This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Liber Ludovici Mieu

TAYLOR INSTITUTION

DOMINUS ILLUMINATIO MEA

F 70 (Fr. d)

F 70

MÉMOIRES
ET
ANECDOTES.

TOME CINQUIÈME.

MÉMOIRES
HISTORIQUES, CRITIQUES, ET
ANECDOTES
DES
REINES ET RÉGENTES DE FRANCE.

NOUVELLE ÉDITION, revue, corrigée & considérablement augmentée.

Principibus placuisse viris non ultima laus est.

HORAT.

TOME CINQUIÈME.

A AMSTERDAM,
Chez MICHEL REY, Libraire.

M. DCC. LXXXII.

LIBRARY OF THE TAYLOR
UNIVERSITY
17 NOV. 1941
OF OXFORD

ANECDOTES
DES
REINES ET RÉGENTES
DE FRANCE.

NICOLE DE SAVIGNY.

HENRI DE SAINT-RHEMY, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri III, dit aussi Anselme, que je copie, est cru fils naturel D'HENRI II, & de NICOLE DE SAVIGNY, demoiselle de Saint-Rhemy. Henri III, par ses lettres du 13 Février 1577, lui donna *trente mille écus sol*, qui furent payés, par son exprès commandement, à la demoiselle sa mère, dont elle donna quittance le

26 du même mois. Il laissa postérité, laquelle porta pour armes *d'argent à une face d'azur chargée de trois fleurs de lys d'or.* C'est ainsi qu'elles furent présentées à M. de Caumartin, intendant de Champagne, lors de la recherche de la noblesse, en 1667. Par considération, M. de Caumartin ne voulut pas donner de jugement. La même Nicole de Savigny ayant eu part à la faveur de Claude de la Baume de Montrevel, archevêque de Besançon, & abbé de Charlieu, prétendit qu'il y avoit un engagement de mariage entr'elle & ce Prélat. Sa vue étoit de faire tomber ces deux bénéfices sur Henri son fils; mais on obligea Claude de la Baume d'aller en Italie, & il fut depuis cardinal.

Tiré du cabinet de M. de Clairambault.

N... FLAMIN.

ON lit dans les poësies de Melin de S. Gelais (1), que Cathérine de Médicis, voulant amuser le roi, composa un ballet ou une mascarade, dans laquelle six jeunes personnes de sa Cour, habillées en sybilles, devoient réciter chacune une petite pièce de vers adressée à Henri II à son retour d'un voyage de S. Germain-en-Laye, en 1554. La première de ces six jeunes Dames étoit *Madame Elisabeth*, qui fut depuis Reine d'Espagne: la seconde, la *Signora* *Clerice Strozzi*, parente de la reine. La troisième, la jeune reine d'Ecosse, *Marie Stuart*, qui épousa François, dauphin, & depuis roi de France: la quatrième fut Mademoiselle *Flamin* (2); elle re-

(1) Pages 12 & 23 de l'édition de 1574, publiée à Lyon par Antoine de Harsi.

(2) L'imprimé porte *de Flamy;* d'autres l'appellent N.... DE LEWISTON. Voyez Anselme, tome I, p. 136. L'auteur des Galanteries des rois de France, lui donne le nom d'Amilton, mais sans raison, & en confondant les noms des deux maisons d'Ecosse alliées, mais différentes.

préſentoit la Sybille Erytrée, & devoit adreſſer ces vers à Madame Marguérite, ſœur du roi, qui épouſa depuis le duc de Savoye.

Le beau rivage, où mon ſurnom j'ai pris,
Ne produit point de perles de tel prix,
Que vous, unique & claire Marguérite,
Qui voyez tout deſſous votre mérite.
Heureux trois fois & plus ſera le roi,
Que vos vertus vous promettent, & moi!

La cinquième de ces demoiſelles étoit Madame CLAUDE de France. La ſixième n'eſt pas nommée.

On peut conjecturer de ce que la demoiſelle Flamin fut admiſe dans cette partie où figuroient deux dames de France avec la reine d'Ecoſſe, & une alliée de Cathérine de Médicis, quelle étoit la conſidération où elle étoit à la cour. L'âge des princeſſes peut auſſi faire connoître celui de cette demoiſelle. Madame Eliſabeth, aînée de France, née en avril 1545, n'avoit, en 1554, que neuf ans. Madame Claude n'en avoit que huit au plus, & la reine d'Ecoſſe n'en avoit que douze. On ne ſauroit donner à la demoiſelle Flamin que treize à quatorze ans. Si la jeune *Flamin* eſt la

même que la demoiselle de *Lewiston*, comme le croit Anselme, elle avoit suivi la jeune Reine Marie, & étoit d'une des meilleures maisons d'Ecosse. Brantôme (1) en parle sur ce pied-là. Il est à croire qu'elle fut aimée du roi quelques années après, & peut-être cette mascarade donna-t'elle occasion à Henri II de s'attacher à *la belle Ecossoise*. De la manière dont s'explique Brantôme, elle ne fit point un secret du progrès de sa galanterie avec Henri II, puisqu'étant devenue enceinte, elle ne chercha point à en imposer aux yeux de la Cour; &, comme dit Brantôme dans son style, *n'en fit point la petite bouche*, disant *hardiment dans son Ecossement françois, que loin d'être fâchée de l'état où elle étoit, elle s'en sentoit très-honorée & très-heureuse.* On peut voir dans l'auteur même les raisons qu'elle en donnoit.

---

(1) *Dames Galantes*, tome II, p. 332, & *des Duels*, p. 144 de la dernière édition. En parlant d'un combat entre un de ses amis & un Ecossois, appelé le capitaine *Lewiston*, il dit de ce dernier : „ Je ne sais s'il étoit de cette race de Leviston, „ dont j'ai connu en Ecosse d'honnêtes hommes : „ & une honnête fille, qui étoit à la feue reine „ d'Ecosse.

Peut-être font-elles du crû de (1) Brantôme, qui imagine & débite sans beaucoup de scrupule ce qu'il lui plaît dans ces occasions. Elle rendit le roi père d'Henri d'Angoulême (2), grand-prieur de France, gouverneur de Provence, & amiral des mers du levant. » C'étoit, dit Brantôme, un très-hon- » nête, brave & vaillant seigneur.... » homme de bien, & le moins tyran » gouverneur de son tems, ni depuis. » La province, ajoute-t'il, en sauroit » bien que dire : & encore que ce fût » un seigneur splendide & de grande » dépense, il étoit homme de bien, & » se contentoit de raison ». Ces éloges sont confirmés par ce qu'en dit Gaufridy dans son histoire de Provence, où il le traite de *vrai nourrisson des Muses & des Belles-Lettres*. Ce fut à sa suite que *Malherbe* perfectionna en Provence le goût qu'il avoit pour la poësie. On peut

(1) *Dames Galantes*, tome II, p. 332 de l'édition *in*-12 de 1702.

(2) Ceux qui, d'après Dom de Sainte-Marthe, (dans le *Gallia Christiana*, tome II, col. 349 & 943) font ce prince fils de Diane de Poitiers, se sont mépris.

voir, dans le même historien, la conduite du grand-prieur dans son gouvernement de Provence (1), & sa mort funeste. Il regardoit avec raison *Philippe Altoviti*, mari de la belle *René de Rieux Château-neuf*, comme son ennemi. Etant allé dans la maison où demeuroit à Aix *Altoviti*, dit *le Baron de Castellane*, pour lui reprocher sa conduite & ses brigues contre lui, il en vint jusqu'à lui donner un coup d'épée au travers du corps. Altoviti expirant, eut assez de force pour prendre un poignard sous le chevet du lit où il tomba, & pour en donner un coup au grand-prieur dans le bas ventre. Ce prince mourut vingt-quatre heures après. Il ignoroit que sa plaie fût mortelle, on lui en dissimuloit même le danger ; mais un cordelier (2), qui lui servoit de confesseur, lui ayant dit nettement qu'il ne falloit plus songer à la vie, le grand-prieur lui répondit sans émotion : *il ne faut plus penser à vivre*? Eh bien! *pen-*

(1) Livre XIII, p. 570 & suivantes.

(2) Le P. Pompée. Voyez Gaufridy, histoire de Provence, p. 608.

sons donc à mourir. Il s'y disposa aussitôt, & mourut en héros digne du sang des Valois. Sa mort arriva le 2 juin 1588, Suivant Anselme (1), il avoit été un de ceux qui avoient assisté à l'affreuse résolution de la journée de saint Barthélemi, & fut avec le duc de Guise, celui qui donna les ordres pour l'exécution de cette horrible boucherie (2). Nous apprenons même du président de Thou, que, pour être sûr du massacre de l'Amiral, il lui essuya le visage avec un mouchoir, & que l'ayant reconnu, il lui donna un coup de pied, en ajoutant à cette barbare action ces mots, qu'il adressa à ceux qui étoient avec lui : *courage, mes amis, nous avons bien commencé, finissons de même.*

---

(1) Anselme, tome I, p. 136 de la nouvelle édition.

(2) De Thou, sous l'an 1572, livre LII.

MARIE STUART,

Femme de François II.

SI l'histoire formoit ses jugemens sur l'éclat des titres (1), si elle n'envisageoit que les belles qualités sans penser aux défauts, si de grands malheurs lui faisoient oublier de grandes fautes, Marie Stuart pourroit passer pour la Reine la plus accomplie que la France ait jamais eue. Cette princesse naquit le 15 novembre 1542 de *Jacques V* (2), roi d'Ecosse, & de *Marie de Lorraine-Guise*, fille aînée de Claude, premier duc de Guise, & d'*Antoinette de Bourbon* (3).

(1) On a dit de marie Stuart :

Jure SCOTOS, GALLOS *thalamo spe possidet* ANGLOS.

(2) Jacques V, fils de Jacques IV, avoit épousé en premières noces, Magdelaine de France, fille de François I, morte en 1537, six mois après son mariage.

(3) Antoinette de Bourbon étoit fille de François, comte de Vendôme, mort en 1495, & de Marie de Luxembourg, morte en 1547, & sœur de Charles, premier duc de Vendôme, & de

Elle étoit alliée non-seulement à la maison régnante de Valois par celle de Bour-

---

Louis I, cardinal de Bourbon, tante d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, de Charles II, cardinal de Bourbon, & de Louis, Prince de Condé.

François, comte de Vendôme;
Marie de Luxembourg.

Antoinette de Bourbon; Claude de Guise, premier duc de Guise.			Charles I, duc de Vendôme; Françoise d'Alençon.
Marie de Lorraine; Jacques V, roi d'Ecosse.	François de Guise.	Charles, cardinal de Lorraine.	Antoine de Bourbon, roi de Navarre; Jeanne d'Albret, reine de Navarre de son chef.
Marie, reine d'Ecosse & de France.	Henri de Guise, tué à Blois; & Louis, cardinal de Guise, tué le lendemain.		Henri IV, roi de France & de Navarre.

Il y avoit une alliance avec la maison de Médicis par Anne de la Tour femme de Jean Stuart, duc d'Albanie, petit-fils de Jacques II, roi d'Ecosse, trisaïeul de Marie, reine de France.

bon, mais même à celle de *Médicis* par l'ancienne maison de la Tour. A l'égard de ses droits à la Couronne d'Angleterre, il faut regarder comme légitimes le divorce d'Henri VIII avec Cathérine d'Arragon, & le mariage de ce prince avec *Anne Boleyn*, pour les lui contester; & Elisabeth, fille d'Anne, les reconnut elle-même à sa mort, en déclarant Jacques VI, fils de notre Marie, roi d'Angleterre. Jacques V son père étoit fils de Marguérite d'Angleterre, fille aînée de Henri VII, & par conséquent elle étoit petite-nièce de Henri VIII (1).

A peine la princesse d'Ecosse vit-elle

---

(1) HENRI VIII,
roi d'Angleterre.

Henri VIII; Anne Boleyn.	Marguérite d'Angleterre; Jacques IV, roi d'Ecosse.
Elisabeth, reine d'Angleterre, après la mort d'Edouard VI, & de Marie d'Angleterre. Elle avoit le germain sur Marie d'Ecosse, petite fille de Marguérite.	Jacques V, roi d'Ecosse; Marie de Lorraine.
	Marie d'Ecosse, reine d'Ecosse & de France.
	Jacques VI, roi d'Ecosse, successeur d'Elisabeth.

le jour, qu'elle éprouva la première atteinte du malheur auquel elle étoit destinée. Elle perdit son père sept jours après sa naissance. Il mourut avec soupçon de poison le 23 (1) novembre 1542, & elle se trouva reine le huitième jour de sa vie, sous la tutelle de Marie de Lorraine-Guise sa mère, assistée de quatre seigneurs Ecossois.

L'Angleterre d'un côté, & la France de l'autre, pensèrent aussi-tôt à se disputer la conquête de la Reine d'Ecosse. Henri VIII, par cette alliance, ajoutoit à ses Etats un royaume que les An-

(1) Bucanan dit le 13 Décembre; &, dans un endroit, cinq jours après la naissance de *Marie*, & plus bas *huit jours*: Hilarion de Coste dit le 15 Novembre; & David Chambers dit que Jacques V mourut sept jours après la naissance de sa fille. Le lecteur préférera, s'il veut, les dates de Bucanan, dont l'inexactitude est prouvée, mais j'ai adopté celle d'Hilarion de Coste, parce qu'il est communément très-exact en ces matières. Labbe, ni Anselme, ne datent point sa naissance. D'autres la datent du 15 Décembre. Jacques V étoit un très-grand Prince; & Bucanan, qui lui donne les plus grandes vertus, détruit lui-même sa critique, puisqu'il n'oppose à ses vertus que sa sévérité & son amour pour l'argent. Voyez Bucanan, Liv. XIV, p. 514.

glois avoient dans tous les tems regardé avec un œil d'envie ; & la France prétendoit conserver un allié qui l'avoit toujours fidellement servie contre une puissance rivale. Les anglois pensoient à acquérir ; & les François à ne rien perdre. Le mariage de Marie devint l'objet d'une négociation importante ; Henri VIII lui offroit Edouard son fils aîné ; François I, un asyle & des secours. Il n'y avoit pas à balancer dans le choix. En acceptant les offres de l'Angleterre, l'Ecosse perdoit ses Rois, & le prix de tout le sang qu'elle avoit répandu depuis tant de siècles, pour n'être pas une province d'Angleterre, & n'avoit pas ses ennemis pour maîtres. La religion y couroit autant de danger que le gouvernement. Henri VIII, qui s'étoit soustrait à l'empire du Pape, n'eût pas manqué d'établir sa suprématie en Ecosse. Cependant les Anglois s'y firent un puissant parti, & la princesse leur fut promise malgré les partisans de la France & la reine-Mère. Elle résista constamment aux Anglois. Marie fut couronnée à Sterling, en présence de *Jacques Hamilton*, comte d'Aran, héritier présomptif de la

couronné (1), nommé viceroi d'Ecosse, & des grands qui avoient été choisis pour présider à son éducation (2). Mais les Ecossois, tranquillisés du côté de l'Angleterre, se divisèrent entr'eux. David (3) Bethon, dit le cardinal de St. André, avoit auprès de la Reine-Mère un crédit extraordinaire; il prétendit en profiter & régner sous son nom. *Hamilton* étoit un petit génie, inconstant, irrésolu, peu capable de soutenir le poids du gouvernement. Il se joignit au cardinal de S. André, quoique ce dernier eût employé tous les moyens imaginables pour prendre lui-même la qualité de viceroi, au préjudice d'Hamilton, ayant même fait paroître un faux testament, où Jacques V lui donnoit ce titre. Mathieu Stuart, comte de Lenox, frère de d'Au-

---

(1) Il étoit petit-neveu de Jacques II.

(2) C'étoient Guillaume Gran, Jean d'Arskin, Jean Lendesy, & Guillaume Lewiston.

(3) Bucanan, liv. XV, p. 540, en fait un étrange portrait. Il étoit à-peu-près du caractère du cardinal de Lorraine; homme d'esprit, intrigant, ambitieux, avare, livré à ses plaisirs, & grand persécuteur des Luthériens. Le président de Thou ne contredit point Bucanan.

bigny, étoit passé de France en Ecosse pour y rétablir la tranquillité. Le cardinal de S. André & la reine douairière se servirent utilement de Lenox pour rétablir le calme en Ecosse; il fut même amusé pendant quelque tems de l'espérance d'épouser la jeune reine.

En 1543, François I envoya en Ecosse Jacques Ménage, seigneur de Cagni, conseiller au parlement de Rouen, & Jacques de la Brousse, pour y renouveller l'alliance de la France avec l'Ecosse, traiter du secours contre l'Angleterre, & du mariage de la jeune reine avec un prince d'Ecosse. La commission des Ambassadeurs est du 25 Juin 1543; & le savant (1) Ménage, duquel j'emprunte ces faits, paroît avoir eu sous les yeux les instructions & les mémoires secrets qui leur furent donnés, & qu'il date du 27 juin 1543 & du 12 février de l'année suivante, nouveau style. Ménage & la Brousse avoient ordre de proposer le mariage de la reine, Marie d'Ecosse, avec le comte

(1) Remarques sur la vie de Guillaume Ménage, dans le sommaire de la vie de Jacques, p. 295. M. de Thou donne mal à J. Ménage le nom de *Ménager*.

de Lenox. La propoſition fut même acceptée vers la fin d'octobre 1543; & les articles de ce mariage ſignés de la reine Marie, du cardinal de S. André, du comte de Lenox & de nos deux ambaſſadeurs, & ſcellés de leurs ſceaux, furent dépoſés entre les mains de *Jacques Ménage*. Mais, ajoute ſon hiſtorien, François Ier n'avoit pas deſſein que ce mariage ſe fît. Ce n'étoit que pour écarter les projets des Anglois, qu'on prit ce détour. Il obſerve que la reine douairière d'Ecoſſe, de la maiſon de Guiſe, prit dans ce traité de 1544, le nom de *Marie de France*, veuve de Jacques V, roi d'Ecoſſe. Le cardinal de S. André étoit bien éloigné de ſe faire un maître. Il cabala contre lui à la cour de France, où les Lorrains avoient déjà beaucoup de pouvoir. Montgommery fut envoyé en Ecoſſe pour inſtruire la cour du fond des affaires. Il étoit l'ennemi de Lenox; cependant il en agit avec beaucoup de générosité; mais cela ne ſervit de rien: les calomnies du cardinal de S. André réuſſirent, & Lenox fut obligé de ſe retirer en Angleterre (1). Ce ſuccès coûta cher

(1) Il y épouſa *Marguérite de Douglas*, fille

aux partisans du viceroi Hamilton & du cardinal. Les Anglois firent une nouvelle incursion en Ecosse, & y ravagèrent quelques provinces. Le comte de Montgommery, qui étoit venu à la tête de cinq cens hommes de cavalerie seulement, n'y fit rien de décisif, & n'empêcha pas que l'Ecosse ne fût exposée au pillage des Anglois. Au lieu de chercher à calmer les désordres intérieurs, le cardinal Bethon, s'armant d'un zèle déplacé, fit des recherches sévères contre les Luthériens. S'il faut en croire Bucanan, on punit du dernier supplice quatre hommes dans la ville de *Perth*, parce qu'ils avoient mangé de la viande un jour défendu. Une femme

---

d'Archambaud de Douglas, comte d'Anguse, & de Marguérite reine douairière d'Ecosse, fille de Henri VII. De ce mariage naquit, entr'autres enfans, Henri, comte d'Arley, qui épousa depuis Marie, douairière de France, reine d'Ecosse, & fut père de Jacques VI, roi d'Ecosse. La maison de Douglas, alliée à celle des Stuarts, des Hamilton, & à celle d'York, est une des premières d'Ecosse, & est célèbre par ses disgraces, autant que par sa splendeur. Ils ont eu en France le titre de ducs de Tours. Guillaume & Charles sont inhumés à S. Germain-des-Prés, à Paris.

grosse, qui n'avoit pas voulu se recommander à la Vierge, fut aussi condamnée à mort, & exécutée toute enceinte qu'elle étoit. Enfin la lecture du nouveau testament, aussi-bien que celle de l'ancien, devint un crime capital. La sévérité du cardinal, autorisée par le viceroi Hamilton, souleva bien des esprits. Le supplice de George (1) *Sephocard*, condamné au feu, exécuté contre l'ordre même du viceroi, acheva d'indisposer la noblesse, indignée des entreprises du cardinal; & tandis que les ecclésiastiques vantoient son zèle & son intrépidité à venger l'Eglise, il se forma une conspiration violente contre lui, de laquelle il fut la victime. Il fut poignardé dans son palais de S. André, & son corps jeté dans l'endroit même d'où il avoit regardé la mort de Sephocard (2), qui l'avoit, dit-on, ainsi prédit au supplice.

---

(1) De Thou, liv. III, sous l'an 1547, l'appelle George Wishart. Au reste, il suit Bucanan, qui entre dans un long détail de la mort de ce luthérien, liv. XV, depuis la page 536 jusqu'à la page 541 de l'édition *in*-8. de 1643. La mort de Sephocard fit en Ecosse à-peu-près le même effet qu'avoit produit celle d'Anne Dubourg en France.

(2) Bucanan, p. 542. De Thou, l. III, p. 170.

Les meurtriers ſe retirèrent en France. Ils y furent arrêtés par ordre du roi, & enfermés au Mont Saint-Michel, ſous la garde de Montbrun ; mais ils trouvèrent le moyen de ſe ſauver. Leur évaſion fut attribuée à Montbrun, auquel on ſe contenta d'ôter la garde de cette place. Tout cela ne fit qu'augmenter les troubles du royaume. Léon Strozzi, dit le prieur de Capoue, réduiſit les conjurés, & chaſſa les Anglois; mais il s'en retourna en France, chargé des dépouilles du cardinal de S. André, & ſuivi de pluſieurs priſonniers Anglois. Après des évènemens variés, où l'Ecoſſe & l'Angleterre eurent tour-à-tour l'avantage, le mariage de la jeune reine avec le dauphin François, fut enfin réſolu. Il fut en partie l'ouvrage du cardinal de Lorraine, qui y voyoit l'agrandiſſement de ſa maiſon, & l'augmentation de ſon crédit à la cour ; & d'ailleurs il n'y avoit pas de princeſſe qui parût plus digne du dauphin, de quelque côté qu'on enviſageât l'alliance. Les nœuds de celle qui ſubſiſtoit depuis huit cens ans avec l'Ecoſſe, ſe reſſerroient. On ôtoit à l'Angleterre des Etats dont l'union l'euſſent rendue plus

redoutable que jamais; & le dauphin acquéroit un trône qui alloit paſſer dans la maiſon de France, & en augmenter le pouvoir & l'éclat. Voilà tout ce qu'on pouvoit humainement enviſager de plus heureux. Le crédit des Lorrains, que redoutoient quelques politiques, pouvoit recevoir de juſtes bornes ſous le règne d'un jeune roi & abſolu dans ſes Etats. La mort inopinée de Henri II, & les ſuites de ce mariage, qui furent le principe fatal de nos diviſions, en devenant celui de l'ambition des Guiſes, & du malheur même de la princeſſe, étoient des ſecrets que la Providence pouvoit ſeule pénétrer. La jeune reine accompagnée de Jacques *Stuart* ſon frère naturel, de Jean *Areſkins*, & de Guillaume *Lewiſton*, s'embarqua ſur la flotte que le Roi tenoit toute prête à *Leith*; & après une navigation longue & périlleuſe, par les détours qu'on prit pour éviter les attaques des vaiſſeaux Anglois, elle aborda en Bretagne, & fut conduite à petites journées à la cour. Elle n'étoit encore âgée que de ſix ans. Elle trouva enfin une retraite tranquille en apparence; & ſa jeuneſſe ne fut plus expoſée à toutes

les agitations auxquelles elle l'avoit été dès l'inſtant de ſa naiſſance. Elle devint bientôt le ſujet de l'admiration de la cour du monde la plus polie; chaque année ajoutoit à ſa beauté & à ſes talens. Le ſiècle où elle brilla en France, n'a point eu de poëtes qui n'ayent parlé d'elle comme de la plus belle perſonne qui eût exiſté. *L'Hôpital, du Bellay, Ronſard, Daurat, Baif, Deſportes, Duperron*, lui donnent tous les traits de la Beauté même; & Brantôme a, pour ainſi dire, voulu enchérir ſur leurs éloges. Il l'avoit vue, & il s'y connoiſſoit. Tous ſe réuniſſent à vanter en elle les yeux les plus touchans, un regard enchanteur, un teint dont la blancheur étoit éblouiſſante, une bouche dont les grâces même avoient formé le tour, une taille faite pour tous ces charmes, & dans toutes ſes actions des agrémens infinis, & cet art de plaire qui ſurpaſſe la beauté même. Ce qu'on dit de ſon génie n'eſt pas moins ſurprenant. Bucanan, qui a dit tant de mal de ſa conduite, a dit tout ce qu'on peut imaginer de bien de ſon eſprit (1).

(1) Voyez le poëme latin de cet auteur, intitulé : EPITALAME ſur le mariage de François de

A un jugement net, elle joignoit une intelligence vive, une imagination brillante, une mémoire heureuse, & une facilité d'expression qui n'en diminuoit ni la justesse, ni les agrémens. Elle avoit à peine quatorze ans, qu'elle écrivoit & parloit déjà plusieurs langues; & à sa mort elle en possédoit six; sa langue maternelle, à laquelle elle donnoit même un agrément qui ne lui est pas naturel; l'*Anglois*, le *François*, l'*Espagnol*, l'*Italien* & le *Latin*. Dans son enfance, elle prononça une haran-

Valois, & de Marie Stuart. *Silvar. lib. p* 106 & suiv. de l'édition de Basle. Il y dit, en s'adressant à l'époux :

Aspice quantus honos frontis, quæ gratia blandis
Interfusa genis, quam mitis flamma decoris
Fulgeret ex oculis, quam conspirarit amico
Fœdere cùm tenerâ gravitas maturâ juventâ,
Lenis, & augustâ cùm majestate venustas!
Pectora nec formæ cedunt exercita curis
Palladiis, & pietas exculta per artes
Tranquillant placidos, sophiæ sub judice, mores.

Voyez aussi les poësies de Baïf, liv. VII des *poëmes*, fol. 192 & suiv. Le beau poëme du chancelier de Lhôpital, &c.

gue latine, en présence de toute la cour, avec des grâces & une fermeté de mémoire surprenante : le sujet de ce discours étoit, *qu'il est bienséant aux femmes d'étudier & d'être savantes.* La Croix du Maine dit qu'elle la traduisit depuis en françois. Et dès l'an 1555, un auteur (1)

(1) Cet auteur est ANTOINE FOULQUIER, (& non Fouchin, comme le nomme Brantôme), de Chaulny en Vermandois, duquel l'ouvrage dédié à MADAME MARIE, *princesse d'Ecosse*, parut à Paris, chez André Wechel, en 1557. Dans l'épître dédicatoire datée à Paris, le 12 Mai 1555, l'auteur, après avoir dit qu'il dédie son livre à la Princesse, comme à une personne *divinement prédestinée, non-seulement pour l'amplification de notre langue, mais aussi pour l'illustration & honneur de toute science*, ajoute, *qu'elle en donna un certain présage, alors qu'en la présence du roi, accompagnée de la plupart des princes & seigneurs de sa cour*, elle *soutint par une oraison bien latine*, & défendit, *contre la commune opinion, qu'il étoit bienséant aux femmes de savoir les lettres & arts libéraux, auquel endroit je dirois* (continue-t'il), *en quelle admiration d'un chacun vous auriez été ouïe, quel jugement auroit été fait, & quelle espérance auroit été conçue de vous par toute cette si noble compagnie, si je le pouvois dire sans soupçon de flatterie.* C'est, après l'avoir comparée à *Germanicus*, petit-fils d'Auguste, qu'il dit : *Que plût à votre Majesté que j'eusse pu finir de cette tant élégante oraison, au plutôt de la françoise tra-*

qui lui dédia un ouvrage, intitulé: *La Rhétorique Françoise*, lui disoit, *que s'il avoit été assez heureux pour avoir le discours latin, ou plutôt la traduction françoise qu'en avoit faite la princesse; il n'auroit pas eu besoin d'aller chercher ailleurs les exemples & les modèles dont son ouvrage étoit susceptible.* Elle aimoit aussi la poësie, s'y amusoit, & y réussissoit. Outre les pièces imprimées qu'on a d'elle, dans les mémoires de Brantôme, & dans quelques autres écrits du tems, j'ai (1) un poëme manuscrit de cette

---

duction qu'il vous en pleut faire quelque tems après, il ne m'eût été besoin de chercher des exemples si loin à tant d'espaces & manières de Troupes....

(1) La pièce contient précisément cent vers de dix syllabes, dont voici les six premiers.

„ Lorsqu'il convient à chacun reposer,
„ Et pour un tems tout souci déposer,
„ Un souvenir de mon amère vie
„ Me vient ôter de tout dormir l'envie,
„ Représentant à mes yeux vivement
„ De bien en mal un soudain changement.

Ils se trouvent dans un manuscrit d'Adam de Blacwod,

cette princesse, *sur la vanité des choses de ce monde*, qui vaut bien les poësies des auteurs de son siècle les plus en réputation. Avec un si grand mérite & tant de talens, il n'est pas étonnant que la jeune reine ait fait la passion du dauphin. Ils furent accordés, & le contrat signé le 19 Avril 1558, & mariés le 24 du même mois. La cérémonie s'en fit à Notre-Dame de Paris. Ils furent mariés (1) sur un

Blacwod, écossois, conseiller au Présidial de Poitiers, domestique & agent de la princesse, de laquelle il tenoit sa charge. Il les a traduits en vers latins, & sa traduction a été insérée dans le recueil de ses œuvres, publié par Naudé, à Paris, *in*-4. 1644, chez Sébastien Cramoisi. Voyez la bibliothèque du Poitou, tome III, dans l'article d'Adam de Blacwod.

(1) Suivant l'usage, & pour rendre la célébration d'autant plus publique, Jacques V, roi d'Ecosse, père de Marie, épousa Magdelaine de France, fille de François I, sa première femme (en 1536), devant le portail de Notre-Dame de Paris. Le mariage d'Henri IV & de Marguérite de Valois, sa première femme, se fit aussi sur un théâtre, à la porte de l'église, suivant cet usage; & non pas parce qu'Henri étoit alors huguenot, comme le croient bien des personnes. C'étoit par la même raison de *publicité* que les

théâtre dressé à la porte de l'Eglise : étant entrés ensuite dans le chœur, ils entendirent la messe. Le dîner étoit préparé à l'Evêché ; & après le dîner les époux, suivis de toute la cour, allèrent au palais, où il y eut bal paré, & où le mariage fut consommé, le lit nuptial y ayant été préparé (1). Elle parut si belle le jour de la célébration de son mariage, qu'il n'y eut personne à la cour qui ne regardât le dauphin comme le plus heureux (2) de tous les princes ; & dans un siècle où l'amour & la galanterie donnoient bien des libertés, il se trouva des courtisans assez hardis pour ne pas dissimuler qu'ils envioient le sort du jeune françois, & qu'ils

---

mariages de nos rois se célébroient autrefois *les jours d'une grande Fête*, ou les *Dimanches*. Avant la publication des bans, les mariages se faisoient ordinairement à *la porte de l'église* ; & il y a, dans notre ancienne histoire, des exemples de mariages célébrés *devant les juges royaux*. Voyez Grég. de *Tours*, *L.* 4, *de son histoire des francs*, où il parle du mariage d'Antarchius, avec la fille d'Ursus : ce qu'il en dit mérite attention.

(1) Baïf, sixième livre des poëmes, *fol.* p. 194.

(2) Brantôme, *Dames illustres de France*, p. 119.

acheteroient ſon bonheur aux dépens de leur vie. Elle fit ſon entrée dans Paris, trois jours après le roi ſon époux. François l'avoit faite à cheval. La reine la fit dans une litière. Elle y étoit dans le fond, & Marguérite de Valois, reine de Navarre, ſa tante, ſur le devant (1). Au milieu des éloges & des acclamations, la félicité de la reine-dauphine (car elle prit ces titres) ſembloit parfaite. Les Ecoſſois ne purent refuſer la couronne & le ſceptre à l'époux de leur reine, & ils les lui envoyèrent peu de tems (2) après le mariage. Le bonheur de Marie fut de peu de durée; on peut même dire qu'il ne fut jamais réel. Tandis qu'on amuſoit à la cour la jeune princeſſe par des ballets & des ſpectacles, la France ayant perdu *Henri II*, devint, pour ainſi dire, *la* proie de l'ambition des Guiſes & de celle de la reine-mère. Les partis ſe formoient; l'eſprit de trouble & de faction germoit. Marie, parmi ces orages,

(1) Salmon Macrin a fait la deſcription de cette entrée, dans ſes poëſies, p. 555 du recueil de Gruter, tome I.

(2) En 1548. Bucanan, lib. XV, p. 561.

ne jouissoit que du vain nom de reine d'Ecosse, aussi bien qu'en France; & les Lorrains, qui y exerçoient un pouvoir absolu sous le nom de leur nièce, & par le moyen de la régente, sœur du cardinal & du duc de Guise, y entretenoient le trouble & la confusion. Ce furent les deux frères qui conseillèrent les voies de rigueur qu'ils exerçoient en France. On publia des édits violens contre les Protestans d'Ecosse, & Nicolas *Pellevé*, évêque d'Amiens, depuis cardinal, si fameux par ses écarts, & l'un des chefs de la ligue de France, fut envoyé pour faire exécuter ces édits avec la Brousse. Ils voulurent, en arrivant, forcer tous les Ecossois d'aller *à la Messe*. La régente fit des remontrances & ne fut point crue; aussi catholique & plus chrétienne que ses frères, elle vouloit qu'on n'employât que la prudence & la douceur & elle se vit réduite à employer le fer & le feu, comme on faisoit en France depuis long-tems. Cette conduite eut les mêmes suites, parce que les principes que Dieu a établis, sont les mêmes pour tous les hommes & dans tous les tems. La religion en étoit le prétexte dans l'un comme dans

l'autre royaume. Pendant les secousses qu'ils avoient à souffrir, arriva la mort de *Marie*, fille de Henri VIII, & de Cathérine d'Arragon, reine d'Angleterre. La jeune reine d'Ecosse prit le titre de *Reine* (1) *d'Angleterre*, comme héritière légitime, & à l'exclusion d'Elisabeth, fille d'Anne Boleyn, que les catholiques prétendoient faire regarder comme bâtarde & incapable de succéder. L'ambassadeur d'Angleterre qui s'en plaignit comme d'une injure faite à sa maîtresse, obtint pour toute réponse, *qu'on y pourvoiroit*. Mais on ne changea rien, ni aux armes (2), ni aux qua-

(1) Ce fut alors qu'elle prit pour devise *deux couronnes*, avec ces mots : ALIAMQUE MORATUR. Elle en attend une autre. Elle servit apparemment de type ou de modèle à la devise de Henri III, qui étoit aussi *deux couronnes*, avec ces mots : MANET ALTERA CŒLO. Marie & Henri ne furent pas plus heureux l'un que l'autre.

(2) Marie Stuart, reine de France & d'Ecosse, prit les armes d'Angleterre, & les fit joindre & écarteler avec celles d'Ecosse, & poser publiquement à Paris, en plusieurs lieux & portes, par les hérauts du dauphin de France, lorsqu'il épousa ladite Marie, avec les titres qui s'ensuivent : FRANCISCUS ET MARIA. *Dei gratiâ Rex*, & *Regina Franciæ, Scotiæ, Angliæ, & Hiberniæ.*

lités. On publia même quelques écrits, où Marie ſoutenoit ſes droits, & fondée ſur celui de la nature & l'ordre ſucceſſif, ſur le jugement rendu contre la répudiation de Cathérine d'Arragon, & ſur la nullité du mariage d'Anne Boleyn, mère d'Eliſabeth. L'éclat chimérique de ces titres ne ſervit à la jeune reine, qu'à la conduire au précipice. La politique ferme & ſage l'emporta. Le jeune roi quitta même le titre de roi d'Angleterre par le traité du 23 juillet 1559. La régente d'Ecoſſe, mère de *Marie*, étoit morte au mois de juin 1560. François II, amant paſſionné de ſon épouſe, mourut au commencement du mois de décembre de la même année. Marie, en perdant la couronne de la France, qu'elle portoit, ſe vit preſque réduite à *des titres.* Le calme établi en Angleterre, & l'autorité que s'étoit acquiſe Eliſabeth, ne permettoit pas que MARIE penſât ſérieuſement au trône d'Angleterre; & les troubles où étoit l'Ecoſſe, avec la dureté du climat comparé à celui de la France, ne lui donnoient que de l'indifférence pour un pays

ſauvage & un état agité. La qualité de *Reine Douairière de France*, étoit le bien le plus réel dont elle jouit. Elle s'en ſeroit contentée, ſi la politique de Cathérine de Médicis & celle du cardinal de Lorraine le lui euſſent permis. Médicis craignoit que les Guiſes ne continuaſſent de régner ſous le nom de Marie, en lui faiſant épouſer Charles IX; & les Guiſes vouloient s'en faire un appui en Ecoſſe, & écarter une princeſſe qui étoit devenue un obſtácle à leur faveur. Elle fit tout ce qui dépendoit d'elle pour reſter en France; mais il fallut obéir à ſon ſort, & elle fut obligée de partir & de s'embarquer pour repaſſer dans ſes états : ce ne fut, dit Brantôme, qu'à ſon grand regret. » Hélas! dit-il naïvement, elle » n'y avoit aucune envie, ni volonté. » Je lui ai vû dire ſouvent, & appréhen- » der comme la mort ce voyage, & de- » ſirer cent fois de demeurer en France » ſimple douairière, & de ſe contenter » de la *Touraine*, & du *Poitou* pour ſon » douaire, plutôt que d'aller régner en » ſon pays ſauvage; mais meſſieurs ſes » oncles, aucuns, & non pas tous, le lui » conſeillèrent, voire l'en preſſèrent ». On dit que le cardinal de Lorraine,

ajoutant l'avarice à la dureté de sa politique, voulut l'engager à lui laisser en dépôt les pierreries & les bijoux qui lui appartenoient, pour éviter, disoit-il, les risques de la mer. *Eh! que m'importe*, lui répondit la jeune reine, *qu'ils périssent, si je péris avec eux?*

Ce qu'ajoute Brantôme mérite attention. » Si, lors de son départ, dit-il, le » roi Charles son beau-frère (1) *fût été* » en âge accompli, comme il étoit fort » petit & jeune, & s'il *fût été* en l'hu» meur & amour d'elle, comme je l'ai » vu, jamais il ne l'eût laissé partir, & » résolûment il l'eût épousée. *Car je l'en » ai vu tellement amoureux, que jamais » il ne regardoit son portrait, qu'il n'y » tînt l'œil tellement fixé & ravi; qu'il ne » l'en pouvoit ôter & rassasier, & dire sou» vent que c'étoit la plus belle princesse » qui naquit jamais au monde, & tenoit » le roi son frère par trop heureux d'avoir » joui d'une si belle princesse* (2)..... »

---

(1) Brantôme ne parle jamais autrement. C'étoit un dialecte italien qui s'étoit introduit à la cour depuis Cathérine de Médicis.

(2) Brantôme, *ibid.* p. 125.

Ces sentimens du jeune roi donnèrent peut-être lieu au bruit qui se répandit jusques dans les cours étrangères, des propositions de mariage de la reine d'Ecosse avec Charles IX. Ce qui s'en publia fit une telle impression, que l'on craignit que le roi des Romains (Maximilien) auprès duquel l'évêque de Rennes négocioit le mariage d'Anne sa fille aînée, avec Charles IX, ne l'objectât à ce prélat. Cela se prouve par une lettre de Cathérine de Médicis, à l'ambassadeur, du 7 juin 1564. *Quant au mariage du roi, monsieur mon fils*, y dit Cathérine, *avec la reine d'Ecosse ma belle fille, tant s'en faut qu'il soit vrai, qu'il ne m'en a jamais été parlé, ni mis chose en avant qui en approche. Vous le pouvez ainsi dire à tous ceux qui vous en parleront.* Elle avoit déjà écrit dans les mêmes termes en décembre 1563. Il est certain que ce projet, peut-être formé par les Guises, étoit très-opposé aux vues de la reine-mère, naturellement ennemie de la reine d'Ecosse. Elle partit de France sur la fin du mois d'août 1562, & alla à Calais, accompagnée des Guises ses oncles, & d'une partie de la cour; elle y resta six

jours, & s'embarqua le ſeptième dans la galère *de Mevillon.*

A peine étoit-elle ſortie du port, qu'elle vit un vaiſſeau périr, & les gens de l'équipage ſe noyer à ſes yeux. *Quel funeſte augure*, s'écria-t'elle! Elle s'appuya en même tems ſur la poupe de la galère; puis fondant en larmes, elle ſe mit à regarder le port, ne ceſſant de s'écrier, à meſure qu'elle s'en éloignoit: *Adieu, France! Adieu, France!* Ce qu'elle fit pendant près de cinq heures, & juſqu'à la nuit: qu'en ſe retirant, elle répéta encore: *Adieu donc, ma chère France, je ne vous reverrai plus* (1).

---

(1) Dans un manuſcrit de la bibliothèque du roi, qu'on aſſure avoir appartenu au fameux duc de *Buckingham*, & cité par l'auteur *de l'Antologie françoiſe*, on trouve cette CHANSON, faite par la princeſſe, lorſqu'elle perdit de vue les côtes de France:

ADIEU, plaiſant pays de France,
O ma patrie
La plus chérie,
Qui a nourri ma jeune enfance!
Adieu, France, adieu mes beaux jours.
La nef, qui déjoint nos amours,

Elle ne voulut point souper, & fit placer son lit sur la traverse de la galère; & s'étant couchée, elle dit au pilote de l'avertir, si-tôt qu'il seroit jour, si l'on pouvoit encore découvrir la France. Son ordre fut suivi; la galère n'avoit pas beaucoup avancé; elle se leva, regarda la France de nouveau, & recommença ses plaintes & ses adieux. A son arrivée en Ecosse, il s'éleva un brouillard si épais, qu'il fallut jeter l'ancre en pleine mer, & employer la sonde pour savoir où l'on étoit. Sans cette précaution, la galère eût péri. Ce brouillard donna matière à de nouveaux présages sur la situation des affaires de l'Ecosse. On débarqua au (1) *Petit-Lit*; & de-là la reine alla à l'*Islebourg*, montée sur une *méchante haquenée*. Comparant cette voi-

---

N'a ci de moi que la moitié :
Une part te reste; elle est tienne,
Je la fie à ton amitié;
Pour que, de l'autre, il te souvienne.

Cette chanson se trouve aussi dans le journal de Verdun, février 1766, p. 140, avec quelques autres extraits de l'*Antologie françoise*.

(1) Ou petit Loc, PARVUS LOCUS.

ture à celles de France, elle ne put s'empêcher de renouveller ses regrets, aussi-bien qu'à une pitoyable *aubade* que cinq ou six cens habitans de l'Islebourg, que Brantôme appelle *Marauts* (1), lui donnèrent le soir de son arrivée. Le lendemain, il s'en fallut peu que son aumônier ne fût tué, & il n'échappa qu'en se sauvant dans la chambre de la reine. Jusqu'ici on ne sauroit rendre *Marie* responsable de ses malheurs, & lui reprocher, comme le font les protestans (2), le caractère de galanterie, l'habitude au plaisir, & ce ton de liberté que lui avoit donné son éducation à la cour d'Henri II ; c'est une sévérité qui va jusqu'à la passion, & à l'esprit de parti. On ne trouve aucun libelle qui touche à sa

---

(1) *Maraut*, c'est-à-dire, *misérable*, *gueux*, *mendiant*. En Poitou, les pauvres qui demandent l'aumône vous disent : *Faites la charité à ce maraut*, *à cou maraut*. Je crois ce mot dérivé du latin, *miserandus*. De-là *marauder*, *aller à la maraude*, chercher à butiner comme les gueux, à moins d'en chercher l'étymologie dans le mot *marra*, outil dont se servent les *vignerons*.

(2) Jurieu, dans l'*histoire du Papisme*, tome II.

conduite, tant qu'elle régna en France, dit un auteur célèbre par ses recherches, au moins ne s'en trouve-t'il aucun avoué par les protestans. Si elle souffrit l'hommage que lui rendit Damville, depuis maréchal, duc de Montmorenci, & connétable de France, qui l'aimoit, & la suivit en Ecosse, & si elle déclara même qu'elle l'épouseroit volontiers, si la mort d'Antoinette de la Marck, fille du duc de Bouillon, le mettoit en état de se remarier : il ne faut attribuer cette conduite, & cet aveu imprudent qu'à la forte envie de rester en France, & de s'y faire des créatures dans une maison qui balançoit le pouvoir de celle des Guises, & à la liberté des mœurs de son tems. Mais fut-elle aussi innocente depuis son retour en Ecosse, qu'elle l'avoit été jusqu'à la mort (1) de François II ? C'est un problême que l'on ne sauroit résoudre que par l'examen impartial des faits publiés par les

(1) Car il y a une méchanceté abominable à lui supposer des galanteries avec le cardinal de Lorraine, son oncle, comme l'ont fait quelques Protestans dans des libelles désavoués par les Protestans mêmes.

hiſtoriens. Qu'on s'en rapporte aux écrivains *Catholiques zélés*, Marie eſt une *ſainte*, ſa conduite *eſt pure, ſans tâche*; il n'eſt point de louanges que ne lui prodiguent Adam *Blackwod* ſon domeſtique (1), Sanderus, Boſius, Florimond de Raymond, le jéſuite Maimbourg, partiſan par état de Marie, & ennemi d'Eliſabeth, le Laboureur même dans ſes additions ſur Caſtelnau. Je ne parle ni de *Brantôme*, ni de Hilarion de Coſte, ni du jéſuite Cauſſin (2). Le premier s'exprime plutôt en homme pénétré de paſſion qu'en Hiſtorien; les deux autres ne peuvent être regardés que comme des *Panégyriſtes de profeſſion*. Ce n'eſt pas non plus dans Bucanan qu'il faut chercher ce génie impartial qui ne tient à rien qu'à la vérité. Il écrivoit ſous Eliſabeth, à laquelle il vouloit faire ſa cour. C'eſt, dit-on, un ingrat, un calomniateur; les emportés ajoutent, *un hérétique* (3). Laiſſons ces objections ſans

(1) Conſeiller au préſidial de Poitiers. *Vid. ſup.*

(2) Dans ſa *Cour Sainte*, tome V, p. 511, à la ſuite de la vie romaneſque de *Clotilde*.

(3) S'il falloit en croire Jules Scaliger, Buca-

réponses, quoiqu'il y en ait. Consultons *Cambden* & *de Thou.* Il paroît certain que lorsque *Marie* passa de France en Ecosse, Elisabeth dut prendre ses mesures pour conserver la paix dans ses états. L'Espagne & la Cour de Rome ne cherchoient que l'occasion de la troubler; & quoiqu'on eût vu la nation se (1) soulever contre le pape, sans quitter la messe, sous *Henri VIII;* abandonner & *la Messe* & le pape sous *Edouard VI;* retourner à la messe & reconnoître le pape sous le *règne* de *Marie*, & rejeter le pape & la messe sous *Elisabeth;* tous les esprits n'étoient pas tellement subjugués, qu'on ne pût faire naître quelques révolutions en matière de religion. La politique ne sau-

---

nan auroit raison. On lui fait dire, dans le Scaligerana: *Lorsque j'étois en Ecosse, elle étoit en mauvais ménage avec son mari, à cause de la mort de ce* DAVID. L'histoire de Bucanan est très-vraie: *elle ne parloit point avec son mari.... C'étoit une belle créature!*

(1) Ces diverses révolutions arrivèrent dans l'espace d'environ trente ans. Cela suppose que ce qu'on dit de l'opiniâtreté des Anglois n'a pas grand fondement.

roit être trop attentive à écarter l'esprit de parti.

Quoique jeune, & habituée aux amusemens & aux plaisirs, la reine d'Ecosse se piquoit sur-tout *beaucoup de catholicité*. La maison de Guise, qui dirigeoit la conduite de cette princesse, en la sacrifiant à son ambition, ne parloit que de *religion*. Elle étoit obsédée d'esprits turbulens, qui animoient son zèle, & réveilloient ses prétentions. On peut donc croire que si en effet Elisabeth eût pu se rendre maîtresse de Marie sur sa route de France en Ecosse, sans alarmer la France & ses autres ennemis, elle l'eût fait. Mais il ne paroît point qu'elle l'ait entrepris. Marie, quoique mal accompagnée, arriva sans le moindre obstacle dans ses états : ainsi, il est faux qu'Elisabeth ait commencé par attenter à sa liberté. Elle prit même la voie de la négociation avec elle, & lui envoya des ambassadeurs pour la féliciter sur son arrivée. On entendit dire plus d'une fois à Elisabeth, & elle écrivit même à la reine d'Ecosse, *que ses états alloient être enrichis & décorez par son arrivée, par l'éclat de sa beauté, & par ses vertus & bonne grâce.* Marie

répondit à ces procédés, & ce fut à cette occasion qu'elle lui envoya pour présent, en 1564, un gros diamant *taillé en cœur*, qui fut accompagné de beaux vers latins de Bucanan (1), où l'auteur compare au diamant la sincérité & la pu-

---

(1) La pièce finit par ces vers. Le poëte y fait parler le diamant.

O si fors mihi faxit utriusque
Nectam ut corda adamantinâ catenâ,
Quam nec suspicio æmulatiove,
Livorve, aut odium, aut senecta solvat!
Tam beatior omnibus lapillis,
Tam sim clarior omnibus lapillis,
Tam sim carior omnibus lapillis,
Quam sum durior omnibus lapillis.

Bucanan *operum*, p. 229 de l'édition de Basle, *in*-12.

Elisabeth savoit parfaitement bien la langue latine: elle a même traduit quelques morceaux de Lycophron, le plus obscur des poëtes *Grecs*. Elle entendoit aussi l'espagnol, l'italien & le françois. Fille du plus savant des rois, elle peut être regardée comme l'une des plus savantes reines. Edouard VI, son frère, l'infortunée Jeanne *Gray*, à laquelle la reine Marie fit couper le col à dix-sept ans, & notre Elisabeth, auroient tenu tête à une université en matière d'érudition.

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY OF OXFORD
LIBRARY

reté du cœur & des intentions de la reine d'Ecosse. Les deux reines vécurent long-tems dans une union apparente : il est vrai que les propositions de mariage faites à Marie, par le prince d'Espagne Don Carlos, l'archiduc Charles d'Autriche, le duc de Ferrare, & plusieurs autres princes d'Italie, inquiétèrent Elisabeth ; que la jalousie d'état s'en mêla, & que les deux reines, régnantes dans une même isle, & par cela seul rivales, durent être suspectes l'une à l'autre, & épier réciproquement leurs actions. C'étoit une politique indispensable, une sorte de loi que le (1), voisinage & des intérêts opposés dictoient aux deux princesses. Les droits de Marie devoient rendre Elisabeth attentive à sa conduite ; & l'éclat du règne d'Elisabeth avoit de quoi inspirer des soupçons légitimes à Marie ; mais attribuer à l'une les troubles de l'Ecosse, plutôt qu'aux démarches imprudentes & au zèle malentendu de l'autre & de ses Agens, je

(1) L'Ecosse n'est séparée de l'Angleterre que par une petite rivière, qui se passe presque à guet, & sur laquelle est bâtie la ville de Warwick.

crois que c'eſt une injuſtice. On ne doit imputer qu'à Marie ſon ſecond mariage avec *Henri Stuart*, comte Darley, ſon couſin, fils de *Matthieu*, comte de *Lenox*, qu'elle épouſa le 28 juillet 1564. Elle n'y fut déterminée que par les charmes de Darley, l'homme le plus beau & le mieux fait de ſa cour. Ses oncles l'en diſſuadoient. Eliſabeth ne s'en mêla qu'indirectement, & à titre d'amie & d'alliée. Elle feignit même de le déſapprouver. Et la France n'y donna les mains que parce qu'elle vit les choſes ſi avancées qu'il étoit mal aiſé de reculer. C'eſt ce qu'on peut remarquer à travers les expreſſions ménagées dont ſe ſert Caſtelnau dans ſes excellens mémoires. Les dégoûts qu'elle conçut ſix mois après ce mariage, avec une légèreté ſurprenante, n'ont point de motif excuſable, que ſon attachement capricieux pour un homme élevé du vil emploi de Muſicien à la plus intime confiance, & à une faveur injurieuſe à la majeſté royale, & à ſon époux. Je veux parler de David *Riccio*, piémontois, lequel, dit M. de Thou (1),

(1) Thuan. lib. XL. Voyez auſſi l'*hiſtoire des*

avoit une maison plus magnifiquement meublée, un train & un équipage plus superbes que le roi même. Elle en fit son premier ministre; elle l'admit à sa table; elle alloit manger chez lui.

Etoit-ce ménager la délicatesse d'une nation naturellement fière, & celle du cœur d'un époux qui ne voyoit la faveur de *Riccio* qu'avec chagrin? Le peuple, & les grands sont naturellement portés à haïr un homme qui réunit en lui toute l'affection du prince. Mais cette haine semble autoriser, quand la bassesse du choix peut lui servir de prétexte. Personne n'ignoroit que Riccio, natif de Turin, fils d'un musicien, musicien lui-même & joueur de luth, n'ayant pas fait à la cour de Savoye la fortune à laquelle il s'attendoit, s'étoit mis à la suite du comte de Moret, envoyé, ambassadeur en Ecosse, parce qu'il savoit que la reine Marie aimoit beaucoup la musique; qu'il y avoit été quelque tems confondu avec les autres chantres françois, & que, par un attachement capricieux, & indigne d'une princesse, Riccio,

---

Favoris, de M. Dupuy, sur ce David Riccio, ou Riz.

du plus vil état, s'étoit élevé au degré de faveur le plus éminent.

Pendant que ce Riccio tenoit auprès de la reine le premier rang à la cour, d'où il avoit éloigné le comte de Murray, frère naturel de Marie, le roi vivoit relégué au fond de l'Ecosse; & dans cet exil, il pensa mourir de froid & de faim, ayant été assiégé par des neiges qui lui coupèrent la communication avec les lieux d'où il pouvoit tirer du secours. A la fin, offensé d'une conduite si peu raisonnable, Henri punit l'impudence de Riccio, & le fit poignarder en présence de la reine qui vit même ensanglanter sa propre robe, qu'elle jeta sur lui, pour le garantir des coups. Ce misérable tomba mort à ses pieds. Elle étoit grosse: on remarque qu'elle en conçut une telle frayeur, que Jacques VI, qui fut le prince dont elle accoucha depuis, ayant reçu dans le sein de sa mère l'impression de cette peur, ne pouvoit soutenir la vue d'une épée nue (1).

---

(1) C'est un fait assuré par *Malebranche*, d'après le rapport du chevalier Digby, qui en parle comme témoin oculaire. Lorsque le roi Jacques le

Marie, qui avoit contr'elle son époux, & la noblesse du royaume, fut obligée de dissimuler; mais les suites firent voir qu'elle regardoit la mort de sa créature comme le plus cruel des outrages. Elle se sauva d'Edimbourg avec deux cens chevaux, & obligea son mari de la suivre par des menaces violentes. Le cadavre de Riccio qui avoit été enterré devant la porte d'une église voisine, fut exhumé, & mis dans le tombeau de Jacques V, auprès de ce prince, & de Magdelaine de France, fille de François I (1). Cette démarche augmenta l'indignation publique.

---

fit chevalier, au lieu de lui donner, suivant le cérémonial de l'ordre du plat de l'épée sur l'épaule, Jacques le blessa au visage; &, dans ces occasions il falloit lui conduire la main. *Recherche de la Vérité*, tome II.

(1) „ *Auxit publicam indignationem* quod re-„ gina, non contenta hominem *nullis natalibus aut* „ *honestis studiis & operâ in publicum insignem* ad tam „ invidiosos honores evexisse... de mortui cada-„ ver, quod ante fores templi propinqui sepul-„ tum fuerat, de nocte transferendum, ac *in se-„ pulcro regis parentis* (Jacobi V.) *ejusque libe-„ rorum juxtà Magdalenæ Francisci I regis filiæ* „ *paulo ante reginæ*, corpus, collocandum cura-„ vit „.

THUANUS, lib. 37, ad ann. 1565, p. 680.

Les apologiſtes de Marie n'ont point de moyens recevables pour l'excuſer en cette occaſion ; auſſi les plus prudens gardent-ils le ſilence. Cambden, & le Laboureur ſur Caſtelnau, n'oſent en parler.

A Riccio, ſuccéda le comte de Bothuel (Jacques Hepburn), qu'elle avoit rappelé de ſon exil, avec quelques autres ſeigneurs, pour fortifier ſon parti. Le roi expoſé à de nouveaux outrages de la part du nouveau favori, ſe retira à Sterlin. Etant allé voir ſon père à Glaſcow, il y tomba malade, de la petite vérole, diſent les partiſans de Marie, ou des ſuites d'un poiſon qu'on lui avoit donné (1), dit le préſident de Thou (2). Marie, pour éloigner les ſoupçons que cette maladie ne pouvoit manquer de donner, alla trouver Hen-

(1) Liv. XL, à la fin de l'année 1566.

(2) Vehementi dolore ſimul omnes corporis partes invadente correptus eſt, *liventibus puſtulis paulo poſt erumpentibus*, cum tanta vexatione, ut, exiguâ vitæ ſpe, ſpiritum duceret. Quod Jacobus Abrenethus, uſu medendi excellens, de genere morbi rogatus, *à vehementia veneni venire*, *reſpondit*.

ri, & se servant du pouvoir qu'avoient ses charmes sur ce foible époux, bannit tout ressentiment de son esprit, & parvint à une réconciliation. Elle fit transporter le roi à Edimbourg, & le fit loger dans une maison écartée qui appartenoit à Bothuel. Le malheureux prince y fut étranglé dans son lit quelques jours après, avec le seul domestique qu'on avoit laissé auprès de lui.

On prétend que la reine l'avoit comblé de caresses, & qu'elle lui avoit même fait présent d'une bague (1) pour gage de la tendresse qu'elle feignoit la nuit même du meurtre.

Le corps du roi fut ensuite porté dans le jardin; & pour ôter la connoissance de tant de crimes, on fit sauter la maison par le moyen d'une mine qu'on pratiqua dans les caves. La reine feignant de ne rien savoir de tous ces évènemens, s'en informa, & fit apporter les deux corps, celui de son mari, & celui du valet-

(1) Le présent d'un anneau est, en Ecosse, le gage d'une parfaite réconciliation; c'est pourquoi Marie en envoya un à Elisabeth, & en donna un à son mari.

valet-de-chambre qui avoit été étranglé avec lui. Elle regarda long-tems, & avec assez d'attention, mais sans donner aucune marque de douleur, ni de joie, & avec une sorte d'indifférence, le corps de son mari (1). Le jour de ce tragique évènement fut le 9 février 1567. Les grands d'Ecosse furent d'avis qu'on fît au roi de magnifiques funérailles, & c'étoit un dernier devoir dont il sembloit que la reine ne pouvoit se dispenser; cependant elle le fit inhumer la nuit même sans aucune pompe (2), *auprès de David Riccio*. Ce sont toutes circonstances que les catholiques zélés pour la mé-

(1) Voyez de Thou, liv. XL. Il a parfaitement bien peint ce triste évènement, auquel il donne les couleurs les plus vives & les plus intéressantes. *Regina, quasi facti ignara, ad tumultum excitata mittit : .... corpus, reginæ jussu, super scamnum inversum extentum per bajulos in palatum defertur, ubi illud omnium suæ ætatis formosissimum diù, & avidè spectasse dicitur, nullo in alterutrum judicio, seu doloris, seu lætitiæ signa prodente.* THUAN. loco cit. anno 1567.

(2) Peut-être Marie s'en crut-elle dispensée, *parce que son mari penchoit beaucoup du côté des huguenots.*

moire de Marie, ne manquent pas de ſupprimer, & que les proteſtans mettent dans tout leur jour. Si elles ſont fauſſes, pourquoi n'en pas prouver la fauſſeté. Si elles ſont véritables, a-t'on dû n'en rien dire ?

On fit auſſi-tôt courir le bruit que le roi avoit été tué par le comte de Muray, frère naturel de la reine, & par le comte de Morton (1). Pour autoriſer ce bruit, on ajouta des faits qui pouvoient l'appuyer. On les trouve dans le préſident de Thou, & il les expoſe pour s'aſſujetir en fidelle hiſtorien (2) aux lois de l'hiſtoire, mais ſans les adopter. Marie, ſuivant l'uſage, eût dû paſſer quarante jours, ſans ſortir, & même les fenêtres de ſon appartement fermées, & ſans voir la lumière du jour. Elle alla à une maiſon royale près d'Edimbourg (3), accompagnée de Bothuel, ouvertement accuſé de la mort du

---

(1) Jacques Duglas; ou Douglas.

(2) C'eſt un roman imaginé dès le tems, & répété par tous les apologiſtes de la reine d'Ecoſſe.

(3) De Thou, liv. XL, ſous l'an 1560.

roi ; & ce ne fut que sur les reproches vifs & libres *de Ducroc*, qui étoit chargé des affaires de France en Ecosse, qu'elle retourna à *Edimbourg*. Marie y fit travailler à la justification de Bothuel. Mais quel que soit le pouvoir des Souverains, ils ne sauroient triompher de la vérité (1) ; on peut l'opprimer ; mais on ne sauroit l'anéantir : elle éclate. Malgré la sévérité des édits publiés contre ceux qui imputeroient la mort du roi à Bothuel, un tailleur de la cour qui ajustoit un des habits du prince à la taille de Bothuel, ne put s'empêcher de dire que, *suivant l'usage, les dépouilles appartenoient au bourreau.* Il fallut abandonner le projet d'une justification régulière & juridique. La procédure se termina par un *défi* que publia Bothuel, *adressé à tous ceux qui l'accuseroient de la mort du roi.* Bien des personnes l'acceptèrent, en indiquant le lieu, le jour & l'heure du combat ; mais tout cela n'eut point de suite ; & cette *pièce implexe* se termina par le mariage de la reine & de Bothuel ;

(1) De Thou, *ibid.* p. 939 de l'édition de Drouard.

lequel fut précédé d'un enlèvement concerté.

On remarque que le comte avoit déjà deux femmes vivantes ; l'une qu'il avoit répudiée, & la seconde qu'on obligea de demander la séparation (1), pour cause d'adultère de la part de son mari. L'archevêque de Saint-André, frère du comte d'Aran, depuis duc de Chatelleraud en France, de la maison des Hamiltons, jugea le divorce, & aida par politique la reine à se perdre. Le mariage célébré, révolta tous les esprits. De Thou observe que l'ambassadeur *Ducroc* (2), quoiqu'attaché à la maison de Guise, refusa constamment de s'y trouver, pour ne pas déroger à la dignité de son caractère. L'aveuglement des passions dure d'autant moins qu'il

(1) Pour réussir plus facilement devant les juges ecclésiastiques, la femme demanderesse en séparation, ajoutoit que Bothuel avoit eu un commerce illicite avec une de ses parentes avant leur mariage. La religion & la politique furent également sacrifiées. De Thou, *ibid.* p. 441.

(2) Croeus *ipse regis legatus*, *quamvis Guisianis addictus*, constanter venire recusavit, *à dignitate suâ*, &c. Thuan. *ibid.* p. 942.

est profond; le charme se dissipe. Marie ne fut pas long-tems sans reconnoître l'abyme qu'elle s'étoit creusé. Elle travailla elle-même à une dépêche pour sa justification auprès de la cour de France, & des Guises ses oncles. Guillaume, évêque de Dublin, en fut chargé. Tout consistoit à représenter » qu'elle avoit » été forcée de se prêter à ce mariage; » que Bothuel avoit employé contr'elle » l'artifice & la violence; qu'elle étoit » plus à plaindre que coupable; que » Bothuel étoit le seul criminel; que » cependant elle demandoit pour un » époux, d'avec lequel elle ne pouvoit » plus séparer ses intérêts, la même bien- » veillance & la même amitié que pour » elle.

Les avis que la cour de France avoit reçus de *Ducroc*, & de ses autres Agens, tant d'Edimbourg que de Londres, détruisirent entièrement les idées qu'on vouloit faire adopter; & pendant qu'elle s'attiroit l'indignation des Anglois, & le mépris de la France, en Ecosse il se formoit une ligue redoutable contr'elle & le comte de Bothuel.

Il paroît qu'il n'eût tenu qu'à elle de se réconcilier avec les Ecossois, si elle

eût voulu abandonner la cause de Bothuel, & ne pas s'obstiner à le faire regarder comme son époux & comme roi. La condition lui fut proposée; mais elle ne repliqua que par des menaces (1), & répondit qu'*elle préféroit les coups du sort les plus terribles, & les plus grands malheurs*, avec lui, *à tous les agrémens de la royauté*, sans lui. L'intérêt des Ecossois étoit lié à celui de la reine: en lui assurant le trône, ils se mettoient à l'abri du joug de l'Angleterre, & d'une domination étrangère. Ils ne pensèrent qu'à se conserver le *petit Prince* (2), qu'elle avoit eu de Henri Stuart, comte Darley. Ils s'assurèrent de la personne de la reine, qui se vit prisonnière entre les mains de ses sujets. Bothuel échappa à la fureur du peuple, & périt depuis misérablement & dans les horreurs de la démence, de la prison, & de l'infamie (3). Marie fut réduite à abdiquer

(1) Malis præsentibus efferata potiùs quàm victa respondit: *Se libentiùs cùm illo in extremis fortunæ adversantis angustiis, quàm sine eo, in regiis, deliciis vitam acturam.* Thuan. lib. XL, ad ann. 1567, p. 951.

(2) Jacques VI, successeur d'Elisabeth.

(3) Il mourut fol & prisonnier à Dracolme

ses états, & à les remettre au prince d'Ecosse son fils, & son éducation à Jacques Stuart, comte de Muray, son frère naturel (1).

La reine fut resserrée très-étroitement (2), & on refusa la permission de la voir aux ambassadeurs de France & à ceux d'Angleterre. Elle rompit ses fers quelque tems après (3), par le moyen que lui en donna George Douglas, frère utérin du comte de Muray, créé vice-roi. Sa fuite replongea l'Ecosse dans

---

en Danemarck, après avoir fait long-tems le métier de Pirate.

(1) Les portraits qu'on fait de ce seigneur sont bien différens les uns des autres. Les apologistes de Marie le présentent comme *un monstre de duplicité & de perfidie*; le président de Thou, comme l'homme le plus sincère & le plus droit de son tems. *Moravius ab omni assentatione, pariter & simulatione alienus .... integerrimus, ac priscæ severitatis vir.* Thuan. lib. 37, ad ann. 1563, p. 669 de l'édit. des Drouards.

(2) Dans un château situé au milieu d'une isle que forme le lac de Lenox.

(3) Le 2 mai 1568, le Jésuite Caussin, comparant Marie à Suzanne, & Georges Duglas à Daniel, parle de cette libération comme d'un miracle, & se rend ridicule.

de nouveaux troubles : le vice-roi y eut ſes partiſans, & la reine fut ſoutenue par les Hamiltons. L'acte de ſon abdication fut déclaré nul ; mais, après la perte du combat de Dombritton, du 13 mai 1568, elle alla chercher une retraite auprès d'Eliſabeth (1). Elle ne l'y trouva pas telle qu'elle l'eſpéroit : celle-ci ne crut pas qu'il fût de la prudence de recevoir à ſa cour une princeſſe qui s'étoit intitulée *Reine d'Angleterre*, & qui prétendoit être l'héritière légitime du trône.

Marie regarda ce refus comme un affront, il en réſulta des ſoupçons, & une ſecrette méſintelligence entre les deux reines. Eliſabeth reſta l'arbitre du ſort de la reine d'Ecoſſe : elle la retint en Angleterre, ſans s'expliquer ſur la conduite qu'elle pourroit tenir par la ſuite. Marie habita d'abord le château *Carlile*, enſuite celui de *Scheiffeld* depuis 1577, juſqu'en 1585. Elle fut tranſférée au mois de mars de cette même année au château de *Tuthbury*, où elle

---

(1) D'autres diſent qu'elle avoit deſſein de repaſſer en France, & j'y vois beaucoup de difficultés.

resta jusqu'à la fin de novembre qu'elle fut enfermée à *Chartley*. Ses intrigues ou celles de ses partisans en matière d'état & en matière de religion, ses rélations avec l'Espagne & la cour de Rome, & ses projets d'un nouveau mariage avec le duc de Nortfolk (1), la firent garder plus étroitement qu'elle ne l'avoit été : elle fut enfin enfermée dans le château de Fothringhaye (2). Le malheur de cette princesse devoit réfléchir sur tous ceux qu'elle épousa. François II mourut prématurément à dix-sept ans ; mylord, comte Darley, son second mari, périt de la manière dont nous l'avons dit, à vingt-trois ans ; Bothuel n'eut qu'un triste sort, étant mort dans les malheurs de l'exil, de la pauvreté & de la démence ; & l'infortuné duc de Nortfolk, accusé de conspiration contre Elisabeth & contre l'état, eut la tête coupée le 2 juin 1572 (3). Le jugement rendu contre lui, fut le premier

(1) Thomas Hawart.

(2) Ou Fotheringe au comté de Northampton.

(3) Il fut condamné le 16 janvier 1572.

degré qui conduisit à l'arrêt prononcé contre la reine d'Ecosse. On a prétendu, & il y a beaucoup d'apparence que *Nortfolk* agissoit de concert avec elle, & sous la direction de Bernardin de Mendoce, ambassadeur d'Espagne. Il est certain que l'ambassadeur fut renvoyé à son maître, & ceux qui s'intéressoient au sort de la reine d'Ecosse, la regardèrent comme exposée au plus grand danger qu'elle eut encore couru. Le baron de *Busbech* écrivoit (1) de Paris à l'empereur Rodolphe, au mois de février 1584, en lui parlant de la conjuration formée contre Elisabeth, *qu'on ne doutoit pas de la perte du duc de Nortfolk. Pour la reine d'Ecosse*, ajoute-t'il, *qu'on accuse d'être instruite de tout, elle n'est pas hors de danger.* Il est certain qu'Elisabeth étoit intimément persuadée de l'iniquité de son action; qu'elle employa tous les détours imaginables de sa politique pour en pallier l'atrocité; que si elle se porta à cette extrémité, elle n'en reconnut pas

(1) *Lettres de Busbek à l'empereur Rodolphe, Lettre XXXI à la fin :* Sed nec regina Scotiæ, *omnium, ut arguitur, conscia*, magno periculo vacat.

moins le tort qu'elle se feroit chez tous les peuples du monde qui ont quelque idée du droit public. Un souverain qui en fait périr un autre, donne un exemple contre lui-même.

Mais si la mort (1) de Marie Stuart est l'opprobre du règne d'Elisabeth, & une tache ineffaçable dans sa vie, on peut dire qu'elle est le plus bel endroit, & le triomphe de la reine d'Ecosse; que jamais cette reine n'eut sur le trône l'éclat réel qu'elle eut sur l'échafaud.

Auberi du Maurier est le premier qui ait écrit comme une chose certaine, que tandis que la cour de France sembloit s'opposer de tout son pouvoir à la mort de la reine d'Ecosse, elle agissoit secrètement & de concert avec Elisabeth, pour la perte de cette princesse infortunée. Le reproche en avoit déjà été

---

(1) C'est cette mort qui a fait dire à un de nos poëtes, en parlant de celle d'*Elisabeth* :

La mort ne devoit pas tarder si longuement
A terminer les jours de cette horrible peste.
Innocens, ne pleurez que ce retardement,
Et laissez aux méchans à pleurer tout le reste.

Maynard, p. 206.

fait à Henri III, mais par des écrivains si suspects, qu'on n'osoit les en croire. *Les Ligueurs*, dit Mezerai, *ne laissèrent pas de calomnier le roi sur cette affaire, & de l'accuser de connivence avec Elisabeth*. Du nombre de ces ligueurs qu'il ne nomme pas, étoit l'avocat Louis *d'Orléans* (1). Si l'on n'en avoit pas d'autre témoignage, il ne méritoit pas d'en être cru; le jésuite *Strada* insinue la même chose, en disant que *Bernardin Mendoce, ambassadeur d'Espagne en France, avoit écrit à Alexandre Farneze, que l'objet le moins réel de la négociation de Bellièvre en Angleterre, étoit la liberté de la reine d'Ecosse, qu'Henri III pensoit bien plus sérieusement à engager Elisabeth à lui ménager un traité avec le prince de Béarn, le prince de Condé, le vicomte de Turenne, & quelques princes de l'empire* (2). Livré aux

(1) Dans son libelle intitulé : *Second avertissement des catholiques Anglois*, fol. 43, verso, de l'édition de 1590, chez G. Bichon; & page 58 du *Discours du martyre des deux frères Guise*. Voyez Mézerai, Abrégé chronologique, sous l'an 1587, tome V, p. m. 487.

(2) *Famian Strada de bello belgico. Decad. 2. lib. VIII, ann. 1487; p. 480.*

systêmes de l'Espagne & de Rome, le jésuite Strada en est encore d'une foible autorité ; mais l'on a aujourd'hui des preuves certaines dans les manuscrits de Loménie: Henri III, qui avoit reconnu qu'il n'avoit rien tant à craindre que la puissance énorme où s'étoit élevée la maison de Lorraine, appréhendoit que la reine d'Ecosse remise en liberté, ne se réunît avec l'Espagne. Elisabeth l'avoit éclairé sur ses vrais intérêts, & lui offroit des secours contre l'Espagne, la Ligue, & les Guises. La raison d'état, cette raison presque toujours fatale aux malheureux, fit abandonner *MARIE* à la merci d'Elisabeth & de ses autres ennemis. Condamnée depuis trois mois, elle apprit le jour désigné à l'exécution du jugement avec une fermeté qu'on ne sauroit trop admirer. Après la lecture de l'arrêt, qui lui fut faite, le 17 février 1587, elle remercia les commissaires (1) *de la bonne nouvelle qu'ils lui annonçoient*,

(1) C'étoit BELÉ, frère du fameux François *Walsingham*, & les comtes de CHERSBURY & de ROTLAN, & *Baulet*, chargé de la garde de la personne de la reine d'Ecosse, dans sa prison de

& répondit à l'un d'eux qui prétendoit la consoler dans cette extrêmité, qu'elle n'avoit pas besoin de consolation; que toute la grâce qu'elle demandoit, étoit d'être assistée de son aumônier. Cela lui fut refusé avec dureté; & elle se contenta d'écrire sa confession, & de la faire remettre à son confesseur avec ses dernières volontés. Elle écrivit aussi au roi de France (Henri III), à la Reine-mère, & à madame de Guise. Sa constance parut dans toutes ses lettres. Elle employa le reste de la journée à partager à ses domestiques ce qu'elle pouvoit avoir de bijoux ou d'argent dans sa disposition; chargea Malwin son maître-d'hôtel de faire ses adieux à son fils & après une prière d'environ deux heures, elle demanda qu'on lui servît à souper, & se coucha, *afin*, dit-elle, *de conserver ses forces pour le lendemain, & de ne rien faire qui ne fût digne d'elle.* Elle ne prit qu'un peu de pain rôti trempé dans du vin,

---

Fothringhaye. Voyez les noms de tous ses juges, dans les additions de le Laboureur, sur Castelnau, tom. I, p. 644 de la dern. édit.

& passa une partie de la nuit en prières.

Le lendemain, 18 février, elle se leva deux heures avant le jour, pour être prête à marcher sans retarder l'heure marquée à sa mort. S'étant habillée avec plus de soin qu'à l'ordinaire, & ayant pris une robe de velours noir ; *j'ai gardé cette robe*, dit-elle, *pour ce grand jour, parce qu'il faut que j'aille à la mort avec un peu plus d'éclat que le commun.* Elle rentra ensuite dans son oratoire, où elle se mit de nouveau en prières, & se communia elle-même d'une *hostie consacrée* que lui avoit envoyée le pape Pie V, & qu'elle conservoit depuis long-tems. Rentrée dans sa chambre avec ses femmes, elle les consola, & leur tint des discours touchans & suivis sur le néant des grandeurs, & dont elle alloit donner une preuve si convaincante. Elle les prioit d'assister à ses derniers momens, pour en servir de témoins, lorsqu'on frappa à la porte. Ses femmes prétendoient faire quelque résistance. *Ouvrez*, leur dit-elle, *mes amies, ce que vous feriez ne serviroit de rien.* Les commissaires entrèrent, & la reine leur adressant la parole : *Hé bien,*

messieurs! leur dit-elle, *me voilà prête;* *je n'ai qu'à remercier la reine ma sœur, & vous-mêmes de vos soins.*

Cambden (1) dit qu'elle ajouta : *les Anglois ont trempé plus d'une fois leurs mains dans le sang de leurs rois. Je suis de ce même sang; ainsi, il n'y a rien d'extraordinaire dans ma mort, & dans leur conduite.*

Jamais, dit Brantôme, elle n'avoit paru plus belle qu'en ce moment (2). On

---

(1) In annalibus angl. ad ann. 1586. „ Angli in suos reges subinde cælibus sævierunt; „ ut neutiquam novum nunc sit, si etiam in me „ ex eorum sanguine natam, itidem sævierent. „ De quarante rois d'Angleterre, douze périrent par des conspirations formées contre eux; & pendant les trente-six années de guerres civiles, dont Philippe de Commines parle dans ses mémoires, on remarque que plus de quatre-vingt princes de la maison royale périrent violemment. Charles I, petit-fils de Marie, a été depuis la victime de ce caractère national. Jacques II est mort détrôné.

(2) Un poëte du siècle passé dit, dans son style galant en parlant de sa mort :

„ On la vit sous la main d'un infâme bourreau,
„ Laisser tout ce qu'alors le monde avoit de beau.
„ En vain, pour la sauver, les Grâces conspirèrent,
„ Leurs voiles sur son sein, en vain elles jetèrent„

vouloit lui refuser l'assistance de ses femmes ; mais elle l'obtint comme une grâce, en promettant qu'elle imposeroit silence à leur douleur. L'échafaud étoit dans une salle du château, élevé de deux pieds de haut sur douze de large, & couvert d'une mauvaise *serge noire* ; elle y monta sans changer de couleur, appuyée sur le bras de Paulet, ou suivant d'autres, de son maître-d'hôtel, auquel elle dit, en le prenant : *rendez-moi encore ce service, c'est le dernier que je recevrai de vous* (1). Elle demanda en-

---

„ Les yeux de l'inhumain n'en furent point tou-
„ chés.
„ Leurs voiles & son cou, d'un même acier tran-
„ chés,
„ Dans le sang qui jaillit, leurs couleurs confon-
dirent,
„ Et les Grâces, sur elle, en pleurs, s'évanoui-
rent.

L'image est touchante, & cela vaut mieux que tout ce que firent les poëtes du tems. Ces vers sont du Jésuite *le Moine* ; Entretiens poët. liv. II. DE LA COUR, Entretien III, p. 218.

(1) Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, en faisant la même prière à un des assistans, avant qu'il fût décapité, ajouta, en souriant : *Je ne vous donnerai pas le même embarras pour descendre.*

core une fois son aumônier, qui lui fut refusé de nouveau.

Une de ses femmes auxquelles l'entrée de la salle avoit été permise, ayant poussé un cri à la vue de sa maîtresse sur l'échafaud, & au milieu des bourreaux, elle la regarda, & lui fit signe de se taire en mettant son doigt sur sa bouche. Elle protesta, dit-on, qu'elle n'avoit jamais attenté ni à la vie, ni à l'état de la reine sa sœur; avoua qu'elle avoit travaillé à se procurer sa liberté, par le droit naturel qu'elle avoit de le faire, & déclara qu'elle mouroit catholique. On ajoute qu'elle chargea son maître-d'hôtel de recommander au roi d'Ecosse, son fils, *d'honorer la reine Elisabeth, comme sa mère, & de ne se départir jamais de son amitié* (1). Il se présenta un *Ministre* de la religion Anglicane, qu'elle rejeta, priant Dieu en latin pendant qu'il prioit en Anglois, élevant même sa voix au-dessus de celle du ministre.

Le bourreau vouloit porter la main à sa coiffure : *mon ami*, lui dit-elle, *ne me*

---

(1) Discours abrégé sur la *mort de Madame Marie Stuard, reine d'Ecosse*, imprimé dans le tems.

touche point. Aussi-tôt elle appela ses femmes, qui lui ôtèrent le voile noir qu'elle portoit, sa coiffure & ses autres ornemens. Cependant elle ne put empêcher que le bourreau ne lui ôtât son *pourpoint*, le corps attaché à la jupe, & son collet; de manière qu'elle resta à demi-nue, en présence de plus de quatre ou cinq cens personnes. Elle demanda aux assistans une sorte d'excuse de l'état d'indécence où on la réduisoit, en disant avec beaucoup de présence d'esprit, qu'*elle n'étoit point accoutumée à une pareille toilette, ni à un semblable valet-de-chambre.*

Le bourreau s'étant mis à genoux pour lui demander pardon: *je te pardonne*, lui dit-elle, *& à tous les auteurs de ma mort, d'aussi bon cœur que je souhaite que Dieu me pardonne à moi-même.* Elle dit ensuite adieu à toutes ses femmes, qu'elle embrassa sans confusion, sans marquer aucun trouble; leur donna sa bénédiction, & leur dit de se retirer, de prier Dieu pour elle & de porter un fidelle témoignage de la manière dont elle mouroit. L'une d'elles ne pouvant s'empêcher de gémir, & de joindre quelques cris à ses pleurs: *Vous m'avez pro-*

mis, lui dit la Reine, *de ne pas apporter de trouble à ma mort; tenez-moi parole.*

Après qu'elle eut les yeux bandés d'un mouchoir, qu'elle avoit eu elle-même l'attention de faire apporter, elle se mit à genoux, récita tout haut le Pseaume latin, *Domine, in te speravi.* Lorsqu'elle l'eût achevé, elle mit sa tête sur le billot, en répétant le verset *in manus tuas, Domine.* Le bourreau mal-adroit, & qui se servoit d'une hache, suivant l'usage d'Angleterre, lui en fit une grande blessure à la tête, & ne l'abattit qu'au troisième coup: Comme s'il eût fallu, dit un moderne, autant de coups qu'elle portoit de couronnes. Aussi-tôt après sa mort, son corps fut couvert d'un drap noir, ouvert & embaumé. Le comte de Chersburi dépêcha à l'heure même son fils vers *Elisabeth*, pour lui porter la nouvelle de l'exécution. Et le lendemain, 19 février, la ville de Londres, instruite de cette sanglante catastrophe, en fit voir une joie extravagante, & qu'il semble que la politique d'Elisabeth n'eût pas dû permettre. On fit des feux de joie dans toutes les rues, suivis de festins, & de toutes les autres marques de l'alégresse publique. Mais dans ces occasions, c'est

plus souvent à la multitude qu'au souverain qu'il faut s'en prendre, & dans celle-ci ces marques d'alégresse pouvoient entrer dans le plan de la politique d'Elisabeth.

L'humanité ne sauroit refuser des larmes à une fin si malheureuse; mais l'attentat d'Elisabeth ne justifie point la conduite de MARIE: & s'écrier pathétiquement avec un moderne (1), *malheureuse princesse, à qui on a voulu enlever les regrets de la postérité, par les couleurs affreuses dont on a peint toutes les actions de sa vie!* c'est toucher le cœur du lecteur; mais ce n'est pas l'instruire. Jusqu'à ce qu'on ait réfuté les récits du président de Thou, & opposé une juste apologie à ce qu'il dit de la mort de Henri Suart, comte Darley; de la familiarité de Marie avec David Riccio; de son mariage avec Bothuel, meurtrier du comte Darley, on ne sauroit accuser les historiens d'avoir employé *des couleurs affreuses pour peindre toutes les actions de sa vie.* Ce sont les couleurs que présente la vérité même; & les traiter d'affreuses, c'est insinuer qu'elles sont dues au men-

(1) M. le président Hainault, tome I, p. 421.

ſonge. Nous voulons bien ne pas lui faire un crime de ſon humeur galante; de l'amour qu'eut pour elle Damville, fils du connétable de Montmorenci, qui la ſuivit en Ecoſſe; de l'aventure de Chaſtelard (1), à qui elle avoit pardonné une hardieſſe criminelle, puiſqu'il avoit

---

(1) Ce CHASTELARD, gentilhomme du dauphiné, étoit petit-neveu, du côté de ſa mère, du célèbre chevalier Bayard; c'étoit un cavalier accompli pour l'eſprit & le corps, & attaché à la maiſon de Montmorenci. Il ſuivit Marie en Ecoſſe; il étoit éperdûment amoureux d'elle, & n'eût point été puni auſſi ſévèrement qu'il le fut, s'il n'eût eu que MARIE pour juge; mais elle ne put refuſer ſon ſupplice à la dignité du trône offenſée, & à ſon conſeil. Il fut décapité. *Le jour venu*, dit Brantôme (1), CHASTELARD *ayant été mené ſur l'échafaud, avant mourir print en ſes mains les* HYMNES DE MONSIEUR DE RONSARD; *& pour ſon éternelle conſolation, ſe mit à lire tout entièrement* L'HYMNE DE LA MORT, *qui eſt très-bien fait, & propre pour ne point abhorrer la mort, ne s'aidant autrement d'autre livre ſpirituel, ni de miniſtre, ni de confeſſeur. Après avoir fait ſon entière lecture, il ſe tourna vers le lieu où il penſoit que la reine fût, & s'écria tout haut :* „ Adieu, „ la plus belle, & la plus cruelle princeſſe du „ monde; „ *& puis, fort conſtamment, tendant le col à l'exécuteur, ſe laiſſa défaire fort aiſément.* Voyez dans le Laboureur ſur Caſtelnau, des

(1) Dames illuſtres, tome II, p. 173.

été jusqu'à se cacher la nuit dans sa chambre pour satisfaire sa passion, & qu'elle ne le sacrifia à sa réputation, que parce qu'elle ne put s'en dispenser. Enfin nous ne lui imputons point les poësies galantes qu'on lui attribue sur son commerce avec ce gentilhomme, non plus que les lettres que les protestans ont publiées, & qu'elle écrivoit, disent-ils, à Bothuel avant la mort du comte Darley. Mais, encore une fois, écartant les faits faux ou douteux, Marie n'est pas justifiée aux yeux sévères de la postérité; & il n'y aura que l'éclat de sa mort qui puisse faire oublier les reproches qu'on peut faire à sa vie. La France lui rendit tous les honneurs qu'elle doit à ses reines, & on lui fit de magnifiques funérailles. Les poëtes qu'elle avoit protégés, signalèrent leur zèle; & dans les pièces qui nous restent sur sa mort (1), il est difficile de dire si

---

vers de ce Châtelard, sur son amour, tome II, p. 549, de la nouv. édition.

(1) Voyez entr'autres les poësies latines d'un certain PANAGIUS SALIUS, (Toussaints Dusel) très-attaché à la maison de Guise, *de morte reginæ Scotiæ elegia ad reges*, p. 61. Les poësies de Dusel

Marie y eſt plus célébrée qu'Eliſabeth n'y eſt déchirée. Le zèle de la religion s'en mêla, & l'on ſait ce qu'il ſe permet, lorſqu'il eſt ſans guide & ſans lumières.

Henri Stuart, comte Darley, ſon ſecond mari, la rendit mère de Jacques I, roi d'Angleterre, & VI de ce nom en Ecoſſe, ſucceſſeur d'Eliſabeth; & elle eut de Bothuel, ſon troiſième mari, *une fille*, qui fut religieuſe à Notre-Dame de Soiſſons.

ELISABETH,

---

de Saint-Omer ont été imprimées à Paris, *in*-12, chez Dupré, 1589. Il y paroît ligueur furieux.

ÉLISABETH D'AUTRICHE,

Femme de CHARLES IX.

LA POLITIQUE de Cathérine de Médicis, & l'ambition des Guises avoient mis la France à deux doigts de sa perte. Une troisième paix pallioit les maux, & suspendoit la fureur des partis, lorsque Cathérine de Médicis termina la négociation du mariage d'Elisabeth d'Autriche avec le roi son fils. Elle avoit été commencée dès l'an 1561, ce qui paroît par différentes lettres de la reine-mère, publiées par le Laboureur dans ses additions aux mémoires de Castelnau. Jamais affaire ne traîna plus long-tems. Le roi d'Espagne (Philippe II) craignoit que cette alliance ne nous acquît l'amitié de l'empereur Maximilien, alors roi des Romains, dont il avoit besoin; ce n'étoit que par mésintelligence de la France avec Maximilien, qu'il pouvoit espérer de voir réussir ses projets. Il épuisa tout ce que la politique a de plus délié pour faire échouer l'affaire du mariage:

Cathérine, & le génie de *Bernardin Bochetel, évêque de Reims*, l'emportèrent sur les intrigues de l'Espagnol, & Elisabeth fut enfin promise au roi. Ce prince né au mois de Juin 1550, avoit vingt ans. ELISABETH n'en avoit que seize. Elle étoit née le 5 Juin 1554 de l'empereur Maximilien II (1), & de Marie

---

(1) Fils & successeur de Ferdinand I, & d'Elisabeth-Anne, fille unique d'Uladislas, roi de Hongrie & de Bohême, mort le 12 octobre 1576, avec le surnom de *Prudent*. Il étoit parrain de Charles IX. Ce fut ce Prince qui, conseillant sur toutes choses la paix à Henri III, à son retour de Pologne, lui dit: „ Que Dieu, qui avoit donné „ aux rois les biens & les corps de leurs sujets, „ ne leur avoit pas donné leur ame & leur con- „ science; & qu'en voulant étendre son empire „ sur leur ame, ainsi que sur leur corps, un roi „ risquoit à le perdre sur l'un & sur l'autre „. Henri III ne suivit pas son avis, & en éprouva la vérité. La maxime de l'empereur devint une prophétie. Maximilien eut seize enfans de Marie d'Autriche. Sept moururent avant lui; neuf autres lui survécurent. Il y avoit six princes; RODOLPHE, qui lui succéda à l'âge de vingt-quatre ans; *Ernest*, MATHIAS, successeur de son frère, *Maximilien*, *Albert & Vinceslas*: Et trois filles; ANNE, qui épousa Philippe II, roi d'Espagne, après la mort d'Elisabeth de France, sœur de Charles IX, avec soupçon de poison; ELISABETH, dont

d'Autriche, fille de l'empereur Charles-Quint, sa cousine germaine. La sagesse de Maximilien, & la piété de Marie d'Autriche son épouse, sont des garans de la vertueuse éducation d'Elisabeth : aussi la France n'a-t'elle jamais eu de Reine plus digne du trône. Villeroi (1), secrétaire d'état, fut envoyé pour convenir des clauses du contrat de mariage; & cet acte ayant été rédigé en janvier 1570, Albert de Gondi, premier gentilhomme de la chambre, qu'on appeloit alors le comte de Retz, & qui fut depuis maréchal de France, passa en Allemagne avec les pouvoirs nécessaires, & une procuration à l'archiduc Ferdinand (2), pour épouser la reine au nom de sa majesté. Le mariage fut célébré à Spire par procureur, le 22 octobre 1570. La solemnité se fit en présence de l'empereur & de l'impératrice, & d'un grand nombre de seigneurs Allemands assemblés pour la diète. Jacques d'Eltz, électeur

---

nous parlons; *Marguérite* morte religieuse à Madrid.

(1) Nicolas de Neufville, dit Villeroi.

(2) Frère de Maximilien.

de Mayence, en fit la cérémonie dans son église. Le même prélat fut nommé par l'empereur, avec l'évêque de Strasbourg, le marquis de Bade, & le comte de *Solern*, pour amener la reine en France, & la remettre au roi son époux. Ce fut sous leur conduite que partit Elisabeth, accompagnée d'une nombreuse suite de seigneurs & de dames, & en particulier de la comtesse d'Aremberg. Depuis Charles VIII, qui avoit épousé Anne de Bretagne, il ne s'étoit pas fait de cérémonie de réception de princesse étrangère, qu'aucun de nos rois eût épousée en premières noces. Il n'y eut rien de particulier au mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre, ni à celui de François I avec Eléonor d'Autriche, non plus qu'à celui de Henri II avec Cathérine de Médicis, & de François II avec Marie d'Ecosse. Tous ces mariages s'étoient faits en France, & sans être précédés d'un mariage par procureur. On assûre qu'aux adieux que Maximilien fit à Elisabeth, ce sage prince lui dit tristement (1): *ma fille, vous allez*

(1) Brantôme, *Dames galantes*, tome II, édition de 1702, *in*-12, p. 67.

être reine du royaume le plus beau & le plus puissant qui soit au monde. C'est un bonheur dont je puis vous féliciter; mais je vous croirois bien plus heureuse, si vous le trouviez aussi entier & aussi florissant qu'il a été autrefois. Il a bien perdu de sa force & de son éclat; il est divisé, désuni: si le roi votre époux est maître d'une partie, les grands sont maîtres de l'autre; & les guerres de religion y ont fait d'étranges ravages. Ce discours n'étoit que trop véritable. Cependant le luxe & la magnificence de la Cour n'étoient pas moins grands; & ils parurent en cette occasion, de manière à faire douter de ce qu'avoit dit Maximilien. Le roi, averti par le comte de Retz du départ d'Elisabeth, résolut d'abord d'envoyer au-devant d'elle le duc d'Anjou son frère, déjà célèbre par les deux victoires de Jarnac & de Moncontour. Il devoit lui-même attendre la princesse d'abord à Reims, puis à Compiegne, & depuis encore à Soissons. On avoit même fait de grands préparatifs à Compiegne. Mais, soit impatience de la part d'un roi jeune & vif, soit qu'il ne voulût pas que le duc d'Anjou eût tous les honneurs du voyage, par cette jalou-

fie secrète qu'il avoit contre lui, soit enfin qu'on voulût cacher aux yeux des étrangers la situation où les guerres civiles avoient réduit la France, Charles IX prit le parti d'aller lui-même jusqu'à Mézières au-delà de la Meuse, sur les frontières de la Champagne & du Luxembourg. Mézières, ville de guerre, étoit bien plus propre à soutenir un siège qu'à y recevoir une nouvelle reine; mais le génie de Catherine de Médicis changea des casernes de soldats en magnifiques palais, & fit d'un fort, une ville brillante & convenable à la pompe de la cérémonie, & des fêtes qui devoient l'accompagner. Instruit des approches d'Elisabeth, Charles envoya les ducs d'Anjou & d'Alençon ses frères, & le duc de Lorraine son beau-frère, au-devant d'elle jusqu'à Sedan, à quatre lieues au-dessus de Mézières. On remarqua deux évènemens singuliers arrivés au château de Sedan qui appartenoit au duc de Bouillon, la nuit du jour que la reine y fut reçue. La duchesse de (1) Bouillon,

(1) Françoise de Bourbon, de la branche de la Roche-sur-Yon, qui prit le nom de Montpensier, fille de Louis de Bourbon, duc de Mont-

fille du duc de Montpensier, accoucha d'un fils, & l'on vit pendant une demi-heure une étoile qui répandoit une lumière extraordinaire sur le château & sur toute la ville. Cela ne manqua pas d'être interprété dans le sens le plus heureux & le plus favorable que ces choses pouvoient recevoir (1). Mais si cette étoile marquoit quelque bonheur, il fut d'aussi peu de durée que son éclat. Le duc d'Anjou arrivé à Sedan, y exerça tous les droits de la souveraineté qui appartenoit au duc de Bouillon, & fit même expédier en son nom & sous son sceau des lettres de rémission à un criminel. Il étoit accompagné du duc d'Aumale, du duc de Guise, du marquis de Mayenne, du maréchal de Montmorenci, de Meru & de Toré, frères du maréchal, du chevalier d'Angoulême, fils naturel d'Henri II, & de quantité d'autres seigneurs de sa suite, de celle du duc d'Alençon, & de celle

---

pensier, & de Jacqueline de Longwic, épouse de Henri-Robert, fils aîné de Robert de la Mark, duc de Bouillon, prince de Sedan.

(1) Relation, ou discours de Papire-Masson, sur le mariage de Charles IX, imprimé à Poitiers par Bertrand Noscereau, en 1570. La Popelinière, tome II, liv. 24, fol. 1, 2.

du duc de Lorraine. La reine étoit partie de Douzi, à deux lieues de Sedan. Le duc d'Anjou alla la recevoir ſur la route, le 24 novembre 1570. Il la rencontra entre deux petits villages, l'un appelé *Ballan*, l'autre *Bazëille*. Les gardes à cheval précédoient la marche du duc d'Anjou; ils étoient ſuivis des pages & valets-de-pied. Les gentilshommes de la maiſon des ducs d'Anjou, d'Alençon & de Lorraine marchoient après eux, avec ceux de la maiſon du roi, qui avoient voulu être préſens à cette réception. Les chevaliers de l'Ordre marchoient devant le duc d'Anjou, ſuivi du duc d'Alençon & du duc de Lorraine. La marche étoit fermée par les ſeigneurs qui les avoient accompagnés. Pour la reine, ſa marche étoit précédée de quelques compagnies de Reitres; leſquelles étoient ſuivies des ſeigneurs Allemands. Après eux venoient l'archevêque électeur de Mayence, l'évêque de Strasbourg, le marquis de Bade, & le comte de *Solern* qui faiſoit l'office de grand-maître. Ils accompagnoient le carroſſe de la reine, qu'on appeloit alors (1) *coche*. Elle y étoit avec

(1) Ces carroſſes ou coches, reſſembloient en-

la comtesse d'Aremberg. Il étoit attelé de quatre chevaux blancs, doré & couvert de velours gris, brodé de blanc & incarnat, la housse & les harnois des chevaux pareils. Ce carrosse ou coche étoit suivi de trois autres. Dans le premier étoit la comtesse de Fiesque, de la maison de Strozzi, qui avoit été députée pour visiter la reine. Les deux autres étoient occupés par les *demoiselles* de la reine. A la rencontre du carrosse, les ducs d'Anjou, d'Alençon & de Lorraine, & les seigneurs distingués de leur suite, mirent pied à terre de leur côté, tandis que du leur, l'électeur, l'évêque de Strasbourg, & les seigneurs Allemands en firent autant. Après un compliment très-court, & convenable à la cérémonie & à la saison, on se remit en marche, le duc d'Anjou ayant la main sur l'électeur, & la reine arriva à Sédan,

---

tièrement à nos coches publics, ou carrosses de voitures. Henri IV étoit dans un de ces coches, lorsqu'il fut tué. Je crois que le maréchal de Bassompierre a été le premier qui ait substitué les glaces de Venise aux *mantelets de cuir*. La reine Marguerite, en parlant de sa voiture, dit tantôt mon *coche*, tantôt ma *coche*; de-là le mot de *cocher* & porte-cochere.

où elle logea au château avec les ducs d'Anjou, d'Alençon & de Lorraine. Le roi y étoit venu en poste, & inconnu, dans l'impatience de voir Elisabeth. Il s'étoit mis dans la foule, évitant toute distinction, pour la regarder sans être reconnu à la descente du carrosse. Le duc d'Anjou, auquel on le fit savoir, prit prétexte de faire remarquer à la reine l'architecture du château du côté où étoit le roi, qui la vit ainsi à son aise. Elle avoit le visage découvert, coiffée à l'Espagnole, avec un petit (1) *scoffion*, dit l'auteur de la rélation qui me guide, & dessus un chapeau garni d'un plumet blanc. Elle monta dans l'appartement qui lui étoit préparé au château, & le roi s'en alla coucher aux Cordeliers de Beth-

(1) Le *scoffion*, ou *escoffion*, étoit un petit bonnet de toile ou d'étoffe, à-peu-près de la forme d'une calotte. Les dames ne croyoient pas alors qu'il leur fût permis de ne porter qu'un simple chapeau, qu'on eût pu ôter facilement, ce qui eut laissé la tête découverte. Cela répugnoit à leur modestie; & l'on disoit alors, en proverbe : *que qui décoiffoit une fille, payoit son mariage*, parce que ce n'étoit que le jour du mariage qu'une *fille* paroissoit la tête nue & les cheveux épars, avec une simple couronne, ou bouquet sur la tête.

léem, près de Mézières. La reine-mère l'y attendoit, il lui marqua la satisfaction que lui avoit donné la vue d'Elisabeth. Cette Princesse soupa à Sedan; mais elle fut servie dans sa chambre. Elle partit le lendemain matin. Il y avoit quatre grandes lieues de Sedan à Mézières, la saison étoit rude & les chemins mauvais. Le duc d'Anjou accompagna le carrosse de la reine, ayant auprès de lui Chiverni son chancelier, qui leur servoit d'interprète lorsqu'ils se parloient. Elle arriva à Mézières au bruit de l'artillerie & au son des trompettes & des tambours, le 25 novembre (1570). Elle y fut reçue dans une grande salle qui devoit être celle des festins, & dans laquelle étoit la reine-mère du roi, accompagnée de madame de Lorraine, & de madame Marguérite, depuis reine de Navarre, & des cardinaux de Bourbon, de Lorraine & de Guise. Après les complimens & les révérences que lui firent les seigneurs qui composoient la cour, Cathérine de Médicis la conduisit dans une haute salle où le roi l'attendoit. L'entrevue dura peu de tems, & elle fut conduite avec la comtesse d'Aremberg, qui ne la

quitta pas, dans son appartement, où elle se reposa en attendant le souper. Elle mangea publiquement, ce qu'elle n'avoit point encore fait. L'acte de remise de la princesse ne se fit que le lendemain matin, 26 Novembre. Le traité de mariage *rédigé en latin* (1), l'acte des fiançailles, & la commission de l'électeur de Mayence pour la conduite de la reine, furent lus, acceptés & ratifiés par le roi. L'électeur, après quelques autres cérémonies, ayant dit qu'il présentoit la reine Elisabeth au roi *son mari & Seigneur*, & à la reine sa mère, Charles *la salua*, & la reine Cathérine *la baisa* & la plaça entre le roi, son fils & elle. Elle fut ensuite conduite à sa toilette, où, après deux heures qui y furent employées, elle alla à l'Eglise. Elle avoit une robe d'une toile d'argent, semée de perles, avec le manteau royal de velours violet à fleurs-de-lys d'or, & brodé d'hermines mouchetées, *la queue du manteau ayant vingt aunes de long*, & fut

(1) Tout ce qui se dit d'important de la part des officiers de l'em ereur & de ceux du roi, se dit en latin. Le françois n'étoit point encore la langue dominante, & presque universelle de l'Europe.

la tête une couronne impériale où fermée, ornée de diamans & de pierreries d'un prix alors excessif. Le roi avoit aussi une robe de toile d'argent, brodée de perles, & fourrée de peau de loup-cervier. Les ducs d'Anjou, d'Alençon & de Lorraine, madame de Lorraine & madame Marguérite, en avoient de pareilles. Le cortège du roi & de la reine, & de la reine-mère, fut d'une magnificence surprenante. Le cardinal de Bourbon, accompagné des évêques de Lodève & de Châlons, fit la cérémonie des épousailles, qui finit à midi du dimanche (1) 26 novembre 1570. La même pompe régna dans le festin des noces (2). Le 27, le tout fut de nouveau confirmé par le roi. Et l'électeur, & les autres seigneurs de sa suite, ayant pris congé de leurs majestés, ce même jour, partirent comblés de présens si riches, que

(1) Hilarion de Coste dit le sixième novembre, & se trompe certainement. Anselme, tome I, p. 139, dit le 27, & se trompe aussi. La Hode a suivi Hilarion de Coste, & s'est trompé d'après lui. Que ne suivoit-il du Tillet, la Popelinière, de Thou, &c. témoins de l'évènement?

(2) Voyez-en la description de la Popelinière, tome II, novembre 1570, fol. 2 & 3.

du Roi, orna de vers latins les tableaux qui embellirent cette fête. Charles IX y étoit représenté sous la figure de Jupiter, la reine-mère sous celle de Junon ; & Elisabeth sous celle de Minerve. Les Huguenots y paroissoient sous le nom de *Géans* & de *Typhée*. Avec un peu d'attention de leur part, ils pouvoient voir dans ces tableaux la haine & les projets de vengeance qui devoient éclater contr'eux au jour affreux du massacre du 24 Août 1572 (1). Catherine de Médi-

(1) Par exemple, dans le distique du septième tableau :

Redduntur sua tela Jovi, servare memento
Tela, pater ; ne mox jubeas graviora pericla.

Dans le distique du quatrième :

Cadme, relinque ratem, pastoria tibia FAUNO ;
Fas superare DOLO, *quem vis non vincit aperta.*

La saint-Barthélemi suivit de trop près, pour ne pas trouver de liaison entre ces vers & cet évènement ; &, quand il n'y auroit que cette sorte de preuve du projet du massacre, elle me paroît convaincante.

FAS SUPERARE DOLO, *quem vis non vincit aperta*, est une énigme dont le massacre du 24 août est le

ois, qui prodiguoit les trésors de l'Etat à l'occasion du mariage de la reine, ne lui fit aucune part de ses projets, & ne l'admit point à sa confiance; & la Reine n'eut aucuns partisans que ceux que le mérite & la vertu peuvent se faire. C'est dire qu'elle n'en avoit presqu'aucun dans une Cour dont l'intérêt & l'ambition étoient l'ame. Le Roi ne pouvoit s'empêcher de dire, en parlant d'elle, *qu'il pouvoit se flatter d'avoir dans une épouse aimable, la femme la plus sage & la plus vertueuse, non pas de la France, non pas de l'Europe, mais du monde entier.* Cependant il étoit aussi réservé avec elle, que la reine-mère, qui, craignant qu'elle n'eût quelque pouvoir sur le roi, détournoit sans doute ce prince d'avoir pour elle une confiance qui eût dérangé ses projets. Il y en a une grande preuve dans l'exécution de la S. Barthélemi. On la lui avoit dissimulée avec tant de précaution, que

---

mot; & les protestans pouvoient dire :

Sæpè malum hoc nobis, si mens non læva fuisset,
De cælo tactas memini prædicere quercus.

Virg. Ecl. 1.

la nuit funeste qui précéda ce jour, elle alla se coucher à son ordinaire, & n'apprit que le lendemain matin à son réveil ce qui s'étoit passé, & ce qui se passoit encore. » *Hélas!* dit-elle soudain (c'est Brantôme qui le rapporte (1) & qui la fait parler), » *le roi mon mari le sait-il?* Comme on lui eut répondu que c'étoit lui-même qui en avoit donné l'ordre : » *O mon Dieu!* s'écria-t'elle, *qu'est-ce* » *ceci; & quels conseillers sont ceux-là,* » *qui lui ont donné tel avis? Mon Dieu,* » *je te supplie & te requiers de lui pardon-* » *ner; car si tu n'en as pitié, j'ai grand'-* » *peur que cette offense ne lui soit pas par-* » *donnée.* Aussi-tôt elle demanda *ses heu-* » *res*, & se mit à prier Dieu. Que l'on » considère, ajoute Brantôme, la bonté » & sagesse de cette reine, de n'approu- » ver point une telle fête, ni le jeu qui » s'y célébra; encore qu'elle eût grand » sujet de désirer la totale extermination » de M. l'Amiral, & de tous ceux de » sa religion, d'autant qu'ils étoient con- » traires du tout à la sienne, qu'elle ado-

(1) *Dames Galantes*, tome II, pages 66 & 67.

» roit & honoroit plus que toute chose » au monde ; & de l'autre côté, qu'elle » voyoit combien il troubloit l'état de » son seigneur & mari ». Voilà une princesse qu'on peut citer comme un modèle de piété, & du christianisme le plus pur, qui regarde comme un péché irrémissible le meurtre de la S. Barthélemi, & l'affreuse extrémité où le roi son mari s'est porté, qui en demande pardon au ciel pour lui, & qui reconnoît qu'il a besoin de toute l'étendue de sa miséricorde ; & il s'est trouvé des gens assez hardis pour démentir les saintes maximes de la pieuse Elisabeth, pour faire l'éloge de trente mille parricides. Encore si ces fureurs n'avoient trouvé des apologistes que dans le siècle qui les a produites : mais, à la honte du nôtre, nous les avons vu applaudies dans des ouvrages modernes (1). En-

---

(1) Voyez une brochure séditieuse intitulée : *Réponse au mémoire pour les protestans*, aussi emportée que le mémoire est modéré, & remplie de principes faux & contraires aux droits de nos rois, sur le pouvoir législatif & l'essence de la royauté qu'on fait dépendre *de leur catholicité*, comme l'ont fait sous Henri III & sous Henri IV, *Bou-*

tièrement occupée des exercices de piété, & du soin de plaire au roi, Elisabeth n'eut que très-peu de part à tout ce qui se passa en France sous le règne tumultueux de Charles IX. Elle n'étoit attentive qu'à régler sa maison, & à y faire règner les principes de sagesse & d'honneur dont elle étoit pénétrée. Sensible aux écarts de son mari *qu'elle aimoit & honoroit extrêmement*, jamais elle ne lui fit voir de ces chagrins jaloux, qui aigrissent souvent le mal, & y remédient rarement. Charles étoit vif & emporté; elle étoit douce & tempérée. Le feu du roi étoit modéré par le flegme & la patience d'Elisabeth: aussi ne perdit-elle jamais son cœur ni son estime; & il la recommanda en mourant à Henri IV, alors roi de Navarre, avec beaucoup de tendresse. *Ayez soin de ma fille & de ma femme*,

---

tier, le jésuite *Bellarmin*, auteur d'un libelle détestable contre Henri IV, intitulé: *Responsio ad præcipua capita apologiæ quæ falsò catholica inscribitur, pro successione Henrici Navarreni in Francorum regnum*, sous le nom déguisé de *Franciscus Romulus* 1588, *in*-12, & tous les ligueurs auxquels Rome & l'Espagne avoient inspiré cette pernicieuse maxime.

lui dit-il, *mon frère; ayez-en soin, je vous les recommande.* Pendant sa maladie, Elisabeth passoit en prières, pour sa guérison, tout le tems qu'elle n'employoit pas auprès de lui. Lorsqu'elle l'alloit voir, elle ne se plaçoit pas auprès du chevet du lit, comme elle avoit droit de le faire, mais un peu à l'écart & en perspective. A son silence modeste, à ses regards tendres & respectueux, on eût dit *qu'elle le couvroit dans son cœur de l'amour qu'elle lui portoit:* « Puis, ajoute Brantôme, on » lui voyoit jeter des larmes si tendres » & si secrètes, que qui n'y prenoit pas » bien garde, n'y eût rien connu, es» suyant ses yeux humides, qu'elle en » faisoit pitié très-grande à un chacun; » car, *continue-t'il*, je l'ai vu ». Elle renfermoit sa douleur; elle n'osoit pas laisser paroître sa tendresse : elle craignoit que le roi ne s'en apperçût. Que de délicatesse! que de sentimens! Après la mort du roi, pénétrée d'une tristesse profonde, elle n'éclata point en regrets; on ne l'entendit point se plaindre du ciel ni de son sort. Des larmes qu'elle s'efforçoit même de retenir, des soupirs qu'elle contraignoit, furent le tribut qu'elle paya à sa douleur. Quelques-unes de

ſes dames lui diſant : *au moins, Madame, ſi Dieu, au lieu d'une fille, vous eût laiſſé un fils* (1), *vous ſeriez reine-mère ; votre ſort ſeroit moins à plaindre. Ah ! louons Dieu*, répondit-elle, *de ne m'avoir pas donné de fils. La France eſt déjà aſſez à plaindre, ſans avoir encore un enfant pour roi, & retomber dans les malheurs d'une nouvelle minorité. Que*

(1) Elle n'eut qu'une fille dont nous dirons quelque choſe. Paſſerat nous apprend, dans ſes *poëſies* (p. 264), qu'elle prit beaucoup d'appétit pour les olives, pendant ſa groſſeſſe, ce qui lui donna occaſion de faire le ſonnet qui ſuit.

Quelle ſera ROYNE, notre eſpérance ?
Que ſentez-vous en vos flancs ſe mouvoir ?
Phébus m'a dit, qui le peut bien ſavoir,
Qu'avez conçu le repos de la France.
Il a dit vrai : j'en ai ferme aſſurance :
Amour y vint, quand vous la vintes voir.
Mars aille ailleurs eſſayer ſon pouvoir :
La paix doit faire ici ſa demeurance.
Puis votre enfant, comme ſouvent advient,
Se ſentira du deſir qui vous vient,
Ainſi que vous, il aimera l'olive.
Riez, François, qui de guerres êtes las ;
Il faut, où eſt l'olive de Pallas,
Que *Mars*, y meure, & que la *Paix* y vive.

fût-il arrivé? Victime des passions des grands, le pauvre enfant eût été dépouillé comme on a voulu faire au roi mon mari, & j'en aurois été la cause. Dieu a eu pitié de l'Etat; il a tout fait pour le mieux; remercions-le de ses bontés. Elisabeth ne pouvoit donner de marques plus certaines de sa sagesse & de son attachement pour la France. Elle résolut pourtant de la quitter.

Marie-Elisabeth de France sa fille, étoit élevée au château d'Amboise : elle l'alla voir, lui dit adieu, la recommanda à la reine-mère, & partit de Paris le 5 Décembre 1575, pour se retirer à Vienne en Autriche, auprès de l'empereur Rodolphe son frère, qui venoit de succéder à Maximilien II. Elle y fit bâtir le monastère de Sainte-Claire, où elle vécut, & se servit de modèle, non seulement à la cour Impériale, mais aux religieuses même. Elle employoit les revenus qu'elle avoit en France, en présens & en gratifications qu'elle faisoit aux personnes de mérite, des provinces qui lui étoient assignées pour son douaire; c'étoient les Duchés de Berri & de Bourbonnois, les Comtés de Forez & de la Marche. Tandis qu'ils furent entre ses

mains, jamais elle ne voulut permettre la vente des offices de judicature. Ils y furent toujours le prix de la vertu & des talens (1) reconnus. Le tiers de ſes autres biens étoit deſtiné aux pauvres ; les deux autres tiers à la dépenſe de ſa maiſon, & à la dot des demoiſelles que la fortune très-inférieure à leur naiſſance, eût, ſans ſa générofité, condamnées au célibat, ou à des méſalliances déshonorantes. Marguérite de Valois, réduite à de cruelles extrêmités, & même à l'indigence au château d'Uſſon, trouva dans ſa belle-ſœur des reſſources qui la mirent en état de ſoutenir ſa petite Cour. Eliſabeth lui abandonna la moitié de ſes revenus de France & les partagea avec elle, comme ſi elle eût été ſa ſœur propre : auſſi, dit Brantôme, *Marguérite lui déféroit-elle beaucoup, & l'honoroit & aimoit tellement, que mal-aiſément elle put ſupporter ſa mort patiemment ; car elle en garda vingt jours*

(1) C'étoit au célèbre *Auger de Giſlen*, Baron de Busbek, qui étoit revetu de ſon ambaſſade de Turquie, qu'elle s'en rapportoit pour le choix. Il étoit ſon agent en France, & obtint de l'empereur Rodolphe II, le titre d'ambaſſadeur.

jours durant le lit, s'entretenant de pleurs & continuelles larmes. Elle mourut le 22 Janvier 1592 (1), aussi regrettée de ceux qui avoient eu l'honneur de la connoître à la cour de France, que des princes de sa maison, & de la cour Impériale. *La meilleure de nous est morte*, dit la reine d'Espagne à M. de Langeac, ambassadeur de France en Espagne, à la nouvelle de sa mort. Elle conserva toute sa vie l'amour tendre & respectueux qu'elle avoit eu pour le roi, & ne cessa jamais de le pleurer. Elle eût pu réparer la perte de la couronne de France, que la mort de Charles IX lui ôtoit, par celle d'Espagne que lui offrit Philippe II, veuf d'Anne d'Autriche. Ce prince par un travers singulier, & remarqué par les historiens, voulut épouser *trois de ses belles-sœurs* ; il fit demander successivement *Elizabeth* d'Angleterre, sœur de *Marie*, sa seconde femme; *Marguérite de Valois*, sœur d'Elisa-

(1) Brantôme, *Dames galantes*, tome II, p. 71, dit qu'elle ne pouvoit encore avoir trente-cinq ans. Mais il se trompe ; elle en avoit trente-sept.

beth de France, sa troisième, & *notre Elisabeth*, sœur d'Anne d'Autriche, sa quatrième (1). L'impératrice sa mère, sœur de Philippe, n'oublia rien pour l'y déterminer. Elle opposa d'abord ce qu'elle croyoit devoir à la mémoire du roi *son cher époux*, & ensuite la proximité du sang. Le roi d'Espagne étoit son oncle & son beau-frère, frère de sa mère, & veuf de sa sœur. Les dispenses qu'on eût pu obtenir ne calmoient pas ses scrupules, & la raison d'état ne lui parut pas suffisante pour les écarter. Cependant il n'est pas bien certain qu'elle eût fait la même résistance, s'il se fût agi d'épouser Henri III son beau-frère. Maximilien le proposa au roi à son retour de Pologne, & il paroît que le refus vint uniquement de la part de Henri. Mais outre qu'il n'étoit que son beau-frère, & non pas son oncle, il y avoit bien de la différence d'un roi de France à un roi d'Espagne. Quoi qu'il en soit, elle n'eut aucun égard

(1) Cela a fait dire de ce prince *facilitate conjugiorum, adulteriorumque in fastidium versus, ad incognitas libidines profluebat*. Voyez les mém. d'Amelot de la Houssaye, tome I, p. 268.

aux raisons que lui allégua un Jésuite (1) lâché par Philippe II. Qu'on se figure tout ce qu'un pareil député, agissant par l'ordre de deux têtes couronnées, peut dire & faire en pareille occasion. Cela fut dit, cela fut fait par le Jésuite *très-savant & bien disant*, dit Brantôme : laissons-lui rapporter cette anecdote dans son style.
» Le Jésuite l'en exhorta & prêcha tout » ce qu'il put, n'oubliant rien d'y rap-» porter *tous ces grands passages des écri-» tures saintes*, & autres qui pussent ser-» vir à son dessein. Mais elle aussi-tôt le » confondit par d'autres aussi belles & » *vraies allégations*. Car depuis son veu-» vage, elle s'étoit mise fort à l'étude de » l'écriture de Dieu ; & puis sa détermi-» née résolution, qui étoit sa plus sainte » défense, de n'oublier son mari par se-

(1) Ne seroit-ce point le jésuite *Maldonat*, qui fut son confesseur ? Il eût été très-capable de cette commission, pliant sa théologie à tout sens, si ce qu'on dit de ce jésuite est vrai, que professant la théologie à Poitiers, il entreprit, dans une leçon du matin, de prouver l'existence de Dieu, & de la nier dans la leçon de l'après-dînée. On a dit à-peu-près la même chose du fameux cardinal du Perron, évêque d'Evreux. Voyez Létoile, dans *le Journal de Henri III*.

» condes notes ; si bien que *monsieur le* » *Jésuite*, s'en retourna sans rien faire ; » qui étant pressé par lettres du roi d'Es- » pagne, y retourna, ne s'étant con- » tenté de la résolue réponse de ladite » princesse, laquelle ne voulant perdre » tems à vouloir plus contester contre » lui, le traita de paroles rigoureuses » & menaces, & lui trancha tout court, » *que s'il se mêloit plus de lui en rompre* » *la tête, qu'elle l'en feroit repentir, jus-* » *qu'à le menacer de le faire fouetter en sa* » *cuisine* ». Il ajoute tout de suite : « J'ai » bien ouï dire plus, je ne sais s'il est » vrai, que pour la troisième fois y étant » retourné, elle passa outre, & le fit » châtier de son outre cuidance. Toute- » fois je ne le crois pas, *car elle aimoit* » *trop ces gens-là* ». Le doute de Brantô- me me paroît très-bien fondé. Elisabeth ne se contenta pas d'accorder son estime au Jésuite *Maldonat* son confesseur, qui est peut-être le premier qui ait paru à la cour avec cette qualité ; elle fit bâtir le collége des Jésuites de Bourges. Hilarion de Coste & quelques autres auteurs (1)

(1) François *Serdonati*, cité par Hilarion de Coste, p. 247.

qu'on peut consulter, parlent avec beaucoup de détail des actions de piété de cette Princesse, soit pendant qu'elle fut en France, soit pendant son séjour à Vienne en Autriche. Quoique leur témoignage ne doive pas être suspect, je crois qu'on verra avec plus de plaisir celui d'un homme de cour, dont le style peu familier avec les matières de piété, n'en est ni moins persuasif, ni moins touchant. J'entends parler de Brantôme : c'est ainsi qu'il s'exprime (1). « Nous » avons eu notre reine de France, *Donna* » *Isabel d'Autriche*, laquelle nous pou- » vons dire par-tout avoir été une des » meilleures, des plus douces, des plus » sages & des plus vertueuses reines qui » régna depuis le règne de tous les rois » & reines qui ayent jamais régné. Je le » peux dire, & un chacun avec moi, qui » l'a vue ou oui parler, sans faire tort » aux autres, & avec une très-grande » vérité ». Après cet éloge, il parle de la beauté d'Elisabeth, pour rendre ce qu'il avoit à dire de sa piété d'autant plus admirable; & tel est le portrait qu'il

(1) *Dames galantes*, tome II, p. 62 & suivantes.

fait de cette princesse. » Elle étoit une » très-belle (1) princesse, ayant le teint » de son visage aussi beau & délicat que » dame de sa cour, & fort agréable. Elle » avoit la taille fort belle aussi, encore » qu'elle l'eût moyenne assez ». Passant ensuite aux qualités de l'esprit & du cœur; » elle étoit très-sage, dit-il, & » aussi très-vertueuse, très-bonne, & qui » ne fit jamais mal ni déplaisir à personne » quelconque; non pas offenser la » moindre du monde; aussi étoit-elle » très-sobre, ne parlant que fort peu, & » *toujours son Espagnol*. Elle étoit très-dé» vote, & nullement bigote, ne montrant » ses dévotions par actes extérieurs & ap» parens par trop, ni trop extrêmes, » comme j'en ai vu aucunes *patenotrières*; » mais sans faillir à ses heures ordinaires » à prier Dieu, elle les y employoit très» bien, *sans aller emprunter d'autres ex-*

---

(1) Le mot de Marie Touchet, maîtresse de Charles IX, que nous rapporterons, ne prouve pas que la Reine ne fût pas belle. Il prouve au contraire qu'elle l'étoit; que Marie Touchet la craignit, sur ce qu'on en publioit, & qu'elle ne se rassura qu'après quelques réflexions sur le caractère du roi, & celles que l'amour-propre lui inspira.

» *traordinaires*. Bien est vrai, ainsi que j'ai
» ouï raconter à aucunes de ses dames,
» quand elle étoit dans le lit à part, & en
» cachette, ses rideaux très-bien tirés,
» elle se tenoit à genoux, en chemise,
» & prioit Dieu, une heure ou demie,
» battant sa poitrine, & la macéroit par
» très-grande dévotion : de quoi on ne
» s'étoit point apperçu, sinon lorsque le
» roi Charles son mari fut mort ; car après
» être couchée, & que toutes ses fem-
» mes s'étoient retirées, il y en eut une
» de celles qui couchoient dans sa cham-
» bre, qui l'oyant soupirer, s'avisa de re-
» garder au travers du rideau, & la vit
» en tel état, priant Dieu de cette façon,
» & continuant quasi tous les soirs ; si
» bien que cette femme-de-chambre,
» qui lui étoit assez familière, s'avisa de
» lui remontrer un jour qu'elle faisoit tort
» à sa santé. Elle se fâcha contr'elle de
» quoi elle l'avoit découverte & avisée,
» le voulant quasi nier, & lui commanda
» de n'en sonner mot, & se désista pour
» ce soir-là ; mais la nuit elle réparoit le
» tout, pensant que ses femmes ne s'en
» apperçevoient par l'ombre de lumière
» de son mortier plein de cire, qu'elle te-
» noit allumé en la ruelle de son lit, pour

» lire & prier Dieu dans ses heures. . . . . .
» Telles formes de prières ne tenoient
» rien de celles des hypocrites, qui, vou-
» lant paroître entièrement devant tout
» le monde, font leurs prières & dévo-
» tions publiquement & en marmotant,
» afin qu'on les trouve plus dévotes &
» saintes ». Ces beaux traits, ces couleurs naïves forment un tableau bien intéressant : ajoutons, pour en relever l'éclat, qu'on doit la mettre au nombre des princesses auteurs ; qu'elle a composé, & même publié *un ouvrage de piété*, & un autre *sur ce qui s'étoit passé en France, sous le règne de Charles IX & le sien*. C'est une vraie perte que celle de ces mémoires. Peut-être les vérités qui s'y trouvoient, les ont fait supprimer. Il faut pourtant convenir qu'à l'égard de ce dernier ouvrage, Brantôme parle d'une façon équivoque, en disant : *je ne sais s'il est vrai*, mais il avance comme un fait certain, qu'on lui avoit assuré qu'on avoit vu ce livre entre les mains de la reine Marguérite, à laquelle Elisabeth l'avoit envoyé avant sa mort ; que Marguérite en faisoit *un très-grand cas, & qu'elle le disoit être une très-belle chose*. Elle étoit en état d'en juger : & l'on peut dire

avec l'auteur qui me guide ; *puisqu'un tel oracle le disoit, il faut l'en croire.* Elisabeth n'eut, comme nous l'avons dit, qu'une fille, MARIE ELISABETH DE FRANCE, née à Paris le 27 Octobre 1572, baptisée le 2 Février 1573, & morte le 2 Avril 1578. Elle est inhumée à S. Denis, & Elisabeth sa mère au monastère de Sainte-Claire de Vienne (1).

(1) Elle y a cette épitaphe qu'elle se fit elle-même : *Peccantem me quotidiè, & non pœnitentem timor mortis conturbat, quia in inferno nulla est redemptio. Miserere mei, Deus, & salva me.* Hilarion de Coste, Eloge des Dames illustres, p. 248.

ANONYME,

Maîtresse de CHARLES IX.

IL est bien difficile de découvrir quelle est la personne à laquelle Brantôme (1) prétend que s'attacha Charles IX, *avec tous les honneurs & respects qu'il étoit possible, & plutôt, disoit le roi lui-même, pour façonner & entretenir sa grâce, que pour autre chose.* C'étoit, suivant (2) les mémoires de l'abbé de Brantôme, une *fille de très-bonne maison, qui étoit une fort belle, sage & honnête demoiselle, & qu'il aima toujours.* Il semble que Bayle (3) ait pris le parti de croire qu'il s'agit de la femme de *Charles de Gondi* (4), dit *de la Tour*, maître de la garderobe

(1) Dans le Discours sur Charles IX, p. 24, tome IV.

(2) *Ibid.*

(3) Article TOUCHET, remarque C, p. 390, col. 2, & colonne première, à la fin de cette remarque.

(4) Anselme, de la nouvelle édition, tome III, p. 894, dans la généalogie de Gondi.

du roi, mort le 15 juin 1574 à l'âge de trente-huit ans. Cette conjecture est appuyée sur une pièce satyrique du tems, insérée par (1) le Laboureur dans ses additions sur Castelnau. L'auteur y accusant Cathérine de Médicis de la mort de Charles IX, y dit : *qu'elle ga-» gna le sieur de la Tour, en lui faisant en-» tendre que le roi avoit dessein de se dé-» faire de lui, pour posséder sa femme » plus aisément ; ce que la Tour crut d'au-» tant plus volontiers, qu'il savoit que » Charles IX aimoit sa femme* ». Si cette satyre pouvoit servir de fondement à quelque probabilité sur l'amour du roi pour la femme de Charles de Gondi, il ne pourroit être question que d'*Hélène Bon*, fille de Pierre, baron de *Mésuillon*, gouverneur de Marseille, & de Marguérite Robins de Gravezon. Mais Brantôme, ennemi déclaré (2) de la maison de Gondi, auroit-il dit, en parlant de la femme de Charles de Gondi, qu'elle étoit *de très-bonne maison*? Auroit-il

(1) Cité par Bayle, *ibid.* p. 391, col. 1.

(2) Il y en a une preuve évidente, pages 6 & 7 du Discours sur Charles IX.

été aussi discret qu'il l'est en cette occasion? Enfin, auroit-il traité de *fille* & de *demoiselle très-sage*, la femme du sieur de la Tour? Cela ne paroît pas vraisemblable. Je serois bien plus porté à croire qu'il a entendu parler d'une demoiselle parente ou alliée de la maison de Bourdeille. Ceux qui ont lu les mémoires de Brantôme, savent qu'il suffit de lui appartenir de près ou de loin, pour avoir dans ses écrits un certificat de *sagesse*, & de *chasteté* & de *beauté*. Rarement dit-il du mal des femmes de sa maison; ou si cela arrive, il y joint aussitôt quelqu'éloge qui sert de correctif. D'après ces idées qui me paroissent assez raisonnables pour s'y arrêter, cette *demoiselle de très-bonne maison*, cette *fille fort sage & fort honnête* pourroit bien être *MAGDELAINE DE BOURDEILLE* (1), sœur de Brantôme lui-même, fille d'honneur de Catherine de Médicis, depuis l'an 1554, jusqu'en 1585. Elle vieillit dans le célibat, &

(1) Fille de François, baron de Bourdeille, & d'Anne de Vivonne de la Châtaigneraye. Voyez la nouvelle édition des mémoires de Brantôme, tome XI, p. 136.

mourut en 1618. Une satyre faite sur les affaires de la Ligue, intitulée *Bibliothèque de Madame de Montpensier*, parle d'elle en ces mots : *l'Histoire véritable de Jeanne la PUCELLE, par Mademoiselle de Bourdeille.* La reine-mère avoit beaucoup d'amitié pour elle ; elle le prouva en lui léguant à sa mort (1), une somme de quatre mille écus. Qui sait si la reine ne fut pas la première à engager son fils dans les liens de celle de ses filles pour laquelle elle avoit le plus de considération ? Son état de fille & son âge avancé, l'exposèrent aux plaisanteries ordinaires en pareil cas, dit le dernier éditeur des mémoires de Brantôme. Le célèbre d'Aubigné l'ayant un jour rencontrée à la cour, accompagnée des demoiselles de *Beaulieu* & du *Thier*, s'apperçut qu'elles critiquoient son habillement & *sa figure à la Huguenote.* L'une d'entr'elles, qui ne le connoissoit pas, lui ayant demandé ce qu'il contemploit en ce lieu : d'Aubigné étoit assis sur un banc, avec son air grave & sa longue barbe. Piqué de la question, il

(1) Par son testament fait à Blois, le 5 janvier 1589, qui fut celui de sa mort.

répondit : *Je contemple les antiquités de la cour, mademoiſelle.* Ces trois demoiſelles faiſoient enſemble 140 ans. La réponſe de d'Aubigné les rendit honteuſes, & les obligea dès-lors à demander l'amitié d'un homme d'eſprit, qu'on n'offenſoit pas impunément. On peut oppoſer à ma conjecture l'âge de mademoiſelle de Bourdeille, qui pouvoit avoir dix ans plus que le roi. Mais l'amour dont parle Brantôme, peut fort bien ſympathiſer avec cette différence d'âge. Charles IX cherchoit une fille d'eſprit, formée par l'uſage de la cour, qui le pût façonner ; & c'étoit préciſément ce qu'il trouvoit dans Magdelaine de Bourdeille. Au reſte, j'opine ; mais j'attends, pour décider, une découverte plus certaine.

MARIE TOUCHET.

MARIE TOUCHET eſt l'unique maîtreſſe à laquelle il paroît que Charles IX s'étoit véritablement attaché. Si l'on en croit Brantôme (1), elle n'étoit que la fille d'un apothicaire d'Orléans, & s'appeloit indifféremment *Jacoſſie*, ou Touchet. Papire-Maſſon (2) la fait fille d'un parfumeur ; & d'autres ont écrit qu'elle étoit fille d'un notaire. Toutes ces idées

(1) „ Il aima fort auſſi Marie Jacoſſie, dite „ autrement TOUCHET, fille d'un apothicaire „ d'Orléans, très-excellente en beauté „, dit Brantôme, en parlant des amours de Charles IX, dans ſon diſcours ſur ce prince, p. 25. D'autres liſent TOCOSSIE, & c'eſt la véritable façon de lire. *Tocoſſia* étoit apparemment le nom latin dont quelques poëtes ou quelques critiques s'étoient ſervi pour rendre le nom de *Touchet*, qu'on a auſſi rendu par TUCHETIA, TOCHETIA.

(2) Papire Maſſon, dans les premières éditions, *amavit Mariam Tochetiam, Aurelianenſis Unguentarii filiam*. Il me ſemble que le mot d'*Unguentarius* ſignifie plus naturellement un *Parfumeur* qu'un apothicaire. Papire Maſſon, *in Carolo IX*. Cela eſt corrigé dans celle de Baſle, p. 524.

sont écartées par le Laboureur (1), qui dit, en parlant de sa famille, que Jean Touchet son père prenoit la qualité de *sieur de Beauvais & du Quillard, conseiller du roi* (2), *& lieutenant particulier au bailliage d'Orléans*; qu'il étoit fils de *Pierre Touchet*, bourgeois d'Orléans,

---

(1) Addit. sur Castelnau, l. VII, p. 605 du 2 tome.

(2) Que Jean Touchet fut lieutenant particulier d'Orléans, c'est ce que prouve cette épigramme de *Charles Fontaine*, parisien, p. 92 de ses odes, énigmes & épigrammes, imprimées à Lyon, *in*-12, en 1557, avec ce titre; AU LIEUTENANT TOUCHET *d'Orléans*.

Je n'ai amitié qui me touche
De plus près, ami, que la tienne,
Bien éprouvée, par la mienne,
Ainsi comme l'or à la touche.

C'est sans doute au même *Jean Touchet*, que Jean Vouté, qui étoit aussi son ami, adresse ce distique,

Æternum quærisque tuum indelebile nomen?
Sic facias, placeas moribus atque Deis.

Joan. Vultei inscrip. lib. I, p. 18.

& petit-fils de *Jean Touchet*, avocat & conseiller à Orléans, en 1492. *Jean* étoit lui-même fils de *Regnaud Touchet*, marchand de la petite ville de Pathay en Beauce. Tout ce qu'on pouvoit dire contre la naissance de cette dame, ajouté le Laboureur, c'est qu'elle avoit eu pour mère *Marie Mathy*, fille naturelle d'*Orable Mathy*, flamand de nation, & médecin du roi, qui, pour parvenir à cette alliance, donna par le contrat de mariage deux mille écus, ce qui étoit alors une somme considérable. Peut-être la qualité d'*Orabla Mathy*, aïeul de Marie, a-t'elle donné lieu à imaginer celle d'apothicaire. On étoit naturellement porté à rabaisser sa naissance : c'est le tribut que les personnes en faveur doivent à la malignité de leur siècle. De la manière dont un poëte du tems (1) parle à Jean Touchet père de Marie, il étoit lié avec les beaux esprits & les grands. Apparemment il avoit du goût pour les sciences. Cela put influer sur l'éducation de sa fille. On ne parle d'elle que comme

(1) Jean Vouté, dont on vient de citer le distique dans la note précédente.

d'une beauté accomplie, & d'une fille toute charmante ; & celui qui trouva dans les lettres du nom de *Marie Touchet*; JE CHARME TOUT, ne la flattoit point.

D'après son portrait au crayon (1), fait de son tems, elle avoit le visage plus rond qu'ovale, les yeux vifs & bien fendus, le front plus petit que grand, le nez d'une juste proportion, la bouche petite, le bas du visage admirable. Son esprit doux, vif, amusant, *aussi incomparable que sa beauté*, dit le Laboureur, rendoit encore ses charmes plus piquans, & il étoit difficile de se défendre de la séduction des sens auprès d'une personne si dangereuse. Le voisinage d'Orléans à Blois, & les fréquens séjours de la cour dans cette dernière ville, donnèrent lieu à l'amour que Charles IX conçut pour elle. J. Daurat, qui étoit poëte du roi, *en titre d'office*, a parlé des commencemens de cette passion dans une des piè-

(1) Ce portrait, que j'ai vu, devoit se trouver dans la suite d'Odieuvre, dont le fond a passé au sieur Chargoit. Je ne sache pas qu'il ait été gravé.

ces du recueil de ses poësies, qu'on peut regarder comme la plus spirituelle, & la mieux tournée, soit du côté de l'imagination, soit de celui de l'expression. D'après cette pièce, on peut penser que ce fut à un *rendez-vous*, ou à un *retour de chasse*, que le roi devint amoureux. L'auteur qui donne à Charles IX le nom d'*EURIMEDON*, & à la jeune *Touchet*, celui de *CALLIRHOÉ*, feint que Diane irritée contre Eurimedon qui l'emportoit sur elle en adresse, ordonne à *Callirhoé* l'une de ses Nymphes, de lancer un de ses traits contre son rival. Mais pour le ménager, elle en choisit un des moins dangereux. La nymphe épie l'occasion de frapper Eurimedon, & en l'attendant, elle s'endort à l'ombre d'un myrthe. *L'amour* survient, & la trouve endormie. Il vide le carquois qui étoit auprès de Callirhoé, & le remplit de ses propres flèches. Eurimedon paroît enfin. Au bruit de sa suite, Callirhoé se réveille. Elle lui lance un des traits de l'amour, qu'elle croît être celui que lui avoit donné Diane. Eurimedon blessé devient amant de la Nymphe. Il perd le repos, il se plaint. Apollon vient à son secours, & détermine Diane à souffrir

que (1) *Callirhoé* soit sensible à l'amour d'Eurimedon. Elle s'attendrit, leur amour devient mutuel. On ne sauroit méconnoître dans cette pièce la naissance des amours de Charles IX, & de la belle Touchet, c'est dommage qu'elle soit sans date. Si une pièce de vers (2) faite par Desportes sous le nom de ce prince, & adressée à CALLIRHOÉ, regarde Marie TOUCHET, comme on ne sauroit en douter, le roi résista quelque tems à la passion qu'elle lui inspira, & ne se rendit qu'après avoir inutilement essayé de vaincre son penchant. Mais CALLIRHOÉ, c'est-à-dire, *la belle*, l'emporta, & le cœur naturellement fier du roi lui céda. Je ne trouve pas d'époque précise au com-

(1) CALLIRHOÉ est un mot grec composé, qui signifie *beau courant d'eau*. M. de Thou s'en est servi pour rendre le mot de *Fontainebleau*; mais mal-à-propos, puisque *Fontainebleau* est nommé, dans les anciens titres, FONS, BLAUDI, BLEAUDI, BLAAUDI, ou BLIAUDI, d'où Fontainebleau, ou *Fontainebleaud* & non *Fontainebelleau*.

(2) Voyez les poësies de Desportes, édition de 1600, p. 279; & celles de Jean Daurat, liv. II, p. 113.

mencement de la tendresse du roi pour Marie Touchet ; mais elle s'étoit déjà établi un tel empire sur son cœur, en 1570, & lorsque Charles IX épousa Elisabeth d'Autriche, qu'ayant examiné le portrait de la princesse avant le mariage (1), elle dit comme par réflexion, *l'Allemande ne me fait pas peur : inférant par-là*, ajoute Brantôme, *qu'elle présumoit tant de soi & de sa beauté, que le roi ne s'en sauroit passer*. En effet, la passion de ce prince dura jusqu'à sa mort ; & dans l'indifférence générale pour le trône qu'il quittoit, & pour tout ce qui l'environnoit, il ne perdit point la mémoire de la belle Touchet. L'abbé de Brantôme dit, que n'osant pas en parler à la reine sa mère, il commanda à M. de la Tour (frère puîné du maréchal de Retz & de l'évêque de Paris) qui étoit maître de sa garderobe, *de lui faire ses recommandations*.

(1) Brantôme, dans Charles IX, tome II, p. 25, dit que Marie Touchet parla ainsi avant le mariage du roi. Papire-Masson, p. 524, dit que ce fut après l'arrivée de la reine. *Inspectâ Isabellæ Reginæ quæ recens venerat in Galliam, picturâ, risisse dicitur addito verbo ; nil me terret Germana.* Je préfère la première opinion.

Dans les différentes causes auxquelles on a attribué la mort de Charles IX, quelques-uns ont parlé d'une entrevue de ce prince avec Marie Touchet. Il alla la voir, dit l'un d'eux (1), pendant sa longue maladie, & accéléra sa mort par les plaisirs auxquels il se livra, ou à contre-tems, ou immodérément. Ce que dit cet auteur de Marie Touchet, Brantôme le dit de la reine (2) : c'est au lecteur à prendre parti ; & si j'osois me décider, je prendrois volontiers celui de Brantôme, qui devoit être mieux instruit que Papire-Masson. Je sais les rai-

---

(1) *Sanè rex ipse, inter moras longissimi morbi, semel ad eam divertit; suspicioque est auctum morbum ex importuno aut immodico coïtu, & acceleratum vitæ finem.* Papire-Masson, p. 524.

(2) Sauval, dans le pitoyable recueil qu'il nous a donné sous le titre d'AMOURS DES ROIS DE FRANCE, où il a ramassé, sans jugement, tous les contes cyniques, manuscrits & imprimés qu'il a trouvés sous sa main, dit que le roi étoit allé voir *la Reine de Navarre, sa sœur* ; & assure que c'est ainsi qu'il faut lire Brantôme. Il se peut faire que quelque critique de son humeur ait donné cette explication à la marge, mais elle ne se trouve ni dans l'édition de 1666, ni dans celle de 1699, ni dans celle de 1722, faite avec beaucoup de soin.

sons qu'on peut alléguer en faveur du dernier; mais elles ne sont pas assez fortes pour avoir une prépondérance déterminée. La mort de Charles IX, à l'âge de vingt-quatre ans devoit faire un grand changement dans la fortune de la Favorite; cependant elle se soutint. Née en 1549, elle étoit encore jeune (1), & aussi belle que jamais. Maîtresse, depuis quelques années, d'un roi aussi généreux que Charles IX, sans doute elle en avoit profité: d'ailleurs elle avoit eu deux enfans du roi, & le dernier né un an avant la mort de Charles, étoit reconnu. Ajoutons à tout cela, qu'elle étoit assez adroite pour soutenir le vol qu'elle avoit pris à la cour; & que si elle avoit de l'ambition, elle savoit la soutenir. Ce n'est pourtant pas que je pense, avec le Laboureur, qu'elle ait jamais porté ses prétentions aussi loin que les duchesses d'Etampes & de Valentinois. Si cela eût été, nous verrions Marie Touchet jouer un plus grand rôle sous le règne de Charles IX, & l'endroit seul par où elle

(1) Elle n'avoit qu'un an plus que le roi. Cela sera prouvé.

y est connue, est l'amour que le roi eût pour elle. On ne la voit point s'intriguer, cabaler, ou de concert avec la reine-mère, ou contre ses intérêts. Elle savoit que cette princesse, toute livrée à son ambition, ne lui nuiroit pas, dès qu'elle prendroit le parti de l'indifférence dans les matières du gouvernement.

Mézerai a prétendu que Marie Touchet *avoit été mariée du vivant du roi, & par le roi même, à François de Balzac d'Entragues, gouverneur d'Orléans*. Bayle croit ce mariage postérieur; mais il déclare qu'il n'est pas en état d'en donner la preuve. Cette preuve est aisée à faire. Si à la mort de Charles IX, sa maîtresse eût déjà été mariée, l'appeleroit-on aussi constamment qu'on fait, en parlant d'elle à la mort de ce prince, *Marie Touchet*, & non *Madame d'Entragues*? Ceci n'est qu'une conjecture: voici une démonstration. Elle ne fut que la seconde femme de François de Balzac d'Entragues. La première femme étoit *Jacqueline de Rohan*, laquelle ne mourut qu'au mois de mai 1578, quatre ans après Charles IX. Marie Touchet ne l'épousa donc qu'à la fin de cette année. Henriette de Balzac, maîtresse de Henri IV, de laquelle nous parlerons,

parlerons, fut le premier fruit de ce mariage (1) : elle ne naquit qu'en 1579. Voilà la preuve complette que Bayle cherchoit contre Mézeray. Il se peut faire que M. d'Entragues fût extrêmement amoureux de Marie Touchet avant la mort de Charles IX ; & le peu de distance de son mariage avec elle, à la mort de sa première femme Jaqueline de Rohan, en est une sorte de preuve (2). D'Entragues, aîné de sa maison, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur d'Orléans, lieutenant-général de l'Orléanois, & chevalier des ordres du roi, en 1578, lors de la pre-

(1) La preuve s'en tire de la mort de Henriette de Balzac, arrivée le 9 février 1633, à l'âge de cinquante-quatre ans, & non pas soixante-quatre, comme on le dit deux fois dans le nouvel Anselme, tome II, p. 439, & tome I, p. 202, où, au lieu de soixante-quatre ans, il faut mettre cinquante-quatre ans, comme dans la première édition.

(2) Le Laboureur, cité par Bayle, article TOUCHET, remarque B. à la fin, dit que M. d'Entragues en devint si amoureux, qu'on l'appela, par dérision, d'ENTRAGUES TOUCHET, *duc d'Orléans*, dans un libelle intitulé : l'*Edit du Roi déguisé* ; titre qui faisoit allusion au nom *de Guise*

mière promotion, étoit un parti considérable. Son rang à la cour la soutint sur le pied où elle y avoit paru ; & la faveur de la célèbre Henriette de Balzac auprès de Henri IV, en augmenta encore l'éclat. Quoique l'une de ses deux filles ait été maîtresse de ce prince, l'autre du maréchal de Bassompierre, desquels elles ont eu plusieurs enfans, Marie Touchet leur mère ne parut pas moins délicate sur leur honneur. On dit, & Saint-Romuald (1) l'a écrit, qu'il en coûta la vie à un page de son mari. Suivant cet auteur, elle le poignarda de sa main, parce qu'il avoit violé une de ses filles dans le cabinet d'un jardin ; & elle lava cet affront dans le sang du coupable. Ce fait méritoit bien que l'auteur en indiquât la source ; mais c'est une méthode à laquelle il ne s'est point assujetti dans ses recueils, quelquefois curieux, mais souvent suspects. Il place le fait vers l'année 1572 : l'époque est au moins très-fausse.

---

(1) Pierre de Saint-Romuald (ou *Guillebaud*, Feuillant), abrégé du troisième tome du Trésor chronologique & historique, p. 348. Voyez Bayle, article TOUCHET, rem. D.

Sully & Péréfixe, bien plus respectables que le Feuillant, nous ont donné des anecdotes très-intéressantes de ce que firent M. & madame d'Entragues, pour faire valoir à Henri IV le mérite de la vertu de leur fille au plus haut prix. Il fallut une promesse de mariage pour écarter les persécutions de sa mère de Henriette, & *cent mille écus* ne la rendirent pas traitable.

Nous donnerons à ces faits une juste étendue dans l'article que nous destinons à la marquise de Verneuil (Mademoiselle d'Entragues). De la manière dont parle Bassompierre de ses amours avec Marie de Balzac, seconde fille de madame d'Entragues, il paroît que ses précautions n'avoient pas un succès fort heureux, & qu'elle-même n'étoit pas implacable. Ecoutons Bassompierre (1).

» Je m'en vins à Paris, dit-il, voir » ma maîtresse, qui étoit logée à la rue » de *la Coutellerie*, où j'avois une en- » trée secrète par laquelle j'entrois au » troisième étage du logis, que sa mère » n'avoit point loué; & elle, par un dé-

(1) Journal de sa vie, tome I, p. 152 & suivantes.

» gré dérobé de la garderobe, me ve-
» noit trouver lorsque sa mère étoit en-
» dormie.

Dans cette intrigue, il nous apprend qu'il avoit Henri IV pour rival. Cela rend la vertu des deux sœurs bien suspecte. Il ajoute, que des jaloux de sa bonne fortune ayant averti la mère, elle y prit garde de plus près; mais qu'elle fut encore trompée.

» Un matin, dit-il, voulant cracher,
» & levant le rideau de son lit (1), elle
» vit celui de sa fille (Marie d'Entra-
» gues) découvert, & qu'elle n'y étoit
» pas. Elle se leva doucement & vint
» dans sa garderobe, où elle trouva la
» porte de cet escalier dérobé, qu'elle
» pensoit qui fût condamnée, ouverte;
» ce qui la fit crier, & sa fille à sa voix
» de se lever en diligence, & venir à

(1) Comment Bassompierre pouvoit-il être instruit de ces petites circonstances? Cela donne un air de roman à son aventure. Lorsqu'il écrivoit ses mémoires, il étoit à la Bastille, & attaché à la princesse de Conti, qui *n'osoit prendre le nom de sa femme*; il n'aimoit plus mademoiselle d'Entragues, *qui avoit plaidé pour l'obtenir, & le prenoit malgré lui.*

» elle. Moi, cependant, continue-t'il, » je fermai la porte, & m'en allai bien » en peine de ce qui feroit arrivé de » toute cette affaire, qui fut que fa mère » la battit, qu'elle fit rompre la porte » pour entrer en cette chambre du troi- » fième étage où nous étions la nuit, & » fut bien étonnée de la voir meublée » des beaux meubles de Zamet, avec des » plaques & flambeaux d'argent. Alors » tout notre commerce fut rompu; mais » je me raccommodai avec la mère, par » le moyen d'une demoifelle, nommée » *d'Azi*, chez laquelle je la vis, & lui » demandai tant de pardons, avec affu- » rance que nous n'avions point paffé » plus outre que le baifer, qu'elle fei- » gnit de le croire.

La partie fut renouée, & *Marie Touchet* devint aïeule. Après un commerce fuivi de dix ans (1) entre fa fille & le maréchal de Baffompierre, depuis 1599 au plus tard, jufqu'en 1609, fa fille devint groffe. La mère s'emporta, la chaffa de fa maifon; &, pour appaifer fa colère & rentrer en grâce, mademoifelle d'En-

(1) Baffompierre, journal de fa vie, tome I, p. 165 & fuivantes.

tragues demanda une promesse de mariage à son amant ; lui offrant toutes les contre-promesses, c'est-à-dire toutes les assurances qu'elle ne tireroit point avantage du titre qu'on lui donnoit, & que celui qu'elle exigeoit n'étoit que pour adoucir sa mère, & accoucher tranquillement. Le moyen de se refuser à des propositions si accommodantes ? Bassompierre donna la promesse, & mademoiselle d'Entragues la *contre-lettre*. Elle donna le jour à *Louis de Bassompierre*, qui est mort évêque de Saintes en 1676.

Il est présumable que l'aïeule du petit Bassompierre s'appaisa. C'étoit sa manie de vouloir que ses filles eussent des promesses de mariage de leurs amans. Henri IV avoit été obligé d'en passer par-là pour avoir la paix avec madame d'Entragues. Mais quelle que fût son adresse & son ambition, Henriette ne fut que *Marquise de Verneuil* ; & Marie ne fut jamais que *Mademoiselle d'Entragues*, quoiqu'il y ait eu beaucoup d'apparence (1) qu'après la naissance de

(1) Elle plaida même contre le maréchal, après la mort du roi, pour faire valoir la promesse de mariage qu'il lui avoit faite, mais sans succès.

Louis de Baſſompierre, elle prit le nom qu'elle donna à ſon fils; mais Baſſompierre fut le premier à s'en moquer. Qu'il nous ſoit permis de joindre ici un fait qui le prouve.

Il y avoit *au Cours* (1), un grand nombre de carroſſes; la reine s'y promenoit avec le maréchal de Baſſompierre. Mademoiſelle d'Entragues y vint, & ſon carroſſe fut obligé de s'arrêter quelque tems proche de celui de la reine, à cauſe de la foule. *Voilà Madame de Baſſompierre*, dit la reine en s'adreſſant au maréchal. *Ce n'eſt que ſon nom de guerre*, répondit-il aſſez haut pour être entendu de ſon ancienne maîtreſſe. *Vous êtes un ſot, Baſſompierre*, lui dit-elle. *Il n'a pas tenu à vous, Madame*, reprit le maréchal; & là-deſſus leurs carroſſes ſe ſéparèrent.

Pendant ce procès, Baſſompierre ſe maria ſecrètement, ou de conſcience, avec *Louiſe-Marguérite de Lorraine*, veuve de François de Bourbon, prince de Conti. Le Vaſſor, hiſtoire de Louis XIII, tome I, p. 262 de l'édition *in*-4. ſous l'an 1614.

(1) Au bout du jardin des Tuilleries. On l'a nommé le *Cours-la-Reine*, de Marie de Médicis, qui le fit applanir & planter les allées d'arbres, au commencement de ſa régence.

Le changement que la mort de Henri IV produisit à la cour, y diminua le crédit de la maison d'Entragues. *Marie Touchet* fit, suivant les apparences, une sorte de retraite. Elle s'y livroit à des lectures solides, & dignes de la beauté de son esprit, que l'abbé le Laboureur appelle *incomparable*. Par un *sonnet* (1),

(1) Voici ce sonnet adressé *à l'âme de Plutarque*, de qui l'auteur donnoit les œuvres à MADAME D'ENTRAGUES.

Bel esprit qui, tout plein d'immortelles lumières,
Te vois dans ce grand œuvre incessamment vivant,
Aide à cette belle ame, ardemment poursuivant,
L'honneur dont le savoir rend la vie héritière.
C'est par toi qu'elle peut devenir la première
En la gloire du bien sur tous biens s'élevant:
On ne l'eût su pourvoir d'un maître plus savant,
Ni loi d'une plus belle & plus digne écolière.
Illustre son esprit de ta vive clarté,
Glorieux en ton cœur d'instruire une beauté
Qui, franche des desirs que sa grâce fait naître,
Si le ciel te vouloit dans son corps renfermer,
T'apprendroit, sans parole, à constamment aimer,
Et deviendroit soudain maîtresse de son maître.

Œuvres de Berthaut, p. 378.

Ces vers me paroissent des premiers tems, &

que lui adresse Berthaut, évêque de Séez, on apprend que les œuvres de Plutarque, cet auteur de tous les lieux & de tous les tems, étoient l'objet favori de ses études. Elle y trouvoit ces grands traits, ces belles maximes qui avoient formé la jeunesse de son auguste amant, de Charles IX. C'étoit pour elle un mérite de plus dans un livre qui lui rappeloit l'époque la plus brillante de sa vie. Il n'est guères de femme insensible aux idées que Plutarque retraçoit peut-être à madame d'Entragues. Les historiens du règne de Louis XIII, ceux qui sont entrés dans les plus grands détails, ne disent rien d'elle, & la date de sa mort m'eût été inconnue, si elle ne m'eût été indiquée autrefois par feu M. (1) le procureur-général. Ce

de la jeunesse de Berthaut; & le titre de *madame d'Entragues* m'a déterminé à les appliquer à la mère plutôt qu'à la fille, qu'on appela long-tems mademoiselle d'Entragues, & depuis *la marquise de Verneuil.*

(1) Guillaume-François JOLI DE FLEURI, mort le 25 mars 1755. Comme ce grand homme m'a honoré de son estime, l'on me permet-

magiſtrat illuſtre, que les perſonnes qui aiment les lettres, ne regretteront jamais aſſez, m'apprit que Marie Touchet étoit inhumée aux Minimes de la place Royale, & qu'il paroiſſoit, par ſon épitaphe (1), qu'elle étoit morte le 28

---

tra de publier les vers que je fis le lendemain de ſa mort :

Guidé par la ſageſſe, éclairé dans ſon zèle,
Père du citoyen, lumière du Sénat,
A la France, à ſes rois, à ſon devoir fidelle,
JOLI fit ſon bonheur du bonheur de l'Etat.
Des abus renaiſſans l'hydre toujours rébelle,
Exerça ſoixante ans ce digne magiſtrat.
Il ſut reſpecter Rome, & combattre contre elle,
Quand Rome de nos droits voulut ternir l'éclat.
Des TALONS ſes aïeux, il fit voir à la France
Et le profond ſavoir, & la rare éloquence,
Leur amour pour nos lois, leurs talens réunis.
Actif dans ſa retraite, & toujours nôtre oracle,
Pour ſervir ſa patrie, ignorant tout obſtacle.
Il revit, il reſpire, & la ſert dans ſes fils.

(1) Cette épitaphe eſt gravée ſur une lame de cuivre enfermée dans ſon tombeau. Elle eſt conçue en ces termes : *Ci gît le corps de haute & puiſſante dame madame* MARIE TOUCHET, *de Belleville; au jour de ſon décès, veuve de haut & puiſſant*

mars 1638, âgée de quatre-vingt-neuf ans. Elle eut de Charles IX un fils mort enfant, & CHARLES, bâtard de Valois, duc d'Angoulême, tige de la branche des derniers ducs de ce nom, né, ſuivant Anſelme, au château de Fayet en Dauphiné, le 28 avril 1573, & mort, ſuivant le même auteur, le 24 ſeptembre 1650; & ſuivant l'épitaphe, qui eſt ſur ſon tombeau aux Minimes de la place Royale, le 22.

ſeigneur, Meſſire François de Balzac, ſeigneur d'Entragues, chevalier des ordres du roi, & gouverneur d'Orléans, laquelle décéda le 28 mars 1638, âgée de quatre-vingt-neuf ans.

LOUISE DE LORRAINE-VAUDÉMONT,

Femme de Henri III.

L'INCONSTANCE de Henri III rendit toujours ses résolutions incertaines; il abandonnoit un projet avec autant d'indifférence qu'il l'avoit formé avec transport. Il jeta ses vues sur différentes princesses. Avant que son mariage fût terminé avec LOUISE DE LORRAINE, il s'étoit agi de *Cathérine de Navarre*, sœur de Henri IV, alors roi de Navarre; & c'eût peut-être été l'alliance la plus heureuse qu'il eût pu former, mais la haine de Cathérine de Médicis pour la maison de Bourbon, & celles des Guises pour les princes du sang, y mirent obstacle. Lorsqu'il fut élu roi de Pologne, une des conventions fut la promesse que fit Montluc, évêque de Valence, que le duc d'Anjou, épouseroit la princesse (1), fille du dernier roi

(1) Anne Jagellon, fille & héritière du roi Sigismond.

de Pologne, de la maison des Jagellons; & si la politique eût eu sur son cœur le pouvoir qu'elle y devoit naturellement avoir, il eût satisfait à cet engagement. L'âge & le peu de beauté d'Anne l'en dégoûtèrent. Depuis il avoit recherché Elisabeth, sœur de Jean, troisième du nom, roi de Suède, qui passoit pour la princesse la plus belle de l'Europe; mais la différence des religions fut un obstacle qu'il ne se soucia pas de vaincre. Il avoit conçu, avant son voyage en Pologne, une vive passion pour *Marie de Clèves* (1), *Marquise d'Isle*, épouse de Henri de Bourbon, premier du nom, prince de Condé; & à son retour cette passion étoit parvenue au point qu'il eût tout sacrifié pour l'épouser, si la mort ne la lui avoit point ravie. Après les témoignages extraordinaires de douleur, desquels parlent nos historiens, Henri oublia tout-à-coup la princesse de Condé, & les charmes de Louise de Lorraine l'occupèrent entièrement. La princesse de Lorraine-Vaudémont, qu'on appeloit la *princesse* Louise, étoit fille aînée de Nicolas.

---

(1) Nous en parlerons.

(1) de Lorraine, duc de Mercœur, comte de Vaudémont, oncle de Charles II, duc de Lorraine, & de Marguérite d'Egmond sa première femme. Elle naquit à Nomeni (2) en Lorraine, le 30 Avril 1553, & à sa naissance il n'y avoit aucun prince de la branche aînée. Sa mère étant tombée malade des suites de sa couche, elle fut baptisée à Nomeni, peu de jours après sa naissance, & eut pour parrain l'Evêque de Toul, & pour marraine Louise de Stainville, comtesse de Salins, laquelle lui donna son nom. Sa mère mourut, & la dame (3) de Champi fut nommée pour être sa gou-

(1) Nicolas de Lorraine-Vaudémont, fils puîné d'Antoine de Lorraine, & de Renée de Bourbon.

(2) Nomeni est au diocèse de Metz, sur la Seille, à six lieues de cette ville, & fut érigé en marquisat en 1567. Philippe-Emmanuel de Lorraine, frère de la reine, porta le nom de marquis de *Nomeni*, avant que d'être duc de *Mercœur*.

(3) C'est ainsi que la nomme Antoine *Mallet*, qui a fait son éloge dans l'*Economie* spirituelle & temporelle des grands. D'autres, comme Brantôme, l'appellent *Cangi*; les mémoires de la reine de Navarre la nomment *Changi*. Il y a en Lorraine une petite ville du nom de *Champey*.

vernante, & mérita depuis la même qualité auprès des enfans que le comte de Vaudémont eut du second lit, ayant épousé deux ans après la mort de sa première femme, Jeanne de Savoye, sœur du duc de Nemours. La jeune princesse trouva dans *Jeanne de Savoye*, une mère véritable par les soins & la tendresse qu'elle eut pour Louise. Elle devint, pour ainsi dire, sa première gouvernante, l'ayant toujours sous ses yeux & auprès de sa personne. Elle joignit à la dame de Champi, la demoiselle *de Montvert*, pour sous-gouvernante. On sema dans son cœur, dès son enfance, ces sentimens d'une piété tendre qu'elle a toujours conservée. Une pratique observée depuis long-tems dans la maison de Lorraine, étoit de parsemer la chambre & le lit des enfans de cette maison, d'*Agnus*, de *Chapelets*, d'*Images*, de *Médailles*, & d'autres *pieux colifichets*, d'en orner même leurs habillemens (1). On n'y manqua

(1). A l'exemple des princes de cette maison, qui prétendoient en imposer par ces dehors, plusieurs personnes du peuple portoient de ces *Agnus*. Létoile, en parlant d'un *Quadranier*, ou faiseur de cadrans, malheureusement tué par le tonnerre,

pas à l'égard de la princesse Louise; on lui inspira aussi le goût des lectures pieuses, & elle le prit aisément. Mais les lectures répondoient aux ornemens de sa chambre. A en juger par l'amas prodigieux de livres de piété qu'elle avoit fait à *Chenonceaux* (1), & qu'on y trouva après sa mort, on sera obligé d'avouer qu'elle ne connoissoit guères les sources pures de la religion, & cette eau vivifiante qui ne se puise que dans l'Ecriture & les saints interprètes qui en développent l'esprit & le communiquent. Quels étoient en effet ces livres *pieux?* Le *Pré Spirituel*, le *Disciple*, les *Abeilles*, la *Fleur des exemples*, l'*Histoire du Trou S. Patrice*, la *Légende dorée*, les *Gestes des Romains historiés*, & telles autres

---

au mois d'avril 1597, dit: „ Ce pauvre quadranier étoit un bon homme, simple & fort dévotieux, ou, pour mieux dire, *superstitieux.*, car „ on le trouva enveloppé de force *Agnus Dei*, & „ chiffres qu'on appelle de dévotion „. Journal de Henri IV, tome II, p. 162.

(1) Maison sur le Cher en Touraine, cédée à Catherine de Médicis, par Diane de Poitiers, à laquelle le fils du trésorier Boyer en avoit fait présent.

collections dignes de l'ignorance de leurs auteurs. La princesse n'avoit qu'un esprit médiocre; mais elle avoit une mémoire admirable. Il ne s'agissoit que de la remplir d'objets dignes d'une ame créée pour le Dieu de vérité. Elle y eût vu la Religion en grand, le Christianisme dans toute sa dignité; & elle ne se fût pas occupée de l'amusement puérile de faire de *petits oratoires*, de réitérer ponctuellement des pélerinages. Elle eût préféré à ces (1) *menues pratiques*, la réalité &

---

(1) Quelques personnes ayant été choquées de ces expressions, j'ai cru devoir me justifier; & c'est pour elles que j'emploie la note qui suit. Saint-Augustin, le pieux *Godeau*, Evêque de Vence, & *Fénelon*, archevêque de Cambray, dans son excellent livre de l'*Education des filles*, font voir le danger de ce systême de piété, dont le moindre défaut est d'être opposée à cet axiome divin de saint Paul [aux Romains, ch. 3], *que la vérité de Dieu n'a pas besoin du mensonge des hommes.*

„ Nous sommes au tems de la lumière, dit „ l'*évêque de Vence*, & nous devons servir Dieu „ EN ESPRIT & en vérité. A plus forte raison, „ *doit-on lâcher toutes les foudres de l'église contre* „ *ceux qui seroient assez* DÉTESTABLES pour inven- „ ter de faux miracles, *pour établir, de leur pro-* „ *pre autorité*, DES DÉVOTIONS NOUVELLES, ou

la grandeur de notre Religion ; elle eût été plus véritablement pieuſe & plus grande princeſſe. En effet, il n'appartient qu'au Chriſtianiſme, bien entendu d'élever notre ame à ſon origine, & de faire de vrais héros. Mais à qui ſe prendre des défauts de ſon éducation? eſt-ce à la princeſſe? ou plutôt n'eſt-ce pas à la politique de ſa maiſon, & au ſiècle où elle vécut, où l'on eût traité d'hérétique quiconque ſe fût aviſé de préférer l'*Evangile à la Légende?*

A dix ans, Louiſe de Lorraine parut dans le monde, & paſſa à la cour du duc Charles de Lorraine ſon couſin ger-

---

„ *pour abuſer* de celles qui ſont déjà établies, & „ les convertir en un inſtrument de gain déshonnête, *d'empire ſur les eſprits foibles & de trouble de l'ordre établi*, par le Saint-Eſprit, dans „ l'égliſe. Telles perſonnes ſeroient des LOUPS „ COUVERTS de la *peau des brebis*, des MAÎTRES „ D'IMPIÉTÉ, des *docteurs* qui parlent du ventre „ plutôt que de la bouche, comme ces anciennes „ Pythoniſſes ; des COMÈTES, & non pas des „ ÉTOILES, des BOURREAUX, *& non pas des médecins* „. Qu'on ajoute à ces belles paroles celles de Saint-Auguſtin & de Fénelon ; & on verra que ni mes expreſſions ni mes ſentimens n'ont rien de haſardé.

main, & elle fut placée auprès de la duchesse Claude (1). Jeanne de Savoye sa belle-mère l'y accompagna. Elle y fit dès-lors briller les vertus acquises & naturelles qu'annonçoit sa première enfance. Je veux dire, autant de modestie dans son extérieur & dans toute sa conduite, que de docilité pour les personnes destinées à lui donner des leçons; une douceur engageante qui inspiroit l'amour sans qu'on se crût dispensé du respect; & une politesse de langage égale à celle que madame Claude avoit apportée de la cour de France à la petite cour de Nancy. On avoit eu une extrême attention à ne laisser auprès d'elle que des personnes de l'un & de l'autre sexe, qui parlassent la langue françoise dans toute sa pureté; & cette attention avoit été portée jusqu'au dernier de ses domestiques, & aux enfans même qui avoient l'honneur de l'approcher & de prendre part à ses récréations ou à ses exercices. On peut joindre aux titres qui lui concilièrent la

(1) Fille de Henri II, & de Cathérine de Médicis.

cour du duc Charles, une beauté peu commune. Ses traits étoient fins & délicats, ſon teint d'une blancheur ſurprenante. Il n'eût rien manqué à ſes yeux, s'ils euſſent eu un peu plus de vivacité, & ſi un peu plus de feu ſe fût mêlé à leur douceur. Son nez étoit bien pris; ſa bouche bien coupée, & ſes lèvres relevées du plus beau corail. Ses mains & ſes bras répondoient à une gorge admirable, ſon pied étoit délicat, & ſa taille d'une juſte proportion. Sans parure elle charmoit; parée elle ſurprenoit, & fixoit les regards des plus indifférens. Ce tableau eſt, dira-t'on, celui d'une beauté qu'on peut imaginer, mais qu'il eſt bien difficile de voir. C'eſt la Vénus de Praxitelle: non, c'eſt le portrait que l'Hiſtoire a tracé de Louiſe de Lorraine; & les tableaux du tems qui nous reſtent d'elle, juſtifient tout ce qu'on vient de dire. Mais l'hiſtoire équitable obſerve en même tems qu'il s'en falloit beaucoup que les lumières de l'eſprit répondiſſent à la beauté du corps: rien de plus commun, rien de moins élevé. Le duc d'Anjou qui la vit en 1573, en allant en Pologne, en fut frappé, & avoua qu'il n'avoit rien vu de plus beau, quoiqu'il fût déjà fort amoureux de la

princesse de Condé, & qu'il n'eût pas oublié la belle Château-Neuf. Elle étoit recherchée par le comte de Brienne, de la Maison de Luxembourg (1), & par le jeune comte de Salme, lorsque Henri III étant retourné de Pologne en France, la fit demander au comte son père pour la placer sur le trône. Tous les politiques, surpris de l'alliance du plus grand roi de l'Europe, avec la fille d'un cadet de la maison de Lorraine, cherchèrent dans le tems le motif d'un évènement si extraordinaire. On veut, à quelque prix que ce soit, qu'il ne se fasse rien à la cour des rois sans des raisons importantes. Ainsi, comme on avoit droit de croire que Cathérine de Médicis avoit déterminé le roi à ce mariage, on prétendoit qu'elle avoit craint qu'il ne lui échappât, comme cela avoit été à la veille d'arriver, s'il épousoit quelque princesse d'un génie élevé, &

---

(1) Le comte de Brienne, cadet de la maison de Luxembourg, l'eût épousée sans la concurrence du Roi. Ce fut à lui que le roi dit, le jour de ses noces : *Comte, j'épouse votre maîtresse, il faut que vous épousiez la mienne.* C'étoit la belle Château-Neuf de laquelle il entendoit parler. Voyez ce que nous disons de cette demoiselle.

auſſi ambitieux que celui de Cathérine même ; qu'elle connoiſſoit Louiſe de Lorraine pour un eſprit ſimple, borné, & incapable d'ambition ; que l'amour du roi ne lui donneroit jamais des talens qui la rendiſſent redoutable ; que d'ailleurs la piété connue, & la dévotion de la princeſſe Louiſe fermeroient la bouche des catholiques mal intentionnés, & ſerviroient d'apologie à la cour ; que ce ſeroit encore un moyen de ſatisfaire à ſa haine pour la maiſon de Bourbon, & d'approcher du trône, à ſon préjudice, les Lorrains, enfans de Claude de France ſa fille, qu'en donnant pour femme à ſon fils une princeſſe qui lui devroit le trône, & qui paſſoit pour une beauté, même aux yeux de Henri III, elle aſſuroit ſon pouvoir, & affoibliroit celui de ſes *Mignons.* On adoptera de ces motifs celui qu'on voudra, & tous, ſi l'on veut ; mais quoi qu'il en ſoit des motifs, revenons aux faits.

Du Gaſt, favori de Henri III, qui étoit alors à Lyon, fut envoyé au duc de Lorraine & au comte de Vaudémont, pour la concluſion du mariage. Il étoit trop avantageux aux Lorrains, & trop glorieux à la princeſſe, pour que la pro-

poſition n'en fût pas promptement acceptée. Elle le fut le ſoir même de l'arrivée de du Gaſt, & ſans que la demande eût été communiquée à la princeſſe. Louiſe venoit d'arriver d'un pélerinage de Saint-Nicolas, qu'elle avoit fait à pied (1). Le comte de Vaudémont crut qu'il ne pouvoit recevoir avec trop de dévoûment & de reſpect, l'honneur que lui faiſoit le roi. Dès le lendemain matin du Gaſt eut celui de faire la révérence à Louiſe, au nom de ſa majeſté.

Jeanne de Savoye, ſeconde femme du comte de Vaudémont, étoit morte en 1568 (2), & il avoit épouſé en troiſièmes noces Cathérine de Lorraine, fille du duc

(1) Depuis l'âge de douze ans, elle alloit, une fois la ſemaine, en pélerinage à Saint-Nicolas, toujours à pied : ſouvent habillée en fille de village, & accompagnée de ſes *filles*, d'un gentilhomme & d'un laquais, employant en aumônes, qu'elle faiſoit elle-même, *vingt-cinq écus*, qu'elle avoit par mois, pour ſes menus plaiſirs. Antoine Mallet, Economie ſpirituelle des grands, p. 139.

(2) Mère de Philippe-Emmanuel, *duc de Mercœur*, Charles, dit le *cardinal de Vaudémont*, François, marquis de *Chauſſins*, & Marguérite, qui fut d'abord ducheſſe de Joyeuſe, & enſuite de madame de Luxembourg, ducheſſe de Pincy.

d'Aumale. Cette dernière femme n'avoit pas eu pour Louise autant de ménagement qu'elle eût dû. Elle l'avoit même traitée en bien des occasions, durement & avec hauteur; & une personne d'un caractère moins doux que la princesse Louise, s'en seroit plainte. Madame de Vaudémont, convaincue de ses torts, chercha à les réparer. Elle alla dès le matin à l'appartement de sa belle fille, & voulut être la première qui lui apprît la nouvelle de son élévation. Louise étoit encore au lit en la voyant entrer dans sa chambre à une heure extraordinaire, elle craignit que ce fût pour lui faire quelque reproche, & chercha à s'excuser d'être obligée de la recevoir dans l'état où elle étoit, & de ne s'être pas trouvée *à son lever*. » C'est » à moi à me trouver au vôtre, ma- » dame, lui répondit la comtesse, & à » m'excuser d'avoir peut-être manqué » à ce que je vous devois. Vous êtes » REINE de France, vous épousez le roi. » Je me hâte de vous en apprendre la » nouvelle. Vous êtes née bonne & géné- » reuse, Madame, oubliez les méconten- » temens que j'ai pu vous donner, & ne » refusez pas votre protection à mes en- » fans

» sans (1) vos frères, & à cause d'eux à » la mère ». Madame de Vaudémont eût pu parler plus long-tems; la princesse extrêmement surprise, l'écoutoit sans savoir que lui répondre, & presque sans la croire. A peine avoit-elle ouvert la bouche, dans l'embarras où elle étoit, lorsque l'arrivée du duc de Lorraine son cousin, & du comte de Vaudémont son père, lui confirma ce que venoit de lui dire la comtesse : ils l'instruisirent de la demande du roi & de l'arrivée de du Gast. Elle se prépara à le recevoir, & après les complimens des personnes de la cour de Lorraine, qui pouvoient avoir l'honneur de lui en faire, elle reçut celui de du Gast, qui lui parla comme à sa souveraine, & lui apprit le choix de son maître. Tous les respects qui lui étoient dus en sa nouvelle qualité, lui furent aussi-tôt rendus par les princes de sa maison. Elle fut conduite à la messe en reine

(1) *Henri de Lorraine*, marquis de Mouy comte de Chaligni. *Antoine de Lorraine*. Henri de Lorraine, évêque de Verdun, mort suffragant de Strasbourg, après avoir été capucin. *Christine* & *Louise* de Lorraine.

de France, & depuis ce jour jusqu'à son départ, servie comme telle. Elle partit au commencement de février 1575, & alla à Reims (1), où se trouva Henri III. Le sacre, le mariage & le couronnement s'y célébrèrent en trois jours. Si on en croit quelques modernes, livrés à la passion des anecdotes, il en fallut peu que Henri III ne donnât une nouvelle preuve de son inconstance. C'est ainsi qu'ils s'en expliquent. « La » beauté de mademoiselle de Vaudé» mont étoit sans égale, & Henri III » ne pouvoit en disconvenir; mais elle » étoit sans enjoûment. Son esprit étoit » sombre, &, comme nous l'avons re» marqué, elle en avoit peu. A peine pa» roissoit-elle sensible à l'éclat de son » bonheur. Henri fut choqué de cette » prodigieuse indifférence. Marie de » Lorraine, fille de Réné, marquis » d'Elbeuf (2), cousine de mademoiselle

(1) Le roi arriva à Reims le 12 février 1575, & y fit son entrée avec beaucoup de magnificence. Il fut sacré le lendemain 13, & le mariage fut célébré le 14.

(2) Il étoit le septième fils de Claude de Lorraine, duc de Guise, & d'*Antoinette* de Bour-

» de Vaudémont, tenoit un des premiers
» rangs à la cérémonie. Elle n'avoit pas
» les traits aussi réguliers que Louise;
» ce n'étoit point une beauté aussi ac-
» complie ; mais c'étoit un esprit délicat,
» enjoué, capable des choses les plus sé-
» rieuses, comme du badinage le plus
» amusant. Rien de plus solide que sa
» conversation, & cependant rien de
» plus brillant. Elle fixa l'attention du
» roi, & peu s'en fallut qu'elle ne le dé-
» terminât à mettre sur sa tête la cou-
» ronne qui étoit destinée à sa cousine.
» Etonnée elle-même des progrès rapi-
» des qu'elle avoit faits sur le cœur du
» roi, elle chercha à pousser ses avanta-
» ges jusqu'où ils pouvoient aller; & si elle
» n'eût eu que Henri à combattre, elle
» seroit venue à bout d'exclure made-
» moiselle de Vaudémont du trône où
» elle avoit déjà un pied. Elle dit au roi :
» qu'il étoit surprenant qu'un cœur aussi

bon, tige de la maison de Lorraine, qui s'étoit établie en France, & frère de François, duc de Guise, tué par Poltrot; de Claude, duc d'Aumale, tige de la maison d'Aumale; de Charles, cardinal de Lorraine; de Louis cardinal de Guise, qui fit la cérémonie du sacre; de François, dit le Chevalier de Malte.

» délicat que le sien pût se contenter d'un
» autre, qui n'étoit peut-être pas en état
» de se donner tout entier ; que la prin-
» cesse Louise n'étoit pas sans attache-
» ment ; que tout le monde savoit qu'elle
» étoit aimée du jeune comte de Salme ;
» & que l'indifférence qu'elle marquoit
» pour l'éclat d'une couronne aussi bril-
» lante que celle qu'il lui offroit, étoit
» peut-être moins une preuve de son peu
» d'ambition, que d'une tendresse ré-
» ciproque pour l'amant qu'elle perdoit.
» Elle fit naître enfin des soupçons dans
» l'esprit du roi ; elle inquiéta sa gloire
» & son amour-propre, & elle en fit tant
» que Henri lui promit son cœur & sa
» main. Quel affront c'eût été pour
» mademoiselle de Vaudémont ! Mais le
» comte n'étoit pas un ennemi à redou-
» ter, & le roi pouvoit l'offenser impu-
» nément. D'ailleurs la maison de Lor-
» raine n'auroit-elle pas retrouvé le mê-
» me honneur ? C'eût toujours été elle
» qui eût donné une reine à la France.
» Ces raisons, qui eussent pu autoriser
» Henri III au changement, ne touchè-
» rent pas la reine-mère. Dès qu'elle fut
» informée des dispositions de son fils elle
» employa auprès de lui Marguérite,

» reine de Navarre ; & du Gaſt qui avoit
» fait la demande de mademoiſelle de
» Vaudémont, pour remettre l'eſprit &
» le cœur du roi dans leurs premières diſ-
» poſitions. Ils agirent tous les deux effi-
» cacement, & le mariage fut célébré le
» 14 Février, avec une magnificence
» toute royale.

Les auteurs de cette anecdote, à la tête deſquels eſt Varillas, ne ſe font point d'objections ; c'eſt leur coutume. Cependant il y en a de fort conſidérables. Le roi ne vit mademoiſelle de Vaudémont que le 12 février, n'étant arrivée que le 11 à Reims. Le 13, Henri fut ſacré, & les cérémonies du ſacre durent l'occuper tout entier, vu leur longueur & le caractère du prince qui s'y livroit avec une ſorte de tranſport. Il y a plus ; le contrat de mariage fut ſigné le même jour. Quel intervalle aſſigner aux entrevues du roi & de mademoiſelle d'Elbeuf, à leurs converſations, aux promeſſes de ſa majeſté, & aux ruſes de la demoiſelle ? Encore faut-il accorder quelque tems pour faire changer le roi de réſolution, à moins de ſuppoſer l'intrigue antérieure au voyage de Reims. Mais alors le roi n'auroit-il pas empêché le voyage

de mademoiselle de Vaudémont ? Eût-il pris plaisir à lui faire un affront si cruel ? Ne l'eût-il laissé venir à Reims que pour être spectatrice du triomphe de sa rivale ? Cela ne paroît pas croyable ?

Les apprêts des noces furent superbes, & ceux de la toilette du roi & de la reine furent si longs, que la messe ne put être célébrée que sur les quatre à cinq heures du soir. Cela fut pris à mauvais augure, joint aux observations qu'on avoit faites, qu'à la cérémonie de son sacre la couronne lui étoit tombée deux fois de dessus la tête, & qu'en la lui mettant, il s'étoit plaint qu'elle le blessoit : qu'outre cela, le maître des cérémonies avoit oublié le baiser de la paix, & que le *Te Deum* n'avoit point été chanté.

La science augurale, l'astrologie, & les devins, avoient là de belles occasions de s'étendre ; & le siècle en étoit infatué. On dit encore que la joie des peuples ne fut point telle qu'elle l'est dans pareilles occasions. Tout frappe des esprits disposés à la crainte, & malheureusement la crainte ne se justifia que trop dans la suite. Le caractère prodigue de Henri & de la reine-mère, brillèrent à l'entrée du roi & de la reine à Paris. Les charmes de la

jeune reine étoient dans tout leur éclat. Elle avoit dix-huit ans : ils firent une vive impression sur le roi, & il fut pendant quelque tems plus amant qu'époux. Le duc de Guise & le cardinal son frère, ne manquèrent pas de se prévaloir du pouvoir que la reine leur cousine avoit sur le cœur de sa majesté, pour augmenter leur crédit. Il étoit à craindre pour la reine-mère, que le sien ne s'éclipsât, comme cela étoit arrivé sous le règne de François II, où le dernier duc de Guise & le cardinal de Lorraine, oncles de Marie Stuart, s'étoient rendus maîtres absolus. Le goût des plaisirs, l'éloignement pour les affaires que faisoit voir de plus en plus le roi, approchoient de l'enfance de François II. Si Louise de Lorraine eût obtenu sur Henri le même empire qu'avoit eu Marie Stuart, tout eût été égal. La maison de Lorraine avoit déjà gagné au mariage de *Louise*, le droit de battre monnoie dans le Barrois. Ce droit lui avoit été accordé sous Charles IX ; mais la concession n'avoit pu être vérifiée. Elle le fut le 27 Août 1575 (1). Au mois

(1) La cession fut enrégistrée, *le roi séant en son lit de Justice*. La chambre des Comptes & la

de novembre ſuivant, la reine obtint encore la permiſſion de diſpoſer de tous ſes biens en faveur de ſon frère le duc de Mercœur, & des enfans du troiſième lit du comte de Vaudémont ſon père.

La reine-mère travailla donc, avec du Gaſt, à déconcerter les projets que pouvoient former les Guiſes, fondés ſur le crédit de la reine, & l'amour du roi pour elle. On lui fit dire par le *Jéſuite* (1) *Berangreville*, ſon confeſſeur, qu'il étoit de ſon devoir de ne pas fermer les yeux, comme elle paroiſſoit le faire, aux écarts du roi, & à ſes liaiſons criminelles ; que

---

cour des Aides ajoutèrent à leur enrégiſtrement, *que ce n'étoit qu'après celui du Parlement, fait en préſence de Sa majeſté.* Louis XIII, & le cardinal de Richelieu, ſe ſervirent de cette réſiſtance pour ſoutenir la nullité de la ceſſion du Barrois. Cet exemple n'eſt pas le ſeul qui prouve que nos rois ſe ſont fait un titre de la réſiſtance des cours ſouveraines.

(1) Il eſt parlé, dans les mémoires de Sully, du colonel Bellangreville, auquel le roi donna le gouvernement de Meulant, comme à un officier fidelle, après la mort d'Henri. N'étoit-il point parent, & ne feroit-ce point le vrai nom du jéſuite, confeſſeur de la reine Louiſe ? Mém. de Sully, tome I, pp. 68 & 76, ch. 28 & ch. 32 ; p. 83.

quand son cœur n'y seroit pas intéressé, il suffisoit que sa conscience & la religion le fussent, pour s'y opposer autant qu'il étoit en elle. A l'égard du roi, du Gast lui dit malignement, que quelle que fût la vertu de la reine, la confiance dont elle honoroit la dame de Champi, qui avoit été sa gouvernante, étoit excessive, & que cela donnoit lieu à des soupçons désavantageux; que ces soupçons paroissoient même d'autant plus dangereux, que le voyage du jeune comte de Salme à la cour sembloit les autoriser; que personne n'ignoroit que le comte avoit eu des vues sur la reine avant son mariage avec sa majesté; qu'on les avoit vus se parler; que la tristesse de la reine pouvoit faire penser qu'elle regrettoit la perte d'un amant; & qu'elle ne croyoit point cette perte réparée par le gain d'une couronne. Enfin on jeta entre le roi & la reine des semences de désunion, qui eurent à-peu-près le succès qu'on en attendoit.

La reine avoit marqué ouvertement son mécontentement contre la conduite de la belle Châteauneuf. Henri III trouva mauvais que Louise, qui ne devoit le trône qu'à son choix, s'ingérât de faire

paroître des ſentimens de jalouſie, & s'opposât à ſes inclinations. Il l'obligea de congédier la dame de Champi, & n'eut aucun égard à ſes prières, ni même à ſes larmes. Il fallut obéir, & elle en conçut un chagrin qui la rendit malade.

L'indifférence ſuccéda à l'amour dans le cœur d'Henri III, qui ſe livra avec plus d'emportement que jamais à ſes mignons. De ſon côté, Louiſe, peu faite pour regagner le cœur d'un époux, & guidée par ſon Confeſſeur, gagné par du Gaſt & la reine-mère, prit le parti d'une dévotion dont les pratiques euſſent beaucoup mieux convenu à une religieuſe (1), qu'elles ne convenoient à

(1) Chaque état a ſes devoirs, & ceux du trône ne ſont pas ceux du cloître. Ce n'étoit pas ſans raiſon que Cathérine de Médicis trouvoit mauvais que le jéſuite *Edmond Auger* conſeillât à Henri III des dévotions plus propres à un moine qu'à un roi. Les conſeils que lui donna un poëte du tems, élevé à la cour de François I, étoient bien plus judicieux que ceux du jéſuite. Les voici.

SONNET A HENRI III.

Être amateur de paix, aux pauvres charitable :

une reine. Elle poussa le mépris de la parure jusqu'à s'habiller d'une étoffe de laine. Quoique son teint fût devenu extrêmement pâle, elle refusa constamment le secours du *rouge*, & des ornemens de l'art qui eussent pu corriger ce défaut. Son train étoit si simple, qu'étant allée un jour elle-même dans la boutique d'un marchand d'étoffes de la rue Saint-

---

A la veuve assister, consoler l'affligé,
Défendre l'orphelin, qui du riche est mangé,
Toujours être au public utile & profitable;

Aux bons se montrer bon, aux méchans redoutable;
Ne souffrir aucun tort sans être corrigé:
A chacun faire droit, comme on est obligé;
C'est le devoir d'un roi, pour se rendre équitable.

Non pas se conformer aux *capuchins pouilleux*,
Ni aux *jésuistes* feints, ligueux & scandaleux,
Lesquels ont inventé ce maudit monopole

De pratiquer la ligue à leur dévotion,
Pour planter à la France une inquisition,
Et la faire sur nous régner à l'espagnole.

Muse Chasseresse, dédiée à Marie de Médicis, & imprimée en 1611, avec privilége du roi, du 6 mai 1608, p. 58.

Denis (1), elle ne fut point apperçue par la femme d'un président, qui étoit avant elle, & qui superbement parée, ne quitta pas des étoffes qu'elle examinoit pour prendre la posture décente où elle devoit être. La reine, choquée de la magnificence de ses ajustemens, & peut-être de son manque de respect, lui demanda *qui elle étoit?* Sans regarder la reine, la dame lui répondit : *que pour satisfaire sa curiosité, elle vouloit bien lui apprendre qu'on l'appeloit la présidente N...* Sur quoi la reine répliqua : *En vérité, madame la présidente, vous êtes bien brave pour une femme de votre qualité.* Piquée du reproche, & continuant de ne pas faire attention à celle qui le lui faisoit, la présidente alla jusqu'à lui dire brusquement, qu'*au moins ce n'étoit pas à ses dépens.* Mais enfin, avertie de la faute impardonnable qu'elle commettoit, elle ouvrit les yeux, reconnut la reine, & se jeta à ses genoux. Elle en fut quitte

---

(1) Antoine Mallet, *Economie spirituelle & temporelle des grands*, p. 595. L'auteur donne pour garant de ce fait HOTMAN, abbé de saint Nicaise, de la célèbre famille des *Hotman* de Paris.

pour quelques remontrances sur son luxe, d'autant plus condamnable, qu'il venoit de paroître un Edit contre celui des habits (1).

Louise ne se contenta pas des pratiques secrètes de piété qu'elle pouvoit faire dans son appartement, elle érigea des confréries, assista à des processions, parcourut toutes les Eglises

---

(1) C'est l'édit du 24 Mars 1583, enrégistré au parlement le 29, & publié à Paris le 6 avril, suivi d'une déclaration du 24 novembre de la même année. Par cet édit, & déclaration sur icelui, *il étoit défendu à toutes personnes de ne porter aucunes perles, passemens d'or en broderie ou autrement. Et pour le regard des* FEMMES DE PRÉSIDENS, *elles pouvoient porter, sur leurs* CHAPERONS ET COEFFURES, *des* BRODURES, *un serre tête & un carcan au col, de pierreries ou de perles, une bague, & des anneaux aussi de pierreries, & pareillement des chaînes, brucelets & ceintures,* PATENÔTRES ET CHAPELETS, *fers & boutons d'or devant leurs robes & manteaux, & aussi aux asserons de leurs manches, une rangée seulement, & sans aucune chamarrure; toutefois sans aucun émail, perles ni pierreries, si ce n'est en* HEURES A PENDRE DEVANT, *qu'elles pouvoient porter à couverture d'or émaillée, & y ayant seulement cinq pièces de pierreries. Art. X de l'édit.* Il est singulier que les *patenôtres, chapelets* & *heures* fissent partie du luxe : où la vanité ne se fourre-t'elle pas ?

& tous les couvens, & inſpira le goût de ces pratiques à tous ceux qui ſe piquoient d'une foi pure, & oppoſée à l'héréſie.

Le roi avoit reconnu la vertu de ſon épouſe; convaincu de l'injuſtice des ſoupçons qu'on lui avoit inſpirés, il lui avoit rendu ſon cœur & ſon eſtime. Il prétendit qu'on fermeroit les yeux ſur les déſordres où il ſe plongeoit, s'il imitoit la conduite de Louiſe; & les grands, toujours prompts à ſe conformer à tous les penchans du maître, s'empreſſèrent de ſe trouver aux proceſſions, de s'enrôler dans les confréries. On en imaginoit tous les jours de nouvelles; & le ſiècle où il y eut le moins de vrais chrétiens, fut celui où ces dévotions furent les plus fréquentes (1).

---

(1) La plus célèbre de ces confréries étoit *celle des Pénitens de l'Annonciation*, érigée le jour de l'Annonciation 1582. Les confrères marchoient à cette proceſſion *deux à deux*, en trois bandes ou *cadrilles*, celle des BLEUX, celle des NOIRS & celle des BLANCS; chacun étoit couvert d'un ſac de ſa couleur, avec une *ſorte de maſque ſur le viſage, & un fouet à ſa ceinture.* Le cardinal

La multitude ne manque guères d'applaudir à cet extérieur ; mais Henri se conduisit d'une façon si étrange, que tout ce qu'il fit en ce genre, ne servit que de nouvelle matière aux libelles des protestans, sans le rendre plus cher aux Catholiques. Quoiqu'on n'eût pas encore des idées bien nettes de la pureté de la religion, ou que celles qui existoient fussent étouffées par l'intérêt & la politique des partis, cependant personne ne s'imagina qu'il y eût une piété bien sincère à passer les jours & les nuits du carnaval en masque, & à faire des processions en carême ; aller à pied dans les rues couvert d'un sac blanc, noir, ou bleu, & à la tête d'une confrérie.

---

de Guise y portoit une grosse croix, figurée en bois, mais qui n'étoit en effet que de carton. Tous les seigneurs, le roi même, le chancelier, le garde des sceaux, marchoient dans ce grotesque équipage. Les dames regardoient passer la procession sur des échafauds élevés dans les rues. On leur distribuoit, de la part des pénitens, des *dragées*, des *confitures*, des *liqueurs* & *d'autres rafraichissemens*. Cela s'appeloit des exercices de piété *O miseras hominum mentes ! O pectora caca !*

(1) à laquelle on donnoit le nom de *Pénitens*, & à terminer cette dévotion par des repas où la délicateſſe & le luxe ſe réuniſſoient.

Touchés du deſir d'avoir des enfans, le roi & la reine allèrent tous les deux en pélerinages, & ſe vouèrent à tous les ſaints dont les miracles avoient de la réputation (2).

Pendant tous ces exercices, la Ligue ſe forma. Le pouvoir des Guiſes ne fut plus balancé que par celui de la reine-mère, ou des proteſtans.

La reine même, aveugle dans ſon zèle pour la religion catholique, & séduite par l'amour qu'elle eut toujours pour ſa Maiſon, favoriſoit autant qu'elle

---

(1) Toute *aſſociation*, *congrégation* ou *confrérie*, même ſous prétexte de religion, eſt d'une dangereuſe conſéquence. Ce fut le berceau de la ligue, ou de la *ſainte union*. Le règne de Charles IX, & celui de Henri III, furent les règnes des *confréries*. Le gouvernement s'arma entr'elles, lorſqu'il n'en fut plus tems. Les apparences du zèle en ſont la ſource : un fanatiſme réel en eſt ſouvent le fruit. La religion a des devoirs aſſez importans pour occuper l'homme tout entier.

(2) *Busbequii epiſtolæ. Epiſt. V & IX.*

le pouvoit les Ligueurs, & les Guises qui étoient les chefs de la ligue. » Car » on la soupçonnoit, dit Brantôme, » (1) durant la vie de son mari, de » pencher un peu du parti de l'union, » à cause que toute bonne chrétienne » & catholique qu'elle étoit, elle ai» moit ceux qui débattoient & combat» toient pour la foi & la religion ». L'auteur prétend la justifier de ce reproche; en disant : » *mais elle ne les a* » *jamais aimés, mais du tout quittés, après* » *qu'ils eurent tué son mari* ». C'est la justifier d'une façon singulière, ou plutôt c'est convenir de l'accusation. En effet, quelle liaison dans le raisonnement & dans les idées peuvent présenter ces mots; *elle ne les a jamais aimés, mais du tout quittés, après qu'ils eurent tué son mari?* Pouvoit-elle les *quitter*, sans s'être déclarée pour eux? Mais Brantôme, si intéressant par la multitude des faits qu'il nous a conservés, n'a pas le même avantage du côté du raisonnement; & il est d'ailleurs l'apolo-

---

(1) *Dames galantes*, tome II, p. 108 & 109.

giſte déclaré de la maiſon de Lorraine & des Guiſes.

Tandis que le roi, jouet de tous les partis, s'oublioit dans la molleſſe, employant la nuit dans les feſtins, ou au bal, le jour à inventer des modes, ſortant ſur le ſoir en carroſſe, & s'amuſant avec de petits chiens de Boulogne, & variant ſes goûts par ceux de ſes retraites & de ſes dévotions, Louiſe s'occupoit ſérieuſement de ſes pratiques de piété, & ce qui ne ſervoit qu'à délaſſer Henri de ſes plaiſirs, rempliſſoit tout ſon tems. L'un & l'autre, aux yeux des gens ſenſés, ſe rendoient preſque également indignes du trône. La différence du roi à Louiſe, c'eſt que les paſſions qui entraînoient le roi, ne l'empêchoient pas de reconnoître de tems en tems le précipice qu'il ſe creuſoit. Il cherchoit à oublier qu'il étoit né pour les devoirs du trône, auſſi-bien que pour l'éclat qui le ſuit; & Louiſe, au contraire, ne s'élevoit qu'à peine au rang pour lequel elle ne ſembloit pas née. C'eſt ce qui faiſoit qu'elle éprouvoit quelquefois de la joie, des évènemens qui étoient le ſujet des chagrins les plus cuiſans du roi. Elle croyoit voir dans tous les ſuccès des Guiſes & des catholiques,

le triomphe de la religion; & Henri bien plus éclairé qu'elle, n'y envisageoit que celui de ses ennemis, & la perte de son autorité & des droits les plus sacrés de sa couronne. Lors du meurtre du duc & du cardinal de Guise aux Etats de Blois (1), elle fut accusée d'avoir fait donner avis au duc de se retirer, & de sortir de Blois; & il est certain qu'elle envoya en diligence un courier au duc de Mercœur, son frère, qui étoit à Nantes, lequel l'empêcha d'être fait prisonnier, comme le roi en avoit formé le projet. Ce duc donna depuis bien de l'embarras aux deux

(1) D'autres ont dit que les parens du duc de Guise, & le duc de Mayenne son frère lui-même, avoient averti le roi d'aller au-devant des projets du duc. Sa fierté étoit, dit-on, insupportable à ceux de sa maison même; & les deux frères (Guise & Mayenne) en étoient venus jusqu'à mettre l'épée à la main ensemble. Voyez Guillaume Sossius d'Angoulême, *Polymnia*, *seu libro VIII*, *p.* 336. Il y a, dans ce livre, d'un goût & d'un style bizarre, bien des choses singulières. L'auteur, à l'imitation d'Hérodote, intitule son livre, MUSÆ, & donne à chacun des neuf livres qu'il contient, le nom d'une *Muse*. Il a été imprimé à Paris, en 1628.

rois, ſur-tout à Henri IV. Mais Louiſe, à laquelle Henri n'avoit pas confié le projet du meurtre des Guiſes, eſt excuſable d'avoir voulu ſauver la vie, ou du moins la liberté d'un frère qu'elle aimoit, & qui méritoit ſon eſtime par beaucoup de belles qualités.

Perſonne n'ignore la fin malheureuſe de Henri III, aſſaſſiné à Saint-Cloud le premier août 1589, par le jacobin *Jacques Clément*, & mort le lendemain de ſa bleſſure. Il donna dans ſes derniers momens des preuves de ſa tendreſſe pour la reine. Sa bleſſure n'ayant pas d'abord été jugée mortelle, il lui écrivit ce billet d'une main foible & mourante : *ma mie, vous avez ſu comme j'ai été miſérablement bleſſé. J'eſpère que ce ne ſera rien. Priez Dieu pour moi. Adieu, ma mie.*

Louiſe étoit alors à Chinon en Touraine, où elle s'étoit retirée (1) depuis que le roi, s'étant joint au roi de Navarre, avoit entrepris de ſe mettre lui-même à la tête de ſes troupes pour punir la rébellion des Ligueurs. Elle y vivoit dans un état d'indigence où elle

(1) Depuis le mois de mai 1589.

avoit besoin de toute sa vertu, ayant été obligée de renvoyer toutes *ses filles*, à l'exception de quatre seulement (1).

La nouvelle de la mort de Henri, suivit de si près sa lettre, qu'on ne jugea pas à propos de la lui remettre. Louise fut conduite à Chenonceau. Elle ignora quelque tems son malheur par les précautions qu'on prit pour le lui céler. On connoissoit sa sensibilité & sa tendresse extrême : on en craignoit les suites. En effet, sa douleur égala la grandeur de sa perte; & les motifs de la religion, qui avoient tant de pouvoir sur elle, ne purent même la consoler. Ce fut alors que, convaincue de la scélératesse des Ligueurs, & des desseins des Espagnols (2), elle détesta les principes qui les animoient, & la révolte

(1) Ces quatre étoient mademoiselle de l'*Archant*, mademoiselle d'*Entragues*, madame de *Schomberg*, & madame d'*Elbeuf*.

(2) Le procureur-général de la Guesse dit: „Que Philippe II se réjouit d'entendre couler „le sang de son beau-frère, & qu'il dénia à la „mémoire du roi son voisin, son parent & proche allié, *l'honneur des obsèques en ses royaumes „& pays de son obéissance*„. REMONTRANCE de la Guesse, in-12. (1608) p. 76.

dont on lui avoit dissimulé l'horreur sous le voile sacré de la religion. Elle refusa constamment de voir ceux qu'elle crut complices de l'assassin du roi, même ceux de sa maison, auxquels elle avoit toujours sacrifié les princes du sang. Elle en poursuivit avec ardeur la vengeance sous le règne de Henri IV. Ce prince la lui avoit promise par la lettre qu'il lui écrivit le 3 août, le lendemain de la mort du roi. La situation des affaires ne permit ni à la veuve, ni à Henri IV, de venger d'abord l'assassinat de Henri III. La mort précipitée du monstre qui l'avoit commis, avoit mis ses complices à couvert. Mais le 8 novembre, Louise présenta sa plainte au roi. Elle y supplia sa majesté de donner ordre à son procureur-général de faire les poursuites nécessaires, protestant de s'y joindre, & *d'employer tout ce qui lui restoit au monde de crédit, de pouvoir & de biens, pour parvenir à la punition des traîtres qui avoient eu part au crime.* Elle invoquoit à son secours dans sa requête, non-seulement le roi régnant, mais tous les souverains, tous les princes du sang de France, tous les *officiers* de la couronne, & tous les Fran-

çois affectionnés au sang de leurs maîtres, *pour être la poursuite de ce crime*, disoit-elle, *commune à tous les princes, & de l'intérêt général des François qui ne voudroient participer au reproche de ce cruel & plus que barbare assassinat* (1).

Henri IV étoit à Etampes : il y assembla son conseil; & par l'arrêt du même jour, 8 novembre (2), il renvoya la requête de Louise à son parlement séant à Tours, avec ordre à son procureur-général de faire la poursuite. L'arrêt contient une protestation solemnelle de la part du roi, *d'employer tout ce qu'il avoit de moyens, puissance & autorité, pour maintenir la justice, & expier un si horrible & à jamais lamentable assassinat*; & de la part des princes & seigneurs de son conseil, *de servir sa majesté de leurs vies & moyens en une si juste & si sainte résolution.*

Ces démarches ne purent avoir d'a-

---

(1) Voyez la requête insérée en entier dans l'*Economie spirituelle* d'Antoine Mallet, septième traité, ch. 3, p. 305 & suivantes.

(2) Antoine Mallet, *ibid.* p. 307.

bord leur effet (1). La ligue se ranima contre Henri IV avec autant de fureur qu'elle en avoit eu contre son prédécesseur; & Louise, retirée à Chenonceaux, chercha dans le sein de la plus haute dévotion des consolations à ses malheurs. Le docteur *Dinet* son prédicateur ordinaire, le P. *Viquart*, religieux de l'ordre de saint François, & un prêtre nommé *le Duc*, furent chargés de la direction de ses affaires de conscience. Il ne paroît pas qu'elle ait donné depuis la mort de Henri III sa confiance au jésuite Berangreville, ni à aucun autre de sa robe. Le comte de Fiesque, qui avoit été son chevalier d'honneur, & le marquis de Châteauneuf, prirent la direction de sa maison. Elle-même se faisoit rendre compte

(1) Pendant ces démarches de la reine douairière, la ligue élevoit des autels à *Clément*. Ses prédicateurs faisoient son panégyrique, comme d'un martyr. *Boucher*, les jésuites *Mariana*, *Guignard*, &c. le traitoient de *Saint* dans leurs écrits & dans leurs discours, & établissoient la doctrine du *Régicide*. Il y avoit de quoi faire ouvrir les yeux à Louise sur la faveur imprudente qu'elle avoit accordée aux partisans de la ligue.

compte tous les mois de la dépense & de la recette. Sa santé altérée depuis long-tems, s'affoiblit encore, & l'obligea à garder le lit les dix dernières années de sa vie. Les troubles de l'Etat, depuis 1589 jusqu'en 1594, la réduisirent à une sorte d'indigence, dont tous les soins du roi ne purent la garantir.

Ce prince n'avoit pas lieu de se louer d'elle. Lorsqu'il étoit allé à Tours, après la mort du duc de Guise, offrir ses services à Henri III, elle n'avoit pu dissimuler la haine qu'elle avoit contre lui. Elle l'avoit reçu si mal, que Henri outré de ses procédés, n'avoit pu s'empêcher de dire *qu'il s'en ressentiroit, & qu'elle s'en repentiroit.* Mais le roi de France oublia les injures faites au roi de Navarre. Il attribua, comme il le devoit, les dispositions de Louise à son zèle aveugle & mal entendu pour sa religion. On lui avoit dit qu'elle ne pouvoit estimer sans péché, ni aimer sans crime un prince hérétique, & excommunié *par le pape*, & elle l'avoit cru.

On sait d'ailleurs à quelles extrémités Henri IV fut lui-même réduit. Louise, pendant trois ans, vit ses revenus bor-

nés à dix ou douze mille écus. Il fallut y ſuppléer par beaucoup d'économie. Lorſque le rétabliſſement des affaires de l'État l'eut remiſe dans la jouiſſance entière de ſon douaire, auquel le roi joignit Romorantin, elle n'eut jamais plus de cent mille livres, y compris les revenus de ſes propres (1). Avec ces fonds annuels, elle trouva le moyen de ſubvenir aux beſoins des pauvres, de faire quantité d'aumônes, d'entretenir un grand nombre de familles, & de faire l'établiſſement de pluſieurs autres.

En 1598, elle envoya à Lorette un cœur d'or couvert de diamans, repréſentant le cœur du roi ſon époux, avec une nef d'argent pour ſervir de lampe. Elle fonda pluſieurs chapelains à Notre-Dame des Ardilliers, dont on publioit alors beaucoup de miracles. Elle alla à Chartres, & fit pluſieurs préſens à l'Egliſe de cette Ville, & donna vingt mille écus pour la fondation des Capucines. Ses revenus enfin étoient partagés entre les Egliſes, les pauvres & ſes

(1) Comme cela fut juſtifié par un compte de l'an 1606.

domestiques ; la moindre part étoit celle qu'elle se réservoit, & il suffisoit à tout. Tant la charité est féconde, tant elle est ingénieuse !

Le roi n'étoit pas encore le maître de Paris, mais le Parlement avoit déjà rendu le célèbre arrêt (1), qu'on appelle l'arrêt de *la loi Salique*. Cet acte de fidélité de la première compagnie du Royaume avoit donné le coup de mort à la Ligue. Elle expiroit, & toutes les Villes ouvroient leurs portes à Henri IV. Il étoit à Mantes lorsque Louise de Lorraine y arriva le mercredi, 12 janvier 1594, pour y renouveller la plainte qu'elle avoit déjà faite en 1589 sur l'assassinat du roi son époux. Elle la fit le mercredi suivant, 20 janvier, avec un appareil digne de l'action qui se passa en cette occasion. Le roi la reçut dans la grande Eglise de Mantes. Louise avertie que le roi y étoit, alla à l'Eglise, précédée des Suisses de sa garde, de

(1) Du lundi 28 juin 1593. Cet arrêt fut prononcé par le président GILLES LE MAîTRE. Il se trouve dans plusieurs recueils. Voyez *Bouchel*, dans sa précieuse bibliothèque du Droit françois, tome II, au mot SALIQUE, (loi) p. 937 de 1615.

ſes gentilshommes, & de ſes principaux officiers, ayant à ſa gauche (1), monſieur le prince de Conti (2), couſin germain du roi ; à ſa droite un peu avancé, le marquis de Châteauneuf ſon chancelier ; après eux, le comte (3), de Fieſque ſon chevalier d'honneur, madame & mademoiſelle de Nevers, & madame de Rohan portant la queue de ſa robe, & ſuivie de plus de quarante autres dames, menées par différens ſeigneurs, qui avoient été au ſervice de Henri III. La reine Louiſe & toute ſa ſuite étoit en deuil. Elle paſſa dans cet ordre entre deux haies de Suiſſes, rangés depuis la porte de la maiſon d'où elle ſortit, juſqu'à la grande porte de l'Egliſe. Le roi

---

(1) Parce que la droite étoit réſervée pour MADAME, ſœur de Henri IV.

(2) François, prince de Conti, mort le 13 Août 1614, frère de Henri, premier du nom, prince de Condé, fils de Louis I, tué à Jarnac.

(3) *Scipion de Fieſque*, qui paſſa en France ſous le règne de Henri II. Il avoit occupé le même poſte auprès d'Eliſabeth d'Autriche, femme de Charles IX. Il fut fait chevalier du Saint-Eſprit, à la première promotion de 1578.

y étoit assis dans un fauteuil, couvert de drap d'or, placé au haut de la nef, & élevé sur une estrade de trois degrés, couverte d'un grand tapis de pied. Le fauteuil étoit sous un dais de drap d'or pareil à celui du fauteuil. Le roi avoit à sa droite les maréchaux de France, les grands officiers de la couronne, les chevaliers de ses ordres, & les seigneurs de son conseil, tous assis sur des siéges. Devant eux s'avançoit, un peu vers le roi, monsieur le chancelier, assis dans une chaise couverte de velours, ayant à sa droite, sur l'entrée de l'estrade, & au-dedans des barrières qui la fermoient, les procureurs & avocats de sa majesté, en face du roi, & les secrétaires d'état assis autour d'une table couverte de velours. Le capitaine des gardes étoit derrière la chaise de sa majesté. Il s'y trouva aussi plusieurs autres seigneurs.

La reine douairière étant entrée dans l'Eglise, ceux de sa suite qui marchoient devant elle, se séparèrent des deux côtés de la haie que formoient les archers de la garde. Dès qu'elle eut apperçu le roi, elle lui fit une profonde révérence. Henri se leva, mit la main au chapeau. Louise

fit une feconde révérence vers le milieu de la nef, & le roi fit un pas pour s'avancer vers elle. Elle continua de marcher, & fe trouvant au pied de l'eftrade, elle fléchit un genou fur la première marche. Alors le roi s'étant avancé, lui donna la main pour la relever, & l'aider à monter les trois marches, & la conduifit fur une chaife couverte de noir, ayant au-deffus un dais de pareille couleur. Le roi retourna à fa place, & s'affit, & la reine Louife en fit de-même, *après qu'il fut affis.*

A la droite du roi, où étoit la chaife de la reine, étoient auffi des fiéges couverts de noir pour le prince de Conti, affis à la gauche de Louife, parce qu'il y en avoit une à droite, réfervée pour madame, fœur du roi. Un peu à côté étoient les princeffes, & tout autour les dames de la fuite de la reine Louife, debout ou affifes fur le tapis de pied, & fur d'autres fiéges les perfonnes du confeil de la reine.

Chacun fe trouvant placé, après un inftant de filence, la reine Louife fe leva, fit une profonde révérence; & fon chancelier (1), qui étoit debout à fa droite,

(1) Château-Neuf.

lui ayant parlé, s'avança un peu vers le roi, & s'étant mis à genoux sur la première marche de l'estrade, parla en ces termes : *SIRE, la veuve du feu roi votre prédécesseur, en proie aux larmes, occupée de sa douleur, & ne pouvant vous l'exprimer elle-même, loue Dieu de ce qu'il lui a plu lui faire la grâce de voir le jour qu'elle désire depuis si long-tems, auquel elle puisse, par la voie de son procureur-général, vous faire sa juste plainte. Elle m'a ordonné, SIRE, de supplier très-humblement votre majesté de vouloir bien l'entendre, & de lui accorder une audience favorable.* Le chancelier (1) s'étant levé, alla au roi, lui parla, &, retourné à sa place, dit : *MADAME, le roi veut & entend que votre procureur soit ouï sur ce qu'il aura à dire de votre part.* Alors Buisson, avocat célèbre du Parlement de Paris, & procureur-général de la reine Louise, lequel étoit appuyé sur un barreau couvert de velours noir, se mit à genoux sur la seconde marche de l'estrade, du côté de la reine Louise, &

(1) C'étoit Philippe Hurault de Chiverni, chancelier de France, qu'il ne faut pas confondre avec celui de la reine Louise.

presque vis-à-vis du roi. Après qu'il fut entré en matière, M. le chancelier le fit lever, & il continua debout. Il fit voir, dans un discours d'appareil, & éloquent pour le tems, l'atrocité du crime, & en demanda justice au roi, & que la punition en fût poursuivie à la requête du procureur-général de sa majesté, la reine Louise jointe, & dans les termes qu'elle l'avoit fait dans la plainte du 8 Octobre 1589 (1).

Le procureur-général la Guesle parla ensuite, & après un discours aussi long, & dans le goût de celui de Buisson, conclut à ce que la connoissance du crime fût renvoyée en la cour de Parlement, *la cour des cours, le Parlement des pairs, le vrai lit de la justice royale, & la première compagnie de France, fondée en jurisdiction de connoître seule des affaires qui touchent l'universel du royaume.* Ce furent ses termes.

La cérémonie fut suivie de la messe, à laquelle la reine assista; mais ayant entendu après la messe le pseaume *exau-*

(1) Ce discours de Buisson fut imprimé en 1610. Celui de la Guesle, procureur-général du roi, imprimé à Paris, en 1603, *in*-12, 92 pages.

diat, que son mari faisoit ordinairement chanter, à ce souvenir ses douleurs se renouvellèrent à tel point, qu'elle tomba évanouie, & qu'on désespéra de sa vie. Henri IV montra la bonté de son cœur, étant accouru à elle, & ayant fait lui-même tout ce qu'il pouvoit pour la faire revenir de son évanouissement.

Ce fut après ces preuves répétées du respect que Louise conservoit pour la mémoire du roi son mari, qu'elle se livra toute entière à Dieu. Elle fit son testament à Moulins le 28 Janvier 1601. Elle y prend les qualités de *reine douairière de France & de Pologne, duchesse de Bourbonnois*(1)*, de Berry & d'Auvergne, comtesse de Forez, Haute & Basse-Marche, & dame de Romorantin.* Elle mourut le lendemain 29, avec des sentimens d'une piété consommée. Le P. Thomas d'Avignon, capucin, en orna l'oraison funèbre de cette princesse, qu'il prononça à Moulins au mois de Février 1601.

Ce que nous avons dit de sa conduite & de son caractère se trouve réuni dans

(1) Tous ces domaines lui étoient assignés pour son douaire, comme ils l'avoient été à celui de la reine Elisabeth d'Autriche.

ces vers d'un moderne, qui la compte avec juſtice au nombre des *reines* malheureuſes.

(1) Louise, cette reine, & ſi belle & ſi ſage,
Qui fit de tant de cœurs le ſecret eſclavage,
Se crut elle-même eſclave dès le jour
Que l'Hymen la voulut couronner ſans l'Amour.
Son eſprit fut gêné dans la couche royale;
La couronne lui fut une chaîne fatale,
Le Louvre une priſon, le trône un échafaud,
Erigé pour montrer ſon tourment de plus haut.
Elle y mourut auſſi d'un long regret ſéchée,
Comme une belle fleur, de ſa tige arrachée.

(2) La mort des plus grands ſaints ne ſauroit être marquée plus ſenſiblement au ſceau de l'agneau. Elle avoit ordonné par ſon teſtament la fondation d'un couvent de Capucines dans la Ville de Bourges, & déſiroit y être inhumée. Henri IV le fit bâtir à Paris au faubourg S. Honoré, & ſon corps qui y

---

(1) Entretiens poëtiques du jéſuite le Moine: conſolation à Euxode. Entret. II, p. 209.

(2) On en trouve un extrait fort ample & très-édifiant, dans l'*Economie ſpirituelle des nobles & des grands*, depuis la page 224, juſqu'à la page 233.

fut transféré, y reçut la sépulture (1). Elle n'eut qu'un enfant qui ne vint pas à terme. On dit que Cathérine de Médicis & madame de Nemours eurent la curiosité d'en faire examiner le sexe, & on trouva que c'étoit un fils. Les maladies du roi, & en particulier celle qu'il contracta à Venise à son retour de Pologne, furent la cause de la stérilité de Louise; & sans doute ce fut un bonheur pour l'Etat, qui avoit besoin d'un homme formé, d'un héros tel que Henri IV, qui en pût être le restaurateur.

---

(1) L'église & la maison ont été depuis transportées au bout de la rue neuve des Petits-Champs, vis-à-vis la place Vendôme.

COMPARAISON

d'Élisabeth, femme de Charles IX, & de Louise, femme de Henri III.

La France n'a point eu de Reines qu'on puisse comparer plus naturellement l'une à l'autre, qu'Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, & Louise de Lorraine, femme de Henri III. La naissance d'Élisabeth, fille, sœur, nièce d'empereurs, & belle-sœur de deux rois, a quelque chose de plus éclatant; mais Louise étoit d'une beauté bien supérieure à celle d'Elisabeth. Leur douceur, leur sagesse, leur vertu, étoient fondées sur des principes également chrétiens & inébranlables. Toutes les deux furent élevées dans les pratiques de la piété, & toutes les deux ne s'en écartèrent jamais. Elles se trouvèrent l'une & l'autre dans un siècle corrompu; dans une cour où le vice marchoit le front levé, & ni l'une ni l'autre n'éprouvèrent la contagion de ce mauvais air. Elisabeth, formée dès son enfance sous les yeux du plus sage des princes, fut assez heureuse pour être

éclairée de bonne heure dans la carrière de la piété. Louiſe, en ſuivant les exemples de ſa maiſon, pouvoit s'y égarer. On ne lui montra la religion que dans ſes acceſſoires, dans des pratiques qui, loin d'étendre ſon génie naturellement borné, ne ſervirent qu'à le rétrécir. Eliſabeth alloit à la ſource, & l'on ne voit point qu'elle ſe ſoit mépriſe dans ſon zèle. Elle eût ſans doute déteſté la Ligue, puiſqu'en enviſageant avec les yeux de la vérité la journée de la S. Barthélemi, elle la regarda comme le plus horrible des forfaits. Peut-être Louiſe ſéduite par un faux zèle, & par un attachement aveugle à ſa maiſon, eût-elle applaudi aux maſſacres ; & il eſt certain qu'elle ne reconnut tout le poiſon des Ligueurs, que lorſque l'infortuné *Henri* en eut été la victime. Il fallut un crime auſſi odieux pour lever le voile dont ſes yeux furent couverts. L'eſprit de l'évangile fit toujours démêler à Eliſabeth l'ambition & le fanatiſme d'avec le vrai zèle. Enfin leur cœur étoit également pur ; leur eſprit n'étoit pas également étendu. Louiſe eut du zèle ſans lumières. Eliſabeth eut des lumières égales à ſon zèle. Toutes les deux eurent

dans les deux frères des princes également pénétrés du mérite qu'elles avoient. Elles ſupportèrent avec une égale patience les écarts de leurs époux ; & une mort également funeſte & prématurée les leur arracha, dans des circonſtances ſi triſtes, que toutes les deux, privées du trône (parce qu'elles demeurèrent veuves ſans enfans qui y puſſent monter), ne purent regarder ce malheur que comme le bonheur de la France. Elles conſacrèrent le reſte de leurs jours à la religion & à la mémoire de leurs époux, qui leur fut également chère. Eliſabeth refuſa les couronnes qu'on lui offrit pour ne penſer qu'à Dieu & à Charles ; Louiſe eût dédaigné toutes celles qu'on lui eût offertes, pour ne s'occuper que de Henri & de ſon ſalut. J'oſe dire enfin que le ciel réſerva l'une & l'autre pour ſervir de modèle à leur ſexe, & faire voir que la vertu eſt de tous les ſiècles & de tous les lieux, & qu'elle s'établit un empire & des admirateurs par-tout où elle eſt connue.

RENÉE DE RIEUX,
Maîtresse de HENRI *III.*

RENÉE DE RIEUX, connue à la cour de Henri III, sous le nom de *la belle* CHATEAUNEUF, étoit de l'ancienne maison de *Rieux* en Bretagne, où elle avoit de grands établissemens dès l'an 1064. On trouve dès cette époque un *ALAIN de Rieux*, qui accompagna *Alain II*, duc de Bretagne, à la prise du château de Cambout. La branche de *Châteauneuf*, issue de Jean, *sire de Rieux*, maréchal de Bretagne, & d'Isabeau de *Brosse*, se continua dans *Guy de Rieux*, seigneur de Châteauneuf, frère de *René* tige des marquis de Sourdeac, & de *RENÉE de Rieux*, dont nous parlons. Guy, René, & mademoiselle de Châteauneuf étoient enfans de *Jean de Rieux* & de *Béatrix de Jonchères*, dame de la Perrière en Anjou, & veuve de Jean de Montecler. Le mariage de sa mère étant fixé (1) par An-

(1) Tome VI, p. 77, n. 11, dans la généalogie de Rieux, branche des seigneurs de Châteauneuf.

ſelme à l'an 1548, & Renée n'étant peut-être pas l'aînée de ſes frères, on ne ſauroit donner à ſa naiſſance une date fort antérieure à l'année 1550. Elle fut élevée fille d'honneur de Cathérine de Médicis. Cette princeſſe avoit raſſemblé à ſa cour, la plus brillante dont on ait jamais parlé, tout ce que la haute nobleſſe avoit de plus belles perſonnes. Elle ne recevoit au rang de ſes filles d'honneur, que des demoiſelles âgées de quatorze ans. Ainſi mademoiſelle Châteauneuf commença à briller ſous le règne de Charles IX. Henri III, qui n'étoit encore que duc d'Anjou, diſtingua ſes charmes, & ne fut pas long-tems ſans leur rendre hommage. Il étoit lui-même le prince (1) le plus aimable, le mieux fait, & le plus beau de ſon tems. Leur âge étoit à peu près le même; ainſi, on pouvoit les regarder comme le plus beau couple de la cour. Châteauneuf étoit parfaitement

(1) Deſportes, en parlant de lui, dit:

„ Il eut la taille belle & le viſage beau;
„ Son teint étoit de lys & de roſes pourprètes,
„ Et ſes yeux vigoureux dardoient mille ſagettes.
„ On le prend pour l'Amour.

bien faite, elle avoit les cheveux (1) du plus beau blond du monde ; la pureté & la vivacité de ſon teint, en rece-

(1) C'eſt ainſi que Deſportes en fait le portrait dans ſa Diane, liv. II, fol. 66 verſ. édit. de 1600. Il fait parler le duc d'Anjou.

SONNET.

„ Beaux nœuds creſpés & blonds, nonchalam-
„ ment épars,
„ Dont le vainqueur des Dieux s'empriſonne &
ſe lie :
„ Front de marbre vivant, table claire & polie,
„ Où les petits Amours vont éguiſer leurs dards.

„ Epais monceau de neige, aveuglant les regards,
„ Pour qui, de tout objet mon œil ſe déſalie :
„ Et toi, guerrière main, de ma priſe embellie,
„ Qui peut nue, acquérir la victoire de Mars.

„ Yeux, pleurant à-la-fois tant d'aiſe & de martyre,
„ Souris, par qui l'amour entretient ſon empire,
„ Voix, dont le ſon demeure au cœur ſi longuement :

„ Eſprit, par qui le fer de notre âge ſe dore,
„ Beautés, grâces, diſcours, qui m'allez tranſformant,
„ Las ! connoiſſez-vous point comme je vous adore !

voient un nouvel éclat ; la douceur de ſes regards n'ôtoit point à ſes yeux cet air ſpirituel & fin qui anime la tendreſſe, & l'inſpire aux plus indifférens. Sa bouche étoit aſſortie à tant de charmes. Rien de plus beau enfin que mademoiſelle de Rieux ; & long-tems après qu'elle eut diſparu de la cour, on croyoit louer aſſez une belle perſonne, en diſant *qu'elle avoit de l'air de mademoiſelle Châteauneuf.* Pour ſon caractère, il étoit vif & fier, & il alloit même juſqu'à la violence, lorſqu'elle ſe croyoit offenſée. *Antoine Duprat*, dit *Nantouillet*, l'ayant inſultée, elle ne s'en rapporta qu'à elle-même pour l'en punir. Elle paſſoit ſur le quai de l'Ecole, à cheval, ſuivant l'uſage des dames de ſon tems, introduit par Cathérine de Médicis, ayant apperçu *Duprat*, dit *Nantouillet*, qui marchoit à pied ; elle donne des deux, le renverſe, lui paſſe par-deſſus le corps, & le foule aux

---

On dit que Henri III ne ſe laſſoit point de lire ce ſonnet. Il eſt un de ceux qui contribuèrent aux trente mille livres de rente de Deſportes, ainſi que le quarante-unième qui précède, traduit du *Bembo*, & qui commence :

„ Cheveux, préſent fatal de ma douce ennemie.

Diane, liv. II, fol. 59 verſo.

pieds de ſon cheval. Le duc d'Anjou, dont le mérite étoit relevé par la gloire qu'il venoit de s'acquérir à Jarnac & à Moncontour, ne devoit pas trouver beaucoup de cruelles. Il ſe déclara pour Châteauneuf à peu près dans le tems que toute la France parloit de lui comme d'un Héros qui devoit relever l'état. Naturellement galant, il ne chercha point à ſe prévaloir de ſon rang; & comme c'étoit l'uſage de mettre les plaiſirs du cœur & ſes délicateſſes de la partie, il déclara ſon amour en amant qui cherche à faire diſparoître ſon rang pour montrer ſa tendreſſe. Les attentions, les petits ſoins, les ſoupirs même furent employés, & ils furent reconnus. Quoique le duc d'Anjou n'eût pas beſoin d'un autre interprète que de lui-même, & qu'il fût sûr d'être écouté; cependant comme la poëſie étoit à la mode, & qu'elle faiſoit alors une des parties de la galanterie, le prince eut recours au poëte qui avoit la réputation de s'exprimer en amour avec le plus de délicateſſe. C'étoit le célèbre Deſportes, qui paſſoit avec raiſon pour le *Tibulle* de ſon ſiècle. Par un abus énorme (1),

---

(1) *Joachim du Bellay* eſt un des premiers poë-

des talens, le plus riche bénéficier de France, si l'on en excepte les personnes d'une naissance égale à celle des souverains, prostituoit lâchement sa muse, & s'occupoit à chanter les amours, à peindre les ennuis, le désespoir & les autres passions des grands; &, devenu le confident des galans d'une cour corrompue, il travailloit pour le compte du premier grand seigneur qui s'adressoit à lui. Le duc d'Anjou employa la muse de Desportes (1). On en trouve plusieurs preu-

---

tes qui, sous Henri II, ait déshonoré la poësie par ce lâche commerce. *Ronsard* suivit son exemple sous le même règne. Leurs succès animèrent la veine de *Baïf*, *Jodelle*, *Belleau*. Mais l'*Abbé* DESPORTES réussit pour sa gloire & pour sa fortune, mieux qu'eux tous. Il fut suivi de *Bertauld*, évêque de Séez. *Malherbe*, qui voulut s'en mêler, n'y entendoit rien, ni pour les autres, ni pour lui-même. Cette manie, qui se réveilla sous Louis XIV, fut rendue ridicule par Molière & par Boileau. Elle a disparu tout-à-fait sous Louis XV. Chacun ne travaille plus que pour soi; & qui ne sait pas faire des vers, fait l'amour en prose; encore est-il une voie souvent plus sûre que les vers & la prose. Le brillant de l'esprit cède dans nos mœurs à ceux de Golconde.

(1) Voyez ces diverses amours, fol. 294. On y trouve un sonnet adressé à *mademoiselle de Châteauneuf*. C'est une assez mauvaise pièce, où le

ves dans ses ouvrages. Les amours du prince & de la belle Châteauneuf étoient déjà établis en 1572, lorsque le poëte fit des *stances pour monsieur le duc d'Anjou allant assiéger la Rochelle :* Elles étoient adressées à la belle Châteauneuf. Le prince s'y plaint fort tendrément de la nécessité de son éloignement, parle com-

---

poëte compare la belle CHATEAUNEUF à un BEAU CHATEAU. Ce sonnet est suivi d'un autre mieux tourné. Le poëte, à l'imitation d'Anacréon, y parle au peintre le plus habile de son tems pour le portrait. Après avoir parlé de la difficulté qu'il doit trouver à rendre les beautés de l'original, qu'il détaille, il finit par ces vers :

„ Laissez au Dieu d'Amour ce travail téméraire,
„ Qui d'un trait pour pinceau la saura mieux
pourtraire,
„ Non pas sur de la toile, ains sur le cœur des
Dieux.

Voyez Baïf, liv. VI, fol. 165 du premier volume de ses œuvres. Il lui dédia l'*Hymne de Vénus.*

„ Noble sang de RIEUX, si mes vers ne dédaignes,
„ Nymphe, si ta beauté, par les grâces compai-
gnes,
„ Est digne d'un *grand Dieu*, mériter le haut
cœur,
„ A cet hymne chanté prête quelque faveur. „

me d'un malheur de la gloire qu'il a acquiſe, & déclare qu'il ne connoît pas d'autre félicité que celle de vivre auprès de ce qu'il aime. Qu'on me permette de donner ici un échantillon de cette pièce, car je n'oſerois la haſarder toute entière, quoiqu'elle mérite de paroître encore, malgré deux cens ans de diſtance du tems qu'elle fut faite au nôtre. Après avoir exprimé la douleur de l'abſence à laquelle il eſt condamné, le prince dit,

Que me ſert le renom d'avoir, dès mon enfance (1),
Acquis, par mes travaux, le repos de la France,
Et l'effort des mutins inutile rendu,
S'il faut que, pour ſon bien, à mon mal je conſente,
Et que de vos beaux yeux, ſi ſouvent je m'abſente ?
Repos de mon pays, tu m'es trop cher vendu !
J'aimerois beaucoup mieux que le ciel m'eût fait naître

---

(1) Poëſies de Deſportes, diverſes amours, fol. 281 recto & verſo de l'édition de 1600.

Sans nom & sans honneur, pourvu que je pusse être
Toujours auprès de vous, doucement langoureux;
Baiser vos blonds cheveux & votre beau visage,
Et n'avoir d'autre loi que votre doux langage:
J'aurois assez d'honneur étant assez heureux.
Que le monde étonné vante ma renommée,
Qu'elle soit par le ciel comme un astre allumée;
Que sur mon jeune front cent lauriers soient plantés;
Que j'élève un trophée à jamais perdurable;
L'Honneur est moins que rien, quand l'homme est misérable.
Mon heur & mon honneur gît tout en vos beautés.

Mademoiselle Châteauneuf répondit à ces vers par le présent d'un miroir de poche, accompagné d'un sonnet (1) qui fut aussi l'ouvrage de Desportes. Elle y parle de son amour en amante très-tendre; & proteste que si le prince voit sa propre image dans le miroir qu'elle lui envoie, elle la portera cette image éternellement dans son cœur.

La passion de Henri III pour mademoiselle Châteauneuf, n'étoit pas la

(1) Œuvres de Desportes, fol. 294.

ſeule qu'il eût ; mais elle fut quelques années la dominante, & ne céda qu'à celle que lui inſpira, quelque tems avant ſon départ pour la Pologne, la princeſſe de Condé. On peut même dire que ce prince aima encore la Châteauneuf. En quittant la France, il lui donna ſes pierreries en garde. P. (1) Mathieu, qui nous l'apprend, ajoute *qu'il y avoit quelque promeſſe par écrit.* Elle étoit une de celles auxquelles il écrivoit en Pologne des lettres tendres & galantes, ſignées de ſon ſang, & il ſe rengagea même avec elle après la mort de la princeſſe de Condé. Il donna au moins une marque de conſidération extraordinaire pour elle à ſon retour, & après ſon mariage avec *Louiſe* de Lorraine-Vaudémont. François, comte de Brienne, cadet de la maiſon de Luxembourg, avoit fait des démarches pour épouſer la princeſſe Louiſe ; ſes propoſitions avoient même été agréées ; & le mariage paroiſſoit conclu, lorſque Henri

(1) Hiſtoire de Henri IV, depuis la paix de Vervins, tome II, liv. 4, p. 43.

Henri la fit demander. Il n'y avoit pas à balancer pour la préférence ; il étoit instruit de l'amour du comte ; & le jour qu'il épousa la reine, il lui dit galamment, & comme pour lui en faire une sorte d'excuse : *Comte, je viens de vous ôter votre maîtresse ; mais en échange je veux vous donner la mienne, & que vous épousiez Châteauneuf* (1). Cela fut dit d'un ton de maître, & sérieusement.

Le comte de Brienne ne trouvoit pas que toutes choses fussent égales ; & quand il eût aimé Châteauneuf, la réputation de cette belle avoit souffert (2) de cruelles atteintes de l'attache-

(1) Journal de Henri III, février 1575, p. 24.

(2) N'est-ce point d'elle que veut parler Brantôme, dans le conte qu'il fait de la manière dont se vengea le duc de Guise (depuis tué à Blois) du duc d'Anjou au siége de la Rochelle, en mettant dans les tablettes de ce prince quatre vers, où il lui reprochoit *une occasion perdue?* Brantôme, *Dames galantes*, tome I, pp. 367 & 368 de l'édition de 1699, *in*-12.

L'auteur de la Satyre, intitulée : TOCSIN *des Massacreurs*, imprimée en 1570, p. 49, dit : „ Nul n'ignore l'impudicité.... des *filles* de la „ suite de la reine-mère ; témoins la *Rouet*, *Mon*-

ment que le roi avoit eu pour elle. Il voulut prendre les choses sur le ton d'une simple galanterie; mais s'étant apperçu que le roi proposoit l'offre comme un ordre, il dissimula, & demanda du tems pour y résoudre la demoiselle, & pour les préparatifs indispensables des noces. Henri, qui entrevit son dessein, le pressa si vivement, qu'il promit d'épouser dans trois jours au plus tard. Comme la promesse avoit été forcée, il ne pensa qu'aux moyens de ne pas l'exécuter; & n'en trouvant pas d'autre que de quitter la cour, il le fit avec autant de précipitation, que s'il eût craint d'y laisser sa tête. La Châteauneuf lutta quelque tems contre les charmes de la nouvelle reine, qui eut besoin des avis de la reine mère, pour ne pas éclater d'abord. Mais la favorite ayant poussé l'imprudence jusqu'à paroître dans un bal avec les mêmes ha-

---

„ *tigny*, CHATEAUNEUF, *Atri*, & autres, desquelles la chasteté est si peu connue, qu'elle „ ne trouveroit pas un seul témoin chez tous les „ courtisans.

Nota. Cette satyre est une des plus violentes, & fut même désavouée par les protestans.

bits que ceux de la reine, & la même parure, Louise n'eut plus la force de dissimuler. La reine mère se joignit à elle, & elles firent tant, que le roi s'en détacha, & qu'elle eut ordre de ne pas paroître à la cour. Le dépit la détermina, peu de tems après, à épouser, *par amourette*, dit Brantôme, un Florentin, nommé *Antinotti*. Je crois que c'est de la belle de Rieux, que l'on doit entendre ce qu'il dit, en parlant de l'orgueil de certaines dames presque toujours puni dans la suite par leurs mésalliances, & la bassesse de leurs inclinations. » J'ai connu » autrefois, dit-il, une fille à la cour si » entière & dédaigneuse, que quand » quelque habile & galant homme la venoit accoster, & la tâter d'amour, elle » lui répondoit si orgueilleusement, en » si grand mépris d'amour, par paroles si » arrogantes (car elle disoit des mieux), » que plus il n'y retournoit. Et si par cas » fortuit, quelquefois on la vouloit accoster, & si prendre, comme elle les » renvoyoit & *rabrouoit* par parole, & » gestes avec mines dédaigneuses, car » elle y étoit très-habile. Enfin l'amour » la punit, & se laissa si bien aller à un » qui *obtint tout d'elle*, quelques vingt

» jours avant qu'elle se mariât. Et si pour-
» tant c'est un qui n'étoit nullement com-
» parable à force autres honnêtes gentils-
» hommes qui l'avoient voulu servir. En
» cela, il faut dire avec Horace, *sic pla-*
» *cet Veneri*; ainsi, il plaît à Vénus; &
» ce sont de ses miracles (1) ». Ce mariage ne fut pas heureux. *Antinotti* manqua de fidélité à sa femme. Elle le surprit dans les bras d'une autre. Personne n'étoit plus emportée qu'elle; soit orgueil, soit jalousie; elle le tua de sa propre main, en 1577. Ce crime, qui sembloit mériter punition, n'occasionna pas même de poursuites; au moins n'en vois-je point de traces. L'amour du roi, qui subsistoit peut-être encore, put imposer silence. Elle épousa même depuis Philippe Altoviti, baron de Castelane en Provence, & d'une maison ancienne & distinguée. Cet Altoviti fut un de ceux qui animèrent le parti des Ligueurs à Marseille, quoiqu'il tînt de la libéralité du roi la terre de Castelane, que ce prince lui avoit donnée pour présent de

(1) *Dames galantes*, tome II, p. 53, édition de 1702.

noces. Le ſort de ce ſecond mari ne fut guères plus heureux que l'avoit été celui d'*Antinotti*. Il ſe réunit avec Devins (1) contre Henri d'Angoulême (2), grand-prieur de France, qui étoit alors gouverneur de Provence. Il fut des premiers, dit Gaufridi (3), qui écrivirent contre le grand-prieur à la Cour, où il avoit quelqu'habitude ; ſon épouſe y étoit alors. Il parloit dans ſes lettres en mauvais termes du grand-prieur. Cela

(1) *Hubert Devins*, capitaine provençal, fils d'un préſident au parlement de Provence, & d'une fille d'Honoré de Pontevez, ſeigneur de Flaſſans, ſœur de Jean de Pontevez, comte de Carces. Il prit le parti des Guiſe & de la ligue, contre Henri III, rebuté de l'ingratitude de ce prince pour lequel il s'étoit expoſé à une mort certaine, en parant de ſon corps une mouſquetade au ſiége de la Rochelle. C'étoit le plus entreprenant & le plus déterminé brave de ſon tems, où ils étoient en grand nombre. Voyez Caſtelnau, l. VII, & le Laboureur ſur Caſtelnau, tome II, p. 506 de la nouvelle édition.

(2) Fils naturel de Henri II, & de mademoiſelle de *Lewiſton*, duquel il eſt parlé dans l'article de cette demoiſelle.

(3) Hiſtoire de Provence, tome II, liv XIII, p. 607.

vint à la connoiſſance du roi ; par malheur la lettre tomba entre les mains de ſa majeſté par le moyen du colonel Alphonſe. Le grand-prieur réſolut de ſe venger ; & pour donner un exemple qui intimidât ſes ennemis, il réſolut de tuer Altoviti : il le poignarda en effet, comme nous l'avons dit, le premier juin 1586 ; mais Altoviti, bleſſé à mort, ſe vengea à l'inſtant, & plongea ſon poignard dans le bas ventre de ſon ennemi. Sa veuve échappe à l'hiſtoire depuis cet évènement, & j'ignore la date & le lieu de ſa mort.

MARIE DE CLÈVES,

Princesse de Condé.

LA PASSION de Henri III pour la princesse de Condé, est une preuve des excès où peut se livrer un cœur amolli par la volupté. Marie de Clèves fut aimée au-delà de tout ce qu'on peut imaginer. Elle étoit fille de François, premier du nom, duc de Nevers, & de (1) Marguérite de Bourbon-Vendôme, & fut connue à la Cour avant son mariage, sous le nom de la *Marquise d'Isles*. Elle étoit sœur de Henriette, épouse de *Louis de Gonzagues*, qui par elle devint *Duc de Nevers*; & de *CATHÉRINE de Clèves*, d'abord princesse de Portien, & ensuite duchesse de Guise, & femme de Henri de Lorraine, duc de Guise, dit *le Balafré*. La beauté des trois sœurs leur faisoit donner le nom *des trois Grâces* (2);

(1) Seconde fille de Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme, & de Françoise d'Alençon.

(2) Toutes les trois sont célèbres dans l'hist-

mais quelle que fût celle de la duchesse de Nevers & de la duchesse de Guise, la marquise d'Isles leur sœur, ou la princesse de Condé l'emportoit encore au jugement des plus délicats en matière de beauté. Le dessein d'amener Henri de Bourbon, premier du nom, prince de Condé (fils du célèbre Louis I, tué à Jarnac), à la religion catholique, fut le motif du mariage de Marie avec ce prince. Dans le dessein d'affoiblir le parti des protestans, on avoit tout employé pour leur ôter le prince de Condé, duquel le nom leur devoit être extrêmement cher. On crut qu'on obtiendroit de lui par les charmes de la beauté la plus touchante de la cour, ce que la

---

toire galante de leur tems, & ont fait du nôtre le sujet des Romans, ou *Nouvelles historiques* les plus polies & les mieux écrites. Mesdames de Nevers, de Guise & princesse de Condé (étoient) trois princesses aussi accomplies de toutes les beautés de corps, à mon gré, comme d'esprit, qu'on n'ait point vu; si bien, quand nous parlions à la cour de ces trois princesses, bien souvent nous les disions *les trois Graces de Jadis*; tant elles en avoient de ressemblance; & comme de vrai, je les ai vues très-belles, très-bonnes, & très-aimables. BRANTÔME.

politique & la violence n'avoient pu en arracher. Ainsi, malgré la différence de religion, Marie de Clèves, qui avoit à peine seize ans, épousa Henri, prince de Condé, au mois de juillet 1572, quelque tems avant le massacre de la S. Barthélemi. Le prince n'avoit lui-même que dix-huit ans. Les jeunes époux marquèrent d'abord beaucoup de tendresse l'un pour l'autre; & cette alliance parut aussi heureuse qu'elle pouvoit l'être entre des personnes de leur rang. Mais ce rang les obligeoit à vivre à la cour; & l'air infecté qu'on y respiroit étoit bien dangereux. Il étoit honteux aux jeunes seigneurs qui y vivoient d'être sans une ou plusieurs maîtresses; & il ne l'étoit pas aux femmes du premier rang d'avoir un attachement particulier.

Le duc d'Anjou, qui s'étoit distingué à la cour par ses qualités galantes autant que par l'esprit & le courage, vit la princesse de Condé; & bien loin de penser à surmonter la passion qu'il conçut pour elle, il ne pensa qu'aux moyens de faire naître dans le cœur de la princesse des sentimens qui répondissent aux siens. Il faut rendre justice à la princesse.

Sa vertu résista assez long-tems ; & pour en triompher, le duc d'Anjou eut besoin d'envoyer tout ce que l'amant le plus épris peut imaginer. Elle fut attaquée par les moyens les plus séduisans. Le jeune duc ne fit pas difficulté de se servir auprès d'elle de Marguérite de Valois, reine de Navarre, sa sœur, & du duc de Guise, beau-frère de la princesse. Le cardinal de Lorraine fut le premier à déterminer son neveu à oublier sa fierté naturelle pour servir la passion du duc d'Anjou. La princesse céda enfin. La première entrevue décisive se fit au Louvre ; & elle fut, pour ainsi dire, remise comme une victime entre les bras du prince par le duc de Guise son beau-frère, & par la reine de Navarre (1). Desportes, qui nous a transmis cette anecdote, y débite les maximes sur les-

(1) Voyez cette anecdote, dans un poëme de Desportes, intitulé : CLEOPHON, élégies, livre II, fol. 210 & suivans. Henri III y est nommé EURILAS ; la princesse de Condé, OLYMPE ; Marguérite de Valois, FLEUR DE LYS. Il y est parlé de NIRÉE, qui est peut-être *Bussi*, & de *Floridant* & *Camille*, qui sont le duc de Guise & sa maîtresse, peut-être madame de Sauve.

quelles se régloit alors la morale de la cour, & n'épargne pas le prince de Condé, dont il parle comme du mari le plus jaloux & le plus incommode (1). Le commerce du duc d'Anjou & de la princesse étoit lié, & le prince étoit plus amoureux que jamais, lorsqu'il fut appelé au trône de Pologne. S'il lui eût été libre d'en croire son amour, il eût méprisé le sceptre qu'on lui offroit pour ne pas se séparer de sa maîtresse. Il éloigna son départ autant qu'il lui fut possible, épuisa tous les prétextes; mais Charles IX, que la gloire qu'avoit acquise le duc d'Anjou offusquoit, exigea ce départ, & en prescrivit l'ordre. Il fal-

(1) Il la tient au logis tant qu'il peut renfermée;
La prêche incessamment de bonne renommée;
Contrôle ses regards, ses habits, ses propos,
Et ne laisse jamais son esprit en repos.
Troublé des flots mutins d'une âpre jalousie,
Dont son ame égarée est tellement saisie,
Qu'il cherche les devins, aux sorciers a recours,
Tous les dieux infernaux il appelle au secours,
Pour lui garder sa femme; & n'a pas connoissance,
Que les enchantemens contre amour n'ont puissance.

lut s'y soumettre. Ce ne fut qu'avec tous les témoignages du chagrin le plus marqué. Le poëte Desportes, qui suivit le roi élu en Pologne, servit encore sa douleur, & composa (1) une élégie sur le départ de son maître, où il exprime les sentimens les plus vifs & les plus tendres sur cette cruelle séparation. L'approbation que le prince donna à l'ouvrage, fait voir que le poëte étoit l'interprète fidelle de son cœur. Desportes ne manqua pas de déclamer contre les lois sévères (2) du devoir, & la tyrannie des grandeurs. L'éloignement n'éteignit point ce feu. On sait quelle conduite tint Henri en Pologne. Il passoit une partie de son tems à relire les billets de la Princesse, ou les vers qui avoient été

---

(1) Poësies de Desportes, diverses amours, fol. 282. La pièce est intitulée : COMPLAINTE *pour M. le duc d'Anjou, élu roi de Pologne, lorsqu'il partit de France*, 1573.

(2) Les vers sur ce sujet ne sont pas les moins beaux de la pièce.

L'honneur tant desiré n'est qu'une vision,
Qui, troublant nos esprits par leur illusion,
Fait quitter l'heur présent, pour follement chercher
Une ombre qu'on ne peut voir, sentir, ni toucher.

faits, & que Desportes (1) faisoit encore sur ses amours, & à écrire en France. Il ne se contentoit pas de signer de son sang les lettres adressées à la princesse; il les écrivoit toutes entières. Pendant qu'il fut en Pologne, elle mena à la cour une vie fort retirée. La mort de Charles IX & le retour du nouveau roi les réunit. Le monarque parut plus tendre que jamais, quoiqu'il se livrât dès-lors à ses favoris, auxquels on donna depuis le nom de MIGNONS. La princesse reprit sur son cœur tout l'empire qu'elle y avoit eu, & il pensoit à faire rompre le mariage du prince de Condé, & à l'épouser. Ce projet étoit trop flatteur pour ne pas en instruire la princesse de Condé. Le roi lui en écrivit dans les billets fréquens qu'il lui envoyoit chaque jour. La Reine mère, accoutumée au pouvoir absolu depuis la mort de Henri II, craignit que le roi son fils, enchanté de la princesse, n'eût pas pour elle la même complaisance, si le mariage avoit lieu.

---

(1) Voyez, dans les Œuvres de Desportes, une pièce de vers intitulée : COMPLAINTE pour le même étant en Pologne. Le nom de la princesse y est employé, *ibid.* fol. 284.

Elle redoutoit le génie de la princesse de Condé & celui du duc de Nevers. Elle appréhendoit sa chute. Elle fit passer quelques-unes des lettres du roi son fils au prince de Condé, pendant que d'un autre côté elle travailla à engager le roi avec *Eléonore, princesse de Suède.* Henri III y consentit. Il espéroit que pendant qu'on traitoit ce mariage, il auroit le tems de faire rompre celui du prince de Condé, & d'épouser sa maîtresse. Pinard, secrétaire d'état, fut dépêché en Suède; & le roi impatient de revoir la princesse de Condé, continua sa route vers Paris. Mais si l'on en croit l'auteur du journal de Henri III, & ceux qui l'ont suivi, on avoit pris des mesures certaines pour s'opposer au succès de celles que le roi prenoit, & l'infortunée princesse en alloit être la victime. Elle mourut, dit-on, presque subitement, le 30 octobre 1574, à l'âge de dix-huit ans ou environ, & dans le tems que ses charmes (1) étoient dans leur plus

(1) Brantôme & Anselme, d'après lui, ont écrit qu'elle mourut en couches; & en effet, elle accoucha d'une princesse (Cathérine de Bourbon) au mois d'octobre 1574; laquelle mourut

grand éclat. De qui cette mort fut-elle le crime? C'est ce dont les historiens ne nous disent rien. L'attribuera-t'on à la jalousie d'un mari offensé, ou à l'ambition de la reine mère? Ou ne fut-ce qu'une suite d'une couche malheureuse? Cela est incertain.

Malgré tous les ménagemens & tous les détours qu'on prit pour annoncer cette nouvelle au roi, il ne laissa pas de tomber à la renverse en l'apprenant, & resta froid & aussi immobile que s'il eût été mort. Il se refusa à toute nourriture pendant près de trois jours, & ce ne fut qu'à la fin du troisième que le duc de Guise, *Souvray* & *Villequier*, le déterminèrent à rompre une abstinence qui devenoit mortelle. On ne pensa point à lui donner des motifs de consolation; il les eût tous rejettés. Mais tous ceux qui l'approchèrent, ne lui parlèrent de sa perte, que comme du plus grand des malheurs; & de la princesse, que comme d'une Divinité. On imagina (1) des

---

le 30 décembre 1595. Mais cette circonstance eût pu aider aux projets de poison, s'il est vrai qu'il y en ait eu. Voyez Brantôme, *Dames galantes*, tome II, p. 338.

(1) Par des consécrations *à l'antique*, des

moyens de signaler sa douleur; lui-même en inventa. Il ne vouloit rien voir que de funèbre dans ses meubles, dans ses habits, dans tout ce qui l'environnoit. Les éguillettes, dont on garnissoit son pourpoint, étoient chargées de petites têtes de mort; il y en avoit jusqu'aux rubans de ses souliers. Les poëtes du tems secondèrent tous ces caprices par les ouvrages multipliés qu'ils lui présentèrent. Passerat (1) fut un de ceux qui se signalèrent dans cette carrière par un recueil qu'il intitula le tombeau de FLEU-

---

emblêmes, des catafalques, des inscriptions, des monumens de génie. Voyez-en des exemples dans les œuvres de Passerat.

(1) Voyez les Œuvres françoises de Passerat, p. 320 & suivantes. Ce que j'y ai trouvé de plus supportable, est l'épitaphe qui suit, & qu'on lit à la page 349.

Celle qui gît ici, n'avoit point de seconde,
En vertus, en beauté, en grâces, en honneur;
Et pour dire en un mot ce qu'elle eut de bonheur,
Ci gissent les *Amours* & les *Grâces* du monde.

Ceux qui aiment la naïveté, & le tour des anciennes poësies, trouveront, à la page 344, une pièce intitulée : *Vilanelle*, sur le même sujet, qui me paroît avoir ce mérite.

RICE pour NIRÉ. Il fait un portrait achevé de la princesse dans une élégie qui est la troisième pièce de ce recueil. Suivant ce portrait, *Marie de Clèves* avoit les cheveux les plus beaux du monde, un front ouvert & d'un poli parfait, des sourcils noirs & parfaitement arqués, des yeux aussi vifs que tendres, un nez bien pris, les joues du plus beau coloris, l'oreille courte & mignonne, des dents qu'on eût prises pour autant de perles, une bouche où respiroit l'amour sur le corail & les roses : c'étoient *les doigts de* (1) *l'Aurore, le port de Junon, la voix des Muses, l'esprit de Minerve, une taille formée par les Grâces.* Un pareil portrait paroît l'ouvrage de l'imagination ; cependant le poëte ne peignoit que des charmes réels. Le tems, qui guérit les plaies les plus dangereuses, bannit la douleur du roi ; & ce qui parut extraordinaire, c'est ce qu'on eût dit que ce

(1) La femme de Tithon l'honora de ses doigts :
Junon de son marcher, les *Muses* de leurs voix,
Elle eut l'esprit savant de *Minerve* la sage,
Des *Grâces* les attraits, le port & le corsage.
PASSERAT.

prince ne ſe ſouvenoit plus d'un objet qu'il avoit ſi tendrément aimé. Apparemment honteux des excès où il s'étoit porté, il publia lui-même qu'il avoit été *enſorcelé par une croix & un pendant d'oreille*; c'étoit vouloir s'excuſer d'une foibleſſe par une autre. On le crut d'autant moins, que la jeuneſſe, la conduite & le mérite de la princeſſe ne permettoient pas aux plus crédules d'adopter cette bizarre idée.

BRANCHE DE BOURBON,

Issue de LOUIS IX, dit SAINT-LOUIS.

MARGUÉRITE DE VALOIS,

Première Femme de HENRI IV.

MARGUÉRITE DE FRANCE, dite DE VALOIS, reine de Navarre, première femme de Henri IV, roi de Navarre, & depuis successeur de Henri III, fille de Henri II, & de Cathérine de Médicis, naquit le 14 mai 1552. On peut la regarder comme la princesse la plus extraordinaire qui ait paru dans le XVIe siècle. Elle avoit réuni en elle seule toutes les vertus, tous les talens & tous les défauts & les vices même des princes d'Orléans-Valois. Elle avoit la facilité de mœurs & la bonté de Louis XII; mais elle avoit aussi ses foiblesses pour

ceux qu'elle aimoit, & qui avoient quelqu'empire ſur elle; ſon attachement à des idées qui la flattoient, ſa confiance, ſon imprudence; je parle de Louis XII, jeune, & avant que l'âge, l'expérience & les revers l'euſſent rendu plus prudent. Comme François I, elle eut un génie né pour toutes les belles connoiſſances, beaucoup de penchant pour les lettres & pour les beaux arts, une facilité d'expreſſion admirable, une éloquence naturelle, & ſupérieure à tout l'art de ſes contemporains. Senſible à la valeur des guerriers, aux agrémens du bel eſprit, aux connoiſſances même de l'Artiſte, elle les honora tous conſtamment de ſon eſtime & de ſa protection; l'amour de la gloire, ou la vanité, déterminoient auſſi une partie de ſes actions. A force de s'entendre donner le nom de *Déeſſe*, que ſes amans, les flatteurs & les Poëtes (1)

(1) En parlant des trois *princeſſes* du nom de Marguérite, Paſſerat diſoit d'elle, en 1575,

La première eſt avec les Dieux;
La ſeconde, de la Savoie,

lui prodiguoient, elle crut qu'elle l'étoit, & prenoit avec complaisance le nom d'Uranie, ou de Vénus-Uranie, c'est-à-dire, *Vénus céleste* (1). Elle aimoit les plaisirs jusqu'au mépris des décences; & elle n'eût pas cru être généreuse, si elle n'eût été prodigue. Son affabilité ressembloit à celle de Henri II son père: aussi peu constante que lui dans ses amitiés, elle oublioit aisément ceux que l'absence séparoit d'elle. Le tempérament & l'habitude lui tenoient lieu de passions, & elle s'y livroit sans prudence & sans réflexion. C'étoit la sublimité, le feu de génie, l'imagination vive de Charles IX son frère. Elle réussissoit à tout ce qu'elle entreprenoit; elle y excelloit même. Comme Henri III, elle n'avoit qu'à paroître pour annoncer la majesté du trône; on reconnoissoit une reine dans son

---

Se fait un chemin jusqu'aux cieux;
Et la troisième en prend la voie.

Le poëte indique *Marguérite de Valois*, sœur de François I; *Marguérite de France*, sœur de Henri II, duchesse de Savoie, & notre *Marguérite* sœur de Henri III, qui eût pu les égaler, si elle eût été aussi vertueuse.

(1) Dupleix, histoire de Louis XIII, p. 53

port & dans toutes ses actions : & comme ce prince, elle passoit des exercices de la piété, aux plaisirs les plus sensuels ; elle se prosternoit aux pieds des autels, entendoit (1) *trois* messes dans un jour, *communioit trois fois la semaine*, & se livroit à la sortie d'une retraite a la volupté la plus recherchée. Modèle de piété dans une église ; exemple de luxe & de galanterie dans un festin ou dans un bal. Dans les plaisirs, on ne l'eût crue pénétrée que des maximes de l'Epicuréisme le plus relâché. Aux pieds du confesseur, elle eût passé pour la pénitente la plus convaincue de la morale évangélique. Sa beauté avoit un éclat surprenant. Peut-être il s'en trouvoit de plus régulières ; d'autres pouvoient la surpasser par la délicatesse des traits & la justesse des proportions ; mais ses grâces, son enjouement, le don de plaire étoient en elle au souverain degré. Avec un

(1) „ *Fichant tous ses pensers à Dieu, elle oït* „ *trois messes tous les jours, une haute, les deux* „ *autres petites, & communie autant de fois la se-* „ *maine, les jeudi, vendredi & dimanche* „. Lettres d'Etienne Pasquier, l. 22, lettre V, colonne 666, c. de l'édit, *in-fol.* de 1723.

teint animé, des cheveux du plus beau noir, elle avoit un regard doux, voluptueux & tendre. Sa taille étoit riche, son port majestueux, & elle avoit un art de s'habiller qui relevoit admirablement sa beauté ; & la parure qu'elle se donnoit, paroissoit toujours être la plus avantageuse qu'elle pût prendre.

Dès sa plus tendre enfance elle annonça son caractère & ses charmes. Son père l'aimoit & s'amusoit volontiers avec elle. La veille de sa blessure, ce prince (1) la prit sur ses genoux, & lui demanda qui elle aimeroit mieux du *prince de Joinville*, qui fut depuis Henri duc de Guise, ou (2) du marquis de

(1) Mémoires de la reine Marguérite, l. I, p. 9. Ce qu'elle dit ici peut être un tour adroit pour se justifier de l'amour violent qu'elle eut toujours pour ce prince. Voyez plus bas.

(2) *Henri de Bourbon*, de la branche de la *Roche-sur-Yon*, dit le marquis de *Beaupreau*, fils de Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, & de *Philippe de Montespedon*. Beaupreau fut érigé en marquisat, en faveur de Charles de Bourbon, en 1554, & le fut depuis (en juin 1562) en duché. Le marquis de Beaupreau mourut, le 10 décembre 1560, à l'âge de quatorze ans, d'une chute de cheval. Cela s'apprend par cette épitaphe.

Beaupreau, qui ſe jouoient tous dans l'appartement où étoit le roi. Je préférerois, lui dit-elle, le Marquis ; il me paroît poſé & ſage. Oui, dit le roi, *mais Joinville eſt plus beau.* Oh ! dit Marguérite, *il fait toujours du mal, & veut être le maître par-tout.* Elle n'avoit alors que ſept ans (1) ; c'étoit déjà bien démêler le caractère de cet homme, qui a fait depuis tant de bruit par ſon ambition, *& pour être le maître par-tout.*

Après

„ Vois la miſère des vivans ;
„ Paſſant, je fus du ſang de France,
„ Qui trépaſſai à *quatorze ans*,
„ Quand plus croiſſoit mon eſpérance ;
„ *Courant en lice avec le roi*,
„ Par grand malheur, mon cheval tombe,
„ Et ſe renverſant de ſur moi,
„ Me couche mort en cette tombe.

Œuvres poëtiques de Paſſerat, p. 393.

Anſelme dit que ce fut en courant un lièvre : cela ne paroît pas s'accorder avec l'épitaphe.

(1) Elle dit qu'elle n'en avoit que quatre ou cinq. Mais c'eſt qu'il eſt naturel à une belle femme, qui parle d'elle-même à un certain âge, de ſe donner quelques années de moins. Cela échappe à l'amour-propre, ſans qu'il s'en apperçoive.

Après la mort de son père & de François II son frère, qui ne lui survécut que dix-sept mois, les troubles ayant succédé (1) à la réconciliation feinte du prince de Condé & du duc de Guise, Marguérite, âgée de dix ans, fut conduite à Amboise avec le duc d'Alençon son frère. Elle y resta jusqu'en 1564, qu'elle retourna à la cour, & accompagna le roi & la reine sa mère, dans le grand voyage que firent leurs majestés. Elle se trouva présente, pendant ce voyage, à la cérémonie du baptême du prince de Lorraine son neveu (2), à la réception de madame de Savoye (3) à Lyon, & à la fameuse entrevue de Bayonne, où Cathérine de Médicis donna ces fêtes superbes, dont Marguérite a tracé une légère idée au commencement de ses mémoires (4).

(1) Au mois de décembre 1562.

(2) Fils de madame Claude de France, sœur de Marguérite, & femme de Charles II, duc de Lorraine.

(3) Marguérite de France, duchesse de Berri, fille de François I, & tante de notre Marguérite.

(4) Page 13.

Elle ne quitta plus sa mère, qui voyoit avec une complaisance infinie les éloges qu'on donnoit au mérite naissant de sa fille. En 1569, après la victoire de Jarnac & la prise de la Charité, elle alla avec le roi son frère & la reine mère féliciter le duc d'Anjou chargé de ses lauriers (1). Ce fut en ce voyage que ce jeune prince lia un commerce intime avec Marguérite. Il n'étoit pas tellement ébloui de ses conquêtes, qu'il ne pensât à conserver son crédit à la cour. Il avoit fait briller son esprit & son éloquence dans le discours qu'il fit au roi son frère, pour lui rendre compte de sa campagne, autant qu'on avoit admiré sa valeur à l'armée. Il agit avec une prudence qu'on pouvoit regarder comme un prodige dans un prince de seize ans. Il engagea Marguérite à le servir auprès de sa mère, pour lui conserver le poste glorieux de *lieutenant de roi* à l'armée; & il se forma un lien de politique digne de deux personnes les plus consommées dans l'usage de la cour (2). Si on en croit la princesse, ce

(1) *Ibid.* pp. 17 & 18.

(2) Page 19.

fut son frère qui lui inspira les premières idées sérieuses, & qui lui fit connoître qu'elle étoit capable d'affaires. En lisant dans les mémoires de Marguérite la manière dont tout se passa entre son frère, elle & la reine mère, on est fort tenté de croire que la dernière avoit imaginé ce projet de liaison entre le duc d'Anjou & Marguérite, qui étoient alors ceux de ses enfans qu'elle aimoit le mieux. On ne sauroit même en douter, lorsqu'on connoît le caractère de Cathérine de Médicis.

La victoire de (1) Montcontour augmenta la réputation du duc d'Anjou à un dégré extraordinaire. Il forma le dessein d'assiéger (2) S. Jean d'Angeli, & pria encore sa mère d'y venir avec le roi, duquel la présence, disoit-il, seroit très-nécessaire au succès de son projet. Marguérite fut du voyage. La bonne intelligence entre le frère & la sœur ne dura que jusqu'à ce voyage. Marguérite rejette tout sur du Gast, dont elle fait le portrait le plus noir & le plus odieux,

(1) Du 3 octobre 1569.

(2) La place fut rendue, le 2 décembre, au duc d'Anjou, après quarante-huit jours de siége.

qu'une femme puisse faire d'un homme qu'elle a de fortes raisons de haïr. La princesse devenoit plus belle de jour en jour. Le duc de Guise en étoit devenu amoureux : son ambition s'accommodoit avec son amour. Marguérite répondoit aux galanteries du duc de Guise, & l'aimoit autant qu'elle en étoit aimée (1). Henri, éclairé sur ses intérêts par du Gast son favori, ne donna plus sa confiance à sa sœur, & engagea sa mère à lui retirer la sienne. Il appréhendoit avec beaucoup de raison que sa sœur ayant son secret & celui de la reine mère, ne les trahît tous les deux, en le confiant au duc de Guise, qui n'eût pas manqué à en tirer avantage. Les désordres de Marguérite ont donné lieu à tant d'anecdotes satyriques, qu'on est tenté d'en rejeter une partie; mais en adoptant celles que l'histoire a consacrées en les rapportant, ou qu'elle autorise par son silence, on sera encore bien fondé à croire que le duc d'Anjou, en soupçonnant sa sœur de foiblesse pour Henri de Guise, ne commettoit pas une grande injustice. Dès

(1) Dupleix, histoire de Louis XIII, tome V de son histoire de France, p. 53.

l'âge de douze ans, elle avoit eu, à ce que l'on prétend, des liaisons criminelles avec le jeune d'*Entragues*, & avec un nommé *Charins*(1). Tous deux se disputoient l'honneur d'avoir eu ses premières inclinations. La satyre a été jusqu'à lui reprocher que ses premières liaisons avec le duc d'Anjou n'avoient pas été innocentes. On peut le croire d'une cour où la corruption étoit à son dernier période. Pendant que le duc de Guise pensoit à l'épouser, négligeant même la demande qu'il avoit fait faire de la princesse de Portien, Marguérite fut demandée par le roi de Portugal (2).

Il paroît qu'il ne dépendit pas d'elle que ce mariage n'eût lieu; mais le roi d'Espagne s'y opposa dans les vues qu'il avoit déjà sur ce royaume. L'auteur du Divorce Satyrique prétend que Philippe II agissoit à la sollicitation du duc de Guise. Cependant son mariage avec

(1) C'est le nom que lui donne le divorce satyrique. Mais n'est-ce pas Charry, capitaine de la garde du roi, tué par d'Andelot, & dont Brantôme a fait l'éloge?

(2) Sébastien, roi de Portugal.

Cathérine de Clèves (1), veuve d'Antoine de Croy, prince de Portien, en 1570, est une sorte de preuve que Guise abandonna bientôt son projet, & que l'opposition du roi d'Espagne avoit un autre motif que celui d'obliger le duc. Si l'on en croit Marguérite de Navarre, ce fut elle-même qui hâta le mariage du duc de Guise, pour se délivrer de la persécution de son frère; mais il y a bien des raisons de ne pas l'en croire. Quelque tems après, il fut question de l'alliance de la princesse, avec Henri IV, qu'on appeloit encore le *prince de Vianne*, ou le *prince de Navarre*. Le pape, qui craignoit que les Huguenots ne trouvassent un chef trop puissant dans cette alliance, fit tout ce qu'il put pour l'empêcher. Il sollicita vivement Sébastien, roi de Portugal, à demander Marguérite; il y eut même quelques démarches de faites de leur côté; les Huguenots les plus sages auroient préféré l'alliance de Henri,

(1) Cathérine de Clèves, comtesse d'Eu, veuve d'Antoine de Croy, prince de Portien, seconde fille de François de Clèves, duc de Nevers, comte d'Eu & de Marguérite de Bourbon-Vendôme, mariée en 1570 & morte en 1633, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

avec *Elisabeth d'Angleterre*. Une protection aussi puissante, les flattoit davantage que celle de la cour de France de laquelle ils avoient tant de raisons de se défier, par l'expérience du passé. Mais Charles IX & sa mère avoient pris leur parti; & le roi étoit tellement décidé, que sur les difficultés que Jeanne d'Albret avoit faites sur le cérémonial catholique dans la célébration du mariage, il avoit dit tout haut, & comme en colère, dit la Popelinière, *qu'il dispenseroit sa sœur des liens & ordonnances, tant de l'une que de l'autre religion, & qu'il les feroit épouser par autre* plutôt que le *mariage se rompît*: ce qui avoit donné occasion à bien des conjectures. Personne n'ignore que le motif de la cour étoit d'attirer tous les Huguenots auxquels on venoit d'accorder l'édit du mois d'août 1570, qui sembloit avoir rétabli la paix de l'état. La reine mère ayant reconnu que le parti protestant subsistoit encore avec autant de force qu'il en avoit eu, malgré la mort du prince de Condé, & celle d'une infinité de grands capitaines, résolut, dit-on, de couper la racine du mal, & toutes les têtes de cette hydre d'un seul coup. La princesse n'opposa à

son mariage que son attachement à la religion catholique, dont elle donna dans tous les tems de très-grandes preuves, sans que ses mœurs en ayent jamais été plus pures. Tant il est vrai que la distance de la croyance à la conduite est immense, lorsque la foi *est morte*, ou seulement d'habitude! Le mariage fut conclu avec une joie infinie de la part de la reine de Navarre, mère du prince, de celle de l'amiral de Coligny, & de tous les protestans. Par je ne sais quel pressentiment, ils s'imaginèrent toujours voir un roi de France dans le prince de Navarre, même au tems où les plus grands obstacles s'y opposoient. La Brosse, précepteur du duc de Sully, lui avoit dit plusieurs fois, que le *prince de Navarre auroit bien des traverses à éprouver, bien des dangers à courir, avant que de parvenir à la couronne; mais qu'il y parviendroit infailliblement.* Cette opinion étoit généralement répandue (1). Cela est tellement vrai, qu'au rapport de Brantôme (2), la reine

(1) Voyez les mémoires de Sully, tome I, pp. 60 & 67.

(2) *Dames illustres*, p. 228, dans l'éloge de Marguérite de Navarre.

mère ayant un soir demandé aux dames qui étoient à son coucher, *ce que pensoit sa fille des accords du mariage, & si elle en avoit une joie sincère*; une de ces dames, *aussi sotte qu'il en fût de sa portée*, dit Brantôme, répondit que la princesse avoit bien lieu d'en avoir de la joie, puisque ce mariage l'approchoit du trône si son mari devenoit roi, comme cela pouvoit arriver. Charles IX venoit d'épouser Elisabeth d'Autriche; il avoit deux frères vivans, le duc d'Anjou & le duc d'Alençon, & jamais la couronne ne parut mieux appuyée. Cathérine, qui, par ce même pressentiment, haïssoit mortellement le prince de Navarre, & tendoit déjà à saper, si elle eût pu, les fondemens de la loi Salique, plutôt que de voir la maison de Bourbon sur le trône. Cathérine, dis-je, ne put s'empêcher de répondre avec indignation, *qu'elle eût mieux aimé voir la Dame crever de mille morts, que sa sotte prophétie s'accomplir*. Les fiançailles se firent au Louvre le 17, & le mariage fut célébré le 18 août 1572, avec les circonstances & le cérémonial qu'exigeoit la différence des religions. Il fut fait par le cardinal de Bourbon, sur un théâtre dressé de-

vant l'église de Notre-Dame. Après la cérémonie, Henri descendit de ce théâtre sur un autre plus bas, qui conduisoit, en forme de gallerie, jusqu'au chœur de l'église. Il conduisit son épouse jusqu'à l'autel, & alla se promener dans le cloître pendant qu'elle entendoit la messe. Des seigneurs Huguenots, les uns le suivirent, les autres restèrent dans la nef. Après la messe, le roi de Navarre alla rejoindre Marguérite, la *baisa*, & la prenant par la main, la conduisit à l'évêché, où, suivant l'ancien usage, le dîner étoit préparé.

Les époux (1) étoient issus de ger-

---

(1) Charles, comte d'Angoulême,
issu de Charles V, dit le Sage;
Louise de Savoye.

François I; Claude de France.	Marguérite de Valois; Henri d'Albret, roi de Navarre.
Henri II; Catherine de Médicis.	Jeanne d'Albret; Antoine de Bourbon.
Marguérite de Valois; Henri IV.	Henri IV, roi de France & de Navarre; Marguérite de France.

Sans préjudice de la parenté du côté des mai-

mains. On remarque cependant que Charles IX, ni son conseil, ne jugèrent pas qu'il fût nécessaire d'obtenir des dispenses à Rome. Dupleix, qui assure le contraire, s'est mépris. Dans la suite, le pape n'en jugea pas moins le mariage valable. Il est vrai que le roi & la reine mère en demandèrent la confirmation à Grégoire XIII, après le massacre de la S. Barthélemi. Le contrat de mariage avoit été signé à Blois le 11 avril précédent. La dot de la princesse y fut réglée à quatre cent mille écus d'or (1) pour tous ses droits succéssifs paternels & maternels. Le roi en donnoit trois cent mille; la reine mère deux cent mille livres; & ses frères d'Anjou & d'Alençon, chacun vingt-cinq mille livres. Le reste de la somme consistoit en bagues & joyaux. Le douaire y fut réglé à quarante mille livres de rente, avec le château de Vendôme meublé, pour demeure.

---

sons de *France* & de *Bourbon*, & du côté de *Louis XII*. Claude de France; & même l'alliance de Médicis avec la maison de Vendôme, &c.

(1) A cinquante-quatre sols pièce.

La mort de Jeanne d'Albret, mère du prince de Navarre, fut d'un sinistre augure pour les Protestans zélés, dont elle étoit la protectrice déclarée & l'héroïne. Par cette mort, le prince son fils prit le titre de *roi de Navarre*; & ce fut à ce titre que Marguérite, le jour de la célébration du mariage, parut habillée *à la royale* (1), *avec la couronne & couet d'hermine mouchetée* (2) *qui se met au-devant du corps, toute brillante de pierreries, & le grand manteau bleu à quatre aulnes de queue, portée par trois princesses.*

Les fêtes durèrent trois jours avec un éclat & une pompe extraordinaires, & telles qu'il ne s'étoit jamais rien vu de plus brillant pour nulle autre fille de France. Le roi tint cour ouverte; & la bonne-foi des Huguenots, qui donnèrent à la cour un éclat qu'elle n'avoit point eu depuis long-tems, parut entière & sans réserve. Il n'y eut de triste à cette

---

(1) Mémoires de Marguérite, p. 30.

(2) Pièce d'hermine qui, prenant au-dessous de la gorge, va en s'arrondissant jusqu'à la ceinture, à-peu-près comme on le voit aux présidens à mortier, & aux docteurs.

fête qu'*Entragues*, qui perdoit l'espoir de continuer son intrigue avec la princesse. *Il faillit à en mourir de regret*, dit l'auteur de la plus sanglante satyre (1) qui ait paru contre la reine Marguérite. De la manière dont parle cette princesse, on sent aisément que son amour pour le duc de Guise avoit cédé au plaisir d'être reine, & qu'elle vit ses noces avec beaucoup de joie; mais elle ignoroit quelles devoient en être les suites. Tandis que toute la cour ne paroissoit occupée que des plaisirs & de la magnificence de la fête, Cathérine, ses fils, à l'exception du duc d'Alençon, & les Guises, préparoient le plus affreux des sacrifices. Ses noces furent le prélude des massacres de la Saint-Barthélemi. La blessure de l'amiral de Coligny en hâta l'exécution; & le 24 août 1572, Paris, qui, le 18 précédent, avoit été le théâtre des plus belles fêtes, fut celui de toutes les fureurs où peuvent porter l'ambition & le fanatisme. C'est dans la belle histoire de monsieur de Thou, qu'il faut lire ce qui s'y passa (2). La jeune reine de Navarre

---

(1) Divorce satyrique, p. 190.

(2) Ou dans la Henriade de M. de Voltaire,

n'eut aucune connoiſſance de ce ſanglant projet, que par l'exécution. S'étant trouvée le ſoir *au coucher* de la reine ſa mère, Cathérine lui dit de ſe retirer. » Comme je faiſois la révérence, dit» elle (1), ma ſœur de Lorraine me prend » par le bras, & m'arrête, & ſe prenant » fort à pleurer, me dit : *Mon Dieu,* » *ma ſœur, n'y allez pas.* Ce qui m'ef» fraya extrêmement. La reine ma mère » s'en apperçut, & appelant ma ſœur, » ſe courrouça fort contr'elle, & lui dé» fendit de me rien dire.... Je voyois » bien, ajoute Marguérite, qu'ils ſe con» teſtoient, & n'entendois pas leurs pa» roles. Elle me commanda encore rude» ment que je m'allaſſe coucher. Ma ſœur » fondant en larmes, me dit bon ſoir, » ſans m'oſer dire autre choſe ; & moi, je » m'en allai toute tranſie & éperdue, ſans » me pouvoir imaginer ce que j'avois à » craindre. Le roi de Navarre étoit au » lit : Marguérite le trouva environné de » trente ou quarante ſeigneurs Hugue-

---

qui en copie les circonſtances les plus intéreſſantes.

(1) Mémoires de la reine Marguérite, p. 16.

» nots, qui parlèrent toute la nuit de la
» blessure de l'amiral. Au point du jour,
» il se leva pour aller jouer à la paume,
» en attendant que le roi Charles fût
» éveillé pour lui demander justice.

Marguérite cédant au sommeil, fit fermer la porte & s'endormit. Mais une heure s'étoit à peine passée, qu'elle fut réveillée par un homme frappant à la porte des pieds & des mains, & criant: *Navarre! Navarre!* La nourrice de la princesse, qui couchoit dans sa chambre, croyant que ce fût le roi de Navarre, alla promptement ouvrir. La personne qui avoit fait ce grand bruit, étoit un gentilhomme nommé (1) *Téjan*. Il entra courant, & après lui quatre archers qui le poursuivoient. Il avoit un coup d'épée dans le coude, & un coup de hallebarde dans le bras. Il se jeta sur le lit de la princesse. Les archers veulent l'en retirer; elle se jette dans la ruelle: Téjan la prend par le milieu du corps. Marguérite veut s'en défendre: tous les deux crient, aussi effrayés l'un que l'autre. Vint enfin (2) *Nançay*, capitaine des

(1) Dupleix l'appelle le comte de *Leyran*.

(2) *Gaspard de la Châtre*, mort le 20 no-

gardes, lequel, malgré l'horreur du ſpectacle, ne put s'empêcher de rire; & faiſant ſortir les archers, accorda à Marguérite la vie du pauvre Téjan, qui ne la quittoit pas, & qu'elle fit coucher & panſer de ſes bleſſures dans ſon cabinet, juſqu'à parfaite guériſon. Marguérite remarque qu'elle étoit toute couverte de ſang.

Nançay lui apprit tout ce qui ſe paſſoit, & l'aſſura que le roi ſon mari étoit dans le cabinet du roi Charles, & qu'il n'auroit point de mal. Alors la princeſſe, prenant un manteau de nuit, alla dans la chambre de madame de Lorraine ſa ſœur, où elle arriva, dit-elle, plus morte que vive. En entrant dans l'antichambre, de laquelle les portes étoient ouvertes, un gentilhomme, nommé *Bourſe*, fut percé d'un coup de hallebarde à trois pas de Marguérite, qui tomba de frayeur & preſque évanouie entre les bras de Nançay. Etant enfin entrée chez madame de Lorraine (1), *Mioſſans*, premier gen-

vembre 1576, d'une bleſſure qu'il avoit reçue à la bataille de Dreux. Le Laboureur ſur Caſtelnau, tome II, p. 599.

(1) Henri d'Albret, baron de Mioſſens, iſſu

tilhomme du roi ſon mari, *Armagnac*, ſon premier valet-de-chambre, vinrent l'y trouver pour la prier de leur ſauver la vie. Elle alla ſe jeter aux genoux du roi & de la reine-mère, & obtint grâce pour eux avec beaucoup de peine.

Ce récit, tiré des mémoires de la reine Marguérite, peut faire concevoir à quelles horribles extrémités ſe portèrent les aſſaſſins, armés par le jeune roi lui-même & par la reine-mère; & il ſuffit à confirmer la maxime, *qu'un ſouverain qui veut le crime, n'eſt que trop ponctuellement obéi*. Ce même récit prouve l'erreur de ceux qui, fondés ſur quelques pièces du tems (1), ont prétendu que la reine Marguérite avoit ſauvé le roi ſon mari, en le cachant ſous ſa jupe,

---

d'*Etienne*, bâtard d'Albret tige des barons de Mioſſens.

(1) En particulier ſur ces vers:

„ Fameux vertugadin d'une charmante reine,
„ Tu défends un honneur qui ſe défend ſans peine.
„ Mais ta gloire eſt plus grande, en un plus noble emploi,
„ Tu ſauves un héros, en récelant mon roi.

ou comme on parloit alors, sous (1) son *vertugadin*. Si cela eût été, la reine Marguérite eût-elle oublié d'en parler dans un endroit où il étoit si naturel, & même indispensable de le faire? Mais l'erreur vient de ce qu'on a pris à la lettre une expression métaphorique, & qui signifioit seulement que le mariage du Roi de Navarre avec Marguérite de France lui avoit sauvé la vie, par la considération qu'on fut obligé d'avoir pour l'époux de la sœur du roi, & le beau-frère de sa majesté. C'est à-peu-près dans le même sens que Charles IX disoit, *que la jupe de sa sœur* MARGOT *étoit le filet qui lui avoit servi à prendre les Huguenots* (2).

---

(1) Le vertugadin, qu'on a aussi appelé *vertugale*, étoit une sorte de *jupe* qui ne différoit des paniers du dix-huitième siècle, qu'en ce qu'elle étoit moins large, & qu'elle étoit aussi étendue du haut que du bas. Ces *vertugadins* sont très-anciens. On en voit aux portraits & aux statues du commencement du quinzième siècle. Je crois qu'on pourroit en faire remonter l'origine à Charles VI, règne où les désordres rendirent peut-être cette sorte d'habillement nécessaire.

(1) Voyez Brantôme, *Dames illustres*, p. 243.

Cathérine de Médicis & les Guise ne virent qu'avec chagrin, que le roi de Navarre & le prince de Condé son cousin, qui étoient les premiers objets de leur haine, étoient échappés aux fureurs du massacre (1). Le mariage qui leur avoit servi à l'exécution de leur dessein, les avoit aussi empêchés de l'exécuter tout entier. Ils pensèrent à rompre ce mariage pour ôter au roi de Navarre l'espèce d'asyle qu'il y trouvoit. *J'ai ouï dire souvent à la reine Marguérite, auprès de laquelle j'ai demeuré sept ans*, dit DUPLEIX, *que depuis qu'elle eut donné ses affections au roi de Navarre, la reine mère lui parla derechef d'aimer le duc de Guise, à quoi elle ne voulut point entendre, & lui dit franchement qu'elle n'avoit point le cœur de cire.* On peut

---

Il ne dit rien de l'aventure du *vertugadin*; mais seulement qu'il avoit entendu dire que Marguérite avoit sauvé la vie au roi son mari, *qui étoit sur le livre rouge, avec le prince de Condé, l'amiral & autres grands.*

(1) Et qu'on n'avoit pas *saigné la veine basilique*, comme disoient depuis les ligueurs furieux. Voyez Bayle, article GUIGNARD, remarque A; & Cayet, chronologie novennaire, sous l'an 1594, fol. 435 verso.

douter de ce fait qui a l'air d'une apologie. Pour parvenir au divorce, la reine mère demanda à Marguérite si son mariage avec le roi de Navarre étoit consommé : question qu'elle lui fit en lui demandant *si son mari étoit homme, parce que si cela n'étoit pas, ce seroit un moyen de la démarier ?*

Si Marguérite eût été d'aussi bonne foi que Henri IV, elle eût pu répondre comme il fit (1) ; que son mari étant jeune, & aussi porté aux plaisirs de l'amour, & elle du même âge, & non moins sensible que lui à ces plaisirs, il n'y avoit pas d'apparence que la chose pût être autrement. Mais à s'en rapporter à Marguérite, elle ignoroit le sens & le but de la question. C'étoit une jeune innocente pour qui ces matières étoient étrangères. Elle répondit à sa mère,

(1) Pour lever les difficultés qui se trouvoient au divorce que Henri sollicita depuis à Rome entre Marguérite & lui, on lui fit dire qu'il n'avoit qu'à exposer que le mariage n'avoit jamais été consommé. Il fut de meilleure foi que Louis XII, & répondit qu'*il n'y avoit pas d'apparence que, du tempérament dont il étoit, & de celui dont étoit la princesse, cela fût croyable.*

qu'elle la supplioit de croire qu'elle ne se connoissoit pas à ce qu'elle lui demandoit; mais qu'elle vouloit rester avec le mari qu'on lui avoit donné; me doutant bien, ajoute-t'elle, *que la séparation n'avoit pour but que la perte de mon mari.* Dans le dessein de justifier l'ingénuité de sa réponse, & son ignorance sur ce que sa mère appeloit *être homme*, elle proteste qu'*elle étoit dans le cas de cette Romaine* (1), *qui répondit aux reproches que lui faisoit son mari de ne l'avoir pas avertie qu'il avoit l'haleine mauvaise; qu'elle croyoit que tous les hommes l'eussent pareille, ne s'étant jamais approchée d'autre que de lui.*

Voilà une apologie complette, & une réponse à toutes les satyres, mais malheureusement démentie par toute la vie de la princesse. Après cela, croyez-en les faiseurs de mémoires sur leur bonne foi, lorsqu'ils parlent d'eux!

Quoi qu'il en soit, Marguérite, par bonté de cœur, ou parce qu'elle n'avoit pas envie de renoncer au titre de reine,

(1) Plutarque le dit de la femme d'Hieron, tyran de Syracuse, dans ses dits notables des rois.

pour satisfaire la haine & l'ambition des ennemis de son mari, se refusa à la proposition du divorce. Quelque tems après la S. Barthélemi, le duc d'Anjou son frère ayant été élu roi de Pologne (1), les Polonois députèrent les principaux d'entr'eux pour venir à Paris chercher le roi élu. De tous les spectacles qu'on étala à leurs yeux (2), aucun ne les frappa davantage que la présence de la reine de Navarre, qu'ils ne pouvoient se lasser d'admirer. A la sortie de l'audience qu'elle leur donna comme fille de France, *Lasco*, l'un des chefs de la députation, la trouva si belle, que parlant d'elle il dit *qu'après l'avoir vue, il n'y a plus rien à voir, & qu'il imiteroit volontiers les pélerins de la Mecque, qui se crèvent les yeux par dévotion, lorsqu'ils ont vu le tombeau de leur Prophète, pour ne plus profaner leurs regards.*

Dans ce même tems le duc d'Anjou, obligé d'abandonner la France, qu'il ne quittoit qu'à regret (3), renoua avec sa

(1) Le 9 mai 1573.

(2) Brantôme, *Dames illustres*, p. 209.

(3) Mémoires de la reine Marguérite, p. 46.

sœur. Il s'étoit déjà servi d'elle pour réussir (1) auprès de la princesse de Condé ; & ce fut peut-être pour se conserver dans le cœur de cette princesse, autant que pour prendre ses intérêts à la cour de France, qu'il s'étoit raccommodé avec elle. Il partit de Paris le 28 septembre 1374. Sa sœur (2), avec le reste de la cour l'accompagna jusqu'à Blamont. Jamais Henri n'avoit paru si tendre pour elle, & il voulut l'obliger par serment à lui donner son amitié. Marguérite rendit dans ce voyage un service important à la cour. Son mari, & le duc d'Alençon son frère, qu'on appeloit alors le duc d'Anjou, protestant d'inclination, & lié *à la cause* par bien des motifs, s'étoient engagés par écrit à venger la mort de l'Amiral. Ils devoient profiter du voyage de la cour ; & se dérober, en passant par la Champagne, pour aller prendre le

(1) Voyez ce qu'on en dit dans l'article de cette princesse ; & les poësies de Desportes ; fol. 210 verso, parmi les élégies ; & dans le CONSERVATEUR, septembre 1757 ; ce que j'ai remarqué sur la pièce de Desportes, intitulée : *Aventure première*, pp. 154 & 155.

(2) Mémoires de la reine de Navarre, p. 40.

commandement d'un corps de troupes destinées à marcher sous leurs ordres. Miossans (1) en avertit la princesse : elle en donna avis à la reine ; mais ce fut à condition qu'en prévenant leur évasion, il ne leur seroit fait aucune violence, ni à ceux qui entroient dans leur complot. On lui tint parole, & les princes furent si bien observés, qu'il ne leur fut pas possible d'exécuter leur dessein. Mais une seconde entreprise de ces princes fut moins heureuse ; ils furent arrêtés, & il en coûta un amant à la reine Marguérite. *La Mole*, gentilhomme Provençal (2), &

(1) Mémoires de la reine Marguérite, *ibid.*

(2) Joseph de Boniface, dit LA MOLE, LA MOLLE, ou de la Mosle & Annibal, comte de COCONAS, favoris du duc d'Anjou, furent condamnés, par arrêt du 30 avril 1574, & exécutés le même jour en Grève, avec un nommé François Tourtray, qui fut *roué*. Voyez de Thou, *lib. LVII*, p. 481 de l'édition de Drouard ; & la Popelinière, où se trouve en entier l'arrêt rendu contre la Mole, livre XXXVII, fol. 209 verso. Le Laboureur, sur Castelnau, tome II, liv. 6, p. 352 & suiv. & p. 416. Baïf, livre IX de ses poëmes, fol 265, parle ainsi de la fortune du jeune la Mosle :

Que bénite soit la fortune,
Qui te cherche tant opportune,

Qu'en

& le comte *de Coconas*, furent arrêtés au mois d'avril 1574, comme complices des intelligences du duc d'Alençon avec les protestans; tous deux furent interrogés. Le premier, favori du duc, n'avoua rien; mais le second (1), interrogé en présence du roi même, dit tout ce qu'il savoit, peut-être même plus qu'il n'en savoit. Les princes fu-

Qu'en la prime de ton printems,
Tu tiens une grasse abbaye.
Toute la cour est ébaye
D'un tel heur en si peu de tems.

On lui fit cette épitaphe.

Les plus heureux portoient envie
Aux félicités de ma vie.
Mais maintenant que je suis mort,
O que fortune est variable!
Il n'y a nul si misérable,
Qui voulut envier mon sort.

Mémoires de la reine Marguérite, p. 43.

(1) Voyez, sur le procès de la Mole & Coconas, les additions de le Laboureur sur Castelnau, tome II, liv. 6, p. 352 & suiv. de la nouv. édit. & les dépositions de l'un & de l'autre, p. 354. L'auteur y prouve que *la Mole & Coconas* étoient deux victimes que la reine mère immoloit à sa cruelle politique.

rent interrogés à leur tour. Le roi de Navarre eut recours à Marguérite, pour qu'elle le mît en état de ne rien dire que de convenable à sa situation & à ses intérêts. *Dieu me fit la grâce*, dit-elle, *de dresser le mémoire si bien*, que *le roi mon mari en demeura satisfait*, & *les commissaires étonnés de le voir si bien préparé*. On le trouve en entier dans les additions de le Laboureur sur Castelnau (1). Si effectivement le mémoire, dont se servit le roi de Navarre, étoit l'ouvrage de la reine sa femme, c'étoit une excellente pièce. Henri y soutenoit son rang & la dignité royale avec une fermeté admirable, & parloit moins en accusé qu'en accusateur ; ayant fondé toute sa défense sur le détail des insultes faites aux princes du sang, & à lui en particulier, par les Guises soutenus du crédit de la reine-mère (2). Marguérite entreprit aussi de rendre la liberté à son mari & à son frère, en les déguisant l'un & l'autre en femmes, & en les faisant sortir masqués dans son carrosse ; mais elle n'en put

(1) Tome II, l. VI, p. 360 & suiv.

(2) *Thuan, ad ann.* 1574, p. 478.

venir à bout; ils étoient éclairés de trop près. En travaillant avec tant de zèle pour les deux princes, elle eût sans doute voulu sauver aussi la Mole, pour qui son cœur s'intéressoit, autant que l'on prétend que celui de Henriette de Clèves, duchesse de Nevers, prenoit de part au sort du comte de Coconas. Mais, ces infortunés étoient deux victimes dévouées à la politique de la reine mère qui avoit résolu de les trouver coupables, & par leur mort de donner un corps à la conjuration chimérique dont ils étoient accusés. Cathérine, qui voyoit Charles IX sur le bord du tombeau, pour assurer la couronne au roi de Pologne, éloigné de France, avoit formé le projet de faire arrêter le duc d'Alençon, & le roi de Navarre. Elle appréhendoit que le duc ne voulût s'opposer au retour d'Henri *son fils bien aimé*, & n'allât jusqu'à prétendre monter sur le trône, avec le secours du roi de Navarre, des Montmorenci, & des protestans avec lesquels il étoit lié. Pour avoir un prétexte d'agir contr'eux, elle fit de la retraite qu'ils méditoient une conspiration : il lui falloit des coupables; ce fut dans la Mole & Coconas qu'elle

ſe propoſa de les trouver, pour voiler à tous les yeux une démarche auſſi oblique. Outre le crime de lèſe-majeſté, on accuſa la Mole de ſortilège. On avoit trouvé dans une caſſette qui lui appartenoit une image de cire de laquelle le cœur étoit percé à coups d'aiguilles. On prétendit que cette image étoit celle de Charles IX, qu'une maladie incurable conduiſoit alors à la mort. Il ſe défendit aſſez bien de cette accuſation, & ſoutint que la figure qu'on diſoit être celle du roi, n'étoit que celle d'une femme qu'il aimoit, & qu'il vouloit épouſer; qu'elle étoit l'ouvrage de *Coſme Ruggieri*, qui lui avoit lui-même donné deux coups d'aiguille dans le cœur, *Coſme Ruggieri*, Florentin, célèbre aſtrologue de ce tems, fut entendu, & confirma ce q'uavoit dit la Mole. Cependant lui & le comte de Coconas eurent la tête coupée en Grève. Leurs corps furent mis en quatre quartiers; les parties attachées à quatre potences, & leurs têtes ſur deux poteaux. On prétend que la reine de Navarre & la ducheſſe de Nevers firent enlever leurs têtes pendant la nuit, & les enterrèrent de leurs propres mains dans la chapelle de S. Martin. On ajoute auſſi

que Marguérite, ſenſible à la perte de la Mole, jeune, aimable, & le plus bel homme de ſon tems, engagea le célèbre *du Perron*, qui devint depuis cardinal, à faire des vers ſur ſa mort; & que c'eſt de la Mole dont il eſt parlé ſous le nom d'Hyacinte dans une chanſon qui fut faite en 1574. *Il eſt bien mal aiſé de deviner qui fut le zéphyr*, c'eſt-à-dire le rival, *qui lui fit couper le col*, dit un moderne (1); *mais ce qu'il y a de bien certain, c'eſt que ce ne fut pas tant ſon crime, que les paſſions des grands, qui le firent mourir.* Coſme Ruggieri, qui avoit fait l'image de cire (2), ne fut con-

(1) L'auteur des notes ſur la confeſſion de Sancy, remarque ſur l'épître, p. 13.

(2) De Thou, *ad ann.* 1574, p. 479. *Coſme Ruggieri*, abbé de S. Mahé en baſſe Bretagne, étoit Florentin. Il étoit venu en France à la ſuite de Cathérine de Médicis. Il fut encore accuſé, en 1597, d'avoir attenté à la vie de Henri IV, & ſe tira d'affaire par le crédit des femmes de la cour, qui avoient recours à lui. Il mourut à Paris, fait *penſionnaire du roi*, à la ſollicitation du maréchal d'Ancre, le premier avril 1615. Nicolas Paſquier rapporte les circonſtances de ſa mort, qui fut celle d'un véritable athée. Sur ce *Coſme Ruggieri*, qu'on appeloit auſſi *Roger* en France,

damné qu'aux galères, & il en fut même tiré par Cathérine de Médicis.

La reine de Navarre avoit été assez bien dans l'esprit de Charles IX. Il se trouve même dans les libelles du tems des diffamations horribles sur leur bonne intelligence, mais sans preuve dans l'histoire, & même sans fondement dans le caractère de ce prince. La conduite

---

voyez les notes du journal de Henri III, tome I, p. 68; les nouveaux mémoires d'hist. de crit. & de litt. de l'abbé d'Artigny, tome VI, p. 40; les lettres de Nicolas Pasquier, fils d'Étienne, lettre X du livre III, p. 1167 de la nouv. édit. *in-fol.* Il falloit que *Ruggieri* fît une certaine figure à la cour, en 1582, puisque *N. Clément Trèleau*, sécrétaire du duc d'Alençon, dans son *Anagrammatographie*, imprimée à Paris cette même année, avec une dédicace au duc d'Alençon son maître, employa le nom de *Ruggieri* avec ce titre : *in Florentinum mathematicum & POETAM lectiss.* COSMAS ROGERIUS. MUSIS EGO SACROR. Ce qui est suivi de ce distique :

Musarum delubra colens MUSIS EGO SACROR,
Et Jovis, & Phœbi vivo sub auspicio.

On y apprend qu'au titre de *Mathématicien* & d'*Astrologue*, RUGGIERI, ou Roger joignoit celui de *Poëte*.

qu'avoit tenue Henri III, lors de leur séparation à Blamont, lui faisoit espérer encore plus de crédit sous son règne; mais la reine mère la craignoit. Si Marguérite se fût livrée aux affaires, elle étoit coupable de lui porter ombrage; c'en étoit assez pour qu'elle trouvât sa mère en son chemin. Du Gast, favori du nouveau roi, vouloit dominer au moins en sous-ordre. Cathérine & du Gast se réunirent contr'elle pour la rendre suspecte au roi son frère. Henri III la regarda comme l'auteur & le lien de l'amitié politique que le roi de Navarre & le duc d'Alençon avoient contractée sur la fin du règne de Charles IX. Pour rompre ce nœud, du Gast employa le crédit qu'il avoit sur la plus belle femme de la cour : c'étoit la dame *de Sauve*, de laquelle étoient amoureux en même tems le duc d'Alençon & le roi de Navarre. Marguérite lutta assez long-tems contre du Gast, & la dame de Sauve, à laquelle (1) elle donna le nom de *Circé*; mais à la fin elle succomba. Il

(1) Mémoires de la reine Marguérite, l. II, p. 80.

entroit aussi dans le plan de la cour de jeter de la mésintelligence entre la reine de Navarre & son mari. Si l'on s'en rapporte aux mémoires de la princesse, on éleva contr'elle les soupçons les plus crians & les plus injustes, tant par rapport à un nommé *Bidé*, qu'au brave Bussi de la maison d'Amboise. Elle se justifie assez bien pour ce qui regarde l'intrigue de *Bidé*; mais elle le fait fort mal à l'égard de *Bussi*, duquel elle ne parle qu'avec une complaisance (1) & une sorte d'enthousiasme, qui ne servent qu'à augmenter le soupçon. On a d'ailleurs des preuves que Bussi aimoit la reine de Navarre; & c'est d'elle qu'il faut entendre ce qu'il dit, au rapport de Brantôme (2), lorsque le capitaine *Page*, officier du régiment de Lancosne, qu'il vouloit tuer de sa main,

---

(1) *Il étoit né*, dit-elle, après bien d'autres éloges, pour être *la terreur de ses ennemis*, *la gloire de son maître*, (elle veut dire le duc d'Alençon) *& l'espérance de ses amis*. Mém. de Marguérite, p. 63.

(2) Mémoires de Brantôme, *Hommes illustres & grands capitaines françois*, tome II, p. 249; & le Laboureur sur Castelnau, liv. 6, tome II, p. 490 & suiv.

lui ayant demandé la vie *au nom de la personne du monde qu'il aimoit le mieux ;* Bussi, *frappé au cœur de ce mot*, dit Brantôme, répondit : » Va donc chercher » par tout le monde la plus belle princesse & dame de l'Univers, & te jette à » ses pieds, & la remercie, & lui dis que » Bussi t'a sauvé la vie pour l'amour » d'elle ; l'auteur ajoute *& cela fut fait* ». *La* (1) *Torigni*, sa confidente, étoit celle qui la servoit avec le plus de zèle dans ses intrigues galantes. Le roi de Navarre, qui avoit pris son parti, & que madame de Sauve occupoit tout entier, eût volontiers fermé les yeux sur sa conduite ; mais le roi, soit politique ou autre motif que la chronique scandaleuse de son règne prétendit être un amour criminel, exigea absolument que *la Torigni* fût éloignée. Il donna pour sa raison, qu'il ne falloit pas laisser à de jeunes princesses des filles en qui elles eussent tant de confiance. Il se donna aussi pour modèle, en représentant au roi de

(1) Gillone Goyon, dite de *Matignon*, fille de Jacques de Matignon, maréchal de France, & de *Françoise de Daillon*, depuis mariée à Pierre de Harcourt, seigneur de Beuvron.

Navarre son beau frère, qu'il avoit bien ôté la dame de *Champi* à la reine Louise sa femme. Certainement il n'y avoit pas de réponse à cet exemple, & il s'en falloit bien que la reine de Navarre eût une conduite aussi pure que celle de la reine Louise. La Torigni fut donc renvoyée, malgré les larmes & les reproches de la reine de Navarre. Bussi se vit aussi obligé de quitter la cour, & ce fut Marguérite elle-même qui y fit consentir le duc d'Alençon, & qui rendit sans doute Bussi docile sur son exil. De tous ceux (1) qui s'étoient attachés au duc d'Alençon, il n'y en avoit point

(1) Bussi d'Amboise fut assassiné, en 1579, au château de Monsoreau, qui obligea *Marguérite de Maridor* sa femme, à lui donner un rendez-vous. Il se défendit comme un lion, & se seroit tiré d'affaire si, voulant se sauver par une fenêtre, son *pourpoint tailladé* ne se fût accroché à une barre de fer, qui le retint suspendu, & hors d'état de se défendre. On trouve, dans les *Muses françoises*, un petit poëme intitulé: L'ESPRIT DE LYSIS, *disant le dernier adieu à sa Flore*, ou *Dialogue* sur la mort de Bussi d'Amboise. *Lysis* est Bussi, & *Flore*, Marguérite de Valois, laquelle est peut-être l'auteur de ce petit poëme, s'il n'est pas de Maynard, ou de quelqu'autre poëte à ses gages. *Muses françoises*, p. 370.

qui fût si généralement estimé, & qui fit plus d'honneur au prince. Qu'on réunisse toutes les qualités brillantes que l'imagination donne à un héros de Roman; taille avantageuse, beauté de figure, regard noble & terrible quand il le vouloit, valeur jusqu'à l'intrépidité dans quelque danger que ce pût être, esprit formé, étendu & galant, générosité, & procédés dignes d'un prince, le charmant & redoutable Bussi possédoit tout cela. La reine de Navarre rapporte (1) que lui vingtième affronta deux ou trois cens hommes, & ne perdit qu'un de ses amis : elle y joint même la circonstance que Bussi avoit un bras en écharpe.

La pauvre *Torigni*, obligée de se séparer de sa maîtresse, se retira chez *Chastelas* son cousin. Marguérite ne put tenir à cette séparation; elle venoit de perdre sa confidente & son amant : *Bannissant toute prudence de moi*, dit-elle (2), *je m'abandonnai à l'ennui, & je ne me pus plus forcer de rechercher le roi mon mari;*

(1) Mémoires de la reine Marguérite, p. 61.

(2) *Ibid.* page 67.

de ſorte que nous ne couchions plus, & ne parlions plus enſemble. Le beſoin les rapprocha. Le duc d'Alençon ne jouiſſoit à la cour d'aucune conſidération; il y étoit le jouet des favoris : le roi de Navarre n'y étoit guères le ménagé. Ils réſolurent de ſe retirer. Le duc s'évada (1) le premier. Il ſe retira à *Dreux* (2), ville de ſon apanage, d'où il publia un manifeſte, où il proteſtoit de ſon reſpect pour l'autorité royale, & de ſon zèle pour le bien

---

(1) Il quitta la cour le 15 ſeptembre 1575.

(2) Il y arriva le vendredi 16 ſeptembre 1575, vers les dix heures du matin. Ayant ſéjourné environ deux heures au village de *Moronval*, près Dreux, où il ſe jeta tout habillé ſur un lit, & ſe repoſa, pendant qu'un des gentilshommes de ſa maiſon, nommé *Saint-Léger*, qui l'avoit joint à Montfort, alla reconnoître la diſpoſition des eſprits des habitans. Il y reſta huit jours, pendant leſquels le comte de *Saint-Agnan*, *Guitri*, *Tournemine*, commandeur de la Ville-Dieu, *Montlouet*, le *vicomte de Turenne*, & pluſieurs ſeigneurs du parti des politiques, vinrent ſe joindre à ce prince. Il en partit le 24 ſeptembre, avec trois cens chevaux, douze cens hommes de pied, & quatre pièces de canon qu'il prit à Dreux.

Hiſtoire manuſcrite de la ville de Dreux, vers la fin.

publie ; il finiſſoit par demander une aſſemblée libre des Etats. Sa chère ſœur Marguérite employa tout ce qu'elle avoit d'eſprit pour rendre ſon évaſion excuſable. Elle y eût peut-être réuſſi, ſi le roi ſon mari, feignant d'aller à la chaſſe, du côté de Senlis, n'eût imité (1) le duc d'Alençon. Averti par M. de Sauve qu'on avoit réſolu de rappeler le duc d'Alençon à la cour, & de ſe ſaiſir du roi de Navarre, après le retour du duc, il ſe débarraſſa de ſes gardes, paſſa la Seine à Poiſſi, & gagna *Châteauneuf en Tymérais* qui lui appartenoit, avec trente ou quarante Chevaux. Il n'y ſéjourna qu'autant de tems qu'il fallut en employer pour y faire la recette des deniers qui lui étoient dus par les fermiers de ce domaine, & alla à Alençon, où beaucoup de nobleſſe de ſes terres le vint joindre. En peu de tems, le roi de Navarre, le duc d'Alençon, & le prince de Condé, réunis, ſe trouvèrent à la tête d'une armée de cinquante mille hommes. On étoit au commencement de l'année 1576.

(1) Il ſe retira en Guienne au mois de février 1576.

Cet évènement mit le roi dans une colère égale à son inquiétude. Il aimoit l'oisiveté, & il se trouvoit à la veille d'être engagé dans une guerre où il y avoit beaucoup à risquer. En se joignant aux protestans avec le roi de Navarre, le duc d'Alençon, donnoit à ce parti une force qu'il n'avoit jamais eue, pas même avant la S. Barthélemi.

Quoique le duc d'Alençon n'eût pas le mérite du prince de Condé, ni celui de l'Amiral, il étoit brave: il étoit fils de France, & l'héritier présomptif de la couronne; & Henri devenu roi de Navarre, s'étoit approché du trône d'un dégré par la mort de Charles IX, sans parler de son mariage avec la sœur de ses rois.

Henri III se seroit porté aux dernières extrémités contre Marguérite, si sa mère ne lui en eût fortement remontré les inconvéniens. Elle vouloit se ménager une voie d'accommodement; & elle n'étoit pas même fâchée de se voir à la tête d'une affaire qu'elle seule pouvoit négocier, & qui la rendoit tellement nécessaire, qu'on ne pouvoit se passer d'elle. L'auteur de la (1) vie

(1) Moyse Amirault.

de la Noue, avance, avec quelque raison, que ce fut peut-être du *consentement & même à l'instigation de la reine-mère, que le roi de Navarre s'échappa*; & cela rentre beaucoup dans le plan de la conduite de Cathérine, qui réduisoit tout au pied de *l'intrigue, & des négociations* où elle étoit presque assurée d'avoir l'avantage : la suite des évènemens sert encore d'appui à cette conjecture. On arrêta seulement la reine de Navarre dans son appartement, après que la reine mère se fut chargée de le lui faire trouver bon. Mais Henri III chercha à se venger d'ailleurs ; & ce fut sur la *Torigni*, la confidente bien-aimée de sa sœur, qu'il fit retomber sa colère. Il envoya des gens à la maison de Chastelas, avec ordre de la noyer dans une rivière voisine de cette maison. C'en étoit fait de la malheureuse Torigni ; les cavaliers députés s'étoient déjà emparés du château ; ils étoient maîtres de sa personne, & la lioient sur un cheval, lorsque le ciel lui envoya un secours inespéré. Deux officiers, qui alloient rejoindre le duc d'Alençon (c'étoient la Ferté & Aventigny), rencontrèrent des valets de Chastelas, alarmés

& fuyans : ils s'informèrent du sujet de leurs plaintes ; ils l'apprirent, & coururent à toute bride avec leurs gens au château : ils arrivèrent heureusement assez tôt pour délivrer la victime. Pendant cette expédition, le roi de Navarre étoit arrivé dans son gouvernement de Guyenne, & le duc d'Alençon du côté de la Champagne. Quoique le premier fût parti sans voir la princesse sa femme & sans lui dire adieu, il lui écrivit une lettre fort honnête, où il demandoit le secours de son crédit à la cour, & des nouvelles, afin de régler ses démarches sur ce qu'elle lui apprendroit. La reine mère alla, de son côté, trouver le duc d'Alençon, duquel les forces croissoient de jour en jour. Il déclara qu'il ne feroit rien de tout ce que lui demandoit la reine mère, si sa sœur ne venoit elle-même, & cria bien haut sur l'affaire de la *Torigni*. On adoucit Marguérite ; on lui rendit une entière liberté, & le roi même, dont la colère, aussi bien que toutes les autres passions, n'étoit pas durable, fit une sorte de satisfaction à sa sœur. Elle nous apprend que ce fut pendant cette prison, qu'elle prit du goût pour les lectures solides &

de dévotion. (1) Sur le premier de ces goûts, on doit l'en croire; sur la piété, l'on n'en jugera pas fort avantageusement par la suite des faits, où elle avoit une idée bien singulière de ce qu'elle appelle dévotion. On ne pouvoit se trouver dans une position plus avantageuse que celle où étoit la reine de Navarre. Rendue arbitre de la paix dans la maison royale par son frère le duc d'Alençon, recherchée par la reine sa mère, ménagée par le roi, & considérée par le roi de Navarre son mari & son parti, comme un agent nécessaire à leurs desseins, elle partit avec sa mère pour se trouver aux conférences qui devoient se faire dans la maison d'un Gentilhomme aux environs de Sens. Le traité y fut conclu, & elle eut la générosité, ou la politique, de ne pas y vouloir stipuler ses intérêts pour les assurances de sa

(1) Je reçus ces deux biens de la tristesse & de la solitude, à ma première captivité, de me plaire à l'étude & m'abandonner à la *dévotion*; bien que je ne les eusse jamais goûtées entre les vanités & magnificences de ma prospère fortune. *Mém.* de la reine Marguérite, liv. 2, p. 85.

dot, s'en rapportant à ce que le roi & la reine mère pourroient faire pour elle. La mort de du Gast, assassiné à ce qu'on prétend par les ordres de Marguérite (1), venoit de la débarrasser

(1) Louis le Gua, le Gast, du Gua, ou du Gast, ou du Guast.

C'est ainsi qu'elle parle de sa mort. Ses expressions annoncent sa haine. *Le Gast étoit mort, ayant été tué par un jugement de Dieu, lorsqu'il suoit une diète. Comme aussi c'étoit un corps gâté de toutes sortes de vilainies, qui fut donné à la pourriture, qui, dès long-tems, le possédoit, & son ame aux démons, à qui il avoit fait hommage par magie, & toutes sortes de méchancetés. Ce fusil de haine*, &c. *Mémoires* de la reine Marguérite, l. 2, p. 88. Mais il s'en faut bien que les auteurs du tems nous représentent du Gast sous ces traits odieux. Brantôme, partisan outré de Marguérite, mais en même tems ami de du Gast, en parle comme de l'homme le plus accompli de son tems. Il fut assassiné dans sa maison, & pendant qu'il étoit malade, le premier novembre 1575, par Guillaume Duprat, baron de Viteaux. Desportes, abbé de Tyron, a fait un sonnet sur sa mort, contenant son éloge, qui finit par ces vers :

Enfin, la nuit, au lit foible & mal disposé,
Se vit meurtrir de ceux qui n'eussent pas osé
En plein jour seulement regarder son visage.

d'un ennemi déclaré: elle se flatta que son frère, aussi-bien qu'elle, y gagneroient beaucoup; mais elle se trompa. Henri ne vengea pas la mort de son favori poignardé presque sous ses yeux; mais il suivit les mêmes principes. La reine de Navarre lui demanda la permission de se retirer en Guyenne auprès du roi son mari. On l'amusa quelque tems; & le roi lui déclara enfin, *qu'il ne vouloit pas que sa sœur vécût avec un hérétique.* Le roi de Navarre, qui avoit fait une abjuration (1) forcée, après la S. Barthélemi, avoit protesté contre cet acte au mois de Février 1576. Pour ne pas rester à la cour, après la conclusion de la Ligue Catholique, de laquelle Henri III se déclara le chef, & la déclaration d'une guerre ouverte contre les Protestans, Marguérite alla en Flandres, sous pré-

---

Poësies de Desportes, fol. 327 de l'édition de 1600. Brantôme, tome IV, p. 105, Hist. de la maison de Sassenage, p. 509. *Thuanus, ad ann.* 1575, l. 61.

(1) Le 2 septembre 1572.

texte d'aller prendre les eaux de *Spa.* Elle y fut accompagnée par la princeſſe (1) de la Roche-ſur-Yon. Le véritable motif de ce voyagé étoit de préparer les eſprits des peuples des Pays-Bas en faveur du duc d'Alençon, qui en méditoit la conquête ſur les Eſpagnols. Mondoucet, dans ſon ambaſſade aux Pays-Bas, avoit remarqué que pluſieurs ſeigneurs & quelques villes de Flandres étoient tout-à-fait affectionnés à la France. A ſon retour, il ne manqua pas de faire part de ſes obſervations à Henri III. Et il ajouta qu'en ſe prêtant à ces diſpoſitions, il ſeroit facile de les déterminer à ſecouer le joug de l'Eſpagne, & à ſe donner au roi. Henri embarraſſé des troubles élevés dans ſes états, ne fit pas grande attention aux ouvertures de Mondoucet, qui s'adreſſa au duc d'Alençon; ce prince vif, remuant, & ambitieux adopta avec chaleur le projet de Mondoucet, & en combina l'exécution avec Marguérite, qui avoit toutes les diſpoſitions néceſſaires pour l'ébaucher. Le roi & la reine fermèrent

(1) Philippe, héritière de Monteſpedon.

les yeux à son voyage, dans le dessein de profiter des circonstances, si elles étoient favorables, & de se régler sur le succès. La princesse partit. Son voyage, en allant, fut un véritable triomphe; & elle fut reçue par-tout avec la distinction & les honneurs dus à une fille de France. Elle marchoit *dans une litière faite à piliers, doublée de velours incarnadin* d'Espagne, *en broderie d'or & de soie, nuée à devises; toute vitrée, & les vitres toutes faites à devises, y ayant ou à la doublure, ou aux vitres, quarante devises toutes différentes, avec les mots en Espagnol ou en Italien sur le soleil & ses effets.* Cette litière étoit suivie de celle de la princesse de la Roche-sur-Yon, & de celle de madame de (1)

---

(1) Claude de la Tour de Turenne, comtesse de *Tournon*, fille de François de la Tour, premier du nom, vicomte de Turenne, & d'Anne de la Tour de Boulogne sa seconde femme, mariée, en 1535, à Just, comte de Tournon. Elle étoit parente de Cathérine de Médicis; & son courage héroïque parut à la défense de la ville de Tournon, assiégée deux fois par les protestans; l'une en 1567, & l'autre en 1570. Madame de Tournon leur fit lever le siége honteusement. Elle mourut, le 6 février 1591, avec la réputa-

Tournon, accompagnée de la charmante demoiselle de Tournon sa fille, de dix filles à cheval avec leurs gouvernantes, & de six carrosses ou chariots où étoit le reste des dames de la suite. Il faut lire ce voyage dans les mémoires de la reine de Navarre, ses négociations, ses intrigues avec le comte & la comtesse de Lallain, (1) & les embarras de son retour, pour juger du génie & du courage de Marguérite. Rien n'est plus amusant que cette partie (2) de son ouvrage; & elle est écrite avec un soin & d'un style qui font voir que l'auteur y travailloit avec complaisance. Elle

---

tion de courage d'un grand capitaine: elle a eu son historien dans *Jean Villemin*, qui a fait en vers latins, *historia belli quod cum hæreticis rebellibus gessit*, *anno* 1567, CLAUDIA DE TURENNE DOMINA TURNONIA, *autore Joanne Villemino*, *in*-4. Paris 1569.

(1) Philippe, comte de Lallain, gouverneur de Hainault, & Marguérite de Ligny sa femme.

(2) C'est-là qu'on trouve l'aventure tragique & intéressante de mademoiselle de *Tournon*, & du marquis de Varanbon, qui ont donné la matière d'une nouvelle historique, intéressante & bien écrite.

s'arrêta à son retour à la Fère en Picardie qui lui appartenoit; & elle y apprit par un courier du duc d'Alençon, que la paix étoit faite (1), & que le duc, qu'on cessoit de craindre, n'étoit pas plus considéré à la cour qu'avant son évasion. Ce prince vint lui-même à la Fère, où il passa près de deux mois dans les amusemens & les plaisirs que Marguérite lui procura. Ce fut avec tant d'agrémens, qu'il ne pouvoit s'empêcher, au rapport de la princesse (2), de lui dire avec transport : *ô ma reine, qu'il fait bon avec vous! mon Dieu, cette retraite est un paradis comblé de toutes sortes de délices; & la cour d'où je suis parti, un enfer rempli de toutes sortes de furies & tourmens.* Il y reçut des députés de Flandres : c'étoient le comte de Montigny, frère du comte de Lallain, & d'Insi, commandant de Cambray, avec lesquels il prit des mesures pour son expédition des Pays-Bas. Marguérite s'en retourna à la cour, où elle fut par-

(1) Par l'édit de Poitiers, pour la sixième pacification, du 5 octobre 1577.

(2) Mémoires de la reine Marguérite, l. II, p. 138.

faitement bien reçue ; le roi, la reine-mère & la reine Louise ayant été au-devant d'elle jusqu'à S. Denis. Elle demanda la permission d'aller joindre le roi de Navarre son mari, & ne l'obtint avec beaucoup de peine, à ce qu'elle dit, que cinq ou six mois après. Elle y donna des marques d'une tendresse extraordinaire pour le duc d'Alençon ; & la manière dont elle s'en exprime elle-même, a peut-être servi à appuyer les bruits scandaleux qui se sont répandus sur leur amitié. Le duc ayant encore une fois été mis aux arrêts de la part du roi son frère, Marguérite nous apprend elle-même qu'elle lui dit, *que si on ne lui permettoit pas de le voir* (1), *elle se tueroit elle-même en sa présence.* Voilà une amitié fraternelle bien violente ! Tout se raccommoda ; Henri III, impétueux dans les premiers mouvemens que lui inspiroient ses favoris, étant toujours prêt à en montrer son repentir : ce qui fit dire fort sagement, mais librement, au chevalier de Seurre :

Que

---

(1) Mémoires de la reine Marguérite, l. II, p. 151.

Que c'en étoit trop, si l'on en agissoit sérieusement (1); *& trop peu pour se jouer.* Le duc s'échappa enfin, & passa dans les Pays-Bas, à l'aide de la reine de Navarre sa sœur. Elle partit elle-même de l'aveu du roi, qui fit, dit-elle, tout ce qu'il put pour se mettre bien dans son esprit, & y détruire le duc d'Alençon; Henri III ne put y réussir. Elle alla même à Alençon dire adieu au duc, & rejoignit ensuite son mari en Guyenne avec la reine mère. Le roi de Navarre alla au-devant d'elles jusqu'à la Réolle. Elles demeurèrent dix-huit mois en Guyenne. Cathérine de Médicis menoit toujours un grand nombre (2) de ce qu'on appeloit *les filles de la reine* à sa suite, & le roi de Navarre devint amoureux de l'une d'elles (3), nommée DAYELLE.

On prétend que le célèbre Pybrac devint amoureux lui-même de la reine

(1) Mémoires de la reine Marguérite, l. II, p. 160.

(2) Elle en avoit quelquefois jusqu'à trois cens, & il y avoit parmi elles un grand nombre de beautés accomplies. *Brantôme.*

(3) Nous en dirons quelque chose.

de Navarre, *& que la conférence de Nerac fut favorable aux Huguenots, par la foibleſſe de ce grave magiſtrat pour la princeſſe;* ce ſont les termes de l'auteur du nouvel abrégé Chronologique. Sans être amoureux de Marguérite, Pybrac, attaché à ſon ſervice, & devenu ſon chancelier, pouvoit s'intéreſſer pour le roi de Navarre. Il s'eſt juſtifié de cette *foibleſſe*, contre l'opinion que la princeſſe en avoit elle-même; par une *apologie* qui exiſte, & qui me paroît déciſive en ſa faveur. Si l'on joint à cette apologie ſon caractère *vif & impatient*, une autre paſſion de laquelle il étoit alors occupé, & quelques réflexions ſur l'amour-propre de Marguérite, qui lui perſuadoit qu'on ne pouvoit la voir ſans l'aimer, & qui n'eût pas été fâchée de compter parmi ſes amans un homme du mérite diſtingué de Pybrac, on ſera obligé d'adopter le ſentiment de Dom Vaiſſette, & de l'abbé (1) d'Artigny,

(1) Nouveaux mémoires d'hiſtoire, de critique & de littérature, tome II, art. 48. On y trouve l'apologie de Pybrac. Ce magiſtrat, né à Toulouſe, en 1528, mourut le 12 mai 1584. Voyez ſon caractère & ſon éloge, vie de M. de

contre les soupçons de l'auteur des mémoires de M. de Thou (1); & ce qu'en disent *Perefixe, la Faille* & *Bayle*, & *l'assertion* de l'auteur de l'abrégé Chronologique, paroîtra au moins hasardé.

La reine mère ayant mis ordre aux affaires de Gascogne, passa en Languedoc, & la cour du roi de Navarre alla à Pau en Béarn. La princesse n'y vécut pas long-tems en bonne intelligence avec le roi; l'amour & la dévotion les brouillèrent. Le roi de Navarre passa de *Dayelle*, de laquelle Marguérite ne se plaint pas, à (2) Rebours, & de celle-ci à Fosseuse (3). La conduite qu'elle tint avec elles, a fait dire aux

Thou, liv. II, p. 76 de la traduction de M. d'Ifs.

(1) Je dis l'auteur des mémoires, car ils sont attribués à P. Pithou; &, eu égard aux éloges donnés dans ces mémoires à de Thou & à sa maison, en cent endroits, il ne paroît guères naturel de les attribuer au président lui-même, qui n'eût pu dire de lui ce qu'en dit un tiers, guidé il est vrai, sur ses mémoires particuliers, mais qui n'a pas dû en rendre moins de justice à celui dont il parle.

(2) Voyez ci-dessous.

(3) On parlera d'elle.

auteurs des satyres qu'on a faites contre elle, qu'elle traitoit avec bonté les maîtresses de son mari, pour l'engager à avoir les mêmes procédés pour ses amans : cependant je ne vois point de galanteries de cette princesse bien prouvées dans ce voyage de Gascogne, à moins que ce qu'on dit de ses amours avec le *vicomte de Turenne* & *Clermont d'Amboise* ne s'y rapporte. Je m'expliquerai avec plus d'étendue sur les procédés qu'elle eut avec celles que le roi son mari aimoit, en parlant de *Rebours* & *Fosseuse*. Venons aux motifs de division que le zèle de la religion mit entre Marguérite & le roi de Navarre. Il n'y avoit à Pau, où ils faisoient leur résidence, aucun exercice de la religion Catholique. Tout ce qu'on permit à Marguérite, fut de faire dire la Messe au château, dans une petite chapelle qui ne pouvoit contenir que sept ou huit personnes. Les Catholiques du pays se flattoient inutilement que la présence de la reine de Navarre leur donneroit quelque liberté. Pour les empêcher d'entendre la Messe qu'on disoit pour elle, on levoit le pont du château lorsqu'elle se célébroit. Cependant le jour de la Pen-

tecôte en 1579, il s'en trouva qui se glissèrent dans la chapelle; mais ils furent découverts par des huguenots aussi zélés à les empêcher d'entendre la Messe, que les Catholiques l'étoient à satisfaire leur piété sur ce point. Les espions en instruisirent un nommé *le Pin* (1), secrétaire du roi de Navarre, & sur lequel ce prince se reposoit d'une partie des affaires de sa maison. La manie (2) de l'in-

(1) Mémoires de la reine Marguérite, l. III, p. 173. Brantôme, *Dames illustres*, p. 244, rapporte la chose d'une manière toute différente; mais il la rapporte mal, & il est plus juste d'en croire la princesse elle-même.

(2) Voyez sur cette matière une belle épître du chancelier de Lhôpital au cardinal de Lorraine, *Epist.* lib. V, pp. 285, 292. Je n'aurois pas cru trouver la doctrine de la *Tolérance* dans un auteur jésuite: la voici cependant en assez beaux vers. Il parle de la bonté toute paternelle de Dieu, qui s'étend sur tout, qui vivifie, qui soutient tout avec la même tendresse, avec les mêmes soins, & il dit:

Dieu, comme le soleil, remplit de ses bontés
Les lieux déserts, non moins que les lieux habités:

. . . .

Il n'est rien que sa main n'élève & ne cultive,
Rien qui sous ses regards, & dans son sein ne vive.

tolérance étoit celle de le Pin: car il y a des intolérans dans toutes les Communions. Il fit maltraiter ces Catholiques en présence même de la reine sa maîtresse, & les fit conduire en prison. Les prisonniers de le Pin ne sortirent qu'en payant une forte amende. Marguérite s'en plaignit au roi son mari. Le Pin se mêla en tiers dans cette affaire, & parla avec une insolence & un

---

Celui qui s'est soumis au culte de la croix,
Celui qui du *Talmud* suit les bizarres lois,
Le Maure, le Payen, le Turc & le *Bracmane*,
Le pur & le souillé, le saint & le profane,
Sujets à sa conduite, & nourris par ses soins,
Le trouvent toujours prêt à remplir leurs besoins.
Il conserve son calme au milieu des mosquées,
De l'encens qui se brûle au démon, offusquées.
Sans dépit, de sa main il soutient les autels
Des *serpens & des chats* adorés des mortels.
Aux courses du pirate il prête ses étoiles,
Il lui prête les vents qui remplissent ses voiles.
Et la mer, comme lui, sert sans distinction,
Le dévot de la Mecque & celui de Sion, &c.

Ces vers, qu'on prendroit pour ceux d'un célèbre moderne, sont du *jésuite le Moine.* Entretiens poëtiques, liv. I, Entretien XI, pp 127 & 128.

manque de respect qu'il paroît que le roi de Navarre eût dû punir, & qu'il se contenta de traiter *d'indiscrétion* & de zèle de religion, promettant à la princesse qu'il lui feroit faire par le Pin toutes les satisfactions qu'elle exigeroit. La première étoit de relâcher les prisonniers Catholiques; le roi de Navarre ne voulut point le faire sans en communiquer à son parlement de Pau. La politique pouvoit demander cette démarche. Henri avoit besoin du zèle des Protestans. Ce qui n'est rien aux yeux de l'homme raisonnable, peut être important à ceux de la multitude, & la condition de le Pin demandoit aussi son expulsion. Marguérite mit les choses au point qu'elle déclara, que si le roi son mari ne le chassoit pas, elle se retireroit. C'étoit sans doute pousser les choses trop loin, & mettre entr'elle & ce le Pin une sorte de comparaison où elle se manquoit à elle-même. Henri fut obligé de se défaire d'un homme qu'il aimoit, & qui peut-être lui étoit nécessaire; il lui donna son congé; mais il en eut contre la reine sa femme un ressentiment qu'il ne put s'empêcher de lui marquer; & de l'indifférence où l'on

peut ſuppoſer qu'ils vivoient, ils paſſèrent aux chagrins d'une déſunion plus marquée.

Le roi de Navarre étant tombé malade, les ſoins que Marguérite eut pour lui pendant ſa maladie, les réunirent enſemble auſſi bien qu'ils euſſent jamais été, dit-elle; elle ajoute que cela dura quatre ou cinq ans (1). Leur cour, dont elle donne une idée très-brillante, ſe tenoit ordinairement à Nérac. Malgré ces plaiſirs honnêtes & purs dont elle parle (2), il eſt très-préſumable que des occupations moins innocentes rempliſſoient ſes loiſirs. Le cœur de Marguérite étoit trop ſuſceptible de paſſions pour reſter dans l'inaction; & les libelles du tems parlent de ſes intrigues avec *Turenne, Buſſi, S. Luc, la Bole, qui de rage mangea les plumes de ſon chapeau, & Clermont d'Amboiſe, qui de colère caſſa une bouteille d'encre devant les dames.*

La guerre recommença, en 1580, entre les catholiques & les proteſtans.

---

(1) Depuis 1577 juſqu'en 1580, que la guerre recommença entre les catholiques & les proteſtans.

(2) Mémoires de la reine Marguérite, liv. III, p. 177.

La reine s'oppoſa, à ce qu'elle nous apprend, autant qu'il lui fut poſſible, à cette *ſeptième priſe d'armes.* On ne la crut ni à la cour de France, ni à celle de ſon mari. Cahors & Taraſcon furent ſurpris par les proteſtans. Le roi leva trois armées, qui furent commandées par Mayenne, le maréchal de Biron, & le maréchal de Matignon.

Marguérite obtint que la ville de Nérac, où elle faiſoit ſon ſéjour, *fût tenue en neutralité, & qu'à trois lieues aux environs il ne ſe feroit point d'actes d'hoſtilité, pourvu que le roi de Navarre ne s'y trouvât point;* mais ſon intrigue avec Fosseuse fit qu'il s'y trouva; &, ſous ce prétexte, le maréchal de Biron *fit tirer ſept ou huit volées de canon dans la ville, dont une donna juſqu'au château.* La reine en fut choquée, & répondit au trompette que le maréchal lui envoya, qu'il eût pu ſe diſpenſer de ce procédé ſans déſobéir au roi. Brantôme (1), &

(1) Brantôme, *Dames illuſtres*, p. 264. Il fait pluſieurs fautes que Bayle a relevées au mot Navarre (Marguérite de Valois, reine de), Remarque H.

Mézerai (1) qui a peut-être ſuivi ſes mémoires, ont écrit que la reine de Navarre ne le pardonna jamais au maréchal de Biron, & qu'il avoit fait pointer le canon contre la muraille de desſus laquelle la reine Marguérite regardoit l'affaire qui s'étoit engagée entre quelques corps avancés de l'armée de Biron, & un détachement des troupes du roi de Navarre. Le canon ne fut tiré que ſur la ville ſans choix, & ſans autre deſſein que de tirer ſur une place où étoit le roi de Navarre, parce que le maréchal avoit ordre de l'attaquer par-tout où il ſeroit. Le maréchal de Biron, diſent les (2) mémoires de Sully, fit tirer cinq ou ſix coups de canon, puis ſe retira pour aller prendre logis. La paix s'étoit faite en décembre 1579; & le roi avoit deſſein d'attirer le roi de Navarre & le duc d'Alençon à la cour : il crut qu'il en viendroit plus aiſément à bout, s'il faiſoit revenir ſa ſœur. La reine mère

(1) Mézerai, *abrégé chronologique*, tome V, ſous l'an 1580, p. 246.

(2) Mém. de Sully, t. I, ch. 13, p. 28 de l'éd. *in-fol.*

lui en écrivit. La conduite que tenoit avec elle le roi ſon mari, & quelques autres motifs l'y déterminèrent, & elle partit en 1582. C'eſt à cette année que ſe terminent ſes mémoires, & l'on regrette qu'elle ne les ait pas pouſſés plus loin. Si l'on peut ſe plaindre de la fidélité de l'auteur, qui y donne par-tout une face favorable à ſa conduite, ſouvent aux dépens de la vérité, au moins a-t'on le plaiſir de voir une apologie délicate (1) & de main de maître. Il ne faut que les lire pour être convaincu de l'erreur de ceux qui ont prétendu qu'elle adreſſoit ſon livre à Charles de Vivonne, baron de la Châtaigneraye, ou à M. de Randan. Il eſt certainement adreſſé à *Pierre de Bourdeille, abbé de Brantôme.* Cet abbé, ſi connu depuis la publication

(1) La première édition, publiée par *Auger de Mauléon*, ſieur de Granier, eſt *in*-8. à Paris. 1628, gros caractère. La ſeconde, ſur un manuſcrit plus exact, auſſi *in*-8. en 1629. Il y a eu quelques éditions poſtérieures. Je me ſers de celle de Bruxelles *in*-16. 1658, petit caractère. *Voyez* Colomiez, bibl. choiſie, p. 167 de la première édition, & 17 de la ſeconde. *Mélanges hiſtor.* p. 86.

de ses mémoires, lui avoit envoyé le discours de ses dames illustres, où il fait un magnifique éloge de *Marguérite.* Elle l'en remercie dès les premières lignes de son ouvrage; en lui disant avec esprit (1) : *Je louerois davantage votre œuvre, si elle ne me louoit tant.* Sa conduite à la cour & ses liaisons avec le duc d'Alençon déplurent au roi, & lui attirèrent le plus cruel outrage qu'une princesse pût jamais éprouver. Henri III oublia pour satisfaire sa passion, qu'elle étoit reine, & qu'elle étoit sa sœur (2). Il avoit envoyé un courier à Joyeuse son favori, qui étoit allé à Rome, & pour lequel la foiblesse du roi étoit telle qu'on a écrit qu'il avoit dessein de partager ses états avec lui. Le courier étoit chargé d'une lettre de deux feuilles, écrite de la main du roi. Il fut arrêté par quatre cavaliers qui le suivoient, & qui l'ayant

(1) On prétend que Louis XIV, dit la même chose à Despréaux, qui lui présenta son épître sur le passage du Rhin. Louis XIV a pu le dire & le penser; mais l'a-t'il dit effectivement?

(2) Lettres du Baron de Busbeck, lettre 22, du 10 août 1583.

poignardé, lui prirent sa dépêche. Cette lettre contenoit, dit-on, des secrets importans. Le roi, outré de colère contre les auteurs du crime, en soupçonna sa sœur. Il lui reprocha (1) publiquement les désordres de sa vie, lui nomma tous les amans qu'il prétendoit qu'elle avoit favorisés, l'accusa même d'avoir eu un bâtard depuis son mariage, & lui fit un détail des faits qu'il lui reprochoit, tellement circonstancié, qu'on eût dit qu'il y eût

---

(1) *Rex sororem suam, reginam Navarræ, palàm multis audientibus graviter increpuit, quòd vitam degeret turpem & flagitiis contaminatam. Commemorat memoriter Mœchorum introductiones, quibus illa consuevisset; etiam* PUERUM SINE MARITI OPERA NATUM *objectavit, eaque omnia suis temporibus, & reliquis rebus ita notata, ut ipse interfuisse videretur; & reginam, ea magis confiteri puderet, quam confutare posset. Finis orationis fuit, ut eam statim Lutetiâ migrare juberet,* URBEMQUE SUA CONTAGIONE LIBERARET. EPIST. BUSBESQUII, épît. 23, fol. 47, r. de l'édit. in-8. de Paris 1630. *Voyez* la traduction de ces lettres, qui a paru à Amsterdam en 1718, avec d'assez bonnes notes, p. 144. Cette traduction n'est pas parfaite, mais elle eût pu épargner la peine d'en publier une nouvelle, aussi-bien que de l'ambassade de Constantinople, dont il y avoit déjà une bonne traduction de Baudouin.

été préſent. Marguérite, ou n'oſant ſe juſtifier, pour ne pas aigrir davantage l'eſprit du roi, ou ne pouvant le faire, garda le ſilence. Henri ne finit ſes reproches que par un ordre à ſa ſœur de ſortir inceſſamment de Paris, & *de délivrer la cour de ſa préſence contagieuſe.*

Dès le lendemain, la Reine de Navarre ſortit rapidement de Paris, ſans équipage, ſans cortége, & même ſans les domeſtiques dont elle ne pouvoit pas ſe paſſer, & répétant de tems à autre, *qu'il n'y avoit pas dans le monde deux princeſſes plus malheureuſes qu'elle & la reine d'Ecoſſe.* Le roi lui ôta madame de *Duras* & madame de *Béthune*, ſes deux premières dames, qui furent priſes entre S. Cler & Palaiſeau, par un capitaine (1) des gardes, accompagné d'une troupe d'Arquebuſiers. Cet officier, qui avoit ordre de ne garder au-

(1) *Solern*, ſuivant d'Aubigné & Pybrac. La vie de Mornay, le nomme SALIERS; d'autres SELAN; l'auteur des notes ſur la confeſſion de Sanci, p. 467, SELLARM. Un comte de *Solern* avoit accompagné Eliſabeth d'Autriche, femme de Charles IX, en France. *Vid.* ſup.

cunes mesures (1), fit arrêter la litière de la reine de Navarre, obligea cette princesse (2) à se démasquer, & donna même quelques soufflets à madame de Duras & à mademoiselle de Béthune ses favorites. Elles furent ensuite conduites prisonnières à *l'Abbaye de Ferrières*, près Montargis, & y subirent pardevant un prévôt qu'on y avoit fait venir, un interrogatoire très-injurieux à l'honneur de leur maîtresse. Mézerai (3), & Varillas (4), qui l'a suivi, disent que le roi étoit à l'abbaye de Ferrières, & fit lui-même l'interrogatoire, qu'il voulut avoir

---

(1) L'auteur des notes sur la confession de Sanci, ch. 7, pp. 466 & 467.

(2) Il est inutile de dire que les dames portoient des masques, sur-tout en voyage, & que cette coutume a duré jusqu'en 1670 au moins, qu'on les pendoit à sa ceinture dans la ville. Il y en avoit de deux sortes. Celui qui couvroit le visage en entier, & un autre plus petit, & qu'on appeloit *touret de nez*, qui laissoit à découvert le front, une partie des joues, & le bas du visage à découvert. Je crois que c'est ce *touret de nez* auquel on a donné, dans la suite, le nom de *loup*.

(3) Hist. de France, tome III, pp. 546 & 547.

(4) Hist. de Henri III, liv. VII.

par écrit. Comme personne n'ignoroit que tout ce qui s'étoit passé s'étoit fait par l'ordre du roi, il pensa à prévenir le roi de Navarre, & lui écrivit (1) qu'il s'étoit cru obligé de chasser d'auprès de la reine sa sœur, la dame de Duras & la demoiselle de Béthune, desquelles la conduite déréglée & scandaleuse déshonoroit la princesse. Henri III ne disoit rien de l'affront qu'il avoit fait faire à Marguérite ; & le roi de Navarre ne sachant de la chose que ce que le roi lui en avoit appris, se crut obligé de le remercier. Mais depuis ayant reçu à Nérac des nouvelles certaines que l'insulte avoit été faite à la reine sa femme, il envoya (2) vers Henri III Duplessis-

---

(1) Le roi de Navarre étant à Sainte-Foi, reçut une lettre du roi, en date du 5 août, par un valet de garderobe, à la chasse, toute de sa main (du roi), par laquelle il lui mandoit en somme, que pour avoir découvert la mauvaise & scandaleuse vie de (madame de Duras & mademoiselle de Béthune) il se seroit résolu de les chasser d'auprès de la reine de Navarre, comme une *vermine très-pernicieuse*, & non supportable auprès d'une princesse d'un tel lieu. *Mémoires de Duplessis-Mornay*, p. 205.

(2) Au mois d'août 1583.

Mornay, *pour le supplier de lui déclarer la cause de ces insultes, & lui conseiller, comme bon maître*, ce qu'il avoit à faire (1). Mornay partit de Nérac le 17 août, passa par Paris, & alla trouver le roi à Lyon. Il exposa sa commission à sa majesté, & après quelques réponses ambiguës, n'en put rien obtenir qu'une promesse d'examiner l'affaire avec la reine mère & avec le duc d'Alençon, à son retour à Paris. Cependant la reine de Navarre continuoit sa route, & Bellièvre, député au roi son mari, le détermina à la revoir, sans qu'on lui eût fait aucune satisfaction des procédés tenus avec la princesse. L'affaire avoit fait trop

(1) D'Aubigné, dans son histoire, tome II, l. V, ch. 3, sous l'an 1583, & confession de Sanci, ch. 7, p. 447 de l'édit. de 1699, dit que *ce fut lui qui fut chargé de la commission dont il s'agit.* Mais Mornay, dont la sincérité est très-bien établie, ne parle que de lui-même. *Voyez* ses Mémoires, où se trouve sa négociation toute entière, & ses lettres à *Montagne*, du 9 novembre 1583, & du 25 décembre de la même année. Le moyen de concilier son récit avec celui de Mornay, c'est de dire (comme il est vrai), que Henri IV employa d'abord *Dupleſſis-Mornay*, ensuite d'Aubigné; depuis eux, le sieur *Diolet*; & enfin le célèbre *Pybrac*, alors chancelier de la reine de Navarre.

d'éclat pour que le roi de Navarre y parût insensible. Marguérite fut reçue à Nérac par le roi son mari ; ce fut à l'occasion de son entrée en cette ville, que Dubartas, qu'on appeloit alors le prince des poëtes François, composa le petit poëme en forme de dialogue, dans lequel trois Nymphes, l'une *Latine*, l'autre *Françoise* & la troisième *Gasconne*, se disputent l'honneur de saluer la princesse, en lui adressant un compliment chacune en leur langue La Nymphe gasconne l'emporte. A lire la (1) pièce, on croiroit que les époux étoient *fort* unis ; mais il ne put prendre sur lui d'avoir pour elle cette considération à laquelle il n'avoit point encore manqué

---

(1) Elle finit par ces vers gascons.

„ Dieu hausse toun marit, lou plus grand rei deu moun :
„ E puch que vostre pax es la pax de la France,
„ Diu vous tengue loung-tems en paisible amistance,
„ Cent ans sies tu d'Henric, cent ans Henric sie toun.

Les vœux du poëte ne furent pas accomplis. *Poësies de Dubartas*, à la fin du recueil.

essentiellement. Il lui fit connoître le mépris que lui inspiroit une conduite qui l'avoit rendue la fable de la cour. Ses liaisons avec Jacques *de Harlay de Chanvallon* (1) avoient fait l'objet principal des reproches du roi, & c'étoit de lui (qu'on appeloit alors le beau Chanvallon) que le roi lui reprochoit d'avoir eu un fils illégitime (2).

Le reproche étoit très-bien fondé, & ce fils que Bassompierre appelle le père *Archange*, & Dupleix le père *Ange*, se fit capucin, se signala par ses intrigues, & en qualité de confesseur, & de di-

---

(1) C'est sur ce fondement que le président Maynard lui dit, dans des vers qu'il lui adresse :

Je suis esclave de tes lois,
Et tes mérites sont mes chaînes ;
Ta valeur a servi les rois,
Et ta BEAUTÉ CHARMÉ LES REINES.

Œuvres de Maynard, p. 142.

(2) *Voyez* Dupleix, sous le règne de Henri IV, p. 411, n. 27. Busbeck, ambassadeur de France, lettre 23. Sur Harlay-Chanvallon. *Voyez* Anselme, tome 8, p. 804. Il ne mourut qu'en 1636. Ce que dit Busbeck de sa noblesse douteuse, étoit un faux bruit du tems.

recteur de la marquise de Verneuil, devint un des agens les plus dangereux de cette conspiration, où il ne s'agissoit pas moins que de la vie de Henri IV, & de la perte de la maison royale. Chanvallon avoit disparu, & s'étoit retiré en Allemagne; mais le cœur de Marguérite ne pouvoit rester oisif. Elle eut de nouvelles intrigues à Nérac; & d'ailleurs accablée des mépris de son mari, auquel la politique ne laissoit que cette ressource pour se venger des *déréglemens* de la princesse, elle quitta Nérac & le roi de Navarre, & se sauva à *Agen*, qui lui avoit été donné en dot. Cette ville tenoit pour les catholiques ligués contre le roi de Navarre; & pour y être mieux reçue, elle prit pour prétexte qu'elle avoit abandonné le roi son mari, *parce qu'elle ne pouvoit plus vivre avec un prince excommunié par le pape.*

Sixte-Quint venoit de lancer sa fameuse Bulle (1) d'excommunication

---

(1) Du 9 septembre 1585, à laquelle le parlement s'opposa avec vigueur, & qui donna lieu à un françois digne de sa patrie, & qu'on dit être *François Hotman*, ou *Jacques Congars*, d'afficher

contre le roi de Navarre. Le prince de Condé son cousin, & leurs adhérens, c'est-à-dire, tous les princes de la maison de Bourbon à l'exception du cardinal qui prétendoit exclure son neveu. La très-pieuse Marguérite, qui ne pouvoit se résoudre à vivre avec un époux *excommunié*, ne fut pas si scrupuleuse du côté des galanteries & des amans, dont le nombre augmenta à Agen. Sa conduite & les extorsions de Madame de Duras, qui l'avoit rejointe, la rendirent odieuse aux habitans. La ville fut forcée & prise par le maréchal de Matignon, de concert avec eux; & tout ce que put faire la reine de Navarre, fut de monter en trousse derrière un gentilhomme nommé Lignerac, & la dame de Duras derrière un autre. Elle fit vingt-quatre lieues en deux jours, accompagnée des personnes de sa petite cour qui purent la suivre. *Carlat*, forteresse des montagnes d'Auvergne, leur offrit un asyle.

---

aux portes du Vatican une protestation qui comprenoit un appel à un concile libre, & même une excommunication contre le pape, auteur de la bulle.

Marzé, ou Marcé, frère de Lignerac, en étoit gouverneur. Elle y fut d'abord aſſez bien reçue; mais la haine du roi ſon frère la pourſuivoit partout.

Le duc d'Alençon ne vivoit plus (1),

---

(1) Il mourut, avec ſoupçon de poiſon, le 10 juin 1584. *Bongars*, dans ſes lettres, dit *affirmativement*, qu'il fut empoiſonné. *Veneno ſublatum, non eſt quod dubitemus. Strada* attribue la maladie de laquelle il mourut, aux chagrins que lui donnèrent les ſuites de l'affaire d'Anvers. D'autres, à la ſuite de ſes débauches, qui avoient épuiſé ſon tempérament. Le texte de Strada. eſt bien raiſonnable. „ *Quelques auteurs*, dit-il, *ont écrit* „ *que le duc d'Alençon étoit mort empoiſonné. Ce* „ *ſont des bruits fort ordinaires à la mort des prin-* „ *ces, comme ſi le rang qu'ils tiennent dans le mon-* „ *de, devoit les exempter du ſort commun des au-* „ *tres hommes, & que ce fût les confondre avec* „ *nous, que de croire qu'ils finiſſent comme nous.* „ Pour moi, je crois que le poiſon qu'on donna „ au duc, ce fut quand on lui conſeilla la con- „ duite affreuſe qu'il tint avec ceux d'Anvers, „ & que le duc de Parme ajouta à ce poiſon, „ lorſqu'il le chaſſa des Pays-Bas, après avoir „ manqué de le prendre à Dunkerque, &c. „ STRADA *de bello belgico, decad.* 2, *an* 1584, p. 285. Nous l'avons déjà dit, & nous le répétons :

Nugæ ſunt iſtæ magnæ, quaſi tu neſcias,
Repente ut emoriantur *humani joves.*

PLAUTUS *in Caſina.*

& le roi de Navarre la méprisoit ; elle étoit dans un parti opposé au sien : ainsi, à peine prenoit-il d'autre part à ses chagrins, que celle de la joie de l'y voir exposée par ses déréglemens. Les habitans de Carlat se disposoient à la livrer au roi. Elle apprit le danger qu'elle couroit, & elle s'évada. Cependant elle ne put si bien faire, qu'elle ne fût prise par le marquis de Canillac, qui la conduisit au château d'Usson (1). Marguérite eut recours à ses charmes, ou du moins à sa beauté, qui se soutenant toujours, quoiqu'elle eût près de trente-cinq ans, fit une telle impression sur le cœur de Canillac, qu'il devint l'esclave de sa prisonnière. Il lui livra le fort d'Usson, & elle s'en rendit maîtresse absolue. La place n'étoit pas prenable : on l'y laissa tranquille, ou plutôt elle y resta dans un exil cruel & forcé jusqu'en 1605, qu'elle reparut à la cour après

---

(1) Petite ville d'Auvergne, à une lieue de la rivière d'Allier, & à six lieues de Clermont. *Voyez* Bayle, au mot USSON, tome 4, p. 483. On y trouve une partie des aventures de la reine Marguérite, dans le texte & dans les remarques.

une éclipse de vingt-deux ans. Les auteurs satyriques en disent trop pour être crus sur tous les désordres de la conduite de cette princesse dans sa retraite d'Usson; mais l'histoire en dit assez pour réfuter les éloges ridicules de ces pitoyables panégyristes, qui ont eu la hardiesse de comparer le château d'Usson à (1) *l'Arche de Noë*, à *un temple sacré*, à *un dévot monastère.* Ce n'est pas le langage de *d'Aubigné* qui peut paroître suspect, ce n'est pas même celui de *Hilarion de Coste*,

(1) *Cette arche de Noë, ce temple sacré, ce dévot monastère*, &c. sont des idées employées par *maistre* JEHAN DARNALT, *procureur du roi en la sénéchaussée & présidial d'Agénois & Gascogne, à Agen*, dans le *panégyrique de la reine Marguérite* qui fait le vingt-deuxième chapitre de ses *Antiquités d'Agen*, imprimées à Paris, chez Jacques Hubi, en 1606, & dédiées à la reine Marguérite. L'auteur, en parlant de la retraite de cette princesse au château d'Usson, ou d'Husson, se livre à un enthousiasme *louangeur* & Gascon, qui amuse. *Sainte & religieuse habitation*, dit-il, *sacré temple de Dieu, qui as...... retiré sa majesté comme dans l'arche du juste Noë...... Hermitage saint, monastère dévot, &c.* Voyez fol. 126 & 127.

Coste, qui s'est contenté de dissimuler ses défauts, de *Mézerai* qui ne s'y arrête que peu, de *Dupleix* qui n'a pu trahir la vérité, malgré les obligations (1) qu'il avoit à cette princesse ; ce n'est point enfin le langage de l'histoire, qui ne fait ni des satyres, ni des panégyriques. Les souverains n'ont que deux juges : Dieu & la postérité. S'ils ne respectent pas assez l'opinion de l'avenir, il est à craindre qu'ils ne redoutent pas le tribunal de Dieu même. Ce sont les maximes sur lesquelles s'est fondé Dupleix, en apprenant à ses lecteurs, qu'outre le P. Ange, capucin, fils de la reine Marguérite, & de Chanvallon, elle donna encore la naissance à un fils qu'elle eut d'un sieur *d'Aubiac*, depuis sa retraite de Nérac à Agen, & pendant son divorce déclaré avec le roi. Le malheureux Aubiac fut sacrifié à la jalousie du marquis de Canillac. L'auteur du Divorce satyrique dit, que la première fois qu'il vit Marguérite, il s'écria :

(1) Il avoit été son secrétaire, & homme de lettre à ses gages, comme il le reconnoît lui-même.

Mon Dieu! l'aimable personne! Si j'étois jamais assez heureux pour lui plaire, je n'aurois pas regret à la vie, dussé-je la perdre une heure après!

Ceux qui prétendent avoir la clef du Roman célèbre, que publia *Honoré d'Ursé* sous le titre d'*Astrée*, assurent que l'auteur, eut aussi part aux bonnes grâces de la princesse. Il s'y trouva engagé, disent-ils, par une aventure imprévue; les troupes qui étoient attachées au service de Marguérite battoient la campagne aux environs du fort d'Usson. D'Ursé tomba entre leurs mains, & fut conduit à la reine. Il avoit toutes les qualités qui pouvoient le rendre agréable à une princesse infiniment spirituelle, & galante, & d'un discernement exquis. Ainsi, elle ne tarda guères à donner à Dursé des marques d'une préférence la plus flatteuse. Mais sa prison ne dura pas, & le terme de sa captivité, fut celui de cette galanterie. Il fut bientôt remplacé. C'étoit le sort de tous les amans de Marguérite, qui ne leur fut jamais plus fidelle qu'elle le fut à son époux. On assure que l'aventure de d'Ursé est enveloppée dans son

roman (1) sous celle de *Galatée* & de *Lindamor*. Malgré toutes les ressources que cherchoit la princesse dans ses penchans, elle eut besoin de toute la force de son esprit pour ne pas succomber aux chagrins que durent lui causer les tristes évènemens desquels elle fut témoin. Du haut de la terrasse de ce château, dit Hilarion de Coste, elle vit ses amis taillés en pièces, & le comte de Randan leur chef, de la maison de la Rochefoucauld, tué par le marquis de Curton, qui s'empara d'Issoire & de l'Auvergne pour le roi, le même jour (14 Mars 1590) que ce prince triompha à Ivri. Quoique le fort d'Usson fût impénétrable, & fortifié d'une triple enceinte, la nécessité y entra; & pour en écarter les cruelles atteintes, Marguérite fut obligée d'engager ses pierreries à Venise, & de fondre sa vaisselle. Elle n'eut pendant quelque tems *rien de libre que l'air, espérant peu, craignant tout; car tout étoit en feu & en désordre autour d'elle*. Ce fut-là que, sans les ressources qu'elle trouva dans l'amitié

(1) Astrée, première partie, liv. IX, p. 26, tome I de l'édition *in*-8. de 1624.

d'Eléonore d'Autriche sa belle-sœur, elle eût été réduite aux dernières extrémités de l'indigence. Elle y éprouva que s'il en coûte pour combattre ses passions, il en coûte bien davantage pour s'y livrer.

Elevée sur le trône de Navarre, & sur celui de ses pères par son mariage, avec deux couronnes, elle passa la moitié de sa vie dans un exil que la cause rendoit *méprisable & honteux*. Elle chercha inutilement à reparoître à la cour, avec les titres qui lui appartenoient. Henri, épris des charmes de Gabriëlle d'Estrées, ne consentoit à son retour, qu'à condition qu'elle abandonneroit le rang suprême à Gabriëlle. Sully avoit fait les premières démarches auprès de Marguérite pour l'engager à donner les mains à la cassation de son mariage dès le mois d'avril 1598. Mais elles n'eurent point de suites alors. Elle céda après la mort de sa rivale. Elle résista tant que vécut sa rivale. » J'ai ci-devant usé » de longueurs, *écrivoit-elle à Sully*, le » 29 juillet 1599, vous en savez aussi-bien » les causes, que nul autre, ne voulant » voir en ma place, une telle *décriée bagasse*, que j'estime indigne de la posséder ».

A ces expreſſions, on peut connoître à quel excès étoit parvenue la haine qu'elle avoit contre Gabriëlle, elle céda après, & la crainte ou l'ennui de ſa retraite l'emporta : car de lui en faire un mérite, & de croire que l'amour de l'état l'ait fait conſentir à la rupture de ſon mariage, que le bien de la France l'y ait déterminée, c'eſt ce qu'ont débité ſes (1), apologiſtes ; mais c'eſt ce qui n'eſt ni préſumable, ni prouvé. Ce fut elle-même qui préſenta au pape Clément VIII la requête tendante à ſon divorce avec le roi. Peut-être craignit-elle que Henri n'obtînt ſans elle ce qu'elle accordoit. Le crédit du roi augmentoit à Rome de jour en jour, & le divorce étoit un évènement indiſpenſable : elle s'y ſoumit. Jean Bertier, archevêque de Toulouſe, agent du clergé & ſon chancelier, ayant préſenté au roi le conſentement qu'il fut chargé de lui offrir de la part de Marguérite ; Henri preſque la larme à l'œil ne put s'empêcher de dire à Bertier. *Ah la malheureuſe !*

---

(1) L'auteur de l'hiſtoire de la Mère & du Fils, eſt de ce ſentiment. Édit. *in*-4. p. 214.

elle *sait bien que je l'ai toujours aimée, & honorée; & elle point moi; & que ses mauvais déportemens nous ont fait séparer, il y a long-tems, l'un de l'autre.* Son mariage ayant été déclaré nul au mois d'octobre 1599 (1), non par les véritables motifs qui eussent pu l'annuller, mais par le défaut de consentement qu'elle allégua contre ce qu'elle en a dit elle-même dans ses mémoires, le mariage du roi avec Marie de Médicis fut célébré au mois de décembre 1600. Marguérite resta encore long-tems à Usson. Mézerai nous apprend, qu'*étant entrée fort avant dans les intrigues pour découvrir les menées du comte d'Auvergne* (fils de la belle Touchet & de Charles IX, & frère utérin de la marquise de Verneuil,) *elle en donna plusieurs avis au roi*, qui se résolut enfin à lui accorder la permission qu'elle sollicitoit depuis si long-tems de revenir à Paris. Sa reconnoissance, & le desir de reparoître à la cour, lui firent écrire au roi une lettre

(1) La sentence fut rendue par le cardinal de Joyeuse, l'évêque de Modène, nonce du pape en France, & l'archevêque d'Arles, juges délégués par Clément VIII.

qui m'a paru trop intéressante, pour ne pas la donner toute entière au lecteur. La voici.

» MONSEIGNEUR, puisqu'il faut » référer à Dieu la gloire des heureux » évènemens, comme à l'auteur de tout » bien, je le loue de ce qu'au plus fort » de mes déplaisirs, & au tems que mon » repos étoit désespéré, il m'envoie sa » paix en me donnant la vôtre. C'étoit » la félicité que je désirois pour soulager » ma vie, si longuement travaillée de la » perte de vos bonnes grâces, auxquel» les, VOTRE MAJESTÉ, m'ayant » remise en roi clément, elle m'a prêté » les armes pour vaincre mes malheurs, » & s'est acquis l'honneur de cette vic» toire. Ce qu'ils m'avoient ôté impor» toit plus à ma qualité qu'à mon hon» neur qui m'avoit accoutumée à ce que » je pouvois & devois souffrir. Puisque » les prospéritez royales s'étoient éga» rées de ma naissance, vous les rappe» lez par un office signalé de frère. Par» donnez-moi *si j'use témérairement de ce* » *mot* : c'est votre faveur qui me trans» porte. A la vérité, il me semble (con» noissant la générosité de votre ame) » que ce ne lui étoit pas moins de con-

» crainte, de consentir à mes afflictions, » qu'à moi de regret de me voir privée » de la grâce que V. M. a voulu faire » à ses propres ennemis. C'est un coup » de vous-même que j'eusse pu espérer, » si votre bienveillance eût été libre; » & vous vous montrez en cela roi de » vos affections aussi bien que de vos » sujets, assurant ma tranquillité, & rap» pelant d'exil ma joie, par vos offres » libérales. *Toutefois*, en cette acqui» sition, je fais une grande perte, la» quelle affoiblit tellement ma consola» tion, que si je ne regardois à vos *vo*» lontés, qui sont mes lois, & à l'opinion » que vous avez que ce mal particulier » tourne à l'avantage du public, je ne » reconnoîtrois point de changement en » ma première condition, ni d'amende» ment en ma douleur. Mais puisqu'il » vous plaît que mon bonheur soit ainsi » défectueux, & que vous reteniez la » meilleure part de ma gloire, je le dé» sire aussi, non pour me contenter, » mais pour vous obéir: Le ciel a reçu » souvent de mes plaintes, & je les ai » dédiées plutôt qu'à la fortune, me sem» blant que c'étoient de lâches soupirs » de me plaindre à elle, puisqu'elle est

» prisonnière de votre valeur, ce qu'elle
» s'est rendue à vos armes. Elle n'a ja-
» mais pu sur moi ce que vous lui avez
» permis. C'est pourquoi j'ai adressé mes
» plaintes à Dieu, comme votre roi, &
» à vous, comme le mien, tenant cette
» élévation de vous, qui avez tout abaissé
» à vos pieds. Je prie la divine Majesté
» de combler la vôtre de ses bénédic-
» tions, & la faire autant prospérer que
» vous me rendrez heureuse par les assu-
» rances de vos bonnes grâces.

» Votre très-humble, *très-fidelle*, af-
» fectionnée, & obéissante SŒUR,
» servante, & SUBJECTE
» MARGUÉRITE».

Je ne trouve point de date à cette lettre, où Marguérite ne conserve le titre de REINE, qu'en ce qu'elle traite le roi de frère, & qu'elle prend la qualité de SŒUR qu'elle joint à celle de SUJETTE. Il falloit qu'elle fût bien dégagée d'ambition pour venir, avec le titre nu de *Reine Marguérite*, rendre hommage à Paris à MARIE DE MÉDICIS, reine régnante, & environnée de tout l'éclat que Marguérite avoit perdu. Elle se trouva même obligée d'assister au sacre de cette princesse, & n'y eut le pas

qu'après Madame, sœur du roi. Avec plus de fermeté, elle se fût épargné ce désagrément; mais ses passions & les plaisirs l'emportèrent toujours sur l'orgueil raisonné de son rang. Elle fit quelque séjour au château de Madrid, ou de Boulogne, & vint ensuite demeurer *à l'hôtel de Sens près l'Ave Maria*. Comme cet hôtel appartenoit aux archevêques de Sens, & qu'il sembloit naturel que la dernière princesse, issue de tant de rois, fille, sœur, & femme des cinq derniers, eût son logement au Louvre, cela donna lieu à quelques *pasquinades* (1), qu'on trouve dans les ouvrages du tems. Marguérite se dédommageoit des honneurs qu'elle ne recevoit plus, par l'habitude des plaisirs, qu'elle prenoit encore. Le roi *l'avoit priée d'être plus ménagère, & de ne pas faire de la nuit le jour, & du jour la nuit.* Le motif des conseils de ce bon prince étoient la santé de Marguérite, & le bon ordre qu'il eût souhaité qu'elle eût mis dans ses affaires: mais elle lui avoit répondu sur le premier point, que

(1) *Voyez* le journal de Henri IV, tome I, p. 81, sous l'an 1505.

la dépense & la prodigalité même étoit en elle un vice de famille, dont il lui étoit impossible de se corriger ; & sur le second, que c'étoit un défaut d'habitude qu'il n'étoit plus tems de se réformer. Il est des chagrins inséparables des plaisirs & du désordre ; ils se tiennent, pour ainsi dire, par la main. Il lui arriva un accident auquel elle fut très-sensible. Un de ses mignons (1), nommé *Datte* (2),

---

(1) Mezerai, abrégé chron. sous l'an 1505, tome VI, p. 537.

(2) On lit encore des stances faites sur la mort d'Atys, qui paroît être le nom qu'elle donnoit à cet amant. La princesse y parle directement. Cependant il n'est pas bien sûr que les vers soient d'elle. Ils pourroient bien être du *président* MAYNARD, qui fut son secrétaire. Ce poëte dans une de ses odes, adressée à FLOTTE, un de ses amis, dit :

„ L'âge affoiblit mon discours,
„ Et cette fougue me quitte,
„ Dont je chantois les *amours*
„ De la reine MARGUÉRITE „.

Œuvres de Maynard, p. 278. *Voyez* aussi la remarque O de Bayle, sur l'article NAVARRE, (Marguérite de Valois, reine de) & la note (a) sur cette remarque ; & les *Muses françoises*. On y

fut tué d'un coup de pistolet par le jeune *Vermond* à la portière de son carrosse. Ce malheur lui rendit sa demeure odieuse ; elle l'abandonna, & se retira au fauxbourg S. Germain, où elle acheta un

---

lit, p. 385, une pièce sous ce titre : REGRETS *d'une grande dame, sur la mort de son serviteur.* STANCES *par le sieur Maynard*. Cette grande DAME est certainement la reine MARGUÉRITE, & ce serviteur, est le *beau* DATTE, qui y est nommé DAMON. Elle est suivie d'une autre pièce, intitulée : STANCES *sur le même sujet, par le sieur* DE MAYNARD. La princesse y parlant à Damon, qu'elle place dans les champs Elisées, lui dit :

„ Tu leur montres ton cœur pour leur faire pitié
„ Que la main d'un perfide,
„ *Presque dedans mes bras*, ouvrit par la moitié,
„ *D'une balle homicide*
„ Puis tu dis de quels feux nos cœurs furent épris,
„ Et quelle fut l'étreinte,
„ Qui depuis si long-tems avois de nos esprits
„ La liberté contrainte „.

MARGUÉRITE cachoit si peu ses galanteries, que c'étoit lui faire sa cour, que d'en transmettre le souvenir à la postérité, & les chanter devant elle. C'étoit l'emploi de Maynard, secrétaire de ses commandemens, & des musiciens de sa chambre.

autre hôtel proche de la rivière, & *du Pré* (1) *aux Clercs*. Elle y commença de grands desseins de jardinage & de bâtimens, le 21 mars 1608, elle posa la première pierre (2) du couvent des Augustins réformés qui y subsiste, & lequel a donné à la rue le nom qu'elle porte. Elle acheta aussi une petite maison à Issi, à une lieue de Paris : Elle y célébroit le jour de sa naissance, qui étoit le 14 mai, comme nous l'avons dit, lorsqu'elle apprit la mort du roi, assassiné ce même jour par l'exécrable Ravaillac. Elle fut bien moins sensible qu'elle ne devoit l'être à cette funeste nouvelle. Jamais elle n'avoit aimé Henri IV. Ce qui la frappa dans cet évènement, fut la crainte que la

---

(1) On l'appeloit le Pré aux CLERCS ; c'est-à-dire, aux *écoliers* & aux membres de l'université. C'est où se trouve aujourd'hui la rue de l'*Université* & ses environs. Voyez, sur ce sujet, un discours rare & intéressant de P. Ramus, intitulé : *de Legatione*, Paris, *in*-12, 1557, traduit en françois, & publié la même année.

(2) L'inscription de cette première pierre se trouve dans les antiquités de Paris de Dubreuil, p. 764. Elle mérite d'être lue.

régence ne tombât entre les mains de quelqu'un des princes du sang avec lequel elle n'eût pas de liaison; l'historien Dupleix, auquel nous devons plusieurs particularités de la vie de Marguérite, au service de laquelle il fut pendant sept ans, nous apprend qu'il retourna avec la reine à son hôtel du faubourg S. Germain, d'où elle passa la rivière dans un bateau pour se rendre au Louvre.

Dès qu'elle eut appris que la régence étoit assurée à Marie de Médicis, elle fut satisfaite; & s'en retourna aussi contente, que si par la mort du roi, la France n'eût pas reçu la plaie la plus cruelle qu'elle pût éprouver. Ainsi, l'on peut dire que le plus grand de tous les rois & le meilleur de tous les hommes, ne fut regretté ni de la seconde femme, ni de la première, qui donnèrent l'une & l'autre, le spectacle révoltant d'une insensibilité trop marquée, pour qu'on s'y méprît. Marguérite ne prenoit plus de part aux affaires depuis long-tems. Retirée dans son hôtel du faubourg, avec sa petite cour, composée des anciens domestiques des rois ses frères, elle y réunit, dit Mézerai, par un mélange bizarre, les voluptés à la déve-

tion, le luxe & la vanité à l'amour des lettres, la musique & la danse à l'étude la plus sérieuse, la charité chrétienne à l'injustice; se piquant de paroître souvent à l'église, de donner le dixième de ses revenus aux pauvres, d'avoir à sa suite des personnes de lettres & des sçavans, auxquels elle faisoit pension; & faisant gloire d'avoir toujours quelque galanterie, d'imaginer de nouveaux divertissemens, & de ne jamais payer ses dettes. C'est au tems qu'elle passa dans sa maison du fauxbourg S. Germain, qu'il faut rapporter la passion qu'elle conçut pour un des musiciens de sa chambre, nommé COMINE, qu'on appeloit le *Roi Margot*, bien loin de lui déplaire, c'étoit lui marquer sa complaisance que de chanter la chanson qui fut faite sur ce *Virtuose*, qui étoit poëte, & maître de la musique de cette princesse. Peut-être même les paroles étoient-elles de la composition de Marguérite : les voici telles qu'on les trouve dans quelques mémoires, & qu'elles sont rapportées dans l'histoire de la musique de Bonnet (1).

(1) Page 322. Cette petite pièce passa pour

A ces bois, ces prés & ces antres
Offrons les vœux, les pleurs, les sons,
La plume, les jeux, les chansons
D'un poëte, d'un amant, d'un chantre.

Non-seulement elle écrivoit parfaitement bien en prose, ce que prouvent ses mémoires; mais elle réussissoit aussi à faire des vers passables; & les curieux en gardent dans leurs cabinets, qui valent bien ceux des poëtes de son tems, même les plus célèbres. Il n'y auroit rien

---

un chef-d'œuvre, par le sens complet qui se trouve réuni dans la césure des vers réunis. En sorte qu'on peut les lire de cette façon:

A ces bois
Offrons les vœux,
La plume
D'un poëte;
A ces prés
Les pleurs,
Les jeux
D'un amant;
A ces antres
Les sons,
Les chansons
D'un chantre.

à reprocher à Brantôme, à Hilarion de Coste, & (1) aux autres écrivains qui ont vanté ses belles qualités & ses rares talens, s'ils avoient joint les ombres aux

---

(1) Parmi ces écrivains, le jésuite Bussières a voulu prendre un milieu, & n'a pas réussi. Il blâme la *conduite licencieuse* ou les désordres de Marguérite, qu'il impute à son rang, à sa beauté, à sa jeunesse, à la corruption de la cour; mais il fait l'éloge des dernières années de sa vie, passées dans les plaisirs innocens de la musique & de l'étude, & ne manque pas de louer sa libéralité pour les hôpitaux & pour les couvens, sans ajouter que c'étoit aux dépens de ses créanciers qu'elle ruinoit. Le judicieux Pasquier n'auroit-il point eu la reine Marguérite en vue, dans l'épigramme qui suit?

QUÆ *rapit, & populum miserè desævit in omnem,*
Inque inopum censu, non satiata ruit,
Cœlesti ut divûm numeretur in ordine, sacris,
Hanc & posteritas imperiosa colat.
Impia pollutas superis Lina dedicat arces,
O utinam divis jam sociata foret!

J'en ai vu cette imitation.

L'hypocrite Alidor, rempli d'un zèle feint,
Dévore le public, & bâtit une église;
Il prétend qu'on le canonise.
Plût-à-Dieu fût-il déjà saint!

lumières dans leur tableau, comme l'ont fait Dupleix, & Mézerai; si, comme ces auteurs, & à l'exemple du peintre (1) le plus célèbre de l'Antiquité, ils avoient avoué que ces talens sublimes, les dons extraordinaires du corps & de l'esprit qu'elle possédoit, étoient balancés par des défauts aussi grands. Mais en imitant celui qui, pour faire disparoître le défaut d'Antigone (2), le peignit de *profil*, *ils nous ont donné* un portrait infidelle, & qui *rend l'original* trop imparfaitement pour fixer les regards de la postérité. Ils font même tort à l'original. En dissimulant les vices du prince, l'historien rend ses vertus équivoques; & un panégyrique outré donne poids à la satyre. Les libelles deviennent des titres, lorsqu'on ne trouve que des éloges. Le portrait en petit que présente Mézerai de la reine Marguérite, est copié sur celui qu'en a

---

(1) *Has tantas viri virtutes ingentia vitia æquabant*, dit Tite-Live, dans le portrait d'Annibal, lib. 21, p. 9, n. 4, de l'édit. de M. Crevier. Il faut en dire autant de notre MARGUÉRITE.

(2) Ce prince étoit borgne.

tracé avec plus de détail Scipion Dupleix. Après avoir rendu raison de la conduite qu'il a tenue dans son histoire; en parlant avec vérité d'une princesse, qu'il connoît pour sa bienfaitrice, & des enfans qu'elle eut pendant son divorce. Il ajoute ; » au surplus, ce seul défaut, qui » a diffamé cette grande princesse, étoit » couvert de tant de perfections naturel- » les, qu'il n'en peut pas beaucoup dimi- » nuer les louanges ». *La morale de l'auteur n'est pas fort sévère, & cela s'appelle se prêter aux accommodemens. Ce qu'il dit en faire n'est guères plus raisonnable. Nous savons de l'auteur que Marguérite avoit eu un fils de Chanvallon, & un autre de d'Aubiac ; il n'y a guères de PLATONISME dans de pareilles amours ; cependant suivant Dupleix*, » dans » les amours de Marguérite, il y avoit » plus d'art & d'apparence, *que d'effet*, » car elle se plaisoit merveilleusement à » donner de l'amour, à s'en entretenir » *avec décence & discrétion*, & de voir, & » d'ouïr les hommes, faisant les passion- » nés pour elle. Cela même (continue-t'il) » se faisoit ordinairement par manière de » divertissement, selon la coutume de la » cour, où à grand'peine celui-là passe

» pour habile homme, qui ne fait pas » cajoler les femmes ni pour habile fem» me, qui ne fait pas donner quelque » atteinte aux cœurs des hommes. Mais » durant ses repas, & même en ses pro» menades, elle se faisoit entretenir or» dinairement de discours sérieux de la » *théologie*, ou de *la philosophie*, par des » personnes de rare savoir, bien ap» pointées en sa maison; & elle-même » leur donnoit *le sujet du discours*, y » *interposoit* son jugement, & *faisoit* » voir combien elle avoit profité aux » bonnes lettres & aux sciences, & *que* » son éloignement de la cour lui avoit » acquis plus qu'elle n'avoit perdu. *Car* » durant ses disgraces, elle avoit toujours » eu des hommes doctes auprès d'elle, » entre autres les sieurs de *Chauni*, & » *Tuboeuf* (l'auteur eût pu ajouter l'abbé » de Brantôme, Maynard, & parler de » lui-même, si sa modestie ne l'eût point » empêché) ». Il parle ensuite de son goût pour la musique qu'elle employoit au *service divin*, & *à ses récréations*. De son penchant pour la dépense, de son affabilité, de la douceur de son caractère, de sa générosité pour les gens de lettres, il passe au détail de ses aumô-

nés, sans observer, comme a fait judicieusement Mézerai, qu'elle ne les faisoit qu'aux dépens d'une infinité, & de ses créanciers qu'elle ruinoit. » Elle donnoit ordinairement, dit-il, la dixme » de ses revenus aux pauvres. Elle en » retenoit, outre cela, ordinairement, » cent onze, & la raison de ce nombre » étoit que les *usuriers prennent dix pour » cent, & un pour ces dix*, & que ce qu'ils » font en mal, elle le faisoit en bien. » Elle entretenoit aussi *quarante prêtres » Anglois, Ecossois, ou Irlandois*, à » quarante écus par an. Aux quatre fê» tes solemnelles, & le jour de sa nais» sance, elle donnoit de sa main, *cent » écus d'or*, & autant de pains à autant » de pauvres. Les couvens des quatre » mendians de Paris étoient sur son état » à cent écus par quartier. Les Augustins » particulièrement, parce qu'elle enten» doit ordinairement la messe en leur » église, à deux cens écus aussi par quar» tier. *Les Jésuites* de la maison professe » en retiroient autant. Ayant fondé un » couvent d'Augustins réformés, elle les » entretenoit de toutes choses nécessai» res pour leur vie, & pour le service » divin. A la semaine péneuse (la se-

» maine-sainte) elle visitoit les hôpitaux, » n'y donnoit jamais moins de trois à » quatre mille couvertures. Je ne parlerai pas, dit-il encore, des aumônes » & charités qu'elle faisoit tous les jours » en sa maison, & à l'issue de la messe, » soit aux passans étrangers, soit sur requête, & en particulier, pour marier » les pauvres filles, & pour le bâtiment » & ornement des églises ». De tout cela, l'auteur infère *qu'il n'y a pas de doute que Dieu ait ouvert les cieux à son ame, pour y être accueillie des bienheureux anges, après son trépas* (1). Si l'auteur eût été du nombre de ceux que les prodigalités & les aumônes de Marguérite, réduisirent à l'indigence, peut-être eût-il parlé moins affirmativement, & regardé les choses dans un autre point de vue. Mais terminons ces réflexions avec la vie de Marguérite de Valois. La sorte de persécution & les mauvais traitemens qu'elle avoit reçus d'Henri III, la mort du duc d'Alençon son frère, ses chagrins dans sa retraite d'Usson, la

(1) Scip. Dupleix, tome V, vie de Louis XIII, p. 54, sous l'an 1615.

crainte qu'elle eut que Henri IV ne se portât à quelque extrémité contre elle, & jusqu'à attenter sur sa vie pour la punir de ses déréglemens, affoiblirent son tempérament & son esprit même. Elle se défioit de tout le monde, craignoit tout, devint même tout-à-fait *hypocondriaque*, sujette à des terreurs subites qui rendirent sa situation fort triste, les dernières années de sa vie. Elle mourut à Paris dans son hôtel du faubourg S. Germain, le 27 mars 1615, à l'âge de soixante-deux ans. Son corps, après être resté quelque tems en dépôt dans la chapelle de l'église des Augustins, auprès de son hôtel, fut porté à S. Denis; & inhumé dans le tombeau des Valois.

Les vers qu'on a faits à son sujet, environ cinquante ans après sa mort, me paroissent préférables à tout ce qui a paru dans le tems même. C'est ainsi qu'en parloit, il y a un siècle, le Jésuite le Moine, dans un ouvrage que nous avons déjà cité.

„ Cette *brillante* fleur de l'arbre des Valois,
„ En qui mourut le nom de tant de *puissans rois*,
„ MARGUÉRITE, pour qui tant de lauriers fleurirent,

„ Pour qui tant de bouquets, chez les Muses
se firent,
„ Vit bouquets & lauriers sur sa tête sécher:
„ Vit, par un coup fatal, les lys s'en détacher,
„ Et le cercle royal, dont l'avoit couronnée
„ En tumulte & sans ordre, un trop prompt
hyménée,
„ Rompu du même coup, devant ses pieds
tombant,
„ La laissa comme un tronc dégradé par le vent.
„ *Epouse sans époux, & reine sans royaume,*
„ *Vaine ombre du passé, grand & noble fantôme,*
„ Elle traîna depuis, les restes de son sort,
„ Et vit jusqu'à son nom, mourir avant sa
mort (1) „.

Cette princesse s'étant elle-même comparée, avec Marie Stuart, reine d'Ecosse, lorsque fuyant l'indignation de Henri III, elle se retira à Nérac, en 1583, nous ne saurions en faire un parallèle qui ait plus de rapport. Marie & Marguérite perdirent l'une & l'autre leur père dans l'enfance. Après la maison de *France*, il n'en est point de plus ancienne ni

(1) Entret. poët. liv 2, Entretien II, p. 210.

ni de plus illuſtre que celle de *Stuart.* Leur beauté a fait également la matière des éloges de leurs contemporains ; & il eſt difficile de prononcer entr'elles ſur les avantages de l'eſprit, la délicateſſe du génie, & l'étendue des connoiſſances. Toutes deux écrivoient poliment en vers & en proſe ; & toutes deux poſſédoient pluſieurs langues, outre leur langue maternelle. C'étoit un agrément égal dans la converſation, la même vivacité, le même enjouement, cette même fleur de génie que l'éducation polit, que perfectionne la cour, & que la nature ſeule peut donner. Elles devinrent l'une & l'autre l'ornement de la cour de l'Europe la plus brillante ; on ne voyoit ni la reine d'Ecoſſe, ni la reine de Navarre, ſans le tranſport que l'admiration inſpire, & que le reſpect ne retient qu'avec peine. Marie, reine dès le berceau, n'eût joui dans ſon enfance que d'un vain titre, ſi elle n'eût trouvé en France un aſyle & une autre couronne. Marguérite, née auprès du trône, fut reine à dix-neuf ans, & ſe vit par ſon mariage deux fois couronnée, auſſi-bien que Marie. L'une ne jouit en France que d'un bonheur paſſager,

& qu'elle eut à peine le tems de connoître, l'autre, pendant qu'elle fut reine de Navarre, n'eut qu'un titre auguste qui ne la garantit point des chagrins, & même de l'opprobre. Marie, jeune, imprudente, livrée à ses passions & à de mauvais conseils, fut cause de tous ses malheurs. Marguérite s'attira les siens par ses déréglemens, & le peu d'égards qu'elle eut pour les décences du rang où elle étoit élevée. Malgré les apologistes que ces deux princesses ont trouvé, l'histoire s'est élevée contr'elles; & leurs défauts mis dans tout leur jour, n'ont point échappé à la postérité. Elles eussent peut-être été moins blâmées, si les éloges eussent été plus ménagés. Pendant que Marie Stuart fut à la cour de France, avec le titre de *Reine Dauphine*, ou celui de reine de France, aucun nuage ne troubla la sérénité de ses beaux jours; mais la briéveté du règne de François II, & la haine secrette que lui portoit Catherine de Médicis (1), l'ayant obligée de repasser en Ecosse, la fortune

(1) A cause des Guises ses oncles.

se déclara contr'elle de la manière la plus cruelle; & malheureusement les fautes réelles qu'elle fit, ses mariages imprudens, & la conduite qu'elle tint avec ses deux derniers époux, aidèrent sa mauvaise fortune. Marguérite de Valois eut aussi le sort le plus heureux dans sa jeunesse. Elle avoit été tendrément chérie de *Henri II* son père. *Charles IX* son frère l'avoit aimée jusqu'à faire soupçonner la pureté de son penchant pour elle. Cathérine de Médicis sa mère ne pouvoit dissimuler la tendresse qu'elle avoit pour sa *chère fille :* elle avoit dit plus d'une fois, que *Marguérite* (1) *étoit une preuve parlante du peu de justice de la loi Salique; & qu'avec les talens qu'elle possédoit, elle pouvoit égaler les plus grands rois.* Mais son attachement imprudent & équivoque pour le duc d'Alençon,

(1) Brantôme, *Dames illustrés*, dans l'éloge de Marguérite de Valois, reine de Navarre. Soit préjugé d'éducation, soit haine contre Henri, roi de Navarre, Cathérine de Médicis se déclaroit en toute occasion contre la *Loi Salique*; & Brantôme a étalé les mêmes idées dans sa prévention pour les Guises & Marguérite, dont il faisoit ses idoles.

ſon amour déclaré pour le duc de Guiſe, ſa haine, ou une indifférence auſſi marquée & plus inſultante que la haine, pour le roi de Navarre ſon mari, ſes galanteries publiques & ſucceſſives, furent enfin cauſe de ſes malheurs. Et comme les défauts de conduite & de politique conduiſirent Marie Stuart dans ſa priſon de *Fondrainghaye*, les égaremens & le déſordres de Marguérite de Valois lui préparèrent les fers qu'elle porta au château d'*Uſſon*. Il n'y eut guères de différence dans la captivité où ces deux princeſſes furent réduites: & ſi Henri IV eût été un monarque ſévère & auſſi ſenſible que Henri VIII, roi d'Angleterre, au déshonneur que la conduite d'une femme fait réjaillir ſur un mari; s'il eût voulu agir dans toute la rigueur que les lois ſembloient autoriſer, peut-être eût-elle éprouvé le funeſte ſort de Marie. Non-ſeulement elle y avoit donné lieu par les infidélités que l'hiſtoire n'a pu taire; mais au ſcandale d'un divorce volontaire, elle avoit joint la révolte contre ſon roi, & elle avoit fait déclarer l'Auvergne contre lui. Dans *Marie* & dans *Marguérite*, on trouve tous les dehors

de la religion, toutes les pratiques qui sont indépendantes des mœurs, ou du moins qui les condamnent. L'une & l'autre prirent pour prétexte de leurs plus grandes fautes, l'intérêt de la religion catholique; & ce prétexte leur a fait trouver des éloges démentis par la sincérité de l'histoire. Enfin, s'il y a une différence réelle entre ces deux princesses, c'est que les malheurs de Marie Stuart furent plus grands, sa fin plus funeste; c'est que ses fautes ont été expiées par une mort à laquelle on ne sauroit refuser ses larmes, & lavées dans son sang, purifiées par un entier dévouement aux décrets de la Providence. Marguérite, au contraire, ne donna à Dieu que ce que le monde ne vouloit plus, & fut toujours sensible aux plaisirs, parce qu'elle fut toujours insensible à l'opprobre.

MARIE DE MÉDICIS,

Seconde femme de Henri IV.

Henri IV, dans la résolution d'épouser Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, avoit fait toutes les démarches nécessaires pour faire déclarer nul son mariage avec Marguérite de Valois. Cette grande affaire avoit été retardée par la bonne foi du roi, qui n'avoit pas voulu faire à Rome un faux exposé sur la consommation de son mariage, & par respect pour le sang auguste de Valois, qu'il ne voulut pas déshonorer, en se servant des moyens que présentoit la conduite de Marguérite. Cette princesse, qui avoit toujours refusé son consentement, le donna après la mort de la duchesse de Beaufort. Il s'agissoit de trouver une autre personne pour qui le roi se déterminât, & qu'il fît monter sur le trône : le bien de l'état l'exigeoit. Henri ne pouvoit se flatter entièrement du beau titre de *restaurateur de la France*, s'il ne naissoit de lui un successeur légitime, qui per-

pétuât le bonheur qu'il lui avoit procuré. Il pensa à toutes les princesses auxquelles cet honneur pût appartenir. S'entretenant un jour sur cette matière avec Sully son ministre *& son ami*, il lui dit (1) que si ses souhaits pouvoient lui créer une femme telle qu'il la demanderoit, il trouveroit *beauté* en la personne, *pudicité* en la vie, *complaisance* en l'humeur, *habileté* en l'esprit, *fécondité* en génération, *éminence* en extraction, & *grands états* en possession; *mais, mon ami*, ajouta-t'il, *je crois que cette femme n'est ni encore née, ni prête à naître*; ainsi, cherchons un objet réel. Alors passant en revue les princesses à marier; *l'Infante* (2) *d'Espagne*, continua-t'il, *quelque vieille & laide qu'elle puisse être, me conviendroit assez, pourvu qu'avec elle j'épousasse les Pays-Bas. Je ne pense point aux princesses d'Allemagne, parce qu'une*

---

(1) Mém. de Sully, tome I, ch. 79, p. 382.

(2) Claire Eugénie, seconde fille de Philippe II. Il ne lui manquoit que d'être belle & jeune. Elle gouvernoit les Etats de son père, qui l'aimoit au-delà de ce qu'on peut dire.

reine (1) *de cette nation-là a failli de tout ruiner en France. Les sœurs du prince* (2) *Maurice sont Huguenotes, & cela me mettroit mal à Rome, & auprès des Catholiques* (3) ZÉLÉS. *Le duc de Florence* (Ferdinand) *a aussi une nièce que l'on dit être assez belle; mais elle est de la maison de la reine Cathérine, qui a fait bien du mal à la France, & plus encore à moi en particulier. J'appréhende cette alliance pour*

(1) Isabeau de Bavière, femme de Charles VI.

(2) Maurice de Nassau, prince d'Orange, second fils de Guillaume, & d'*Anne*, fille de Maurice, électeur de Saxe. Il naquit le 13 novembre 1567, & a été l'un des plus grands princes de sa maison. Ses sœurs, dont il s'agit ici, étoient FLANDRINE, née le 18 août 1578, morte abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, le 10 avril 1640. CHARLOTTE BRABANTINE, qui épousa, en 1598, *Claude*, duc de la Trémoille, & la princesse EMILIE, dite *Emilia Secunda*. Elles étoient filles du prince Guillaume, & de *Charlotte de Bourbon-Montpensier* sa troisième femme. Il y en avoit trois autres, enfans du même lit, *Louise-Julienne*, *Isabelle*, & *Cathérine-Belgique*; mais elles étoient mariées alors, l'une à Frédéric III, comte Palatin, l'autre à Henri, duc de Bouillon, & Cathérine à Philippe, comte d'Hanaut.

(3) On appeloit ainsi ceux qui se sentoient encore du levain de la ligue.

moi, pour les miens, pour l'Etat. Au-dedans du Royaume, ma nièce de Guise(1) *est de bonne maison, belle, grande, bien faite, un peu coquette, & qui,* dit-on, *aime bien autant les poulets en papier, qu'en fricassée; mais douce, vive, spirituelle, amusante: elle me plairoit beaucoup; mais je craindrois sa passion pour l'agrandissement de ses frères, & celui de sa maison. L'aînée de la maison de* (2) *Mayenne, quoique noire, ne me déplairoit pas non plus; mais elle est trop jeu-*

(1) *Louise-Marguérite de Lorraine*, qui épousa depuis François de Bourbon, prince de Conti. Elle étoit fille de Henri, tué aux Etats de Blois, & de Cathérine de Clèves. Le roi l'appeloit sa *Nièce*, parce que Cathérine de Clèves sa mère, étoit fille de *Marguérite de Bourbon*, femme de François de Clèves & sœur d'Antoine de Bourbon, par conséquent tante du roi, qui n'étoit réellement que cousin, & oncle à la mode de Bretagne, de mademoiselle de Guise, sur laquelle il avoit le germain.

(2) Cathérine de Lorraine, fille de Charles, duc de Mayenne, & d'Henriette de Savoye-Villars, mariée en février 1599, avec Charles de Gonzague, duc de Nevers, & puis duc de Mantoue, morte le 8 mars 1618, âgée de trente-trois ans. Ainsi, elle n'avoit alors que dix-sept ans.

ne. Il y a, continua-t'il, *une fille de la maison de* (1) *Luxembourg, une damoiselle de Guémené* (2), *ma cousine Catherine de Rohan; mais elle est Huguenote, & les autres ne me plaisent pas.* Après cet examen, il conclut qu'au moins vouloit-il une femme qui lui donnât des enfans, qui fût d'humeur douce & complaisante; & qui fût en état de conduire l'Etat & sa famille, s'il laissoit en mourant un dauphin trop jeune pour régner par lui-même; ce que son âge

(1) Ce ne peut être que Diane de Luxembourg, mariée vers l'an 1600, à Louis de Ploësquelec, comte de Kerman en Bretagne, mort le 16 juin 1647, âgée de quatre-vingt ans.

(2) Voyez ce que nous en rapportons, en parlant d'*Antoinette de Pons, Marquise de Guerchevil le*, dans la note première, & Anselme, tome IV, p. 74. Elle épousa Jean de Bavière II du nom, duc de *Deux-Ponts*, comte Palatin du Rhin, le 28 août 1604, & mourut le 10 mai 1607. C'étoit une princesse d'un grand mérite. Henri IV l'appelle sa *Cousine*, parce qu'elle descendoit de Jean I du nom, vicomte de Rohan, vivant en 1350, & de *Jeanne de Navarre*, dite la Jeune, fille de Philippe III, roi de Navarre, & de Jeanne de France, fille de Louis X, & de Marguérite de Bourgogne.

déjà avancé pour le mariage lui faisoit craindre.

Quoiqu'il n'eût pas d'abord regardé Marie de Médicis comme une princesse qui lui convînt, cependant ce fut celle pour laquelle il se déclara. Il écarta le préjugé que le nom de *Médicis* lui inspiroit. MARIE, nièce de Ferdinand de Médicis, grand-duc de Florence, & fille de François de Médicis, dernier duc, & de Jeanne d'Autriche (1), étoit âgée de vingt-quatre ans, lorsque le roi pensa à la demander pour épouse, étant née le 26 avril 1575; elle étoit par conséquent d'un âge convenable à Henri qui en avoit quarante-sept. On parloit avec éloge de sa beauté, & c'étoit avec beaucoup de raison. Son front étoit élevé, ses cheveux du plus beau brun du monde, son teint d'une blancheur admirable, ses yeux vifs, le regard noble, le tour du visage bien formé, la beauté de la gorge répondoit à celle des bras & des mains; & tout cela étoit accompagné d'une taille bien prise & riche.

(1) Fille de l'empereur Ferdinand. François de Médicis l'épousa en 1565.

Gabrielle d'Estrées, regardant un jour le portrait de l'infante Isabelle & celui de Marie, ne put s'empêcher de dire *qu'elle ne craignoit pas l'Espagnole, mais qu'elle auroit peur de la Florentine.* Elle avoit le cœur bon, généreux, l'esprit délicat, mais bien moins étendu qu'elle ne le croyoit, & ayant plus de présomption que de capacité, plus d'entêtement que de mérite. Attachée (1) opiniâtrément à *ses sentimens*, ou à ceux des personnes qui la conduisoient, elle avoit le goût des intrigues, cette politique Italienne qui consiste à faire des partis & à les diviser; mais elle ignoroit l'art de les réunir en sa faveur, & d'en tirer avantage. Au contraire, elle en fut toujours la victime. Le roi, lorsqu'il étoit fâché, l'accusoit d'être fière, défiante, orgueilleuse, amie du faste & de la dépense, paresseuse & vindicative; mais il convenoit qu'elle étoit discrète,

(1) Dès sa jeunesse, elle fut si attachée à ses propres volontés, que la grande duchesse sa tante, qui avoit le soin de sa conduite, se plaignoit souvent de la fermeté qu'elle avoit en ses résolutions. Hist. de la Mère & du Fils, *in*-4, 1730, p. 4, col. 2.

& qu'il étoit difficile de découvrir ce qu'elle vouloit cacher. Marie, avec ces qualités & ces défauts, ne laissoit pas d'avoir une partie de ce que demandoit Henri IV; mais elle n'eut jamais pour lui cette douceur, & cette complaisance qui faisoit un des trois objets principaux qu'il demandoit pour vivre heureux. Brulart de Silleri & Alincourt allèrent à Florence, où le traité de mariage fut arrêté le 25 avril 1600. Le grand duc Ferdinand donna à sa nièce six cent mille écus en dot (1) en y comprenant les sommes que lui devoit le roi, & desquelles il donnoit quittance, & sans y comprendre les présens & les joyaux en pierreries

---

(1) La dot de madame Élisabeth de France, sœur de Louis XIII, mariée à Philippe IV, ne fut portée qu'à quatre cent mille écus : & la reine mère, *Cathérine de Médicis*, n'avoit eu que trente mille écus du duc d'*Urbin* son père, cent mille écus que le pape Clément VII lui donna, *pro singulari suo in neptem amore; tum etiam habitâ ratione splendoris ac fortunarum domus* (Franciæ) *in quâ recipitur*, porte le contrat de mariage en latin de Cathérine de Médicis avec le duc d'Orléans, depuis Henri II. Mais elle apportoit le comté de Lauragais, estimé un million d'écus. Le douaire n'étoit réglé qu'à dix mille livres.

& en meubles. Henri lui assura un douaire de deux cent mille écus. Après la signature des articles, Ferdinand fit rendre à sa nièce tous les honneurs dus à une reine de France. La princesse dîna publiquement, le duc de Bracciano (Virginio Ursini) lui présenta *à laver*, & Silleri, ambassadeur du roi, la serviette. Elle fut assise à table sous un dais, & le duc son oncle beaucoup plus bas qu'elle. Il y eut concert après le dîner, course de bague, & la journée finit par une comédie. On peut juger de la magnificence des fêtes par la dépense d'un seul *ballet*, & d'un concert qui fut estimé soixante mille écus (1). Alincourt (2) partit aussi-tôt pour apporter au roi le traité de mariage & le portrait de la reine. *Frontenac* fut

(1) Remarques touchant les régences. Régence de Marie de Médicis, p. 79.

(2) Charles de Neufville, seigneur d'*Alincourt*, marquis de Villeroi, père de Nicolas, duc de Villeroi, maréchal de France, de Camille, archevêque de Lyon, de Ferdinand, évêque de Chartres, & fils de Nicolas, seigneur d'Alincourt, secrétaire d'état. *Voyez* les secrétaires d'état de du Toc, p. 141. Anselme, généalogie de Villeroi.

envoyé pour lui servir de premier maître d'hôtel, & lui présenter la première lettre du roi, & au grand-duc, le portrait de sa majesté : pour mettre la princesse en état de parler à Henri en françois, on lui donna des maîtres. On remarque que le premier livre qu'elle lut, fut un roman, intitulé CLORINDE, ou *l'amante tuée par son amant;* sujet tiré de la *Jérusalem du Tasse* (1), dont elle connoissoit toutes les beautés. Elle eut le tems de prendre quelque teinture de la langue Françoise; les affaires du roi avec le duc de Savoye, l'ayant empêché de consommer son mariage avant le mois de décembre de cette même année 1600. Avant que de partir de Lyon pour aller à Grenoble, il donna ordre à Bellegarde (2), son grand écuyer, d'aller à Florence, & de remettre sa procuration au grand-duc, pour épouser Marie en son nom. Ce seigneur partit avec une suite de quarante gentilshommes,

---

(1) Chant XII.

(2) Roger de S. Larry & de Termes, duc de Bellegarde, mort à Paris, sans postérité, le 13 juin 1646, âgé de quatre-vingt-trois ans, sept mois, trois jours.

s'embarqua à Marſeille, & arriva à Florence ſur la fin du mois de ſeptembre. Il fut reçu au port par les princes, *Jean* & *Antoine*, fils naturels du grand-duc qui alla lui-même avec toute ſa cour le recevoir hors de ſon palais. Bellegarde y fut conduit avec les gentilshommes de ſa ſuite, & ayant fait la révérence à la princeſſe de Toſcane, *un genou en terre*, il lui préſenta une lettre du roi, & lui expliqua de vive voix la commiſſion de laquelle il avoit l'honneur d'être chargé. La cérémonie du mariage ſe fit (1) dans la grande Egliſe de Florence, avec toute la pompe convenable à la fête; & ce fut le cardinal Aldobrandin, légat du pape, qui reçut les *paroles de préſent*. Marie fit ſes adieux le 13 octobre, & s'embarqua le 17 à Livourne avec dix-ſept galères. Chriſtine de Lorraine, grande-ducheſſe, la ducheſſe de Mantoue, le duc de Branciano, Antonio de Médicis, & leur ſuite l'accompagnèrent juſqu'à Marſeille. Elle y fut reçue par le connétable, le chancelier, & les ducs de Nemours, de Guiſe & de Ventadour. Les cardinaux

---

(1) Le 5 octobre 1600.

de Joyeuse de Gondi, de Givri, de Sourdis, s'y trouvèrent aussi, avec plusieurs évêques & quelques autres seigneurs du conseil de sa majesté, & entr'autres de *Maisse* & de *Fresne*. De Gènes à Marseille, la navigation fut périlleuse, & les vents contraires. On fut dix jours à faire le trajet (1). La princesse ne fit paroître aucune crainte, & conserva toujours sa gaieté. Elle aborda à Marseille, le 3 novembre 1600, accompagnée de six galères du grand-duc, de cinq du pape, & d'un pareil nombre de Malte. La guerre avec la Savoye empêcha celles de France de s'y joindre. Les Florentins ayant voulu prendre la droite après la générale (2), furent obligés de la céder aux chevaliers de Malte, qui déclarèrent

(1) Malherbe feignant que Neptune cherchoit à retenir Marie, dit :

> *Dix jours* ne pouvant se distraire
> Au plaisir de la regarder,
> Il a, par un effort contraire,
> Essayé de la retarder.

Poësies de Malherbe, l. III, p. 71.

(2) C'est-à-dire, la galère qui portoit la princesse.

qu'ils en viendroient plutôt au combat, que de renoncer à leur droit. Pour le décider ils offrirent de se battre cinq contre sept. Rien de plus magnifique que la galère (1) de la reine. Elle avoit soixante-dix pas de longueur, avec vingt-sept rames de chaque côté. Tous les dehors en étoient dorés, les bords de la poupe marquetés de cannes d'Inde, de grenadines, d'ébène, de nacre, d'ivoire & de lapis. *Elle étoit* garnie de vingt grands cercles de fer s'entre-croisant, enrichis de topases, d'émeraudes & d'autres pierreries, avec un grand nombre de perles pour les distinguer. Le dedans répondoit au dehors. Vis-à-vis du siége de la reine, paroissoient les armes de France; des diamans formoient les fleurs de lys. A côté étoient les armes de Médicis, formées par cinq gros (2) rubis, avec un saphir, une grosse perle au-

(1) P. Matthieu, hist. d'Henri IV, tome I, l. 3, narration 5, sous l'an 1600, p. 669. Dupleix, hist. de France, tome IV, p. 294. Il copie Matthieu.

(2) Les armes de Médicis sont d'or à cinq tourteaux de gueules, 2, 2, 1. au tourteau d'azur mis en chef.

dessus, & une grande émeraude entre deux, & deux croix au-dessous, l'une de rubis, l'autre de diamans. Les rideaux de fenêtres vitrées de glaces de cristal, étoient de drap d'or à franges, & les chambres tapissées de pareille étoffe. Elle fut reçue par le connétable: quatre consuls de Marseille lui présentèrent les clefs, & un poële de drap d'argent sous lequel elle fut conduite au palais. Le parlement de Provence lui rendit ses respects dans la grand'salle; & le premier président du Vair, l'homme de France qui a le premier connu le goût de la vraie éloquence, la complimenta au nom de sa compagnie. Les duchesses de Nemours & de Guise, & mademoiselle de Guise, qui fut depuis princesse de Conti, vinrent la saluer, & furent reçues avec la distinction qui leur étoit due. La dernière de ces dames, qui avoit eu des prétentions sur le cœur de Henri IV, la trouva plus belle qu'elle n'eût souhaité. Marie alla de Marseille, où elle resta treize jours, à Aix, & d'Aix à Avignon, où elle eut une magnifique entrée. Les conquêtes du roi firent le fond des spectacles, qui en furent l'ornement.

Le Jésuite Valadier, qui en a publié la description, dit que la reine étoit vêtue à l'Italienne d'une robe de drap d'or à fond bleu, coiffée fort simplement, la gorge couverte, les *cheveux en leur naïve beauté, sans griserie* (il veut dire sans poudre) *& sans fard*. Suarez, chevalier de l'ordre du pape, & assesseur d'Avignon, la harangua un genou en terre. Trois demoiselles, représentant les Grâces, lui offrirent les clefs de la ville. L'archevêque la reçut dans son église, & le consulat de la ville au grand palais, où il lui présenta cent cinquante médailles d'or sur lesquelles étoient gravés le portrait du roi & celui de Marie; & sur le revers, la ville d'Avignon. Elle arriva enfin à Lyon le samedi 2 décembre; elle logea la veille au faubourg de la Guillotière, & alla le lendemain à la Motte, où elle reçut les complimens de tous les ordres de la ville; le chancelier lui servit d'interprète. Il n'y eut que le clergé qui parla debout; les orateurs de tous les autres ordres ayant parlé à genoux, à l'exception des députés des villes impériales, Suisses & Grisons. Le chancelier les ayant voulu obliger de parler à genoux, ils remontrèrent qu'ils ne

l'avoient pas fait à l'entrée de Henri II, ni à celle de Henri IV ; & cela fut examiné & justifié. Balthasar (1) de Villars, président en la sénéchaussée de Lyon, porta la parole pour la robe, & se fit admirer. La nuit survint, & elle entra dans la ville aux flambeaux par la porte Dauphine, au-dessus de laquelle étoient ces quatre vers qu'on trouvera ici avec plaisir.

---

(1) Ce Balthasar étoit le fils de François de Villars, auquel *Charles Fontaine* adressoit ce quatrain, qui se trouve parmi ses poësies, imprimées à Lyon, chez Jean Citoys, en 1557.

AU JUGE DE VILLARS,
Juge ordinaire.

„ Douce parole d'importance,
„ Constance en zèle de justice,
„ Justice en zèle de constance,
„ Luisent chez toi, en ton office „.

François de Villars, auquel Fontaine parle, étoit frère aîné de Claude I, seigneur de la Chapelle, qui fut père de Claude II, aïeul de Claude III, bisaïeul de Claude IV, dit le *marquis de Villars*, & trisaïeul de *Louis-Hector*, *maréchal duc de Villars*, le héros de notre siècle. *Voyez* Anselme, tome V, p. 191.

Pour une princesse si belle,
Je pouvois paroître autrement;
Mais j'ai gardé mon ornement
Pour le dauphin qui naîtra d'elle.

La reine attendit le roi huit jours à Lyon, Henri qui étoit parti en poste par le plus mauvais tems du monde, n'y arriva que le 9 décembre sur les trois heures après-midi (1). Il voulut voir la princesse sans être connu, & se mêla dans la foule à son souper, de manière qu'il pût la voir à son aise; mais à peine fut-elle entrée dans sa chambre, qu'il y entra lui-même. Elle se présenta avec une profonde révérence, ou suivant quelques écrivains, elle fléchit le genou pour lui baiser la main. Le roi la salua avec cette politesse aisée qui lui étoit naturelle; & après quelques complimens galans, & un récit abrégé des fatigues de son voyage, & du succès de ses armes contre le duc de Savoye, il se retira pour souper, & consom-

(1) Les mémoires de Sully disent sur les *onze heures du soir*. Ils ajoutent que le roi & Sully, qui l'accompagnoit, furent obligés d'attendre une heure & demie au bout du pont de Lyon, avant qu'on vînt leur ouvrir, S. M. n'ayant pas voulu donner avis de son arrivée.

ma le mariage le même jour, 9 décembre 1600. Ce ne fut que le dimanche 17 suivant, que la (1) cérémonie de la bénédiction s'en fit dans l'église de S. Jean de Lyon. Le légat *Aldobrandin* qui avoit reçu les paroles de présent à Florence, en reçut la confirmation, & bénit les deux époux à Lyon. Le roi en six semaines avoit conquis la Savoye; en aussi peu de tems il se maria, fit la paix avec le duc de Savoye, & ramena avec la paix la reine en état de donner un

(1) „ Et bien que le mariage fût parfait, le „ roi l'ayant ratifié par procureur & *par paroles* „ *de présent*, & qu'il ne fût nécessaire d'y ajouter „ autre solemnité, il voulut néanmoins que son „ peuple eût sa part de cette publique réjouissance, „ ordonnant la cérémonie pour le dimanche ensuivant, qui fut célébrée devant le grand autel „ de l'église de Saint-Jean de Lyon, où la bénédiction nuptiale fut donnée aux Epousés par le „ légat „. Pierre Matthieu, hist. de Henri IV, tome I, l. 3, cinquième narration, p. 679. Bien des auteurs omettent ces circonstances, qui me paroissent considérables. Tout, à l'exception du P. Anselme, qui le date du 27, datent le mariage du roi du 9 décembre à Lyon (c'est le jour de la consommation). Il est vrai que *Dulondel*, dans ses Fastes, date la consommation du mariage du 9 décembre, & les cérémonies du 17; en quoi il ne s'accorde pas avec Anselme, qui dit le 27, par erreur d'impression.

dauphin aux François qui n'en avoient point vu depuis François II. Marie arriva à Paris au mois de mars 1601 ; elle alla descendre dans la maison de *Gondi* son premier gentilhomme d'honneur ; ensuite elle fit quelque séjour dans celle de Zamet, qui a depuis été l'hôtel des Lesdiguières, près la Bastille : elle prit enfin son appartement au Louvre. La ville vouloit lui faire une entrée ; & cette fête, conforme à son zèle, eût été d'un éclat sans égal. Mais le roi naturellement économe, & qui n'aimoit pas ces fêtes, dont la dépense réjaillit toujours sur le peuple, exigea qu'on se ménageât pour une plus grande occasion. C'étoit celle du sacre dont il vouloit parler. Il mena la reine à S. Germain, où il faisoit bâtir ; & la cour qui y fut brillante, se contenta du bal & du jeu qui en faisoient les plaisirs ordinaires. Un voyage de dévotion succéda à celui de S. Germain, & le roi alla (1) à Orléans avec la reine faire son *jubilé*. Ce fut dans ce voyage qu'il posa la

(1) Au mois de mai 1601.

la première pierre de l'église de *sainte Croix*, ayant assigné des fonds pour l'édifice de cette superbe Basilique due à sa piété, à la place de celle que les protestans avoient détruite. La reine étoit venue de Lyon à Paris étant grosse. Elle accoucha le jeudi 27 septembre 1601, vers les dix heures du soir (1), du dauphin Louis. Jamais joie ne fut plus vive; celle de la cour & des peuples égala celle du roi. Henri qui en fit part à Sully le

---

(1) Le mariage ayant été consommé, le 9 décembre 1600, Louis XIII naquit au bout de neuf mois dix-huit jours, dans la dixième lune. *Étienne Bernard*, lieutenant-général au bailliage de Châlons, comprit, dans ce chronographe, l'an, le jour de la semaine, le signe du zodiaque, le mois & l'heure de la naissance de Louis XIII.

LVCE JOVIS PRIMA, QVA SOL SVB
LANCE REFVLGET,
NATA SALVS REGNO EST, IVSTITIÆQVE
CAPVT.

Les lettres numérales de ce distique réunies donnent l'année 1601; & le premier vers apprend que le dauphin naquit le jeudi du mois de septembre, sous le signe de la balance, circonstance qui lui fit donner le surnom de JUSTE.

jour même, lui écrivoit (1); » *Que de* » *tous les témoignages miraculeux qu'il* » *avoit reçus de l'assistance de Dieu depuis* » *son avénement à la couronne, il n'y avoit* » *pas un seul qui lui eût fait ressentir plus* » *vivement les effets de sa divine bonté,* » que l'heureux accouchement de la » reine son épouse, qui venoit de met- » tre au monde un fils, dont je reçois, » disoit-il, *une joie que je ne puis assez* » *exprimer* ». Peignons-la d'un seul trait.

Henri (2), au comble de ses vœux, & au milieu des complimens & des acclamations, fut si pressé en allant à l'église remercier Dieu, qu'il perdit son chapeau dans la foule. La fécondité de la reine la rendit encore plus chère au roi & à la France, & il n'eût tenu qu'à elle de rendre l'état & son époux également heureux. Elle étoit d'un tempérament robuste, & malgré le travail de l'accouchement qui fut pénible, deux

(1) Mémoires de Sully, tome II, p. 28, ch. 6, & p. 33, ch. 8. Cette lettre étoit contresignée. Il écrivit un billet de sa main, de quatre lignes, sur le même sujet, daté de Fontainebleau, *à dix heures du soir*.

(2) P. Matthieu, liv. IV, p. 107.

jours après, elle parloit de se lever: » Il est impossible de croire *comme ma* » *femme* se porte bien, écrivoit le 29 sep- » tembre le roi à Sully. Vu le mal qu'elle » a eu, *elle se coëffe d'elle-même, & parle* » *déjà de se lever* ». Par cette même lettre, Henri lui apprend que la reine a gagné *Montreaux, parce qu'elle lui avoit fait un fils.* Cette maison voisine de Meaux en Brie, avoit été bâtie à grands frais pour Gabrielle d'Estrées, qui avoit porté le titre de marquise de Montreaux, avant que d'être duchesse de Beaufort, & le roi s'en accommoda pour la reine, qui la lui avoit demandée. C'étoit une des moindres preuves de tendresse que Henri lui marqua. Mais elle étoit Italienne & jalouse, & Henri IV n'avoit pu vaincre son penchant prodigieux pour les femmes. Malgré l'estime & l'amour même qu'il avoit eu pour *sa femme* (car c'étoit ainsi qu'il l'appeloit ordinairement), il conservoit la passion qu'il avoit eue pour mademoiselle d'Entragues, qu'il avoit faite marquise de Verneuil. Il avoit lié depuis avec Jaqueline de Beuil, comtesse de Moret. La Bourdaisière, fille de la reine, madame de Boinville, femme d'un

(1) conseiller au parlement, qui fut depuis maître des requêtes, & Mademoiselle Clain, l'occupèrent tour-à-tour : il risquoit même sa santé avec les femmes les plus décriées, telles que la *Glandée*, dont parle (2) Bassompierre dans ses mémoires, & quelques autres femmes d'une vie aussi déréglée. Marie de Médicis, soit par tendresse, soit par ce mouvement de vanité naturel à une femme à qui sa beauté donne de justes prétentions, avoit tous les jours des contestations ou avec le roi, ou avec ses maîtresses. Tantôt elle prenoit pour prétexte de ses inquiétudes la santé du roi, tantôt son salut & le soin de sa réputation ; quelquefois elle le menaçoit de faire en public des affronts à celles qu'il aimoit, & quelquefois même elle le faisoit craindre pour leur vie. Celle qui étoit la plus chérie, étoit la *d'Entragues*, & elle étoit aussi celle que la reine haïssoit le plus. C'étoit une femme toute charmante, & qui étoit presque devenue

---

(1) Mém. de Sully, tome II, c. 13, pp. 62 & 69.

(2) Tome I, p. 74.

néceſſaire au roi par la vivacité de ſa converſation & les agrémens de ſon eſprit : elle délaſſoit le monarque de ſes grandes occupations par ſa gaieté, ſes ſaillies, ce tour d'eſprit enjoué & inimitable, que le roi aimoit; mais fière de ſa faveur, elle n'épargnoit quelquefois pas la reine elle-même.

Leurs brouilleries ne finiſſoient que pour recommencer. Dans un voyage que le roi fit à Blois, en 1602 (1), il ſurvint un différent entre le roi & la reine, que Sully eut bien de la peine à concilier malgré ſa prudence, & ſon crédit ſur l'eſprit du roi. Il paroît que les ſujets de la méſintelligence étoient, d'un côté, la faveur extraordinaire de la marquiſe de Verneuil, & d'un autre celle où étoit auprès de la reine, *Eléonore* Galligay, & le deſſein que cette princeſſe avoit d'établir la fortune de cette femme en France, & de lui faire épouſer Concini, qui fut depuis le maréchal *d'Ancre*. Elles ſe renouvellèrent par un accident qui penſa coûter bien cher à l'état. Le roi étant (2) allé à Saint-Ger-

(1) Mém. de Sully, tome II, ch. 10, p. 43.
(2) Le 9 juin 1606.

main avec la reine, tous les deux dans le même carrosse, accompagnés seulement de la princesse de Conti, du duc de Montpensier, & du duc de Vendôme, la voiture versa en passant *le bac* de Neuilly, qui étoit où l'on a depuis construit un pont de bois. Le roi & le duc de Montpensier plus agiles, ne coururent point de risque, ayant sauté par-dessus la portière; mais la reine & la princesse pensèrent se noyer, & c'en étoit fait de la reine, si *la Chataigneraye* ne s'étoit jeté dans l'eau, & ne l'en eût retirée par les cheveux. La Chataigneraye qui eut le bonheur de sauver la reine, retira aussi le duc de Vendôme de l'eau. Ce service important lui valut un *enseigne* de diamans de quatre mille écus, & il fut fait capitaine des gardes de la reine. La marquise, en parlant de cet accident, avoit dit au roi, qu'*elle en avoit été fort alarmée, & que si elle y eût été présente, en le voyant sauvé, elle auroit crié de bon cœur: LA REINE BOIT.* Cela avoit été rapporté à la reine, qui trouva ce *bon mot* fort mauvais, & en parut fort en colère. Elle ne pouvoit digérer que le roi passât ses plus doux momens avec une rivale qui se déclaroit si hau-

tement contr'elle; & le roi étoit d'autant plus embarrassé dans cette occasion, que la reine avoit montré une grande attention pour lui, s'étant informée de l'état où il étoit, dès qu'elle eut la respiration libre, en disant, où est le Roi?

Marie cherchoit à se venger de la marquise, en faisant valoir ses droits & son rang dans toute leur étendue. Ce n'étoit que *tracasseries* & brouilleries dans l'intérieur de la maison royale. L'histoire du tems rapporte que le roi, qui découchoit rarement d'avec la reine, étoit quelquefois obligé de se lever pour se soustraire à ses reproches & à sa mauvaise humeur.

L'auteur de l'histoire de la mère & du fils dit: » Qu'il avoit appris du duc » de Sully, qu'il ne les avoit jamais vus » huit jours sans querelle; qu'une fois » entr'autres, la colère de la reine la » poussa jusqu'à lever le bras, que le » duc de Sully rabattit avec moins de » respect qu'il n'eût désiré, & si rude- » ment qu'elle disoit qu'il l'avoit frap- » pée, quoiqu'elle se louât de son pro- » cédé, reconnoissant que sa prévoyance » n'avoit pas été inutile. J'ai aussi ap- » pris, ajoute le même auteur, que le

» roi outré de ses mauvaises humeurs, » ayant été contraint de la quitter à Paris, & de s'en aller à Fontainebleau; » il lui envoya dire que si elle ne vou» loit pas changer de conduite, il seroit » contraint de la renvoyer à Florence » avec tout ce qu'elle en avoit amené. » Il vouloit désigner sa confidente *Eleo» nora* & *Concini* son mari. Je serai obli» gé, disoit-il, aussi quelquefois, de la » prier de vivre séparée dans une de ses » maisons ». Mais le roi étoit sans rancune; un peu de douceur de la part de la reine raccommodoit tout; il s'en croyoit aimé; & après leur raccommodement, il disoit à ses confidens, *que si elle n'eût point été sa femme, il eût donné tout son bien pour l'avoir pour maîtresse*.

Un prince qui avoit pacifié toute l'Europe, qui lui avoit donné des loix, que ses alliés aimoient, que ses ennemis redoutoient, que toute la France adoroit, dont la politique & les armes étoient respectées jusqu'en Asie: Henri étoit la victime des démêlés continuels de sa femme & de ses maîtresses, & n'avoit pu se procurer le repos & les douceurs de la paix qu'il procuroit à tous ses sujets.

Nous aurons occasion d'entrer plus particuliérement dans ces détails, en parlant de la marquise de Verneuil, & des autres personnes qu'il aima. Rosni, Belle-garde, Villeroi, ses amis & ses ministres, étoient souvent employés à concilier ces intérêts, & y étoient plus embarrassés qu'à régler ceux de l'Etat. La bonté du roi, homme sur le trône, & sur qui l'humanité l'emporta toujours, étoit en partie la source de ses chagrins; il les dissimuloit autant qu'il lui étoit possible, & tâchoit de les bannir par le jeu, le bal, & les autres amusemens de la cour; & tout y paroissoit tranquille & brillant au-dehors. La reine se consoloit avec *Léonora Galigaï* sa confidente, de laquelle le génie supérieur avoit même acquis l'estime du roi, en travaillant à la réunion de la marquise de Verneuil avec sa reine. Le mariage de Léonore avec Concini, Italien, favori de Marie de Médicis, en avoit été la récompense. Le tems & la raison avoient enfin obtenu une conduite plus douce & plus pacifique de la reine.

Il y avoit long-tems qu'elle aspiroit à être couronnée à Saint-Denis. Elle y avoit trouvé quelque résistance dans l'es-

prit du roi, qui n'aimoit pas ces dépenses ni ces cérémonies fastueuses ; mais enfin il avoit cédé. Marie avoit été couronnée le 13 mai ; & Henri IV en regardant la reine habillée avec toute la pompe convenable à ce grand jour, en fut si charmé, qu'il ne put s'empêcher de dire : *qu'il n'avoit jamais rien vu de si beau que la reine sa femme* (1).

Toutes les circonstances du couronnement avoient de quoi flatter la princesse la plus ambitieuse. Marie fut conduite par les cardinaux de Gondi & de Sourdis. Les côtés ou les pans de son manteau semé de fleurs de lys sans nombre, étoient soutenus par monsieur le dauphin & le duc d'Anjou, à cause de la maladie du duc d'Orléans, ayant à côté d'eux Souvré & Béthune leurs gouverneurs. Madame, sœur du roi, & la reine Marguérite, marchoient

---

(1) C'étoit le nom ordinaire qu'il lui donnoit, voulant aussi que M. le dauphin & ses autres enfans l'appelassent PAPA, ou mon père, & non *monsieur*, ou SIRE, usage qu'il n'aimoit pas, & introduit à la cour par Cathérine de Médicis, dit Dupleix, tome IV, p. 412, n. 30.

après la reine. La princeſſe de Conti & la ducheſſe de Montpenſier portoient la queue de ſon manteau. Le prince de Conti portoit la couronne, le duc de Vendôme le ſceptre, & le chevalier de Vendôme ſon frère, la main de juſtice. Le cardinal de Joyeuſe ſacra la reine, & lui mit enſuite la couronne ſur la tête. C'étoit la même qui avoit ſervi au couronnement du roi; mais parce qu'elle étoit trop peſante, on lui en donna une plus légère au retour de l'autel. On obſerva qu'elle penſa lui tomber de deſſus la tête, ſi elle n'y eût mis la main pour la retenir; & cela fit dire, ſuivant quelques hiſtoriens, *que ſon autorité ſeroit attaquée, mais qu'elle l'affermiroit par ſon courage & ſa vigilance.*

Le roi, qui ſe diſpoſoit à ſe mettre à la tête de ſes troupes, avoit réſolu de lui laiſſer la régence, & pour conſeil, le connétable de Montmorenci & le chancelier Sillery.

Pour conſacrer la mémoire du couronnement, on jeta au peuple un grand nombre de pièces d'or & d'argent, ſur leſquelles étoient gravés, d'un côté, le portrait de la reine, & ſur le revers une

couronne d'où fortoient trois rameaux (1) ; un de laurier, un de palmier, & un d'olivier, avec cette légende : *Seculi felicitas* (*bonheur du fiècle*). Le roi avoit affifté à la cérémonie dans un cabinet vitré pratiqué du côté de l'épître. Il y parut extrêmement gai, & retourna à Paris avec la reine. On y préparoit une entrée qui devoit furpaffer tout ce qu'on avoit vu jufques-là en ce genre. Huit cens ouvriers y travailloient jour & nuit, & elle devoit fe faire le dimanche 16 mai 1610, lorfque Ravaillac ravit à la France le meilleur de fes rois par l'horrible parricide du 10 mai 1610.

Parmi les prodiges & les prédictions qui précédèrent la mort du roi, on rapporte que *Marie* étant couchée auprès de lui, fe réveilla baignée de larmes, & que preffée de découvrir au roi le fujet de fes pleurs, elle lui dit qu'elle avoit rêvé qu'elle le voyoit affaffiner ; à quoi il répondit que *fonges étoient menfonges, & qu'il ne falloit pas s'y arrêter*. On dit

(1) Ces trois rameaux marquoient les victoires du roi, la fécondité de la reine, & la paix procurée aux peuples.

aussi que cinq ou six jours avant le couronnement, cette princesse étant allée à Saint-Denis voir les préparatifs qu'on y faisoit, se trouva saisie d'une si grande tristesse en entrant dans l'église, qu'elle ne put s'empêcher de pleurer. On ajoute que le roi étant entré dans la chambre de la reine, en sortit & y rentra, ne pouvant la quitter; qu'elle lui dit: *Vous ne pouvez sortir d'ici, demeurez-y, je vous en supplie. Vous parlerez demain à M. de Sully.* Il vouloit aller à l'Arsenal & avoit dit trois fois adieu à la reine. Ces présages sont même ceux dont on convient le plus unanimement, & les plus croyables.

La perte que faisoit la reine n'avoit d'égale que celle que faisoit l'Etat. Sa douleur devoit être sans bornes. Qu'on écarte un penchant d'habitude pour le sexe, Henri n'étoit pas seulement le plus grand roi du monde, il étoit encore le meilleur des époux, le plus honnête homme. C'étoit l'ame la plus belle, le cœur le plus droit qui fût jamais sorti des mains de la nature. On accuse la reine de n'avoir pas été assez convaincue de toutes ces vérités; ses regrets ne furent ni aussi vifs, ni aussi durables qu'ils auroient

dû l'être. On eût dit que le pouvoir absolu que lui alloit donner ce fatal évènement, la récompensoit assez de sa perte. Le roi avoit été assassiné sur les quatre heures après-midi. A six heures du même jour, la reine avoit pris toutes les précautions nécessaires pour faire rendre l'arrêt qui la déclara régente. Espernon fut celui qu'elle employa pour faire assembler la cour. Ce seigneur, dont la hauteur étoit insupportable, se présenta brusquement, & la main sur la garde de son épée. *Elle est encore dans le fourreau*, dit-il, d'un ton fier & menaçant; *mais il faut la tirer, si la reine n'est pas déclarée régente. Quelques-uns d'entre vous demandent du tems pour délibérer. Leur prudence n'est pas de saison: ce que je leur propose peut se faire aujourd'hui sans péril, & ne se sera pas demain sans carnage.* Ce ton que d'Espernon n'eût pas pris impunément pendant la vie de Henri IV, en imposa. Dès le lendemain 15 mai, Marie alla au parlement, qui se tenoit aux Augustins, à cause du cérémonial de l'entrée, & y fit confirmer par la bouche du roi, âgé de dix ans, l'arrêt du parlement, & la régence qui fut jointe à la tutelle.

Qu'on donne toutes ces démarches aux ſoins de l'Etat & à la ſûreté de la maiſon royale ; la vraie douleur ne conſiſte pas dans les cris & l'inaction des gémiſſemens ; mais Marie devoit au moins reſpecter la mémoire du plus grand roi du monde, en ne prenant pas auſſi rapidement qu'elle le fit un ſyſtême de gouvernement entiérement oppoſé à celui de ſon époux. La diſgrace de Sully eut pour époque l'inſtant de la mort du roi. On compte pour rien les ſervices d'un homme qui, outre quarante & un millions d'argent comptant qu'il avoit ménagés au roi, deſquels il y en avoit vingt & un à la Baſtille, outre le revenu courant, promettoit encore ſoixante & quinze millions ſi le beſoin eût été preſſant. *Concini* & ſa femme remplacèrent Sully. Enfin, dit Mézerai, la cour changea de face, le gouvernement de Maximes ; l'ordre qu'avoit établi Henri IV, fut renverſé ; ſes tréſors diſſipés, ſes fidèles ſerviteurs éloignés, ſes alliances abandonnées pour en prendre de nouvelles & de toutes oppoſées. La France triomphante & maîtreſſe de l'Europe, ſe vit preſque réduite ſous la direction des Eſpagnols & des Agens de la cour de

Rome, qui furent les oracles de la régence. Tel eſt le tableau qu'en fait le plus ſincère de nos hiſtoriens (1). On prétend que la Rivière, médecin du roi qui ſe mêloit d'aſtrologie, & qui, par ordre de ſa majeſté, avoit dreſſé le thème natal de Louis XIII, avoit prédit une partie de ce qui arriva après la mort de Henri IV. Ce prince l'ayant obligé comme malgré lui, de lui communiquer le réſultat de ſes obſervations : « Sire, *lui dit la Rivière*, » Votre fils vivra âge » d'homme, il régnera plus long-tems » que vous ; mais vous & lui ſerez tout » différens en inclinations & humeurs. Il » aimera ſes opinions & fantaiſies, quel» quefois celles d'autrui ». *Déſolations menacent vos anciennes aſſiſtances : vos ménagemens ſeront déménagés.*

Par la conduite que tint la reine mère, elle éprouva que le roi ne lui avoit rien dit que de vrai, lorſque cette princeſſe lui témoignant du chagrin de ce qu'il l'appeloit *madame la régente*, il lui répondit bien ſenſément : » Vous avez

(1) Mézerai, tome VI de l'abrégé chronologique, ſous l'an 1610, p. 661.

» raison de craindre ce titre (1); car la
» fin de ma vie sera le commencement
» de vos peines. Vous avez pleuré de ce
» que je fouettois votre fils avec un peu
» de sévérité; mais quelque jour vous
» pleurerez beaucoup plus du mal qu'il
» aura, ou de celui que vous aurez vous-
» même. Mes maîtresses vous ont déplu,
» mais difficilement éviterez-vous d'être
» un jour maltraitée par celles qui pos-
» séderont votre esprit. D'une chose
» puis-je vous assurer; c'est qu'étant de
» l'humeur que je vous connois, & pré-
» voyant celle de *votre fils*; *vous entière*,
» *pour ne pas dire têtue, madame*, &
» *lui opiniâtre*, vous aurez assurément
» maille à partir ensemble ».

A cette prophétie, Henri avoit joint des avis très-salutaires pour en éviter l'effet. Il l'avoit avertie, 1° de se déterminer difficilement pour le choix des ministres, & de conserver autant qu'il se pourroit ceux qui étoient en place: 2° De ne point admettre d'étrangers au maniement des affaires: 3° De ménager

(1) Histoire de la Mère & du Fils, p. 7, col. 1 & 2.

l'autorité des parlemens, sans leur donner lieu de *prétendre séparément* au titre de tuteurs des rois: 4° D'empêcher, autant qu'elle pourroit, l'accroissement des *jésuites, toujours prêts à se déclarer pour Rome contre la France*: 5° De ne pas trop avancer les grands, aux dépens du bien de l'Etat, & de l'autorité royale: 6° De ne pas donner lieu aux huguenots de commencer une guerre qu'elle ne pourroit pas terminer: 7° Enfin, s'il y avoit des alliances à faire avec l'Espagne, de ne pas en faire une avec l'héritier présomptif de la couronne de France.

La situation des affaires devoit faire regarder ces avis comme autant de lois; & pas un ne fut suivi. Les anciens ministres furent remerciés; les vingt & un millions qui étoient à la Bastille disparurent par des profusions déraisonnées. *Concini* & sa femme, maîtres de l'esprit de la reine qu'ils gouvernèrent, le devinrent de l'Etat (1); les égards de MARIE pour CONCINI, devinrent tels

(1) Dès le 16 septembre 1610, ils acquirent le marquisat d'Ancre pour la somme de cent trente mille livres.

qu'on s'en offensa ; on dit que le comte *du Lude*, qui ne pouvoit retenir un bon mot, voyant une des dames de la reine courir avec empressement pour lui apporter son voile, dit assez haut pour être entendu, *un vaisseau qui est à l'ancre n'a pas besoin de voile* Cette plaisanterie maligne fut applaudie, mais elle n'eut que l'effet ordinaire, qui est de rendre l'auteur odieux & de nuire à sa fortune; *Concini* devenu marquis d'Ancre & maréchal de France, sans avoir jamais mis l'épée à la main, s'érigea en tyran de son maître. Les droits de l'église Gallicane & ses libertés, furent sacrifiés, non-seulement par le fameux *du Perron*, mais par ceux même qui avoient d'abord soutenu le docteur Richer. Les jésuites poussèrent leur hardiesse jusqu'à demander *qu'il leur fût permis d'écrire, & qu'il fût défendu de leur répondre.* Le mariage du roi avec Anne d'Autriche, infante d'Espagne, & celui de Philippe infant avec Elisabeth de France, furent conclus. On se brouilla avec les protestans, & les guerres de religion recommencèrent. Les princes du sang mécontens se soulevèrent, & en traitant avec eux, on les rendit redoutables. Il y eut enfin trois

partis dans l'Etat; celui du roi, celui des princes joints aux mécontens, & celui des huguenots qui se ranima. La majorité du roi ne fit que suspendre les démêlés. Pendant les négociations entre la cour & les princes mécontens, la reine mère dut son salut aux soins de la providence. Le roi étoit à Tours, dans une ancienne maison appartenante à *Jean de Beaune*; il étoit à la chasse avec la jeune reine, aux environs d'Amboise; & Marie de Médicis étoit dans son appartement, où étoient tous les courtisans qui n'avoient pas été obligés de suivre le roi. Tout-à-coup le plancher de la chambre surchargé s'écroula, & entraîna dans sa chute tous ceux qui faisoient leur cour à sa majesté. Il n'y eut qu'elle qui ne tomba pas, parce que sa chaise étant heureusement placée dans l'embrasure d'une fenêtre, fut soutenue par l'épaisseur du mur. Elle en fut quitte pour la peur; mais tous les autres furent blessés dangereusement. Marie, perdant le titre de régente, ne perdoit pas l'autorité réelle que lui donnoit le titre de *reine mère*; & ce ne fut qu'un moyen de plus dont abusa le maréchal d'Ancre, en se servant du nom du roi & de l'autorité royale.

La hardiesse de cet étranger étoit à son comble. Il vouloit voir, disoit-il, *jusqu'où la fortune d'un particulier pouvoit aller*, lorsqu'il fut tué par *Vitry* (1), auquel le roi avoit donné ordre de l'arrêter. Cette mort fut le terme de la guerre civile : elle fut aussi celui du pouvoir de la reine mère. Lorsqu'elle apprit que le maréchal avoit été tué au Louvre par le baron de Vitry : *j'ai régné sept ans*, dit-elle ; *Je n'attends plus qu'une couronne au ciel*. Sa douleur parut avec plus d'éclat qu'il ne convenoit ; & elle en fut tellement frappée, qu'elle abandonna avec une sorte d'inhumanité l'infortunée *Léonora*, qu'elle avoit tant aimée. Elle répondit à la Place, qui lui demanda quelle voie on prendroit pour apprendre à la maréchale d'Ancre la mort de son mari : *J'ai bien autre chose à quoi penser ! Si on ne peut lui apprendre cette nouvelle, qu'on la lui chante*. Comme on la supplioit de la protéger, elle ré-

(1) Le 24 avril 1617. On trouva dans ses poches dix-neuf cens quatre-vingt-cinq mille livres en papier. Il avoit quatre cens vingt mille livres sur les monts de piété, ou banques d'Italie.

pondit encore : *Je suis assez embarrassée de moi seule. Qu'on ne me parle point de ces gens-là. Je les ai avertis du malheur où ils se sont précipités. Que ne suivoient-ils mes avis ?*

Léonora abandonnée à son funeste sort, en subit toute la rigueur. Personne n'ignore qu'on lui chercha des crimes (1). Elle fut accusée *de Judaïsme, d'avoir sacrifié un coq suivant le rit de la sinagogue, de magie & de sortilège, & d'avoir ensorcelé la reine* (2). On a écrit qu'étant

---

(1) Cependant on faisoit le procès à la maréchale d'Ancre, avec une ferme résolution de la faire condamner en quelque manière que ce fût. Histoire de la Mère & du Fils, p. 191. Voyez Beauvais Nangis, p. 104.

(2) Voyez un imprimé du tems, intitulé : *Le Recueil des charges qui sont au procès fait à la mémoire de* CONCHINO CONCHINI, *naguères maréchal de France, & à Léonora Galligaï sa vefve.* Elle fut condamnée à avoir la tête coupée, son corps & sa tête jetés au feu. Elle mourut avec une fermeté héroïque, & digne d'une fin moins triste. En allant au supplice, elle regarda fixément la multitude prodigieuse qui suivoit le tombereau, & dit par réflexion : *Que de monde assemblé pour voir périr une malheureuse !* La fureur du peuple se convertit en compassion, & les plus

interrogée sur ce dernier fait, elle répondit à celui de ses juges qui lui demandoit de quels moyens elle s'étoit servie pour *enchanter* l'esprit de la reine, *qu'elle n'avoit employé que le pouvoir ordinaire & naturel qu'a un esprit supérieur sur un génie médiocre.*

C'étoit en effet le vrai charme que *Léonora* avoit mis en usage auprès de Marie de Médicis, & duquel le marquis, depuis maréchal d'Ancre, son mari, avoit usé pour parvenir à ce crédit immense qui lui fit croire qu'il n'y trouveroit point de bornes. Une preuve que la reine n'avoit qu'un génie inférieur, c'est qu'elle croyoit régner, en vivant sous l'empire d'Eléonora & du maréchal. Pendant ce prétendu règne de Marie, les esprits des cours supérieures

---

échauffés à sa perte y donnèrent des larmes. La reine étoit à Blois, gardée à vue. Voyez le procès du maréchal d'Ancre dans M. Dupuy, & l'histoire de la mère & du fils, p. 190 & suivantes, jusqu'à la page 195 de l'édition *in*-4. de 1730. Une chose remarquable, c'est que Léonora avoit presque perdu l'esprit avant le massacre de son mari, & qu'elle croyoit que tous ceux qui la regardoient vouloient l'*ensorceler*.

étoient aigris, les princes indiſpoſés; le peuple gémiſſoit ſous un joug étranger; le Royaume étoit diviſé; le roi même, quoique jeune & preſque enfant, cherchoit un vengeur à ſon autorité uſurpée. La mort du maréchal fut ſuivie de la retraite de la reine-mère à Blois, d'où elle alla à Angoulême, & de-là au pont de Cé. On y vit la mère armée contre ſon fils, & cette princeſſe obligée de ſe ſoumettre. Louis XIII, *qui avoit dit que, en apprenant la mort du maréchal d'Ancre, enfin me voilà roi*, avoit donné au duc de Luynes, ſon favori, preſque autant de pouvoir qu'en avoit le maréchal, favori de la reine mère. Le bouchon eſt changé, diſoit le maréchal de Bouillon; mais c'eſt toujours le même vin. Louis qui eût été un homme eſtimable & ſupérieur dans une fortune particulière, n'avoit ni l'élévation d'eſprit, ni la fermeté que demande le rang ſuprême. Le duc de Luynes & ſes frères *Brante & Cadenet*, furent preſque les ſeuls qui trouvèrent un avantage réel dans la mort du maréchal d'Ancre. Ils craignirent que la reine ne reprît encore le deſſus, & s'oppoſèrent ſecrètement à la réconciliation

de

de la mère & du fils. Elle se fit cependant ; & Richelieu, cet homme extraordinaire, élevé par le maréchal d'Ancre, favorisé par Luynes, devenu nécessaire à la reine, & qui sut se rendre maître des intérêts de tous les favoris, & nécessaire à l'exécution des projets les plus opposés ; Richelieu fut le lien de la réunion. La mort de Luynes, arrivée après la levée du siége de Montauban (1), débarrassa la reine &

---

(1) Il mourut le 15 décembre 1621, de chagrin autant que de la contagion. „ Après sa mort, „ il fut abandonné non-seulement de ceux qu'il „ croyoit ses amis, mais de ses propres domestiques, hors un valet-de-chambre, un aumônier, & quelques-uns de ses gardes, qui mirent son corps dans un cercueil de bois. Faute „ d'un drap de mort, ils mirent un tapis de drap „ verd dessus. Ceux qui le conduisoient, de peur „ de s'ennuyer, jouoient aux cartes ; &, faute „ de table, se servoient de son cercueil. Tellement qu'il n'y a point d'exemple qu'un homme, „ élevé aux honneurs & dignités qu'il avoit, ait „ eu après sa mort un si mauvais traitement „. Mémoires de Beauvais Nangis, discours II, pp. 107 & 108. Le Vassor, histoire de Louis XIII, tome II, p. 421. Ajoutons ici, au déshonneur du poëte Malherbe, qui l'avoit loué si magnifiquement, en lui dédiant sa traduction du XXXIII

les princes d'un ennemi, & le roi même d'un favori dont il commençoit à se dégoûter.

MARIE avoit tout lieu d'espérer que son crédit se rétabliroit; mais elle avoit encore un rival à craindre dans le prince de Condé, que Luynes avoit fait sortir de la Bastille, où le maréchal d'Ancre l'avoit fait enfermer. Sans avoir cette valeur qui avoit fait un si grand nom à son aïeul, & qui depuis fit donner le nom de *Grand* à son fils, Condé étoit un génie supérieur, & l'homme le plus prudent & le plus po-

---

livre de Tite-Live, comprise dans l'édition de ses Œuvres de 1630, donnée par Porchères, que ce même auteur prétendit déshonorer la mémoire du connétable par cette épitaphe :

Cet *Absynthe* au nez de barbet,
En ce tombeau fait sa demeure;
Chacun en rit, & moi j'en pleure;
Je le voulois voir au gibet,,.

Le nom d'*Absynthe* est une mauvaise allusion. Luynes étoit un peu camus; cependant il étoit d'une figure si aimable, qu'on disoit de lui, aussi-bien que du grand Guise, *que pour le haïr, il ne falloit pas le voir.*

litique de ſon tems. Il ſe fit un parti auprès du roi, & empêcha la reine de réuſſir. Tout ce qu'elle put d'abord obtenir, fut de ſuivre le roi ſon fils à Paris, où elle le voyoit à toute heure. Mais la mort du cardinal de Retz, celle de Vic, garde des Sceaux, & la maladie de Schomberg, donnèrent une nouvelle face à ſa fortune. Elle fit ôter la ſurintendance des finances au dernier, & acquit une créature en la faiſant donner au marquis de la Vieuville. Le chancelier de Sillery, & Puiſieux ſon fils, furent écartés, & au mois de mai 1623 la reine mère ſe vit dans tout l'éclat où elle avoit paru depuis la majorité du roi, juſqu'à la mort du maréchal d'Ancre.

Richelieu, qui avoit ſu profiter de la fortune, & de la diſgrace des favoris, pour s'élever plus haut qu'eux tous, employa encore à propos le nom & la protection de la reine pour obtenir le chapeau, & ſe rendre maître des affaires pied à pied.

Le ſuccès étonnant du ſiége de la Rochelle fut le ſceau du pouvoir du cardinal, & l'expoſa à la jalouſie de la reine, qui ſe repentoit d'avoir contri-

bué à l'élever si haut. Elle devint en partie le chef des cabales qui se tramoient contre lui, & ce fut pour les écarter que Richelieu fit résoudre le roi à aller en personne secourir le nouveau duc de Mantoue, & à faire déclarer la reine *Régente* en 1629. Pendant son absence, le garde des sceaux Marillac, & le maréchal son frère, voulant s'élever sur les ruines de la fortune du ministre, le rendirent odieux à la reine mère, en lui persuadant que l'empire qu'il acquéroit de jour en jour sur l'esprit du roi, ne pouvoit aboutir qu'à la perte du crédit de la reine. Elle adopta cette idée avec avidité, & travailla contre Richelieu autant qu'il lui fut possible. Louis, incertain sur le parti qu'il avoit à prendre entre sa mère & son ministre, fit tout ce qu'il put pour ne se déterminer, ni contre le ministre, ni contre sa mère. Le respect & le besoin le retenoient également. Richelieu n'étoit pas un de ces favoris que le hasard élève, & que peut détruire le caprice. Le roi, qui ne l'aimoit pas, ne pouvoit plus se passer de lui; & la reine mère, qui ne l'aimoit plus, fit des efforts inutiles pour le perdre. Elle y auroit pour-

tant réussi, si elle avoit eu autant de prudence que de passion, plus de politique & moins d'entêtement. Mais trompée dans ce jour (ce fut celui de Saint-Martin 1630), qu'on appela la journée des dupes, elle laissa aller le Roi à Versailles & ne l'y suivit pas. Elle avoit coutume de (1) prendre un bouillon à son réveil, & de se rendormir dessus pour conserver son embonpoint, & la fraîcheur de son teint. Elle ne put se lever assez matin, & laissa prendre le devant au cardinal. Ces momens d'un sommeil trop ménagé lui causèrent dans la suite bien de mauvaises nuits. Louis qui lui avoit promis d'abandonner son ministre, s'attacha à lui plus que jamais, & se contenta de chercher les moyens de les réconcilier, & les obliger de bien vivre ensemble. C'étoit l'unique parti qu'eût dû prendre la reine, si elle eût été bien conseillée, mais, mal conduite, & naturellement opiniâtre, elle refusa tout accommodement. La chose alla au point que le roi étant à Compiègne avec sa

(1) Beauvau, p. 16 de l'éd. de Hollande de 1688.

mère au mois de mars 1631, retourna ſans elle à Paris, & la laiſſa ſous la garde du maréchal d'Eſtrées. Elle avoit été témoin de la diſgrace du garde des ſceaux Marillac (1), & de celle du maréchal ſon frère, qui paya depuis la haine du miniſtre de ſa tête. Elle fut elle-même la

(1) Michel de *Marillac*, *Marilhac*, ou *Marinnac*, garde des ſceaux de France, fut deſtitué le 12 novembre 1630, & mourut dans une indigence qui fait honneur à ſa probité, & exilé à Châteaudun, le 7 août 1632, environ trois mois après que le Maréchal (Louis) de Marilhac eut été décapité dans la place de Grêve à Paris, le 10 mai de la même année. On a prétendu qu'il avoit été d'avis de faire mourir le cardinal, & offert de le poignarder de ſa main, dans une aſſemblée qui ſe tint le 11 novembre 1630, & que le cardinal exerça contre lui la loi du Talion, auſſi-bien que contre le garde des ſceaux, qui n'avoit opiné qu'à l'exil, & contre Baſſompierre, dont l'avis avoit été que le cardinal fût enfermé à la Baſtille. Bayle, qui s'eſt attaché, en pluſieurs endroits, à faire l'apologie du cardinal de Richelieu, examine la queſtion de ſavoir ſi le maréchal fût condamné juſtement ou non, & opine pour l'affirmative. Voyez Bayle, au mot MARILHAC (Louis de), remarque A. Sur les circonſtances de la mort du maréchal de Marillac, voyez le *journ. de Richelieu*, ſeconde partie, p. 51, juſqu'à la page 107.

victime du génie de Richelieu; & elle éprouva des malheurs qui ne durent pas lui paroître moins sensibles que la mort même. Un de ses chagrins, c'est qu'elle eut à se les imputer. Elle sortit du château de Compiègne, le 18 Juillet, sur les dix heures du soir. La Mazure, lieutenant de ses gardes, la conduisoit seul. A l'extrémité du faubourg elle monta dans un carrosse à six chevaux, que la dame du Fresnoy lui avoit amené (1). Elle passa le bac, & prit la route de la Capelle, où Vardes, époux de la comtesse de Moret, ancienne maîtresse de

(1) C'étoit celui de l'évêque de Léon en Bretagne. Le cardinal de Richelieu, qui ne l'aimoit pas, obtint, en 1632, un bref par lequel le pape commettoit quatre évêques pour faire le procès à tous les ecclésiastiques, *de quelque qualité qu'ils fussent*, qui se trouveroient avoir attenté à la personne du roi, ou troublé le repos de l'état. La commission avoit pour objet l'évêque de Léon; on lui fit son procès. Il fut dépossédé de son évêché par quatre de ses confrères, commissaires délégués. Son évêché fut mis en économat : ce ne fut qu'après la mort du cardinal que l'évêque de Léon, ayant obtenu du roi la permission d'en appeler à la cour de Rome, fit casser la sentence des quatre évêques, comme

Henri IV, devoit la recevoir. Mais il lui manqua de parole, & il y a bien de l'apparence que ce manquement étoit concerté avec le cardinal. Lui-même avoit contribué au départ de la reine mère; comme on vit depuis le fameux Guillaume, prince d'Orange, contribuer à la retraite du roi Jacques, son beau-père.

Le roi & la reine sa mère étoient l'un & l'autre *les dupes du cardinal*. Elle fut obligée de passer outre, & arriva le 20 Juillet à Avesnes en Hainaut, après une marche précipitée de vingt lieues. Le marquis de Crevecœur, gouverneur d'Avesnes, reçut Marie avec tous les honneurs imaginables. Le baron de Guépé fut aussitôt dépêché à Bruxelles, pour avertir l'archiduchesse de l'arrivée de la reine. Le prince d'Epinoy, gouverneur de la comté de Hainaut, vint prier sa majesté d'aller à Mons, capitale de la Province, où l'archidu-

---

non canoniquement rendue. Wicquefort l'ambassadeur & ses fonctions, livre I, p. 112.

cheſſe Iſabelle ſe diſpoſoit à la recevoir.

Les premiers complimens de la princeſſe furent faits à la reine par le marquis d'Ayetone, ambaſſadeur du roi d'Eſpagne auprès d'Iſabelle ſa tante.

On ne pouvoit pas faire une démarche plus imprudente & plus préjudiciable à ſes intérêts, que celle que fit Marie de Médicis. Elle en avoit déjà fait deux autres. La première, en abandonnant le roi & ne le ſuivant pas juſqu'à Verſailles, après la parole qu'elle en avoit tirée au palais de Luxembourg à Paris, qu'il renverroit Richelieu. Le miniſtre, mieux conſeillé qu'elle, alla à Verſailles, & fit changer entièrement le roi de parti. Ce fut la *journée des dupes*.

La ſeconde faute qu'elle avoit faite, avoit été de ſe livrer, en allant à Compiègne, à un ennemi irréconciliable, & auſſi vindicatif que ſavant à ſe procurer les moyens de ſe venger. Cette dernière étoit plus grande que les deux autres. Elle y mit le comble en allant dans un âge avancé chercher chez les ennemis un aſyle qu'elle n'y trouva pas. Richelieu triomphoit. Elle confirmoit tous les

soupçons qu'il avoit voulu insinuer au roi contr'elle. Elle eut beau faire des apologies, publier des manifestes. Les faits sont toujours supérieurs aux raisonnemens; & le ministre oppofoit les liaisons décisives de la reine mère avec les Espagnols, la combinaison de ses projets avec ceux de monsieur, frère du roi, génie foible & turbulent, en proie à tous ceux qui savoient s'en emparer. Il rappeloit *même le projet* de marier monsieur avec la jeune reine Anne d'Autriche, en faisant déclarer le roi impuissant, ou en se défaisant de lui; & il insinuoit à Louis que sa mère avoit trempé dans cette horrible conspiration, pour laquelle Chalais avoit eu la tête coupée en 1626 (1).

Il falloit que le roi eût de terribles soupçons contre sa mère, pour résister à sa bonté naturelle, & ne pas céder aux

(1) HENRI, cadet de la maison de Talleyrand, marquis de Chalais, & maître de la garderobe du roi, favori de Gaston, duc d'Orléans, décapité à Nantes le 19 août 1626. Sur cette conspiration, & ce qu'on peut en penser, voyez le Vassor, histoire de Louis XIII, livre XXIII, sous l'année 1626, tome III, depuis la page 52 jusqu'à la page 63.

sentimens de tendresse & de respect qui se réveilloient à chaque instant dans son cœur. Mais on peut dire que (ces soupçons écartés) ce prince raisonnoit sur des principes sûrs. En s'affranchissant de la servitude où le réduisoit le cardinal, qu'il ne pouvoit aimer (1), & en l'éloignant des affaires, il s'exposoit au joug encore plus pesant & plus incommode de Marie de Médicis, d'Anne d'Autriche sa femme, & de Gaston son frère. Les deux reines, le duc d'Orléans & leurs créatures, auroient tout brouillé, tout confondu. L'on n'eût formé aucun dessein utile au bien de l'Etat & à la gloire de la monarchie. Si quelque évènement avoit été glorieux, le roi auroit vu que son frère en eût eu tout l'honneur; cruel sujet de jalousie, mille fois plus insupportable que l'ascendant du cardinal, qui

(1) Louis XIII aimoit si peu le cardinal de Richelieu, qu'après la mort de ce ministre, il chanta lui-même les vaudevilles qui furent répandus sur cet évènement. *Carmina adversùs hunc in vulgus edita cantitavit, sicut, dempto severioris disciplinæ magistro, gaudium atque lætitiam agitaret.* LABARDÆUS *de rebus Gal. l. 1, p. 3.*

ménageoit au moins la délicateſſe du roi, & contribuoit à la grandeur de l'état.

Mais reprenons les ſuites de la retraite de la reine mère. Elle fut reçue à Mons au bruit du canon, & toute la bourgeoiſie ſe mit ſous les armes à l'entrée de ſa majeſté. L'archiducheſſe vint lui rendre viſite, & lui offrit l'entière diſpoſition des Pays-Bas Catholiques.

De Mons, *elles allèrent enſemble* à la belle maiſon de Marimont, & de-là à Bruxelles. Elle y fut encore reçue avec plus de magnificence. Mais au milieu de tous ces honneurs, toujours perſécutée par le puiſſant génie de Richelieu, elle étoit accablée d'inquiétudes. Son douaire & ſes biens de France furent ſaiſis, les remiſes ceſſèrent, & ſes finances épuiſées la mirent hors d'état de ſoutenir ceux qui ſuivoient ſa fortune. Il fallut retrancher de ſa cour ce qu'on regarda d'abord comme ſuperflu, & qui fait preſque toujours le néceſſaire des perſonnes d'un rang auſſi élevé. Marie de Médicis, mère ou belle-mère de quatre ſouverains, & des trois plus grands monarques de l'Europe, veuve de Henri IV, mère de Louis XIII,

fut obligé de réduire ſon train & ſa maiſon ſur le pied d'une *princeſſe d'Italie.* Etant paſſée des Pays-Bas en Hollande, elle y reçut beaucoup plus d'honneurs que de ſecours. L'Angleterre plus puiſſante & plus indépendante que la Hollande, ne lui donna que des ſecours très-limités (1). Enfin, diſons-le avec un Moderne, *Marie laſſée de tout le monde qu'elle avoit elle-même laſſé, cherche un endroit dans l'univers pour y faire ſon ſéjour, & ne le trouve pas.* Accompagnée par-tout de ſon malheur, obligée de ſortir de Londres par les intrigues de Richelieu, abandonnée par l'Eſpagne qui lui ferma les Pays-Bas, refuſée par la Hollande qui craignoit de ſe brouiller avec le cardi-

(1) La manière dont en uſèrent avec elle le roi d'Eſpagne & le roi d'Angleterre ſes deux gendres, & le roi de France ſon fils, donna lieu à ce diſtique, où l'on fait alluſion aux trois rois, ou mages, dont les corps ſont, dit-on, à Cologne, où mourut Marie de Médicis.

Tres reges mihi dona ferunt : dat thura BRITANNUS,
Aurum IBER; *at mirrham tu mihi*, NATE, *dabis.*

nal, elle prit la résolution de se retirer à Cologne. Elle y vécut pendant neuf à dix mois, réduite à la dernière indigence.

J'ai lu que dans l'hiver de l'année 1642 qu'elle y passa, elle manqua *de bois* pour son appartement, & qu'on fut obligé de brûler les tables, les armoires, & les autres meubles qui pouvoient servir à faire du feu.

Attaquée pendant ce même hiver d'une forte d'hydropisie, elle tomba vers la fin de Juin (1) dans une fièvre ardente, accompagnée d'une soif extraordinaire. Dans l'extrême agitation que la fièvre lui causa le premier Juillet, Riolan, son premier médecin, apperçut des taches noires sur ses jambes, qui augmentèrent à vue d'œil. On ne douta plus que ce ne fût la gangrene. On lui fit quelques incisions; elle en parut d'abord un peu soulagée; mais la fièvre redoubla si fort la nuit

(1) Elle avoit fait son testament, le 2 juin, devant un notaire impérial. Voyez-en la copie dans le journal de Richelieu, seconde partie, page 338 & suivantes.

du 2 au 3 Juillet, qu'elle mourut vers midi, cinq mois avant le cardinal son ennemi (mort le 4 décembre de la même année,) & neuf mois avant Louis XIII son fils (mort le 14 mai 1643.)

Telle fut la fin digne de compassion d'une princesse, qui eût pu faire envie dans sa prospérité à toutes les reines de l'Europe.

On dit que ces infortunes lui avoient été prédites par une fille qu'elle amena d'Italie en France, qu'on appeloit la Pasithée. Cette fille repassant dans sa patrie, & lui laissant une croix, lui annonça qu'*elle en auroit à porter une bien plus pesante.* Nous avons vu que Henri IV lui avoit prédit la même chose. Il prévoyoit les extrémités où la précipiteroit son caractère.

Le roi apprit la mort de sa mère à Paris, en retournant de Tarascon, où il avoit été visiter le cardinal malade. Il en marqua une douleur extrême, mais il n'étoit plus tems. On peut demander si Marie ne fut point traitée avec trop de dureté par le roi son fils, & par le cardinal qui lui

avoit les plus grandes obligations ? Et c'est un problème difficile à résoudre. Les politiques ne manqueront pas de répondre qu'elle devoit être la victime du bien public ; & que, puisque ses malheurs faisoient la sûreté de l'Etat, ils devenoient nécessaires ; que le roi son fils, & le cardinal, sont d'autant plus louables, que le sacrifice qu'ils faisoient étoit important. L'humanité, assujettie aux sentimens naturels, répondra au contraire qu'en réconciliant la reine avec son fils, Richelieu n'eût pas exposé la réputation du roi ni la sienne aux reproches de dureté & d'ingratitude qu'on leur a faits ; que ce ministre étoit assez éclairé pour donner des liens à la reine mère, quoiqu'à la cour ; & que c'étoit moins au bien public qu'à son ambition que Marie fut immolée. Enfin c'est la matière d'un examen que nous abandonnons aux lumières du lecteur. Le cardinal, dans le feu le plus violent de sa persécution, avoit toujours protesté de son repect pour Marie de Médicis. Après qu'elle fut morte, il lui fit faire un service dans l'église de Tarascon. Son corps ayant été apporté en France,

fut inhumé dans l'Eglise de S. Denis. Un poëte du tems fit ce sonnet sur sa mort :

Le palais Florentin me donna le berceau :
Le louvre de Paris vit éclater ma gloire :
Le nom de mon époux d'immortelle mémoire,
Est placé dans le ciel comme un astre nouveau.

Pour gendres j'eus deux rois ; pour fils ce clair flambeau,
Qui, par mille rayons, brillera dans l'histoire ;
Parmi tant de grandeurs, le pourra-t'on bien croire ?
Je suis morte en exil ; Cologne est mon tombeau.

Cologne, œil des cités de la terre allemande,
Si jamais un passant curieux te demande
Le funeste récit des maux que j'ai soufferts ;

Dis : ce triste cercueil chétivement enserre
La reine dont le sang règne en tout l'Univers,
Qui n'eut pas en mourant un seul pouce de terre (1).

---

(1) Mémoires du comte de Brienne, tome II, p. 13 dans la note ; & le journal de Richelieu, part. 2, p. 336.

Outre les défauts dont on a parlé, Marie de Médicis avoit une ſorte d'indifférence qu'il eſt difficile de caracté-

---

Boiſſat en a fait une en latin qui a ſon mérite; l'auteur y fait parler Marie de Médicis; c'eſt un abrégé de ſa vie.

TUSCA mihi tellus claro de ſanguine cunas.
Franca ſub Henrico ſceptra thoroſque dedit,
Et dedit ingentes tanto de conjuge natos,
Pignora connubii ſuſcipienda mei.
Deinc viduam excepit prolis pia cura tuendæ,
Securumque dedit, pace Vigente, decus.
Donec ubi ceſſit regi moderamen adulto,
Dedidici tutâ denique ſorte frui.
Bis rerum in partem nativo ad ſciſcor amore,
Imperiique potens, *conſiliique* caput.
Bis vertere aleam ſuperi, bis exul, inopſque,
Longùm regnatâ cogor abire domo.
Exilii Ligeris ſedeſque, viaſque dediſti,
Tuque ſub Eugeniâ, BELGICE, tuque BRITO.
Mors obeunda fuit; nec in hacquoque parte quieſco.
Datque peregrinam Teutonis ora necem.
Inquies extat adhuc ubiorum corpus in urbe,
Quamque habuit vivens, jure repoſcit humum.
I, nunc, & titulos ignobile vulgus adora,
I, metue humanas turba inhonora vices.

P. Boiſſati opera. part. oct. Cité par l'abbé d'Ar-

riser. *Croirez-vous bien*, dit Balzac (1), que *cette bonne reine, pendant les quatre années de la régence, ne baisa pas une seule fois le roi son fils ? je l'ay appris, continue-t'il, d'un vieux courtisan de ce tems-là, qui se donna la liberté de lui dire que ces marques extérieures d'affection étoient nécessaires, pour se faire aimer, & particulièrement des enfans, parce que d'ordinaire les effets les touchent moins que les apparences.* Mais elle avoit aussi beaucoup de bonnes qualités : Elle étoit généreuse & compatissante aux maux d'autrui : constante dans ses attachemens jusqu'à nuire à ses intérêts, en faveur de ceux qu'elle protégeoit ; affable avec le peuple comme avec les gens de cour. Sa fierté ne paroissoit que lorsqu'on lui disputoit ce qu'elle croyoit lui appartenir. Elle avoit la délicatesse d'esprit & de goût des Médicis ses aïeux ; elle fit voir qu'elle

---

tigny, nouv. mém. d'hist. de crit. & de littér. p. 13. La fin de l'épitaphe est imitée de celle du duc d'Orléans, par Malherbe.

(1) Entretien de feu M. de Balzac, p. 383, à la fin, & 384.

aimoit la poësie par la protection dont elle honora le cavalier Marin. Ce poëte ayant dédié au roi son ADONIS, fut magnifiquement récompensé, & l'on dit que Marie lui fit donner dix mille écus pour *le Triomphe de l'Amour*, qui est un des plus beaux morceaux de ce poëme. Cela fait voir que sa piété n'étoit ni hypocrite, ni une timide *bigoterie* qui fait fermer les yeux sur l'esprit & le sentiment. Malherbe, qui n'avoit obtenu que l'estime de Henri IV, & quelques gratifications, eut sous la régence de Marie une pension de cinq cens écus. Le palais du Luxembourg est un témoignage immortel de son goût pour les Arts. La Brosse, qui en donna les desseins, y a fait voir plus de beautés & d'intelligence qu'on n'en connoissoit encore dans l'architecture, & l'on peut regarder cet édifice comme le plus parfait morceau qui eût paru (1). Les vingt-

(1) La Brosse est encore auteur de l'aqueduc d'Arcueil, & du beau temple de Charenton, démoli en 1685, au grand regret des artistes; &, suivant M. de Voltaire, du portail de Saint-Gervais à Paris : mais il est prouvé que ce dernier morceau est de Claude Perrault.

quatre tableaux de Rubens (1) qui ornent la galerie à main gauche, sont dus aux soins de la reine Marie, autant qu'au génie de Rubens. On dit que la princesse passoit des heures entières avec ce grand maître, prenant autant de plaisir à l'entretenir qu'à le voir peindre. On sait que Rubens réunissoit l'érudition, même profonde, & les talens de l'homme du monde, & de l'homme d'état à, ceux du peintre. Ses tableaux, du coloris le plus riche, & de l'invention la plus féconde, forment un poëme en peinture, duquel le sujet est la vie de Marie de Médicis. Tout y respire l'élégance, la noblesse & le génie. On prétend, dit l'auteur de la vie des peintres Flamands, que Rubens avoit or-

(1) Ils furent exécutés en 1620, après le retour de la reine, & le traité, signé le 13 août à Brissac. Vingt-deux de ces tableaux furent faits à Anvers, & les deux derniers à Paris, sous les yeux de la reine. On en voit une description fort bien faite, & approuvée par Rubens lui-même, composée en vers latins, par Cl. Barthélemi Morisot, sous le titre de PORTICUS MEDICÆA, *Galerie de Médicis*. Elle est à la suite de la lettre LXXVII de la première *centurie* des lettres de Morisot, p. 130 de ce recueil.

dre de repréſenter la vie d'Henri IV dans une autre galerie, & qu'il en avoit déjà fait quelques eſquiſſes. Cependant on n'a jamais rien vu de ce dernier projet; & c'eſt un reproche à faire à Marie de Médicis, qui eût dû commencer par cette partie à exercer le pinceau du peintre. Quelques fondations particulières font voir la piété de Marie de Médicis. Telles ſont celles de deux hôpitaux *pour les malades au faubourg* S. Germain, d'un autre à Chaillot pour les enfans orphelins, & celle des filles du Calvaire, près du Luxembourg. Cette princeſſe fut mère de Louis XIII, né le 27 Septembre 1601 (1). *D'A-*

(1) Ce fut à l'occaſion de la mort de ce petit prince, que Malherbe fit, en 1607, ce ſonnet en forme d'épitaphe.

Plus Mars que Mars de la Thrace,
Mon père victorieux,
Aux rois les plus glorieux,
Ota la première place.

Ma mère vint d'une race
Si fertile en demi-dieux,
Que ſon éclat radieux
Toute autre lumière efface,

nonyme duc d'Orléans, né le 16 Avril 1607, mort le 16 Mai à S. Germain-en-Laye, & porté à S. Denis le 16 Novembre (1). De GASTON, Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, né le 25 avril 1608. D'ÉLISABETH de France, née le 22 Novembre 1602,

---

Je suis poudre toutefois,
Tant la parque a fait ses lois
Egales & nécessaires.

Rien ne m'en a su parer.
Apprenez, ames vulgaires,
A mourir sans murmurer.

Les religieux de Saint-Denis y trouvèrent un tour payen, qui les empêcha de la faire graver dans leur église. *Œuvres de Malherbe*, liv. VI, p. 210 de l'édition *in*-8. de 1666, donnée par Ménage.

(1) Il fut nommé GASTON, parce que Henri IV le demanda pour faire revivre la mémoire du célèbre GASTON *de Foix*, duc de Nemours, neveu de Louis XII, & le dernier de sa maison, de laquelle le royaume de Navarre passa à la maison d'*Albret*, comme il passa de celle d'Albret à celle de Bourbon. Il eut pour marraine la reine MARGUÉRITE, & le cardinal de Joyeuse pour parrain. Ce prince ne s'est guères distingué que par les malheurs où il pré-

mariée en 1615 à *Philippe IV*, roi d'Espagne. De CHRISTINE, épouse de Victor-Amédée, duc de Savoye, trisaïeule de Louis XV, dit le bien-aimé, roi de France. Et de HENRIETTE-MARIE, mariée à Charles I, roi d'Angleterre.

MAITRESSES

---

cipita ceux qui s'attachèrent trop aveuglément à son parti. Il mourut à *Blois*, où il s'étoit retiré, le 2 février 1660. *Lorret*, qui parla de sa mort dans sa gazette en vers, ou muse historique, lettre du 6 février, lui consacra cette épitaphe singulière :

GASTON, que cette tombe enclôt,
Fut *fils de France ;* & l'on remarque,
Que s'il fût né six ans plutôt,
Il en eût été le monarque.

k2

MAITRESSES

DE HENRI IV.

Je ne prétends point donner ici des mémoires exacts sur la vie de toutes les personnes auxquelles Henri IV accorda ses bonnes grâces. Outre que plusieurs de ces personnes n'ont figuré que dans les *chroniques scandaleuses* du tems, & que ce qu'on en a publié est souvent très-incertain ; ce que je pourrois en dire, se réduit à des faits si peu intéressans, qu'il vaut encore mieux occuper agréablement le lecteur par des noms qui tiennent à notre histoire. Cependant, pour ne pas mécontenter la curiosité de ceux qui s'attachent, comme à des anecdotes précieuses, à ce qui concerne les faits, ou les personnes les moins connues & les moins dignes de passer à la postérité, je renverrai en leur faveur dans des remarques, tout ce qui m'a paru ne pas devoir entrer dans le texte. C'est là qu'on

pourra s'instruire sur ces *maîtresses momentanées*, & de passages, que nomment les auteurs du divorce satyrique, du G. Alcandre, du baron de Fœneste, de la confession de Sancy, & d'Aubigné dans son histoire. Sans donner de connoissances plus particulières que celles que permet l'étendue bornée d'une note sur DAYELLE (1), TI-

(1) DAYEL, ou DAYELLE, étoit grecque, & de l'isle de Chypre. Brantôme la met au nombre des filles de la cour de Cathérine de Médicis. Elle s'étoit sauvée du Sac de Chypre, en 1571. D'Aubigné dit qu'elle & madame de *Sauves* furent les deux jolies personnes que la reine employa pour amuser Henri IV, au voyage qu'elle fit en Gascogne en 1578. La belle grecque épousa depuis Jean d'Hémérits, gentilhomme normand, l'un des plus braves officiers qu'eut Henri III, en 1590. *Horacio Dayelle* avoit eu, en 1576, cinq cens livres de gages annuels de *monsieur* le duc d'Anjou, en qualité de gentilhomme de la chambre de ce prince. Voyez les remarques sur la confession de Sancy, ch. 5, p. 168, tome II, des diverses pièces servant à l'histoire de Henri III.

(2) TIGNONVILLE, (Mademoiselle de) que d'Aubigné, dans la confession de Sancy, ch. 5, appelle *la petite Tignonville*, étoit, sui-

vant les apparences, *petite-fille* de Lancellot du Montuau, ſeigneur de *Tignonville*, premier maître-d'hôtel de la reine de Navarre, & de Marguérite d'Alençon, mariée en 1550, & morte en couches, le 25 ſeptembre 1551; & *fille* de la baronne de Tignonville, gouvernante de Cathérine, princeſſe de Navarre, en 1576. Mademoiſelle de Tignonville avoit l'honneur d'appartenir à Henri IV, par la maiſon d'Alençon, & remontoit à René, duc d'Alençon, comte du Perche, mort en 1492, qui avoit eu d'une maîtreſſe, Charles, bâtard d'Alençon, ſeigneur de Cani, Caniel, au pays de Caux. Charles, bâtard d'Alençon, épouſa Germaine Ballüe, fille de Nicolas, ſeigneur de Villepreux, nièce du fameux cardinal Ballüe, & fut père de *Marguérite* d'Alençon, femme de Lancellot du Montuau, dit de Tignonville. Henri devint éperdûment amoureux de mademoiſelle Tignonville, peu de tems après ſon évaſion de la cour avec le duc d'Alençon, ſon beau-frère, c'eſt-à-dire, vers l'an 1576, pendant la trêve qui ſuivit la conférence de Loches, du mois de mai 1576. Le roi de Navarre, dit Sully, s'en alla en Béarn, ſous prétexte de voir ſa ſœur; mais en effet, on croyoit qu'il y étoit attiré par la jeune Tignonville, dont il faiſoit lors l'amoureux. Elle réſiſta fermement aux attaques du roi de Navarre; & ce prince, qui s'enflammoit à proportion des obſtacles qu'il trouvoit au ſuccès, employa, auprès de la jeune Tignonville, toutes les reſſources d'un amant

passionné. Il connoissoit l'esprit adroit & enjoué d'Agrippa d'Aubigné, qui étoit alors en faveur auprès de lui. Il voulut l'engager à parler pour lui à sa maîtresse; il l'en pria à mains jointes, les larmes aux yeux : car personne de plus foible que Henri dans ces occasions. Mais d'Aubigné tint bon, & se refusa au galant ministère dont on vouloit le charger. Peut-être eût-il eu cette complaisance pour un de ses égaux; mais il ne voulut pas l'avoir pour son maître. Il envisagea, comme une lâcheté, ce qui, avec un ami, ne lui eût paru qu'une foiblesse. Je crois que la demoiselle de Tignonville dont il s'agit ici, étoit Marguérite de Tignonville, qui porta le nom & la terre de Tignonville dans la maison de Prunelé, par son mariage avec François de *Prunelé*, seigneur de Guillerval en Beauce (1).

(3) MARTINE. Cette Martine étoit sans doute la femme du savant *Pierre Martinius*, natif de la partie du royaume de Navarre, qui appartient à la France, & lequel, après avoir étudié à Paris, sous Ramus & Charpentier, s'appliqua à la langue sainte sous *Jean Mercier* & *Genebrard*. Il y fit de grands progrès, & en devint professeur au collége de la Rochelle, où il mourut en 1594. Sa femme étoit fort belle, & s'attira les regards du roi de Navarre. L'é-

(1) Voyez les notes sur la confession de Sancy, p. 165. Anselme, tome I, p. 275 de la nouv. édit.

poux ne trouva point à redire aux attentions du prince, soit qu'il crût que madame *Martinia* & Henri s'en tenoient aux termes d'une simple galanterie, & ne *poussoient pas les choses plus loin que jeu*, soit qu'il eût pris son parti sur un point où le chagrin eût été inutile, & la résistance déplacée. Colomiez, qui parle du *bonhomme* dans sa Gaule orientale, dit qu'il avoit souvent entendu parler des charmes de la femme de Martinius, & des bontés que Henri IV avoit pour elle. C'est une observation, ajoute Colomiez, que j'ai faite avec plusieurs autres de même genre, dans un ouvrage que j'ai intitulé : CUPIDON *sur le trône*, ou l'*histoire des amours de nos rois, depuis Dagobert*. Livre perdu pour la république des lettres, & que Bayle regrette avec raison. L'auteur de la vie de Duplessis-Mornay, nous apprend que *Dufay*, chancelier de Navarre, étoit amoureux de la femme de Martinius, en 1589. Voyez la confession de Sancy, p. 152, & dans la note, p. 169; la vie de Duplessis-Mornay, liv. I, p. 127; la Gaule orientale de Colomiez, p. 93; l'histoire de la Rochelle du P. Arcere, tome I, p. 399.

(4) MONTAIGU, ou *Montagu*. L'auteur des remarques sur la confession de Sancy, soupçonne qu'elle étoit parente ou fille de Jean de Balzac, seigneur de Montagu, surintendant de la maison du prince de Condé. Si elle étoit sa fille, & de *Magdelaine Olivier*, qui étoit fille de François, chancelier de France, elle s'appeloit *Anne de*

RETTE (7), LA GLANDÉE (8),

Balzac, & épousa, en premières noces, François de l'Isle, seigneur de Treigni, mort gouverneur d'Amiens, en 1611, & en secondes noces, Louis SEGUIER, baron de Saint-Brisson, prévôt de Paris, dont elle n'eut point d'enfans. Anselme, tom. II, généal. de Balzac, p. 441.

(5) ARNAUDINE. Il en est parlé en bien mauvais termes dans la confession de Sancy, ch. 5, p. 152.

(6) CATHÉRINE DU LUC D'AGEN, jolie fille de laquelle Henri IV devint amoureux pendant son séjour à Agen. D'Aubigné, qui parle de cette amourette, dit que la *Belle* eut du roi un enfant, qui mourut de faim, ainsi que la mère. Confession de Sancy, p. 151. Dans les poësies de Guillaume du Sable, intitulées : LA MUSE CHASSERESSE, imprimées en 1608, avec privilége du roi, il se trouve, fol. 30 verso, un sonnet adressé à *mademoiselle Cathérine du Luc, demoiselle d'Agen*. C'est ainsi que lui parle l'auteur :

Je n'eusse jamais cru qu'une simple étincelle,
De deux flambeaux sortie, aussi clair qu'un soleil,
Eusse pu rallumer, par son feu nompareil,
Le mien presque amorti, d'une flamme pareille.

Comme le papillon se brûle à la chandelle,
Pensant d'elle jouir, mon destin est pareil ;

LA BOINVILLE (9), LA CLEIN (10),

Certes, mes pauvres yeux, croyant votre conseil,
Je me sens brûler d'une entre les belles, belle.

Ne vous lassez pourtant de toujours l'œillarder,
Jusqu'à ce que ma langue ose se hasarder
De lui dire, & prier, conjurant sa belle ame,

D'éteindre ou amortir, s'il lui plaît, quelque peu,
La violente ardeur de cet amoureux feu,
Lequel brûle mon cœur d'une pudique flamme.

Il n'y a pas de doute que mademoiselle Cathérine du Luc d'*Agen*, à laquelle s'adresse ici le poëte, ne soit celle que Henri IV ait aimée quelque tems.

(7) FLEURETTE. Nom vrai ou imaginé de la fille du jardinier du château de Nérac, apparemment assez jolie pour amuser le roi de Navarre.

(8) LA GLANDÉE, (9) LA BOINVILLE (10), & mademoiselle CLEIN. Il en est parlé, surtout de la première, en très-mauvais termes, dans les mémoires de Bassompierre, tome I, pp. 7, 47, 76 & 78 de l'édition de 1721. Comme l'auteur parle de ces aventures incessamment après la mort de Gabrielle d'Estrées, il faut les placer en 1599. Sur ces amourettes, voyez l'histoire d'Aubigné, tome III, liv. 2, ch. 8; la confession de Sancy, ch. 5; les remarques sur le même cha-

&c. Je me fixerai à celles qui ſuivent.

---

pitre; le baron de *Faneſte*, liv. II, p. 89 de l'édition de Maillé.

Il y avoit un conſeiller au parlement du nom de *Clain*, ou Clen en 1626. *Théophile* lui adreſſe une de ſes lettres. Les lettres de Théophile publiées par Mairet, p. 127.

CHARLOTTE DE BEAUNE SAMBLANÇAY,

Dame de SAUVES.

Nous n'oserions garantir tout ce que nous dirons de la dame de Sauves, parce que les mémoires les plus considérables, dont nous nous servirons, nous seront fournis par une main très-suspecte, je veux dire par celle de Marguérite, femme d'Henri IV son ennemie déclarée. Cette dame qu'on ne sauroit regarder que comme l'une des plus belles de la cour d'Henri III, & de celles des deux rois ses prédécesseurs, s'appeloit *Charlotte de Beaune* Samblançay : elle étoit fille unique de *Jacques de Beaune* (1),

(1) *Jacques de Beaune* étoit fils de Guillaume, seigneur de Samblançay, & général des finances, en 1521, condamné au bannissement, & à être flétri par le même jugement, qui fit perdre la vie, en 1527, à Jacques de Beaune dit Samblançay, son père, dont on a parlé dans l'histoire de Louise de Savoye, mère de Fran-

chevalier de l'ordre du roi, baron de Samblançay, vicomte de Tours, seigneur de la Carte, qui avoit été ambassadeur en Suisse, & qui mourut le 27 novembre 1579. Et de Gabrielle Sade, & petite-fille de l'infortuné Samblançay si fameux dans son histoire par la fin tragique dont nous avons parlé. Elle naquit en 1550, ou 1551, & épousa en premières noces *Simon* de Fizes, baron de *Sauves*, originaire de Languedoc, qui de *secrétaire du garde des* Sceaux Bertrandi, devint secrétaire du roi, charge bien autrement importante qu'elle ne l'est aujourd'hui, puis secrétaire des commandemens de Cathérine de Médicis, & enfin secrétaire d'état au mois d'octobre 1567. On dit qu'il s'acquit tellément la confiance de la reine mère, & de Charles IX, qu'il fut le seul auquel ce prince confia l'horrible secret de la S. Barthélemi, & les dépêches qu'il fallut faire en cette occasion. Ceux qui veulent s'instruire plus particulièrement sur l'histoire particulière de

---

çois I. Anselme, tome VIII, p. 285, & tome IV, p. 177.

Simon de Fizes, qui porta toujours le nom de Sauves peuvent lire notre histoire générale, sous le règne de Charles IX, & ce qu'a dit de lui *Du Tot* (1), dans son histoire des secrétaires d'état. Charlotte de Beaune sa femme, lui apporta de très-grands biens, & elle n'avoit ni moins d'esprit, ni moins de charmes. A en juger d'après ce qu'en a dit la reine de Navarre dans ses mémoires, elle avoit aussi tout l'esprit d'intrigues, & de coquetterie qui distinguoit les femmes de son tems. C'étoient les talens à la mode dans une cour où Cathérine de Médicis, qui y donnoit le ton, & qui tiroit parti de tout, les employa plus d'une fois dans les circonstances les plus difficiles. Pendant le séjour que fit Henri IV, alors roi de Navarre, à la cour de France, après son mariage avec Marguérite, il y devint amant déclaré de madame de Sauves. Elle étoit dame d'Atour de la reine mère. Le duc d'Alençon, qui n'étoit ni si aimable, ni si galant, mais qui n'étoit pas sans un certain mérite, s'attacha aussi à elle. Il

(1) Page 125 & suivantes.

n'étoit pas aisé que deux princes, tels que le roi de Navarre, & le duc d'Alençon son beau-frère, pussent long-tems être rivaux, sans que leur union s'altérât. Tant que vécut Charles IX, son humeur devenue terrible & farouche, surtout depuis le jour affreux de la S. Barthélemi, avoit contenu les effets de leur rivalité. Après sa mort, la reine mère, & Henri III, son successeur, se firent même une affaire d'état de brouiller les deux princes: on les craignoit. Le duc d'Alençon avoit de l'inclination pour les protestans, & il est certain que si le duc & le roi de Navarre s'étoient entièrement réunis d'intérêt, ils auroient eu dans les affaires, plus de crédit qu'on ne vouloit leur en donner. Le roi, la reine mère & du Gast, favori d'Henri III, agirent donc de concert, pour jeter la discorde entre les deux amans, par le moyen de madame de Sauves leur maîtresse. Marguérite de Valois prétend qu'on ne s'occupa pas moins du soin de la brouiller avec le roi de Navarre son mari, & que madame de Sauves fut également chargée de cette commission par du Gast, avec lequel elle prétend qu'elle étoit dans la plus étroite intelligence. Mais

fa conduite fuffifoit pour mettre le mari & la femme mal enfemble & fans avoir recours à des intrigues de cour, fes galanteries & fon défordre pouvoient produire cet effet, à moins de fuppofer Henri IV entièrement aveugle ou infenfible; & elle étoit alors dans le fort de fes galanteries, fur-tout avec *Buffi*, qu'elle avoit fait paffer au fervice de fon frère le duc d'Alençon. Il faut lire fes mémoires fous l'année 1574, & fous la fuivante, pour voir avec quelle adreffe elle préfente les objets! On fent qu'elle en impofe, dans le tems même qu'on admire le tour qu'elle donne à ces récits. L'amour du roi de Navarre, & du duc d'Alençon pour madame de Sauves augmentant chaque jour, ils pafsèrent du chagrin réciproque qu'ils fe donnoient, à une jaloufie déclarée, & qui ne leur permit plus d'envifager les raifons d'ambition, de politique, & de devoir qui les avoient retenus. Un regard, une attention, un coup d'œil, la moindre faveur accordée par madame de Sauves au roi de Navarre, irritoit le duc d'Alençon contre lui. Il en étoit de même du roi de Navarre à l'égard du duc fon beau-frère. Marguérite, qui n'épargne pas les

couleurs qui peuvent la rendre odieuſe, dit qu'ils en vinrent à un tel excès de jalouſie (1), que quoique la dame de Sauves fût aimée du duc de *Guiſe*, de *du Gaſt*, de *Sauvry*, *de plusieurs autres*, dit-elle, *tous plus aimés qu'eux*, ils n'y penſoient pas, & ne craignoient que la préférence que l'un pouvoit avoir ſur l'autre. Marguérite prétend que pour écarter les ſoupçons que madame de Sauves avoit donnés au roi de Navarre (qu'elle Marguérite), favoriſoit les amours de ſon frère par jalouſie contre le roi ſon mari; elle fit tout ſon poſſible pour étendre dans le cœur du duc d'Alençon

(1) Cela eſt confirmé par ce qu'on lit dans les „ mémoires de Sully, tome I, ch. 15, p. 32. Nos „ premières haines, y dit Henri IV, commen„ cèrent dès-lors que nous étions tous les deux „ priſonniers à la cour, & que ne ſachant à quoi „ nous divertir, parce que nous ne ſortions pas „ ſouvent, & n'avois autre exercice qu'à faire „ voler des cailles dans ma chambre, nous nous „ amuſions à careſſer les dames; en ſorte qu'étant „ tous deux devenus amoureux d'une même beau„ té, qui étoit madame de SAUVES.... elle me té„ moignoit de la bonne volonté, & le rabrouoit, „ & le mépriſoit devant moi, ce qui le faiſoit en„ rager.

la passion qu'il avoit pour madame de Sauves; mais que tous ses efforts devinrent inutiles, *tant forts étoient les charmes de cette Circé, aidez de ce diabolique esprit de du Gast!* Ce sont les expressions vives & *pittoresques* de Marguérite. Le roi de Navarre devint si assidu auprès de sa maîtresse, qu'il passoit une partie du jour, & de la nuit même auprès d'elle. Suivant les mémoires de la reine Marguérite, il la quittoit fort tard, & se trouvoit au lever de la reine mère, où madame de Sauves ne manquoit guères de paroître. Souvent il lui donnoit tout le reste de la journée. Le duc d'Alençon ne cherchoit pas avec moins d'ardeur les occasions de la voir, *elle leur* faisoit accroire *à tous les deux qu'ils étoient uniquement aimez d'elle.* La cour fit un assez long détour pour se trouver aux noces du roi, qui se firent à Rheims au mois de février 1575, & les choses se passèrent de la même manière pendant le voyage, & après le retour du roi à Paris; ce fut alors que la reine de Navarre eut avec *Bussi* les liaisons qu'elle tâche de pallier, & desquelles elle cherche à attribuer le bruit à la malignité de du Gast, qui cherchoit,

dit-elle, à la perdre auprès du roi son frère, & du roi de Navarre son mari. Mais comme nous l'avons remarqué, son cœur se trahit malgré elle, & elle publia elle-même en comblant Bussi d'éloges extraordinaires, ce qu'elle prétend dissimuler. L'évasion du duc d'Alençon, fut suivie de celle du roi de Navarre; ainsi madame de Sauves perdit deux amans à-la-fois; mais le roi de Navarre qui ne put partir avec le duc, employa tout le tems qu'il fut obligé de rester à la cour, à entretenir sa maîtresse. Il la possédoit seul, il ne devoit pas jouir long-tems de ce bonheur: il mit tous les instans à profit, & ils devinrent inséparables jusqu'au moment de la retraite secrète qu'il méditoit, & qu'il exécuta. Que le roi de Navarre n'en eût rien dit à madame de Sauves qu'il voyoit dès le matin, & qu'il ne quittoit qu'à deux heures après-minuit, c'est ce qui n'a pas beaucoup d'apparence; & que Sauves n'en eût elle-même rien dit à la reine mère, dont elle étoit favorite, c'est encore ce qui n'est guères croyable. On peut inférer de-là que la reine mère dans le dessein de se rendre au roi son fils, ferma les yeux

au départ du duc d'Alençon, & à celui du roi de Navarre, que peut-être cette princesse préparera-t'elle cet évènement, bien assurée d'y remédier, & de se rendre importante par ce service. Henri III, dont la politique étoit aussi déliée que celle de sa mère, quand il vouloit se donner la peine de réfléchir, ne pénétra pas si loin. Il s'emporta contre sa sœur, lui fit un affront qui réjaillissoit sur lui-même, & termina cette scène indécente par une action encore plus indécente, qui fut de mettre pour ainsi dire Marguérite aux arrêts. Henri étoit déjà en Guyenne, lorsque ceux qui l'avoient suivi, & qui pouvoient bien être guidés par la reine mère, lui firent comprendre qu'il avoit eu tort de partir, sans voir la reine sa femme, & qu'il n'étoit pas tems de se brouiller entièrement avec elle. Il les crut, *étant*, dit Marguérite, *éloigné de sa Circé, madame de Sauves, dont les charmes avoient perdu leur force par l'éloignement.* Le roi de Navarre étant resté en Guyenne ou dans la Gascogne, tout-à-fait séparé de madame de Sauves: ce fut le terme de cette intrigue à l'égard du roi de Navarre. Mais le duc d'Alençon re-

parut à la cour après la conférence de Sens, de 1576, & ses liaisons devinrent plus étroites que jamais avec madame de Sauves : il étoit débarrassé du rival qu'il craignoit le plus auprès d'elle. Une preuve que le duc d'Alençon continua d'aimer madame de Sauves, est l'anecdote que rapporte la reine de Navarre, sous l'année 1579. Henri III, livré à ses caprices particuliers, & à ceux *que lui inspiroient ses favoris, dans* une défiance continuelle sur la conduite du duc d'Alençon qu'il n'aimoit pas, lui suscitoit à chaque instant quelque affaire sur le fondement d'une conspiration contre l'état. Il fit mettre *Monsieur* aux arrêts; mais avant toutes choses, on s'empara de tous les papiers, & des *coffres, ou bahus*, qui étoient alors les meubles dont on paroit les appartemens du roi même. S. M. fouilla jusques dans son lit, pour s'assurer s'il ne s'y trouveroit point quelque lettre ou quelque autre pièce de conviction. Le duc d'Alençon, qui avoit reçu le soir même un billet de madame de Sauves, y porta la main, & s'en saisit pour le soustraire au roi. Henri III, qui

s'imagina que cette lettre étoit une pièce ſecrète & importante, par la réſiſtance que ſon frère montroit à lui donner, voulut abſolument la voir & la lire. Elle fut ouverte; & au lieu de ces ſecrets d'état que le roi prétendoit y trouver, il n'y vit que les preuves d'une affaire de galanterie, de laquelle toute la cour étoit inſtruite. C'eſt au moins de cette manière dont la reine Marguérite rapporte la choſe. Se rappelant même un trait de l'hiſtoire romaine très-relatif à ſon récit, la princeſſe compare l'état où devoit être le roi ſon frère à celui où ſe trouva Caton, lorſqu'ayant exigé que Céſar remît au ſénat un billet qu'il venoit de recevoir; Céſar forcé de le ſatisfaire, après une réſiſtance inutile, le fit paſſer tout cacheté entre les mains de Caton, qui reconnut que c'étoit un billet galant où Servilie, ſœur de Caton, donnoit *un rendez-vous à Céſar ſon amant* (1). L'affaire de Flandre, à laquelle le duc d'Alençon s'engagea, ſes

(1) Plutarque, dans la vie de Caton d'Utique, n. 7, tome II, p. 332 de l'édition *in*-8. de 1622.

chagrins, & son tempérament qui s'affoiblissoit à vue d'œil, firent une diversion nécessaire à sa passion pour madame de Sauves. Ce prince mourut le 10 Juin 1584. Madame de Sauves, qui étoit restée veuve de Simon Fizes, baron de Sauves, depuis le 27 novembre 1579, pensa à un nouveau mariage. Elle n'avoit encore que trente ans, sans enfans de son premier mari, avec de très-grands biens, *elle épousa, le* 18 octobre 1584, François de Trémoille, premier marquis de Noirmoutier. L'histoire nous apprend les services que le marquis rendit à Henri III & à son successeur, depuis 1584, jusques à sa mort, arrivée au mois de février 1608. La marquise parut toujours favorable au roi de Navarre, & dans un tems où la cour vouloit encore l'amuser de promesses (c'étoit à la veille de la bataille de Coutras), elle lui fit dire par Sully, qu'on appeloit le baron de Rhosni, qu'il ne s'arrêtât pas à ces belles paroles ; que les choses en étoient à un point qu'elles ne pouvoient se terminer sans mettre l'épée à la main. Elle avoit déjà 36 ans ; mais le cours de ses galanteries n'étoit pas terminé. Une co-

quette ne cesse de l'être que le plus tard qu'elle peut, & le goût des plaisirs joint à l'ambition de plaire dure toujours plus que la beauté. En 1588, elle avoit la plus intime liaison avec le duc de Guise, puisqu'on prétend que c'étoit avec elle que Guise avoit passé la nuit qui précéda le jour de sa mort, 22 décembre 1588. Elle étoit, dit-on, venue exprès à Blois pour l'engager à se retirer. Moins ambitieuse qu'alarmée du péril où s'exposoit son amant, elle avoit tout employé, raisons, prières, larmes, caresses pour l'empêcher de se livrer comme il fit aux justes ressentimens de son souverain. Il s'arracha de ses bras, & vola à sa perte. La galanterie étoit trop autorisée à la cour d'Henri III, pour qu'on y fît un crime à une femme de sa passion, & l'on sait que ce prince survécut peu à sa victime. Henri IV pardonna aisément, à son ancienne maîtresse son attachement pour le duc, dont il ne pouvoit s'empêcher d'admirer les grandes qualités. L'âge empêcha enfin la marquise du Noirmoutier, de soutenir un rôle aussi intéressant qu'elle avoit fait, & mourut le 30 septembre 1617, âgée de 66 ans, & mère d'un fils unique, qui mourut

à Paris âgé de 27 ans, le 4 septembre 1613 (1).

---

(1) On peut consulter sur le mariage de Louis de la Trémoille, fils unique de François, la généalogie de la Trémoille, par Sainte-Marthe, publiée en 1668, &, avec un faux titre, en 1696, p. 292, n. 20. Anselme, cité ci-dessus, & Dutot, hist. des secrét. d'état.

N. DE REBOURS.

DANS le voyage que la reine mère fit en Guyenne avec la reine Marguérite fille, & pendant les conférences de Nérac, entre Cathérine, & le roi de Navarre, cette princesse fut accompagnée de cette brillante suite de demoiselles, dont les charmes n'étoient pas moins redoutables que sa politique. Henri se livra d'abord avec vivacité à ceux de *Dayelle*, dont nous avons dit quelque chose, & cette intrigue dura plus d'un an. Mais elle s'éloigna avec la reine sa maîtresse, qu'elle suivit à la cour, & Rebours, fille d'un président de Calais, suivant le Laboureur, prit la place de l'absente. L'amour du roi de Navarre pour Rebours commença à Pau, pendant le séjour qu'y fit Henri, en 1579, avec la reine sa femme. Cette princesse paroît bien mécontente des procédés de sa rivale. » *C'étoit*, dit Marguérite, en parlant de Rebours dans ses mémoires, *une fille malicieu-* » *se, qui ne m'aimoit point*, & qui me » faisoit tous les jours les plus mau-

» vais offices, qu'elle pouvoit », prenant les choses sur le pied, qu'elle emploie ordinairement, quand elle se ménage quelque apologie, elle ajoute qu'ayant recours à Dieu dans ses traverses (celles qu'elle avoit à souffrir de la part de la malicieuse Rebours), il eut pitié de ses larmes. Le roi de Navarre, Marguérite, & leur petite cour quittèrent Pau, où Rebours resta malade. Le cœur du prince ne fut point à *l'épreuve de la séparation. L'absence toujours dangereuse* en amour, effaça l'impression qu'elle avoit faite sur le cœur d'Henri. Elle avoit succédé à Dayelle : *Fosseuse* (1) lui succéda. Elle fit d'inutiles efforts pour réparer sa perte. S'il faut s'en rapporter à Brantôme, Rebours délaissée, mourut à Chenonceaux. *Cette fille venant*, dit-il, à

(1) A la cour, & en amour, on a souvent occasion de dire, d'après le *grand Rousseau* ;

„ Nous avons vu des jours plus sereins que les vô-
„ tres,
„ D'orages imprévus sinistres précurseurs.
„ On vous a précédé : vous succédez à d'autres ;
„ Et d'autres, quelque jour, seront vos succes-
„ seurs „.

à être fort malade, Marguérite *la visita, & ainsi qu'elle voulut rendre l'âme, l'admonesta, & puis dit : cette pauvre fille endure beaucoup ; mais aussi a-t'elle bien fait du mal. Dieu lui pardonne, comme je lui pardonne.* Voilà, ajoute Brantôme, par réflexion, *la vengeance & le cruel mal qu'elle lui fit ; & voilà aussi comme cette grande reine a été par sa générosité fort lente en ses vengeances, & a été louée bonne.* Nous verrons plus bas, qu'elle a poussé plus loin l'indulgence & la bonté pour les maîtresses de son mari.

Si c'est à la demoiselle de Rebours, maîtresse d'Henri IV, que Guillaume du Sable adresse le Sonnet qu'on trouve dans *sa muse* chasseresse (1), comme il y a lieu de le croire, elle fut aimée d'un sieur de *Frontenac*, qui étoit apparemment Geoffroi de *Buade*, seigneur de Frontenac en Agénois, duquel sont issus les comtes de Frontenac & de Palluau. Cet amour n'étoit-il que pure galanterie, ou avoit-il le mariage pour objet ? C'est ce que j'ignore ; mais de la manière dont s'exprime Brantôme, Rebours mourut

(1) Fol. 29, verso.

fille. Tel eſt le ſonnet de Guillaume du Sable, dont les poëſies ſont fort rares.

REBOURS, n'éprouve tant de Frontenac la foi,
Que l'épreuve à la fin, ne ſoit pour lui mortelle.
Je vois bien que ſon cœur te porte un amour telle,
Qu'impoſſible eſt qu'il vive étant privé de toi.
J'oſe bien t'aſſurer, ſi tu veux croire en moi,
Que juſques à la mort, il te ſera fidèle;
Car amour l'a lié ſi bien à ta cordelle,
Qu'il faut qu'il obéiſſe aux édits de ſa loi.
N'offenſe point ce dieu : il a la même flèche
Qui, en ſon cœur, a fait luire pareille brèche,
Perçant de part en part ſon loyal eſtomac.
Donc, ſi pour l'avenir tu veux être ſervie,
Non pas pour quelque tems, mais pour toute ta vie,
Ne change, s'il te plaît, ton humble Frontenac.

On peut voir le ſonnet précédent ſur le même ſujet.

FRANÇOISE DE MONTMORENCI,

Dite la belle FOSSEUSE.

LE NOM de cette demoiselle, étoit Montmorenci *Fosseux*, & si elle porte dans les auteurs le nom de FOSSEUSE, c'est par l'usage, qui a long-tems duré à la cour & à la ville, de donner aux noms des femmes une terminaison féminine. Cette demoiselle étoit fille de Pierre de Montmorenci, premier du nom, marquis de Thuri, baron de Fosseux, aîné du rameau de Fosseux, & référoit son origine à Jean, second du nom, seigneur de Montmorenci, Chambellan de Charles VII, & de Louis XI, mari de Jeanne, dame de Fosseux, tige des deux branches de (1) *Nivelle-*

(1) Jean de Montmorenci I du nom, de la branche de Nivelle en Flandre, étoit l'aîné des deux fils de Jean de Montmorenci, & de *Jeanne de Fosseux*. Il prit, avec Louis son frère, le parti du comte de Charolois, contre Louis XI, dans la guerre du *bien public*, & se trouva à la bataille

hornes, & de Fosseux. La mère de mademoiselle de Fosseux étoit Jaqueline d'*Avaugour*, fille aînée de Jacques d'Avaugour, & de Cathérine de la Baume-Montrevel : le mariage de Pierre de Montmorenci étant daté du 24 janvier 1553, suivant l'ancien calcul, & ce mariage ayant produit onze enfans desquels FRANÇOISE dont nous parlons fut le dernier ; il s'ensuit qu'elle ne put *naturellement naître* avant l'année 1564. Et on peut conjecturer aussi qu'elle ne naquit pas long-tems après,

---

de Montlhéri, en 1465. Jean, son père, indigné qu'un de ses fils se fût déclaré contre son roi, & l'ayant fait sommer à son de trompe de rentrer en son devoir, sans qu'il comparût, le traita de *chien*, le déshérita, & donna tous ses biens à Guillaume, seigneur de Montmorenci son fils, & de Marguérite d'Orgemont, sa seconde femme, qui a fait la branche des ducs de Montmorenci, terminée dans Henri II, duc de Montmorenci, décapité à Toulouse le 30 octobre 1632. On dit que la conduite du père, qui traita son fils de *chien*, & celle du fils, qui refusa de comparoître à l'appel ou citation du père, a donné lieu au proverbe : il ressemble *au chien de Jean de Nivelle*, il fuit quand on l'appelle. Voy. l'histoire de la maison de Montmorenci de Duchesne, & Anselme, tome III, p. 575.

puisqu'on la voit en 1579, quinze ans après, au nombre des filles de la reine Marguérite, & dans tout l'éclat de la plus grande beauté, & dès-lors très-susceptible d'intrigues & de projets. On ne peut lui refuser alors environ quinze à seize ans, parce que d'ailleurs la reine mère, & sans doute la reine Marguérite sa fille, ne recevoient point à leur suite de demoiselle au-dessous de quatorze ans. Dès qu'elle parut, elle enflamma toute la cour, & ce fut à la lettre une *haleine*, qui jetta la discorde dans les deux cours, dans celle de France, & dans celle de Navarre. La reine Marguérite, en parlant du tems où le roi son mari devint amoureux d'elle, en 1579, dit qu'elle étoit plus belle que Rebours, *toute enfant, & toute bonne.* Les amours du roi de Navarre & de Fosseux furent d'abord fort tranquilles. La petite cour de Nérac étoit composée de ce qu'il y avoit de plus beau & de plus galant. La reine Marguérite & Cathérine sœur d'Henri en étoient les chefs; dans leur suite brilloit un essaim de jeunes beautés; & le roi de Navarre, que les affaires qui n'étoient pas alors fort considérables, n'empêchoient point de se donner aux plai-

firs, servoit d'exemple à un grand nombre de jeunes seigneurs catholiques & protestans, que le goût des amusemens réunissoit. Les uns alloient au prêche, à la suite du roi de Navarre, & les autres à la messe, avec Marguérite; & le terme de ces actes extérieurs des deux religions, étoit une promenade dans de délicieuses allées, de myrthe & de lauriers, dans des bosquets enchantés, *où l'aurore & la volupté étoient* les divinités auxquelles la jeunesse catholique & protestante sacrifioit. Telles étoient les occupations du matin; l'après-dînée étoit remplie par les exercices à la mode, le jeu, & le bal, où chacun faisoit admirer ses talens, sa taille, & tout le mérite qui fait celui de la galanterie. Si l'on en croit Marguérite, tous ces plaisirs *étoient fort honnêtes*; mais on sait qu'en pareil cas la princesse n'en juge pas avec beaucoup de sévérité. Henri très-attaché à mademoiselle de Fosseux, ne chagrinoit point sa femme, & bien loin de trouver à redire à la passion du roi de Navarre, Marguérite s'applaudissoit, *dit-elle*, d'avoir une rivale *toute bonne*, suivant son expression, & *qui dépendoit entièrement d'elle*. Mais

ce bonheur ne fut pas durable. Marguérite n'oublie rien dans ses mémoires, pour faire croire à son tuteur, qu'elle n'eut aucune part au changement de face, que prirent les choses; elle impute tout à la mauvaise conduite de Fosseux, aux intrigues, & à la méchanceté des favoris de son frère Henri III, aux différens qui s'élevèrent entre son mari & Biron, qui étoit lieutenant du roi de la Guyenne, & à la jalousie que le roi de Navarre conçut contre le duc d'Alençon qui à son retour de Flandre, fit un séjour de sept mois à la cour de Nérac. Elle se donne bien de garde de nous dire que le roi son frère avoit conçu contre elle, une haine mortelle; que livré à ses projets de vengeance & employant tout pour la perdre, il avoit suivi sa conduite de près, & instruit le roi de Navarre des liaisons criminelles qu'elle entretenoit sous les yeux de son mari même, avec le vicomte de Turenne, & quelques autres. Elle ne nous apprend pas que le roi de Navarre qui ne l'estimoit plus, & qui avoit besoin de Turenne, leur montra à l'un & à l'autre la lettre de Henri III, se retranchant dans un généreux mépris pour une

femme indigne de son estime, & de laquelle la raison d'état ne souffroit pas qu'il se vengeât autrement. Enfin, nous ne lisons point dans ses mémoires ce que Mézerai a trouvé dans des monumens moins suspects, & plus fidelles. C'est que Marguérite réellement ennuyée du séjour de Nérac, qu'elle regardoit comme un véritable exil, outrée de désespoir, chercha à se venger de son frère, en jettant la cour de France & celle de Nérac, dans de nouveaux démêlés, où l'on eut besoin d'elle; engagea les dames de sa suite, & sur-tout *Fosseux*, dans sa vengeance en leur insinuant de répandre des semences de jalousie entre leurs amans, par leur conduite avec eux. De pareilles leçons sont aisées à suivre par de jeunes personnes naturellement coquettes, & qui mesurent leur mérite au nombre de leurs amans. *Fosseux* brilla dans cette carrière; elle ne se borna pas aux hommages du roi de Navarre; ses agaceries secondées de ses charmes, firent donner dans ses filets le duc d'Alençon, qui étoit venu à Nérac, à son retour de Flandre. Ce prince & le roi de Navarre, qui eussent pu être redoutables s'ils fussent restés unis, se brouillèrent, & Fos-

ſeux en fut cauſe. Le duc d'Alençon ſe retira ; Henri III ayant redemandé les villes de ſûreté qu'il avoit accordées. Henri, & les ſeigneurs qui l'accompagnoient, refuſèrent de les remettre à la ſollicitation de leurs maîtreſſes qui ſuivoient, ou avec connoiſſance de cauſe, ou ſans réflexion, les impreſſions de la reine Marguérite. On vit naître enfin la guerre qu'on appela la *guerre des amoureux*, & à la tête de laquelle on peut dire qu'étoit la *jeune Foſſeuſe*. Elle commença à la fin de l'année 1579, & dura juſqu'au mois de novembre, qu'elle fut terminée par la conférence de Flex en Périgord, entre le duc d'Alençon & le roi de Navarre. On ne laiſſa pas que d'y verſer du ſang. Cahors pris au mois de mai (1580) par le roi de Navarre, qui y expoſa ſa vie plutôt en ſoldat, qu'en roi, fut réduit en cendres. Biron lâcha quelques volées de canon ſur Nérac, parce qu'il avoit ordre d'attaquer le roi de Navarre par-tout où il le trouveroit, & que la neutralité accordée par le roi pour cette place, à cauſe de la réſidence qu'y faiſoit la reine Marguérite, ne devoit avoir lieu que dans le cas où le roi de Navarre ne s'y trouve-

roit pas. Mais Marguérite y résidant, il falloit que Fosseux y resta, & Henri vouloit jouir du plaisir de voir sa *belle maîtresse*, sa présence à Nérac fut la cause du manque de respect de Biron. La reine de Navarre ayant trouvé le moyen de *s'intriguer*, engagea le duc d'Alençon à se rendre le chef de la médiation, & favorisant ses amours pour Fosseux, mécontenta de plus en plus le roi son mari, qui reconnut sans *doute*, aussi-bien *que le roi son beau-frère*, que cette guerre étoit l'ouvrage de Marguérite. Le roi de Navarre n'étoit pas de ces amans oisifs qui s'en tiennent aux *plaisirs honnêtes* & délicats, dont la reine sa femme fait une peinture si brillante; il exigea des preuves de l'amour que Fosseux lui juroit, & la jeune Fosseuse ne put se résoudre à lui refuser longtems. *Elle s'abandonna tellement à le contenter en tout ce qu'il vouloit d'elle*, dit la reine Marguérite, *que le malheur fut si grand, qu'elle devint grosse*. Alors Fosseux crut devoir changer de conduite avec sa maîtresse. Cette confiance, qu'elle lui avoit toujours marquée, à ce que dit la princesse, disparut; cette liberté d'entretiens, cette docilité pour

les leçons ne fut plus la même. Les défiances mutuelles, & les mauvais offices commencèrent à naître. Le roi de Navarre imitoit Fosseux ; & il ne tient pas à la reine Marguérite, de faire croire, par le tour qu'elle donne à ses récits, que sa rivale ne fût la cause de la mauvaise intelligence d'entre elle & son mari. Le terme de la grossesse devoit enfin arriver ; on en faisoit un secret, mais des secrets de cette nature se révèlent naturellement. Pour écarter la découverte & n'avoir pas tous les yeux de la cour de Navarre pour témoins, on prit le parti d'aller aux eaux *d'Aigues-caudes*, en Béarn, & Henri proposa le voyage à sa femme, sans laquelle, il n'étoit pas décent de le faire. Marguérite qui ne pouvoit pas douter du motif, se fit prier, & objecta le désagrément qu'elle avoit eu à Pau, dans l'affaire *de le Pin*, de laquelle nous avons parlé dans sa vie ; elle ne vouloit pas, disoit-elle, retourner en Béarn avant que la religion catholique y fût rétablie : c'étoit un serment qu'elle avoit fait. Henri, que ces refus impatientèrent, se fâcha, menaça ; mais Marguérite persista. Elle eut la malice d'obtenir de son mari un aveu

que le motif du voyage aux eaux, étoit la ſanté de la jeune Foſſeuſe. *Ma fille* (c'étoit le nom ordinaire qu'il donnoit à Foſſeux); ma fille, dit le roi à Marguérite, a beſoin des eaux pour la ſoulager d'un grand mal d'eſtomac, auquel elle devient ſujette. Il y auroit de la dureté à ne pas la mettre en état de ſe procurer ſa guériſon. Eh bien! lui dit la reine de Navarre, je conſens qu'elle y aille. Mais, reprit Henri, *le moyen qu'elle faſſe cette démarche* ſans vous? Ne ſera-ce pas faire penſer qu'il y a beaucoup de myſtère, où il n'y en a point du tout? Marguérite ne ſe rendit point; le roi ſon mari ſe mit en colère, elle propoſa un milieu, qui fut d'envoyer Foſſeux aux eaux, avec deux de ſes femmes, & la gouvernante. Ces deux perſonnes, choiſies par la reine de Navarre, étoient la demoiſelle de Rebours, & Villeſavin. La première, qui avoit été bannie du cœur du prince par Foſſeux, ne devoit pas être dans des diſpoſitions bien favorables pour une rivale victorieuſe. Auſſi réunie d'intérêt avec la reine Marguérite, ne manqua-t'elle pas de l'informer exactement de tout ce qui ſe paſſa dans ce voyage, & ſur-tout elle n'oublia pas

de lui écrire tout ce qui pouvoit contribuer à perdre Fosseux auprès de la reine sa maîtresse, & si elle eût pu, dans l'esprit du roi de Navarre. Elle ne réussit pas dans ce dernier projet. *Fosseux* conserva sur Henri, tout l'empire qu'elle avoit depuis quatre à cinq ans. Tout ce que dit Marguérite de *l'espérance que pouvoit avoir la jeune Fosseux d'épouser le roi de Navarre, en se défaisant de sa femme,* peut avoir quelque fondement. Mais il se peut faire aussi que ce soit un fruit de l'imagination inquiéte & fertile de Marguérite. Elle présente tout d'un côté si favorable pour elle, que si elle ne nous étoit connue que par ses mémoires, elle seroit la personne la plus innocente qui ait jamais été. Elle auroit la sévérité de conduite, la sagesse de mœurs, toutes les qualités qu'elle n'avoit pas. Au bout d'un mois, ou cinq semaines, le roi & Fosseux quittèrent les eaux d'*Aigues-caudes*, & revinrent avec les deux demoiselles, & la gouvernante qui accompagnoient Fosseux. Le premier dessein du roi de Navarre sembloit devoir être celui de faire faire les couches de sa maîtresse loin de sa cour. Cependant elle revint plus avancée seulement

de ce tems dans sa grossesse. Il faut croire que le terme en étoit ignoré, ou que le roi ne put arranger les choses sur un autre pied, ses affaires s'opposant à un plus long séjour, & *Fosseux* ne voulant pas se séparer d'avec son amant, dont la constance n'étoit pas à l'épreuve de tous les évènemens. L'opposition que rien ne put vaincre de la reine Marguérite au voyage de Pau, fit que la cour de Navarre retourna à Nérac. L'œil du courtisan, si adroit à pénétrer dans de pareils mystères, avoit peut-être déjà découvert celui-ci. Mais on avoit encore gardé le silence. On ne le garda plus après son retour des bains; toute la cour, toute la province en parla. La reine de Navarre, qui joue encore ici le personnage de l'ingénuité, voulut, dit-elle, faire évanouir ce bruit, & pour prendre les mesures, qui pouvoient seconder cette bonne intention, elle offrit ses offices à Fosseux, & lui promit *de lui servir de mère*, en la conduisant, sous prétexte de la peste, qui se déclaroit aux environs de Nérac, au *Mas d'Agénois*, maison écartée qui appartenoit au roi son mari. *Le roi mon mari*, lui dit Marguérite, *ira à la chasse d'un autre côté, je*

resterai dans cette maison jusqu'à votre accouchement, & par ce moyen, nous ferons cesser ce bruit qui me touche autant que vous. Convenez de l'état où vous êtes, &, tel en voulant garder un secret, qui cesse d'en être un : ne perdez d'honneur ni vous, ni moi. A ce discours touchant, & où l'on peut dire que paroît une bonté d'âme toute extraordinaire, & le témoignage du cœur le plus *débonnaire* dans une reine, & dans une épouse, *Fosseux* n'opposa que de l'aigreur & répondit, *qu'elle feroit mentir tous ceux qui avoient insulté à sa réputation ; qu'elle s'appercevoit depuis long-tems que la reine sa maîtresse ne l'aimoit pas, & cherchoit des prétextes à la perdre*, & parlant fort haut, sortit du cabinet de la reine de Navarre, & alla trouver son amant. Henri, auquel *Fosseux* présenta les choses du côté qu'il lui plut, se fâcha contre la reine sa femme, & prit les choses à-peu-près sur le ton de Fosseux. Mais le dénouement de la pièce approchoit. Laissons détailler tout ceci à la reine Marguérite. Changer son style, ce seroit l'affoiblir, & déparer le tableau qu'elle présente. Il a ses beautés qui méritent

bien qu'on les conserve ; » Le mal, dit-
» elle, lui prenant un matin au point
» du jour, étant couchée en la cham-
» bre des filles, elle envoya quérir
» mon médecin, & le pria d'aller aver-
» tir le roi mon mari, ce qu'il fit. Nous
» étions couchés en une même cham-
» bre en divers lits, comme nous avions
» accoutumé. Comme le médecin lui dit
» cette nouvelle, il se trouva fort en
» peine. Ne sachant que faire, crai-
» gnant, d'un côté, qu'elle fût décou-
» verte ; de l'autre qu'elle fût mal secou-
» rue, *car il l'aimoit fort.* Il se résolut
» enfin de m'avouer tout, & me prier
» de l'aller secourir, sachant bien que
» quoiqu'il se fût passé, il me trouveroit
» toujours prête de le servir en ce qu'il
» lui plairoit. Il ouvre mon rideau, &
» me dit : *Mamie, je vous ai celé une*
» *chose qu'il faut que je vous avoue. Je*
» *vous prie de m'en excuser, & de ne*
» *vous point souvenir de tout ce que je*
» *vous ai dit pour ce sujet. Mais obligez-*
» *moi tant que de vous lever toute à cette*
» *heure, & aller secourir Fosseuse qui est*
» *fort mal. Je m'assure que vous ne vou-*
» *driez, la sentant en cet état, vous res-*
» *sentir de ce qui s'est passé. Vous savez*

» *combien je l'aime ; je vous prie, obligez-» moi en cela* ». La réponse fut aussi favorable que Henri pouvoit l'espérer. Marguérite ajoute qu'elle l'assura qu'elle l'honoroit trop pour *s'offenser de chose qui vint de lui.* En effet, elle alla voir Fosseux, & le roi, de son côté, alla à la chasse, & emmena sa maison, pour rendre la chose plus secrète. Marguérite fit passer *Fosseux* dans une chambre autre que celle des filles où le mal l'avoit surprise, avec son médecin, & ses filles pour la servir. Il ne lui manqua aucun des secours dont elle avoit besoin. Elle n'accoucha que d'une fille, encore l'enfant vint-il mort. Aussi-tôt après son accouchement, on la reporta dans la chambre des filles. Toutes ces précautions n'empêchèrent pas que la chose ne fût aussi-tôt connue. Henri de retour de la chasse alla voir l'accouchée, suivant sa coutume, & on voulut encore exiger de Marguérite un nouvel effort de sa complaisance, en la priant d'aller visiter *Fosseux*, comme elle faisoit les autres femmes dans leurs maladies. Elle se refusa absolument à cette proposition. Et par ce refus elle perdit dans l'esprit du roi son mari & de *Fos-*

ſeux, tout le mérite de ce qu'elle avoit fait. Elle ſe plaint que Foſſeux irrita ſouvent ſon mari contr'elle. Quelque tems après, elle fit tant par ſes intrigues, qu'elle quitta la Gaſcogne & ſon mari, & retourna à Paris où lui arriva de la part du roi ſon frère, la ſcène triſte & violente, de laquelle nous avons parlé. Foſſeux, que Henri avoit aimée pendant cinq ou ſix ans, n'avoit plus dans le cœur du roi de Navarre le mérite de la nouveauté. Il s'engagea même inſenſiblement avec une autre maîtreſſe; c'étoit avec la comteſſe de Guiche, de laquelle nous allons parler; ainſi, l'année 1582, fut le terme de cette paſſion. Foſſeux quittée par ſon illuſtre amant, penſa, peut-être de concert avec lui, à un établiſſement plus ſolide. L'auteur des notes ſur la confeſſion de Sancy (1), prétend qu'elle épouſa depuis *Florimond de Moulins, ſeigneur de Rochefort en Mirebalais*; mais cet auteur ne paroît pas inſtruit; il donne à Foſſeux le nom de *Jaqueline*, qui étoit celui de ſa mère,

(1) Notes ſur le chapitre 5, p. 169.

& la fait fille d'Anne de Montmorenci, baron de Foſſeux, contre le ſentiment de l'abbé le Laboureur (1), qui la nomme, ainſi que nous avons fait, FRANÇOISE, & la fille de *PIERRE de Montmorenci, marquis de Thuri*, ce qui eſt conforme à l'ordre généalogique ſuivi par Anſelme & ſes continuateurs, & à celui des tems, que n'a pas obſervé le commentateur de d'Aubigné. En effet, s'il eſt vrai, comme tout le prouve, *qu'Anne de Montmorenci, baron de Foſſeux*, n'ait épouſé Marie de Beaume qu'en 1577, comment la belle Foſſeux, qui n'a pu naître que l'année ſuivante (en la ſuppoſant l'aînée de deux frères, Pierre II, marquis de Thuri, & François, ſeigneur de Châteaubrun); comment, diſons-nous, mademoiſelle de Foſſeux auroit-elle pu devenir, en 1579, la maîtreſſe d'Henri IV, puiſqu'elle n'avoit alors que deux ans au plus. L'erreur du ſavant le Duchat me paroît démontrée. Diſons avec Anſelme & le Laboureur, que la demoiſelle de Foſſeux dont nous

(1) Le Laboureur ſur Caſtelnau, liv. I, p. 321.

parlons, épousa François *de Broc*, seigneur de S. Mars, de Broc, &c., fils aîné de *Mathurin de Broc*, & *de Louise de Lavardin*. J'ignore la suite de sa vie, qui ne doit pas présenter des faits bien intéressans, & l'année de sa mort.

Fin du Tome cinquième.

NOMS DES REINES ET RÉGENTES DE FRANCE,

Dont les Vies sont contenues dans ce cinquième Volume, avec ceux des Rois leurs maris.

SUITE DE LA TROISIÈME RACE.

HENRI II.	NICOLE *de Savigny.* *N... Flamin.*
FRANÇOIS II.	Marie Stuart.
CHARLES IX.	Élisabeth d'Autriche. *Anonyme.* *Marie Touchet.*
HENRI III.	Louise de Lorraine Vaudémont. *Rénée de Rieux.* *Marie de Clèves, princesse de Condé.*
HENRI IV.	Marguérite de Valois, première femme. Marie de Médicis, seconde femme. *Dayelle.*

HENRI IV.

Tignonville.
Martine.
Montaigu.
Arnaudine.
Cathérine du Lue.
Fleurette.
La Glandée.
La Boinville.
La Clein.
Charlotte de Beaune Samblançay, dame de Sauves.
N. de Rebours.
Françoise de Montmorenci, dite la belle Fosseuse.

Fin de la Table du Tome cinquième.